

AT HOME IN  
EUROPE



# Les Marseillais musulmans



# Les Marseillais musulmans

*At Home in Europe Project*

©2011 Open Society Foundations

Cette publication est disponible sous format PDF sur le site internet des Open Society Foundations, sous un contrat de licence Creative Commons autorisant la reproduction et la distribution de la publication, dans son intégralité uniquement, sous réserve d'attribution à Open Society Foundations et d'utilisation à des fins non commerciales et éducatives ou de politique d'intérêt public. L'utilisation des photos hors publication est interdite.

ISBN: 978-1-936133-16-1

Publié par

OPEN SOCIETY FOUNDATIONS

400 West 59th Street  
New York, NY 10019  
USA

Pour de plus amples informations, merci de vous adresser à :

AT HOME IN EUROPE PROJECT

OPEN SOCIETY FOUNDATION

100 Cambridge Grove  
W6 0LE London  
UK

Site internet

[www.soros.org/initiatives/home](http://www.soros.org/initiatives/home)

*Photo de couverture : © William Daniels/Panos Pictures, pour Open Society Foundations*

*Couverture conçue par Dennis Ahlgrim/Ahlgrim Design Group*

*Mise en page : par Q.E.D. Publishing*

*Imprimé en Hongrie*

*Imprimé sur papier CyclusOffset, fabriqué à partir de 100% de fibres recyclées.*

## Table des matières

|                                                                                   |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Remerciements .....                                                               | 5   |
| Préface .....                                                                     | 7   |
| Les Marseillais musulmans .....                                                   | 9   |
| Liste des acronymes et abréviations .....                                         | 20  |
| Définitions et terminologie .....                                                 | 25  |
| Synthèse et commentaires .....                                                    | 28  |
| 1. Introduction .....                                                             | 31  |
| 2. Population et démographie .....                                                | 37  |
| 3. Contexte institutionnel .....                                                  | 49  |
| 4. Expériences des communautés musulmanes : identité .....                        | 62  |
| 5. Expérience des communautés musulmanes :<br>l'éducation .....                   | 103 |
| 6. Expérience des communautés musulmanes : l'emploi .....                         | 126 |
| 7. Expérience des communautés musulmanes :<br>le logement .....                   | 152 |
| 8. L'expérience des communautés musulmanes : santé et<br>sécurité sociale .....   | 174 |
| 9. L'expérience de la communauté musulmane : police et<br>sécurité .....          | 199 |
| 10. Expérience des communautés musulmanes :<br>participation et citoyenneté ..... | 224 |
| 11. Expériences des communautés musulmanes : le rôle<br>des médias .....          | 245 |
| 12. Conclusion .....                                                              | 267 |
| 13. Recommandations .....                                                         | 270 |
| Appendice 1. Bibliographie .....                                                  | 281 |
| Appendice 2. Liste des personnalités interviewées .....                           | 289 |
| Appendice 3. Questionnaire .....                                                  | 291 |

## Principes des Fondations pour une société ouverte

Les Fondations pour une société ouverte œuvrent pour la construction de démocraties vivantes et tolérantes dont les gouvernements se montrent responsables pour leurs citoyens. Travaillant avec les communautés locales dans plus de 70 pays, les Fondations pour une société ouverte soutiennent la justice et les droits de l'homme, la liberté d'expression et l'accès aux écoles et aux soins publics.

## Remerciements

Ce rapport de ville a été préparé dans le cadre d'une série de rapports de suivi intitulés 'Les musulmans dans les villes de l'UE'. La série porte sur onze villes de l'Union européenne (UE) ayant un taux élevé de population musulman. Chaque rapport se concentre sur les quartiers suivants dans chaque ville: Slotervaart, Amsterdam; Borgerhout, Anvers; Kreuzberg, Berlin; Norrebro, Copenhague; Hamburg-Mitte, Hambourg; Evington, Spinney Hills, Stonegate, Leicester; 3<sup>e</sup> Arrondissement, Marseille; 18<sup>e</sup> Arrondissement, Paris; Feijenoord, Rotterdam; Jarvafaltet, Stockholm; the London Borough of Waltham Forest, Londres.

Le rapport a été préparé par le projet *At Home in Europe* des Fondations pour une société ouverte en collaboration avec des experts locaux et nationaux. Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à Françoise Lorcerie et Vincent Geisser, qui sont engagés dans la recherche depuis 2008. Ce rapport a été rédigé par Françoise et Vincent.

Françoise Lorcerie

*Directrice de recherche, IREMAM-CNRS,  
Aix-en-Provence*

Vincent Geisser

*Chargé de recherche, IREMAM-CNRS,  
Aix-en-Provence*

Sous leur supervision, des entretiens et des groupes de discussion ont été menés par une équipe basée à Marseille. L'équipe était constituée des personnes suivantes : Nacer Abbaci (†), Ameziane Amenna, Michael Béchir Ayari, Nil Khelif Belaadi, Cherif Dris, Gérard Gardier, Julie Gauthier, Nassurdine Haidari, Loïc Lepape, Youssef Mammeri, Nandziwa Saïd Mohamed, Abdelatif Benomar Taïf.

En octobre 2009, les Open Society Foundations ont tenu à Marseille une table ronde à huis clos invitant les critiques et les commentaires sur le projet de rapport. Nous remercions les nombreux participants qui ont généreusement offert leur temps et leur savoir-faire. Ils incluent des représentants de la Ville de Marseille et des administrations de district, d'organisations associatives, d'initiatives de terrains des minorités, des experts académiques, des chefs de communauté et autres experts. La table ronde était organisée et accueillie par Florence Lardillon de l'Association l'Université du Citoyen, Marseille, que nous tenons à remercier tout spécialement. En tant que membre du comité consultatif pour nos rapports français dans cette série (Marseille et Paris) Dr. Jocelyn Cesari, associé au centre d'étude sur le moyen orient et le centre d'étude Européennes à l'université d'Harvard, fut d'un grand soutien tout au long de cette étude.

Les Open Society Foundations aimeraient remercier toutes les personnes, citées ou non, qui ont contribué au rapport en se rendant disponibles pour des entretiens, en fournissant des informations, en se livrant à la recherche et à la relecture critique du rapport. Un certain nombre de personnes basées à Marseille ont également accepté d'être interrogées par l'équipe de communication des Fondations pour une société ouverte et nous les en remercions.

Le projet *At Home in Europe* assume la responsabilité finale pour le contenu de ce rapport, y compris d'éventuelles erreurs et fausses déclarations.

### **Equipe des Fondations pour une société ouverte**

|                                                            |                                         |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Nazia Hussain (projet <i>At Home in Europe</i> )           | <i>Directrice</i>                       |
| Tufyal Choudhury (projet <i>At Home in Europe</i> )        | <i>Conseiller cadre des politiques</i>  |
| Klaus Dik Nielsen (projet <i>At Home in Europe</i> )       | <i>Cadre chargé des recommandations</i> |
| Hélène Irving (projet <i>At Home in Europe</i> )           | <i>Coordinateur de programme</i>        |
| Andrea Gurubi Watterson (projet <i>At Home in Europe</i> ) | <i>Cadre de programme</i>               |
| Csilla Tóth (projet <i>At Home in Europe</i> )             | <i>Assistante de programme</i>          |

## Préface

Les Fondations pour une société ouverte (Open Society Foundations) ont la conviction profonde que dans une société tolérante, tous les peuples ont la même valeur et devraient jouir des mêmes opportunités. Les Fondations œuvrent à lutter contre les discriminations, en particulier les maux infligés aux minorités à travers un traitement discriminatoire, et à veiller à ce que l'égalité des chances pour tous fasse partie intégrante des politiques gouvernementales d'intégration sociale.

Le projet *At Home in Europe* des Fondations pour une société ouverte porte sur le suivi et les recommandations concernant la position des minorités dans une Europe en mouvement. A travers ses recherches et son engagement auprès des décideurs et des communautés, le projet explore les questions de la participation politique, sociale et économique des musulmans et d'autres groupes marginalisés au niveau local, national et européen.

Qu'ils soient citoyens ou immigrés, natifs ou nouveaux arrivés, les musulmans constituent une population diverse et croissante qui pose à l'Europe un défi de taille: comment garantir l'égalité des droits dans un environnement de diversité en expansion rapide. L'Europe n'est plus – si elle l'a jamais été – un continent culturellement homogène et monoreligieux. Ses groupes minoritaires émergents et leurs identités d'Européens constituent un aspect essentiel de l'agenda et du discours politique.

A travers ses rapports sur les musulmans dans les villes de l'UE, le projet *At Home in Europe* examine les politiques urbaines et municipales qui ont cherché activement à comprendre les communautés musulmanes et leurs besoins spécifiques. Le projet œuvre en outre à cerner le type et de degré d'engagement des décideurs politiques à l'égard de leurs populations musulmanes et minoritaires en mettant en exergue les meilleures pratiques dans les villes d'Europe occidentale sélectionnées. Un thème sous-jacent est la manière dont les communautés musulmanes ont participé activement à la lutte contre la discrimination. La question se pose aussi de savoir si les besoins de groupes spécifiques justifient des approches individuelles afin de surmonter les obstacles à l'égalité des chances.

Ce rapport de ville s'appuie sur les travaux précédents des Fondations sur la protection des minorités, en particulier les rapports du programme de suivi et de recommandations *EU Monitoring and Advocacy Program* sur la situation des musulmans en France, en Italie et au Royaume-Uni. Toutes ces études mettent clairement en évidence la nécessité de poursuivre la recherche. Les données limitées dont on dispose actuellement sur les populations musulmanes d'Europe sont extrapolées à partir de l'origine ethnique et nationale. Ce manque de données précises limite les possibilités de mener des politiques nuancées et spécifiques pour les questions les plus importantes pour les musulmans et d'élaborer des politiques d'intégration sociale adaptées et complètes.



La série de rapports *At Home in Europe* inclut une synthèse et des rapports individuels sur 11 villes dans sept pays d'Europe. Le projet a sélectionné les villes sur la base d'une synthèse documentaire effectuée en 2006 en prenant en compte la taille de la population, sa diversité et le contexte politique local. Les 11 rapports de ville ont été préparés par des équipes d'experts locaux sur base d'une méthodologie identique afin de permettre une analyse comparative.

Chaque rapport de ville inclut des recommandations détaillées pour améliorer les chances de participation et d'intégration des musulmans dans la société tout en leur permettant de préserver les caractéristiques communautaires culturelles, linguistiques, religieuses et autres importantes pour leur identité. Ces recommandations, adressées en premier lieu aux acteurs locaux spécifiques, formeront la base des activités de soutien des Fondations.

# Les Marseillais musulmans

## Table des matières

|                                                                                            |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Liste des acronymes et abréviations .....                                                  | 20 |
| Définitions et terminologie .....                                                          | 25 |
| Synthèse et commentaires .....                                                             | 28 |
| 1. Introduction .....                                                                      | 31 |
| 1.1 Observer l'échelle locale .....                                                        | 32 |
| 1.2 Méthode .....                                                                          | 32 |
| 1.2.1 Caractéristiques socio-démographiques de<br>l'échantillon .....                      | 32 |
| 1.2.2 Base de sondage du 3 <sup>e</sup> arrondissement .....                               | 33 |
| 2. Population et démographie .....                                                         | 37 |
| 2.1 Démographie de Marseille dans les 40 dernières<br>années .....                         | 37 |
| 2.2 Le système marseillais en crise : désindustrialisation,<br>dépopulation, chômage ..... | 38 |
| 2.3 Depuis les années 2000 : signes de reprise<br>démographique et économique .....        | 39 |
| 2.4 Profil social du 3 <sup>e</sup> arrondissement de Marseille .....                      | 41 |
| 2.5 Les migrations à Marseille. La question de la<br>nationalité .....                     | 42 |
| 3. Contexte institutionnel .....                                                           | 49 |
| 3.1 Contexte national : république, laïcité et islam .....                                 | 49 |
| 3.2 Perception des musulmans à Marseille .....                                             | 51 |
| 3.3 Contexte institutionnel .....                                                          | 55 |
| 3.4 La situation ambivalente de la Ville .....                                             | 56 |
| 3.5 Le Contrat urbain de Cohésion sociale (CUCS) .....                                     | 57 |
| 3.6 L'invisibilité institutionnelle des musulmans .....                                    | 59 |
| 3.6.1 Marseille Espérance .....                                                            | 60 |
| 4. Expériences des communautés musulmanes : identité .....                                 | 62 |
| 4.1 Identification .....                                                                   | 63 |
| 4.2 Appartenance et attachement au quartier,<br>à Marseille et à la France .....           | 66 |
| 4.3 Attachement au pays d'origine .....                                                    | 70 |
| 4.4 Liens sociaux .....                                                                    | 71 |
| 4.5 Une utilisation partagée de l'espace .....                                             | 72 |

|        |                                                                                                |     |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 4.6    | Accès aux services et à l'information .....                                                    | 75  |
| 4.7    | Ambivalence envers le quartier .....                                                           | 76  |
| 4.8    | Défense d'une plus grande diversité .....                                                      | 78  |
| 4.9    | Relations entre les non-musulmans et les<br>musulmans : l'expérience minoritaire .....         | 81  |
| 4.9.1  | Des valeurs partagées, des sentiments<br>différents : le problème de la visibilité .....       | 82  |
| 4.9.2  | Préjugés et discrimination .....                                                               | 87  |
| 4.9.3  | Usages des institutions sociales .....                                                         | 90  |
| 4.10   | Un enjeu, la reconnaissance : enrichir le principe<br>d'égalité .....                          | 92  |
| 4.10.1 | Protester à travers le rap .....                                                               | 94  |
| 4.11   | Diversité .....                                                                                | 95  |
| 4.11.1 | Le Club Diversité .....                                                                        | 95  |
| 4.11.2 | Med'in Marseille .....                                                                         | 96  |
| 4.11.3 | Espace des Franco-algériens et Algériens de<br>PACA-Méditerranée .....                         | 97  |
| 4.12   | « Socialiser l'islam » .....                                                                   | 98  |
| 4.13   | Organiser l'islam à Marseille .....                                                            | 100 |
| 4.14   | Conclusion .....                                                                               | 102 |
| 5.     | Expérience des communautés musulmanes :                                                        |     |
|        | l'éducation .....                                                                              | 103 |
| 5.1    | Un système scolaire clivé .....                                                                | 104 |
| 5.2    | Quel est l'impact propre de l'origine immigrée sur<br>les carrières scolaires ? .....          | 105 |
| 5.3    | Modèles de diversité religieuse dans les écoles<br>françaises .....                            | 108 |
| 5.3.1  | Le modèle républicain : pas de religion,<br>pas même de morale .....                           | 108 |
| 5.3.2  | Le modèle du contrat d'association :<br>environnement religieux, religion<br>optionnelle ..... | 109 |
| 5.3.3  | Le droit local de l'Alsace-Moselle : quatre<br>religions reconnues .....                       | 110 |
| 5.4    | Débats sur la neutralité religieuse à l'école .....                                            | 110 |
| 5.4.1  | Le port du foulard islamique à l'école .....                                                   | 110 |
| 5.4.2  | Enrichir les programmes par une approche<br>du fait religieux .....                            | 111 |

|        |                                                                                                                                                        |     |
|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 5.5    | La politique d'éducation prioritaire .....                                                                                                             | 112 |
| 5.6    | La scolarisation des enfants de familles musulmanes<br>à Marseille : quelques observations de terrain .....                                            | 113 |
| 5.6.1  | L'enjeu éducatif : diversité et égalité .....                                                                                                          | 113 |
| 5.7    | Conflits concernant la tolérance des pratiques<br>religieuses des élèves .....                                                                         | 115 |
| 5.8    | Rareté l'enseignement de la langue arabe .....                                                                                                         | 115 |
| 5.9    | Un nombre croissant d'enseignants d'origine<br>musulmane .....                                                                                         | 116 |
| 5.10   | L'enseignement catholique : un accueil « sans<br>distinction de religion » .....                                                                       | 118 |
| 5.11   | Les écoles musulmanes dans les limbes .....                                                                                                            | 119 |
| 5.12   | Usage social du système scolaire par les familles<br>musulmanes : grandes attentes et sentiments<br>mêlés .....                                        | 120 |
| 5.12.1 | Des ambitions frustrées .....                                                                                                                          | 120 |
| 5.12.2 | Sentiment de discrimination parmi les<br>jeunes adultes de la deuxième génération .....                                                                | 122 |
| 5.13   | Conclusion .....                                                                                                                                       | 125 |
| 6.     | Expérience des communautés musulmanes : l'emploi .....                                                                                                 | 126 |
| 6.1    | Données statistiques .....                                                                                                                             | 127 |
| 6.1.1  | L'Etude d'Alain Frickey et Jean-Luc Primon<br>sur l'insertion professionnelle des jeunes issus<br>de l'immigration dans la région<br>PACA (2005) ..... | 127 |
| 6.1.2  | Rapport de l'Observatoire National des<br>Zones Urbaines Sensibles (ONZUS), 2008 ..                                                                    | 131 |
| 6.1.3  | Indicateurs ZUS et non ZUS dans le 3e<br>arrondissement de Marseille .....                                                                             | 132 |
| 6.2    | Le handicap ethnique devant l'emploi .....                                                                                                             | 134 |
| 6.2.1  | Désavantage des minoritaires devant<br>l'insertion : données du CEREQ .....                                                                            | 134 |
| 6.2.2  | Des immigrés aux enfants d'immigrés .....                                                                                                              | 136 |
| 6.3    | Quelles mesures sont prises ? .....                                                                                                                    | 139 |
| 6.3.1  | « L'Insertion » : acquérir les codes de<br>l'entreprise pour accéder à l'embauche .....                                                                | 139 |
| 6.3.2  | L'ANPE, les missions locales, le PLIE .....                                                                                                            | 140 |
| 6.3.3  | Une panoplie d'actions .....                                                                                                                           | 141 |

|       |                                                                                                                            |     |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 6.3.4 | Contrats subventionnés et contrats normaux .....                                                                           | 142 |
| 6.3.5 | Le Défi Jeunes et l'Ecole de la deuxième chance à Marseille .....                                                          | 143 |
| 6.4   | La Prévention de la discrimination ethnique ou raciale au travail est-elle laissée à l'appréciation des employeurs ? ..... | 144 |
| 6.4.1 | De la lutte contre la discrimination à la promotion de la diversité .....                                                  | 145 |
| 6.5   | L'interdiction des signes islamiques sur le lieu de travail : illégale mais prévalente .....                               | 147 |
| 6.6   | Conclusion .....                                                                                                           | 151 |
| 7.    | Expérience des communautés musulmanes :                                                                                    |     |
|       | le logement .....                                                                                                          | 152 |
| 7.1   | Le logement des immigrés en France .....                                                                                   | 153 |
| 7.2   | Les frontières socio-résidentielles à Marseille .....                                                                      | 157 |
| 7.2.1 | Les travailleurs maghrébins isolés du centre-ville .....                                                                   | 159 |
| 7.3   | Frontières socio-résidentielles ethnicisées .....                                                                          | 160 |
| 7.4   | Interaction entre les organismes HLM, l'Etat et la Ville .....                                                             | 161 |
| 7.5   | Quelles mesures sont prises ? .....                                                                                        | 162 |
| 7.6   | Normaliser les zones marginalisées .....                                                                                   | 164 |
| 7.6.1 | Les opérations de l'ANRU à Marseille .....                                                                                 | 165 |
| 7.6.2 | Opérations de renouvellement urbain sur des îlots dégradés .....                                                           | 166 |
| 7.7   | Vers une approche plus juste de la mixité sociale ? ...                                                                    | 166 |
| 7.8   | Donner la parole aux mal-logés ? .....                                                                                     | 167 |
| 7.8.1 | Le droit au logement opposable .....                                                                                       | 168 |
| 7.8.2 | L'action associative en faveur des mal-logés : les organisations d'insertion par le logement .....                         | 169 |
| 7.8.3 | L'action associative en faveur des mal-logés : « Un centre-ville pour tous » .....                                         | 171 |
| 7.9   | Conclusion .....                                                                                                           | 172 |
| 8.    | L'expérience des communautés musulmanes : santé et sécurité sociale .....                                                  | 174 |
| 8.1   | Introduction : Marseille, une ville malade de sa pauvreté ? .....                                                          | 174 |

|       |                                                                                                                                                       |     |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 8.2   | Marseille, phare de la nouvelle gouvernance hospitalière : la rationalisation et la rentabilité des soins de santé .....                              | 176 |
| 8.3   | Fracture sociale, fracture médicale : un système de santé qui a un prix pour les pauvres .....                                                        | 181 |
| 8.4   | Comment le comportement discriminatoire de certains médecins renforce l'inégalité d'accès aux soins : le scandale de la CMU à Marseille .....         | 183 |
| 8.5   | Gestion ethnique de la santé ? Une analyse des représentations et des pratiques à Marseille .....                                                     | 186 |
| 8.5.1 | Sectorisation hospitalière : une ethnicisation inévitable du système local de santé ? .....                                                           | 186 |
| 8.5.2 | Relations entre soignants et patients : un racisme latent ? .....                                                                                     | 188 |
| 8.6   | La prise en compte des droits religieux et spirituels des patients musulmans dans les hôpitaux de Marseille .....                                     | 190 |
| 8.6.1 | Une prise de conscience tardive des droits et devoirs du patient musulman .....                                                                       | 191 |
| 8.6.2 | Les obstacles à l'établissement d'une aumônerie musulmane à Marseille : préjugés islamophobes, obstacles administratifs et querelles intestines ..... | 192 |
| 8.6.3 | Le dossier controversé des repas halal dans les hôpitaux publics de Marseille .....                                                                   | 195 |
| 8.7   | Conclusion : la santé des Marseillais musulmans, une question sociale plus qu'ethnique ou religieuse .                                                | 197 |
| 9.    | L'expérience des communautés musulmanes : police et sécurité .....                                                                                    | 199 |
| 9.1   | Introduction : l'immigration et l'insécurité – la fin d'une époque .....                                                                              | 199 |
| 9.2   | Organisation générale des forces de sécurité et dispositifs locaux de lutte contre la délinquance .....                                               | 200 |
| 9.2.1 | Une police nationale formatée pour Marseille .....                                                                                                    | 200 |
| 9.2.2 | La politique municipale de sécurité et de prévention .....                                                                                            | 205 |
| 9.2.3 | Contrôle de la délinquance : Marseille, une ville comme les autres ? .....                                                                            | 208 |

|                                                                                                                                                            |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 9.3 Les Marseillais musulmans et la Police : une relation ambivalente .....                                                                                | 213 |
| 9.3.1 Les Marseillais musulmans et la sécurité : ils partagent les attentes et les peurs des autres Marseillais .....                                      | 214 |
| 9.3.2 Un racisme policier à Marseille ? .....                                                                                                              | 215 |
| 9.3.3 L'islamophobie dans la police .....                                                                                                                  | 220 |
| 9.4 Conclusion : Une police cosmopolite pour Marseille ? .....                                                                                             | 222 |
| 10. Expérience des communautés musulmanes : participation et citoyenneté .....                                                                             | 224 |
| 10.1 La représentation des musulmans : du déni à l'assignation ethno-religieuse .....                                                                      | 226 |
| 10.1.1 Un long chemin : la conquête d'une visibilité politique .....                                                                                       | 226 |
| 10.1.2 Le « vote musulman » : une fiction toujours plus présente .....                                                                                     | 233 |
| 10.2 Entre critique radicale du système marseillais et tentation clientéliste .....                                                                        | 236 |
| 10.2.1 Dénonciation de la gestion néocoloniale et du clientélisme .....                                                                                    | 236 |
| 10.2.2 En finir avec la soumission politique : stratégies et visions d'avenir .....                                                                        | 240 |
| 10.3 Conclusion : Marseille, une exception politique française ? .....                                                                                     | 243 |
| 11. Expériences des communautés musulmanes : le rôle des médias .....                                                                                      | 245 |
| 11.1 L'instrumentalisation des Marseillais musulmans dans le discours des médias .....                                                                     | 245 |
| 11.2 L'évolution de l'image des résidents musulmans dans l'espace public : trois moments déterminants dans l'histoire des médias .....                     | 247 |
| 11.2.1 La crise de 1973 : controverse politique et médiatique sur l'afflux d'immigrés .....                                                                | 248 |
| 11.2.2 La percée électorale de l'extrême-droite et la radicalisation des représentations xénophobes dans l'opinion publique marseillaise (1984–1994) ..... | 250 |
| 11.2.3 Comment les « Maghrébins à Marseille » sont devenus les « Musulmans marseillais » :                                                                 |     |



|                                                                                                      |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| la formation d'une communauté encouragée<br>par la presse locale (fin des années<br>1990–2009) ..... | 251 |
| 11.3 Entre déni de représentation et stigmatisation<br>médiatique .....                              | 253 |
| 11.3.1 Le voyou et la racaille : une existence<br>médiatique à travers les faits-divers .....        | 254 |
| 11.3.2 Journalistes issus de l'immigration<br>post-coloniale .....                                   | 256 |
| 11.4 Médias communautaires à Marseille .....                                                         | 259 |
| 11.4.1 Peu de médias communautaires et une<br>situation de domination culturelle .....               | 259 |
| 11.4.2 Une offre médiatique décalée par rapport<br>aux nouvelles générations .....                   | 261 |
| 11.4.3 Les nouveaux médias communautaires : être<br>sujets du discours plutôt qu'objets .....        | 263 |
| 11.5 Conclusion : dépasser le paradoxe médiatique de<br>Marseille .....                              | 265 |
| 12. Conclusion .....                                                                                 | 267 |
| 13. Recommandations .....                                                                            | 270 |
| 13.1 Identité : une société laïque où l'Islam ait sa place ...                                       | 270 |
| 13.2 Education .....                                                                                 | 271 |
| 13.3 Emploi .....                                                                                    | 273 |
| 13.4 Logement .....                                                                                  | 274 |
| 13.5 Santé et bien-être .....                                                                        | 275 |
| 13.6 Police et sécurité .....                                                                        | 276 |
| 13.7 Participation et citoyenneté .....                                                              | 278 |
| 13.8 Le rôle des médias .....                                                                        | 279 |
| Appendice 1. Bibliographie .....                                                                     | 281 |
| Appendice 2. Liste des personnalités interviewées .....                                              | 289 |
| Appendice 3. Questionnaire .....                                                                     | 291 |

## Table des tableaux

|                                                                                                 |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1. Structure socio-économique de l'échantillon des Fondations .....                     | 35 |
| Tableau 2. Structure socio-économique de la population du 3 <sup>e</sup> arrondissement ..      | 35 |
| Tableau 3. Structure socio-économique des catégories musulmans et non-<br>musulmans, en % ..... | 36 |

|              |                                                                                                                                              |     |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 4.   | Structure du marché de travail à Marseille et à Aix-en-Provence, 2006, en % .....                                                            | 40  |
| Tableau 5.   | Quelle est votre religion ? .....                                                                                                            | 63  |
| Tableau 6.   | Qu'est-ce qui vous définit le mieux ? Réponses de premier rang .....                                                                         | 64  |
| Tableau 7.   | Qu'est-ce qui vous définit le mieux ? Réponses de deuxième rang .....                                                                        | 65  |
| Tableau 8.   | Sentiment d'appartenance à Marseille .....                                                                                                   | 67  |
| Tableau 9.   | Rencontres mixtes sur le plan ethnique : fréquence, classées par endroit, en % .....                                                         | 73  |
| Tableau 10.  | Interactions entre personnes de différentes religions, en % .....                                                                            | 74  |
| Tableau 11.  | Existe-t-il des endroits de votre quartier ou de votre ville dans lesquels vous vous sentez mal à l'aise ? .....                             | 75  |
| Tableau 12.  | Où obtenez-vous des informations sur votre quartier/Marseille/la France ? .....                                                              | 76  |
| Tableau 13.  | Diriez-vous que vous appréciez la vie dans ce quartier ? .....                                                                               | 77  |
| Tableau 14.  | Actions qui devraient être entreprises pour faire du quartier un endroit plus agréable .....                                                 | 78  |
| Tableau 15.  | Qui sont les résidents du quartier selon vous ? .....                                                                                        | 79  |
| Tableau 16.  | Les résidents de ce quartier travaillent-ils ensemble à son amélioration ? .....                                                             | 80  |
| Tableau 17.  | La communauté du quartier est-elle unie ? .....                                                                                              | 80  |
| Tableau 18.  | Par quels moyens les personnes d'origines différentes pourraient-elles être incitées à une plus grande mixité ? .....                        | 81  |
| Tableau 19a. | Les quatre valeurs les plus importantes dans ce pays : réponses de premier rang .....                                                        | 82  |
| Tableau 19b. | Les quatre valeurs les plus importantes dans ce pays : réponses de deuxième rang .....                                                       | 84  |
| Tableau 20.  | Vous considérez-vous comme Français ? Réponses des musulmans, par nationalité, en % .....                                                    | 85  |
| Tableau 21.  | Critères de traitement injuste pour trois catégories de sondés .....                                                                         | 89  |
| Tableau 22.  | Victimes d'une agression ou d'un délit motivés par la discrimination .....                                                                   | 90  |
| Tableau 23.  | Distribution d'élèves d'origine étrangère dans les écoles de Marseille, 1981 .....                                                           | 103 |
| Tableau 24.  | Impact toutes choses égales par ailleurs de l'origine familiale des élèves sur leur situation scolaire sept ans après l'entrée en 6ème ..... | 107 |
| Tableau 25.  | Satisfaction de l'école primaire .....                                                                                                       | 121 |
| Tableau 26.  | Satisfaction de l'école secondaire, en % .....                                                                                               | 122 |
| Tableau 27.  | Niveaux d'éducation par origine, en % <sup>162</sup> .....                                                                                   | 128 |
| Tableau 28.  | Niveaux d'éducation dans la région PACA par origine, en % .....                                                                              | 129 |
| Tableau 29.  | Stratification sociale des pères par origine, en région PACA, en % ...                                                                       | 130 |
| Tableau 30.  | Taux de chômage des 20–24 ans actifs en 1999 pour six aires urbaines, en fonction de leur nationalité de naissance, en % .....               | 131 |

|             |                                                                                                                                                                    |     |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 31. | Structure de formation des demandeurs d'emploi en ZUS et hors ZUS .....                                                                                            | 132 |
| Tableau 32. | Profil socioéconomique de la ZUS du 3ème arrondissement comparé au 3ème arrondissement dans son ensemble et avec Marseille .....                                   | 133 |
| Tableau 33. | Pourcentage de jeunes de « Génération 2001 » ayant obtenu un emploi rapidement et durablement, en fonction du niveau d'éducation et de l'origine des parents ..... | 134 |
| Tableau 34. | « Génération 1998 » : position atteinte après trois ans en fonction du niveau de formation et de l'origine des parents .....                                       | 135 |
| Tableau 35. | « Génération 1998 » : sentiment de discrimination à l'embauche parmi les bacheliers .....                                                                          | 138 |
| Tableau 36. | Raisons de la discrimination, telles qu'elles sont perçues par les personnes interrogées .....                                                                     | 139 |
| Tableau 37. | Statut d'occupation et type de logement des immigrés provenant de pays musulmans en 1992, en % .....                                                               | 154 |
| Tableau 38. | Répartition des enquêtés provenant de pays africains ou musulmans selon le taux d'immigrés dans l'îlot de résidence, 1992, en % .....                              | 155 |
| Tableau 39. | Le taux de logement social dans les arrondissements de Marseille et dans les ZUS de chaque arrondissement .....                                                    | 158 |
| Tableau 40. | Conventions de l'ANRU à Marseille, 1er juillet 2009 .....                                                                                                          | 165 |
| Tableau 41. | Distribution géographique du parc social et des logements sociaux financés en 2006–2007, en % .....                                                                | 167 |
| Tableau 42. | Hospitalisations à Marseille : répartition entre secteur public et secteur privé, par nombre de cas .....                                                          | 178 |
| Tableau 43. | Nombre de médecins pour 100.000 habitants .....                                                                                                                    | 180 |
| Tableau 44. | Nombre d'infirmiers et de kinésithérapeutes libéraux pour 100.,000 habitants .....                                                                                 | 180 |
| Tableau 45. | Taux de bénéficiaires d'aides sociales parmi les 18–59 ans, en % .....                                                                                             | 181 |
| Tableau 46. | Cas confirmés de tuberculose par arrondissement de Marseille, 2008 .....                                                                                           | 182 |
| Tableau 47. | Pourcentage de bénéficiaires de la CMU de base et la CMU complémentaire .....                                                                                      | 183 |
| Tableau 48. | Enquête sur les médecins refusant de traiter les patients CMU à Marseille (patients sans « Carte Vitale » ou attestation CMU), en % .....                          | 184 |
| Tableau 49. | Enquête sur les médecins refusant de traiter les patients CMU à Marseille (patients avec « Carte Vitale » et attestation CMU), en % .....                          | 184 |
| Tableau 50. | Délinquance générale : incidents relevés .....                                                                                                                     | 210 |
| Tableau 51. | Délinquance de proximité : incidents relevés .....                                                                                                                 | 210 |
| Tableau 52. | Indicateurs de police de proximité (évolution Janvier 2008–Janvier 2009), en % .....                                                                               | 211 |

|                                                                                                                                 |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 53. Elus issus de l’immigration postcoloniale à Marseille, pour le mandat municipal de 2001–2008 .....                  | 229 |
| Tableau 54. Répartition des élus locaux d’origine immigrée post-coloniale, par secteur électoral pour le mandat 2008–2014 ..... | 231 |
| Tableau 55. Liste des élus issus de l’immigration postcoloniale au conseil municipal pour le mandat 2008–2014 .....             | 231 |

## Liste des acronymes et abréviations

### **Institutions de recherche ou universitaires**

- CEREQ – Centre d'études et de recherches sur les qualifications  
IEP – Institut d'études politiques, couramment dénommé *Sciences-Po*  
INED – Institut national d'études démographiques  
INSEE – Institut national de statistique et des études économiques  
ISTR – Institut de science et théologie des religions, Marseille  
MGIS – Mobilité géographique et insertion sociale (enquête INED-INSEE)

### **Autres organismes, Organisations gouvernementales et non gouvernementales (ONG)**

- ACSE – Agence pour la cohésion sociale et pour l'égalité des chances  
AFNOR – *Agence française de normalisation*  
CCIMP – Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille-Provence  
CFCM – Conseil français du culte musulman  
CRAN – Conseil Représentatif des Associations Noires  
CRCM – Conseil régional du culte musulman  
CRFOM – Conseil représentatif des Français d'origine comorienne  
CRIF – Conseil représentatif des institutions israélites de France  
DIV – Direction interministérielle à la Ville  
FACE – Fondation Agir contre l'exclusion  
FASILD – Fonds d'aide et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations, devenu ACSE  
HALDE – Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité  
IMEM – Institut Méditerranéen d'études musulmanes, Marseille  
OCDE – Organisation pour la coopération et le développement économiques  
OFII – Office français de l'immigration et de l'intégration  
RTM – Régie des transports marseillais  
UOIF – Union des Organisations Islamiques de France

### **Partis politiques**

UMP – Union pour un Mouvement Populaire

PS – Parti socialiste

### **Unités territoriales**

DOM-TOM – Département d’outre-mer, Territoire d’outre-mer

IRIS – unité de territoire normalisée et utilisée par l’INSEE à des fins statistiques (voir plus haut, INSEE)

MPM – Marseille-Provence-Métropole, l’aire métropolitaine plus vaste dont Marseille fait partie

PACA – région Provence-Alpes-Côte d’Azur

### **Politique de la ville et Logement**

AGAM – Agence d’urbanisme de l’agglomération marseillaise

AMPIL – Association méditerranéenne pour l’insertion par le logement

ANRU – Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

APL – Aide Personnalisée au logement

CIQ – Comités d’intérêts de quartier

CLARB – Comité local d’action pour la résorption des bidonvilles, Marseille

CUCS – Contrat urbain de cohésion sociale

DALO – *Droit au logement opposable* – (loi DALO du 5 Mars 2007)

EML – Engagement municipal pour le logement – Marseille

FIPD – Fonds interministériel de prévention de la délinquance

HLM – Habitat à Loyer Modéré

ONZUS – Observatoire national des zones urbaines sensibles

OPAC – Office public d’aménagement et de construction

OPAH – Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat

PLAI – Prêt locatif aidé d’intégration – PLUS Prêt locatif à usage social

PRI – Programme de restauration immobilière

SRU – Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

ZUP – Zone à urbaniser en priorité

ZUS – Zone urbaine sensible – voir ci-dessus, ONZUS

### **Emploi**

ANPE – Agence nationale pour l’emploi, récemment fondue avec les ASSEDIC, pour former *Pôle Emploi*

ASSEDIC – Association pour l’emploi dans l’industrie et le commerce

CAE – Contrat d’aide à l’emploi

CDD – Contrat à durée déterminée

CDI – Contrat à durée indéterminée

CIVIS – Contrat d’Insertion dans la vie sociale

COPEC – Commission pour la promotion de l’égalité des chances et de la citoyenneté

OIT – Organisation internationale du travail

MRS – Méthode de recrutement par simulation

PLIE – Plan local pour l’insertion et l’emploi

PME – Petites et moyennes entreprises

RMI – Revenu Minimum d’Insertion, remplacé par le RSA

RSA – Revenu de Solidarité Active

SMIG – Salaire minimum interprofessionnel garanti

### **Education**

ALEM – Ateliers de lecture, écriture et mathématiques, Marseille

BEP, CAP – Brevet d’études professionnelles, Certificat d’aptitudes professionnelles

BTS – Brevet de technicien supérieur

CELEM – Coup de pouce lecture, écriture et mathématiques, Marseille

CIO – Centre d’information et d’orientation

CPE – Conseiller principal d’éducation

DEUG – Diplôme d’études universitaires générales

ELCO – Enseignant ou Enseignement de langue et culture d’origine

IEN – Inspecteur de l’Education nationale

IUFM – Institut universitaire pour la formation des maîtres

LGT – Lycée général et technologique

PACQUAM – Association Promotion d’Associations Collège-QUArtier à Marseille

PAEJ – Points d'accueil écoute jeunes

PISA – Programme international pour le suivi des acquis des élèves de 15 ans

PRE – Programmes de réussite éducative

RAR – Réseaux Ambition réussite

### **Santé**

AP-HM – Assistance publique-Hôpitaux de Marseille

ARH – Agences Régionales d'Hospitalisation

ASV – Ateliers Santé Ville

CMU – Couverture Maladie Universelle

ESJ – Espaces Santé Jeune

GCS – Groupements de coopération sanitaire

MPP – Médecine préventive de proximité

PASS – Permanences d'accès aux soins de santé

SROS – Schémas Régionaux d'Organisation Sanitaire

### **Police et sécurité**

ALMS – Agents locaux de médiation

AS – Adjoints de sécurité

BAC – Brigades anti-criminalité

CCPD – Conseil communal de prévention de la délinquance

CLS – Contrat local de sécurité

CLSPD – Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance

CLST – Contrat local de sécurité-Transports

CRS – Compagnies républicaines de sécurité

CS – Compagnies de sécurisation

DCRI – Direction centrale du renseignement intérieur

DST – Direction de la surveillance du territoire

EPM – Etablissement pénitentiaire pour mineurs



PJJ – Protection judiciaire de la jeunesse

RG – Renseignements généraux, aujourd’hui fusionné avec la DST au sein de la nouvelle DCRI

UTEQ – Unités territoriales de quartiers

### **Media**

LCM – La Chaîne de Marseille

PQR – Presse quotidienne régionale

### **Autres références utiles**

*Bled* de l’arabe *balad*, terre

FLN – Front de Libération Nationale, Algérie

OAS – Organisation de l’armée secrète, en lutte pour l’« *Algérie française* » à la fin de la guerre d’Algérie

UE – Union européenne

## Définitions et terminologie

**Discrimination :** Le mot ‘discrimination’ est utilisé à maintes reprises dans le présent rapport. Il comprend le harcèlement et la discrimination directe et indirecte. Les articles 1 et 2 de la directive sur l’égalité raciale interdisent explicitement la discrimination tant directe qu’indirecte. La discrimination directe se produit lorsque, « pour des raisons de race ou d’origine ethnique, une personne est traitée de manière moins favorable qu’une autre ne l’est, ne l’a été ou ne le serait dans une situation comparable. » Conformément à la directive, la discrimination indirecte se produit lorsqu’une « disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre est susceptible d’entraîner un désavantage particulier pour des personnes d’une race ou d’une origine ethnique donnée par rapport à d’autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un objectif légitime et que les moyens de réaliser cet objectif ne soient appropriés et nécessaires. »

**Profilage ethnique ou racial :** Le profilage ethnique ou racial se produit lorsque les agents des forces de l’ordre basent leurs décisions concernant les auteurs ou possibles auteurs de crimes sur la race, l’origine ethnique, la religion ou la nationalité au lieu des agissements individuels.

**Origine ethnique :** L’appartenance à un groupe qui peut avoir une langue, des pratiques culturelles, une religion ou une identité commune, qui plonge ses racines dans une histoire partagée.

**Né dans l’UE :** Le présent rapport fait la distinction entre les personnes interrogées nées dans ou en dehors de l’UE. Les personnes interrogées de l’étude Fondations nées dans l’UE sont plus particulièrement nées dans le pays où les recherches ont été menées. Par conséquent, les personnes interrogées dans le cadre de recherches sur Paris mais nées en Pologne, sont considérées comme nées à l’étranger.

Le **harcèlement** est tout acte créant « un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. »

**Intégration :** La définition appliquée dans le présent rapport est la suivante : « Un processus dynamique, à double sens, de compromis réciproque entre tous les immigrants et résidents de l’Union européenne », tel qu’inscrit dans les Principes de Base Communs (PBC). Dans l’explication des Principes de Base Communs en matière d’intégration de l’UE de 2004 (PBC), l’intégration est un processus dynamique et permanent, à double sens et à long terme, de compromis réciproque, et non pas une donnée immuable. Cela demande la participation non seulement des immigrés et de leur descendants, mais également celle de chaque habitant. Le processus d’intégration demande l’adaptation des immigrés, tant masculins que féminins, qui sont tous investis de droits et de responsabilités dans leur relation avec leur nouveau pays de résidence. Cela implique également la société d’accueil, qui doit créer des opportunités en vue d’une pleine participation économique, sociale, culturelle et politique des immigrés.

Dans ce sens, les États membres sont encouragés à tenir compte des immigrés et à les impliquer, tout comme les citoyens nationaux, dans la politique d'intégration, ainsi qu'à communiquer clairement au sujet de leurs droits et responsabilités mutuels.

**Islamophobie** : Une hostilité, une peur ou une haine irrationnelle par rapport à l'islam, les musulmans et la culture islamique, ainsi qu'une discrimination active de ce groupe en son entièreté ou de ses membres individuels.

**Marginalisé** : Les groupes marginalisés peuvent faire partie d'une minorité ethnique ou raciale et peuvent être une sous-catégorie de groupes minoritaires. Ils peuvent également se caractériser et se distinguer d'autres groupes par une position socio-économique moins élevée et un manque de pouvoir dans la société ou dans un groupe. Dans le présent rapport, les groupes marginalisés sont ceux qui font face à l'exclusion sociale, qu'ils constituent une minorité ou une majorité dans la société.

**Immigré** : La définition de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) renvoie aux personnes résidant temporairement ou définitivement dans un autre pays que celui où elles sont nées et avec lequel elles ont tissé des liens sociaux significatifs. Cette définition englobe les étudiants, les enfants et les personnes à charge. Elle n'inclut pas les demandeurs d'asile, les réfugiés et les apatrides. Cependant, dans certains pays, le mot 'immigré' renvoie également aux personnes nées dans le pays d'accueil des parents.

**Minorité** : Le droit international ne comprend pas de définition commune de ce mot. Dans certains pays, une minorité n'est une minorité que si les lois nationales la reconnaissent en tant que telle. Dans le présent rapport, le mot renvoie aux groupes ethniques et religieux qui ne constituent pas le groupe dominant dans la société.

**Musulman** : Ce groupe est diversifié et bien qu'une conviction commune existe, tout comme peut-être un vécu commun en tant que musulman, le présent rapport considère comme musulman tout individu qui s'identifie lui-même comme musulman. En outre, ce mot comprend les personnes qui se considèrent musulmanes sur des bases culturelles plutôt que religieuses.

**Nationalité** : Le pays de citoyenneté.

**Non musulman** : Le présent rapport considère comme non musulmane toute personne qui estime ne pas appartenir à la croyance islamique.

**Race** : Le mot 'race' est utilisé dans le cadre d'une discrimination sur la base de la race, qui se produit lorsque des personnes font face à une discrimination en raison de leur appartenance présumée à des groupes qui se distinguent de façon physique, comme la couleur de la peau, les cheveux ou l'apparence physique. En renvoyant à la race, le présent rapport n'affirme pas qu'il existe différentes races humaines.

**Racisme** : Dans le présent rapport, le mot racisme est défini comme 'discrimination raciale', qui, conformément à la Convention internationale des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, concerne « toute

distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique.» La discrimination raciale peut également se baser sur des signes visuellement distinctifs en raison de l'appartenance à un groupe culturel.

**Inclusion sociale :** La garantie et la promotion de l'égalité des droits et de l'accès à l'éducation, l'emploi et la prise de décisions. L'éradication de la discrimination fait implicitement partie des politiques et initiatives en matière d'inclusion.

**Ressortissant d'un pays tiers :** Individu qui n'est pas ressortissant d'un État membre de l'UE.

## Synthèse et commentaires

Située dans le sud de la France, la ville portuaire de Marseille peut se vanter d'une longue histoire en matière de migrations. Sa population cosmopolite constitue le reflet des vagues successives d'immigrés qui s'y sont installés. Dans les années 1970, l'immigration à partir du Maghreb est partie à la hausse. Plus récemment, une vaste communauté comorienne s'est intégrée au paysage démographique. Les données officielles sur la religion n'étant généralement pas collectées en France, en vertu du principe de la laïcité, le nombre de musulmans à Marseille demeure inconnu. Cependant, des recherches estiment à 30 % la part des musulmans dans la population totale. La population du 3<sup>e</sup> arrondissement de Marseille, l'arrondissement qui a fait l'objet des recherches pour le présent rapport, est globalement moins aisée et moins éduquée que la moyenne à Marseille. Sa population augmente en raison d'un taux de naissance plus élevé et d'une migration tant en France qu'à partir de l'étranger.

La politique d'intégration de la ville s'appuie sur le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), un programme de coopération entre tous les niveaux des autorités publiques et les partenaires privés. Autre élément frappant à Marseille : *Marseille Espérance*, une initiative de la Mairie visant à rapprocher les communautés religieuses en vue d'un dialogue et d'une action commune.

Les recherches des *Fondations pour une société ouverte* à Marseille ont révélé que les musulmans tout comme les non musulmans estiment faire partie intégrante de la ville, bien que l'appartenance à la France ou au quartier précis soit nettement moins prononcée chez eux, dans le quartier de l'enquête au moins. Pour les personnes interrogées, quelle que soit leur catégorie, le pouvoir d'attraction de la ville était surtout dû à sa diversité. La ville en tant qu'espace multiculturel et méditerranéen était un des thèmes récurrents chez les personnes interrogées. Mais l'interaction concrète entre les différents groupes semble limitée, les personnes d'origine ou de religion différentes se côtoyant sans avoir d'échanges ou d'interactions réguliers. Ce cloisonnement s'aperçoit dans tous les secteurs et a un impact sur de nombreux aspects de la vie, surtout pour les musulmans.

Les enfants issus de familles musulmanes sont nombreux dans les écoles des quartiers nord de Marseille. Bien qu'aucune recherche n'indique que les enfants d'immigrés ont plus de difficultés à l'école, les établissements de ces districts situés dans le nord de la ville produisent moins de réussites au baccalauréat et moins de diplômés. La situation marseillaise s'inscrit bien évidemment dans le débat national plus large sur l'expression religieuse dans les écoles et l'interdiction du voile et autres symboles religieux. Bien qu'ils s'inquiètent parfois du racisme et de l'inégalité dans les écoles, les Marseillais musulmans ont une vision plutôt positive de l'éducation, davantage les personnes d'origine comorienne que d'origine maghrébine. Marseille peut aussi se vanter d'un nombre croissant d'enseignants musulmans, tandis que certaines familles musulmanes préfèrent envoyer leurs enfants dans des écoles catholiques, qui sont considérées comme plus en phase avec leur religion.

Les données sur l'emploi des Marseillais musulmans, ainsi que les données ventilées par origine ethnique, sont assez limitées. Un plus faible niveau d'éducation contribue à des taux de chômage plus élevés dans les zones à forte concentration d'immigrés. Au niveau national, plusieurs études ont confirmé qu'il est plus difficile de trouver un emploi et une fois l'emploi trouvé, d'accéder à des fonctions élevées, quand on est originaire du Nord de l'Afrique. La discrimination au travail continue d'exister, bien que des initiatives visant à accroître la diversité dans l'emploi, aient été lancées, tant par la France que par l'Union européenne. À Marseille, les inégalités au travail sont combattues au travers du parrainage et des programmes de formation.

De nombreux logements du 3<sup>e</sup> arrondissement sont vétustes. Une enquête menée récemment dans la région a montré que, bien que la plupart des immigrés maghrébins vivent dans des appartements, il est moins probable qu'ils vivent dans des logements sociaux que les immigrés de l'UE. La hausse des loyers a aggravé la fracture sociale à Marseille. La ville souhaite y remédier en construisant des logements sociaux supplémentaires aux endroits où l'offre en matière de logement est réduite, mais il demeure une importante demande non satisfaite. Les organisations civiles n'ont pas ménagé leurs efforts pour garantir l'équité et la transparence dans le secteur du logement.

Bien que Marseille dispose de services de santé de haut niveau et d'un nombre exceptionnellement élevé de médecins spécialistes, la population vulnérable a peu accès aux soins. À Marseille, l'on a dénoncé le refus de patients demandant la couverture médicale de base. Toutefois des soins de santé gratuits sont dispensés. La majorité des personnes interrogées par les *Fondations*, dont près des deux tiers des musulmans, a marqué sa satisfaction par rapport aux services de santé. Ils ont également indiqué que des efforts étaient faits pour prendre en compte les besoins des musulmans, bien qu'il n'y ait pas de véritable compréhension des demandes particulières de la communauté.

Deux quartiers de Marseille ont été choisis pour une politique nationale de police visant à améliorer la sécurité dans des zones défavorisées. Cette approche prend plus en compte l'aspect communautaire et, bien que ce ne soit pas un objectif explicite du programme, l'embauche d'agents d'origine immigrée semble faire partie de cette stratégie. Bien qu'une forte proportion des personnes interrogées par les *Fondations* aient exprimé un sentiment d'insécurité dans certaines zones de la ville, les musulmans sont plus nombreux à avoir marqué un certain manque de confiance en la police. Une promotion plus active de la diversité au sein de la police pourrait contribuer à bâtir de meilleures relations avec les populations musulmanes.

Cela fait plus de vingt ans que les premiers représentants d'origine immigrée ont été élus à Marseille. Récemment, des candidats musulmans ont fait leur apparition sur plusieurs listes de partis politiques. Leur présence reste toutefois limitée et elle se concentre dans les zones à forte population d'immigrés. Les études montrent que les musulmans ne votent pas « en bloc ». De fait, une grande partie des musulmans interrogés dans l'enquête des *Fondations* n'avaient pas voté lors des dernières élections nationales (mais il est vrai qu'un tiers étaient de nationalité étrangère). Les participants

ont également exprimé un certain manque de confiance dans les institutions politiques, les musulmans interrogés disant leur lassitude d'être considérés comme des *outsiders* ou comme des gens ayant une double loyauté.

À Marseille, les médias ont joué un rôle prépondérant dans la formation de l'opinion publique sur les immigrés en général et sur les musulmans en particulier. Les discours anti-immigration tenus publiquement par l'extrême droite dans les années 1980 et 1990 ont depuis entraîné une discussion sur l'identité française et la place qu'y prendrait l'islam. A Marseille, les musulmans ont exprimé leur préoccupation de voir que la présence de leurs quartiers et groupes est limitée dans les médias locaux, sauf quand il s'agit de crimes ou de pauvreté. Les principaux médias n'emploient que peu de journalistes musulmans. Des personnalités d'origine musulmane ont lancé plusieurs médias pour essayer de combler cette lacune.

Marseille a adopté des stratégies innovantes visant à faire de la diversité de la ville une valeur positive. Cependant, il demeure nécessaire de consolider les liens avec les habitants musulmans et de garantir leur contribution et leur inclusion. Les divisions ethniques et raciales restent un problème lourd inhérent à bon nombre de secteurs, allant de l'éducation au logement. La ville pourrait soutenir davantage les nombreuses initiatives de proximité visant à traiter ces problèmes, ce qui permettrait à la fois de répondre aux besoins spécifiques et d'améliorer les relations entre les résidents musulmans et leur ville.

## 1. INTRODUCTION

Le présent rapport vise à comprendre le vécu quotidien des résidents musulmans vivant dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Marseille, en se centrant notamment sur l'impact des politiques publiques qui visent à améliorer l'intégration et l'inclusion sociale. Par intégration, il faut entendre une dynamique à double sens d'accommodement mutuel entre tous les immigrés et résidents de l'Union européenne (UE).<sup>1</sup>

Tout rapport qui se focalise sur les musulmans en tant que groupe doit faire face au défi que les musulmans ne sont pas un groupe fixe aux frontières définies, mais bien plutôt un ensemble d'individus très divers, dont les pratiques religieuses et les attaches sont variées, et qui sont habituellement définis comme tels sur la base de marques externes. Ce groupe peut comprendre ceux qui pratiquent la religion musulmane, mais aussi ceux qui, en raison de leurs traits culturels ou ethniques, sont perçus comme des musulmans par les autres membres de la société, nonobstant leurs convictions personnelles et religieuses.

L'identification d'une personne – que ce soit par auto-identification ou par assignation externe d'identité – comme musulmane n'est pas sans conséquences, vu qu'elle implique l'identification à un groupe. Dans le présent rapport, l'identification d'une personne en tant que Musulman ou non relève de l'auto-perception de la personne interrogée et ne s'appuie pas sur une définition religieuse ou culturelle préétablie. Cela est d'une part dû au fait que le présent rapport ne se centre pas en premier lieu sur des questions de pratique ou de croyance religieuses, mais plutôt sur le vécu quotidien de ceux qui se définissent eux-mêmes comme musulmans, et ce dans quatre domaines de la vie qui revêtent une importance capitale pour l'intégration sociale : l'éducation, l'emploi, la santé et la participation civique et politique. Le présent rapport étudie les effets de la marginalisation et de la discrimination et explore les différentes façons dont les politiques locales traitent les questions d'intégration. Être musulman est considéré comme une catégorie sociale et relève dans ce contexte plus d'une étiquette que d'une catégorie religieuse.

Une autre conséquence de la focalisation sur la catégorie 'Musulmans' l'interdépendance entre marque de différence religieuse supposée et d'autres catégories sociales, ethniques et de sexe. Consciente de ce problème, la recherche des *Fondations pour une société ouverte* se refuse à formuler des conclusions tranchées concernant le caractère ethnique, social ou religieux de l'inégalité de traitement vécue par les participants. En même temps, le sentiment de discrimination des participants n'est aucunement nié ou minimisé, mais il est plutôt considéré comme une information pertinente et sérieuse concernant la réalité vécue par les personnes interrogées. Cependant, l'on peut suggérer qu'en général l'expérience vécue de l'inégalité de traitement peut être supérieure à ce que rapportent les enquêtes car bon nombre

---

<sup>1</sup> Les principes de base communs en matière d'intégration de l'UE, datant de 2004 (PBC).



d'incidents sont perçus comme faisant partie de la vie ordinaire par les personnes interrogées, qui ont toujours eu ce type d'expérience au quotidien.

## 1.1 Observer l'échelle locale

En se centrant sur l'action et les réalités sociales au niveau local, l'on peut mieux étudier l'interaction entre les habitants et les décideurs politiques dans des secteurs tels que le 3<sup>e</sup> arrondissement de Marseille. Au cours des six dernières années, la population de cette zone a augmenté, d'une part en raison de la hausse du taux de natalité et d'autre part en raison de l'immigration vers le secteur d'individus venant d'autres parties de la France ou bien de l'étranger. Cette partie de la ville est réputée pour sa dégradation et sa pauvreté, en comparaison avec les autres secteurs de Marseille. Pourtant, malgré un taux de chômage très élevé, de faibles niveaux d'éducation et des logements vétustes, il s'agit d'une zone très vivante et diversifiée de Marseille. L'analyse au niveau local permet de rechercher si cette situation socio-démographique du secteur et du quartier a favorisé le développement de solutions pratiques dans les politiques sociales, répondant aux besoins et idées des résidents musulmans locaux. Il importe de souligner que, bien que la présente étude tente de prendre une photographie des principaux problèmes auxquels font face les musulmans et non musulmans résidant à Marseille, le 3<sup>e</sup> arrondissement n'est pas représentatif de la situation de ces catégories dans la ville. Même si les recherches au niveau de ce secteur donnent des résultats similaires à d'autres secteurs de Marseille et de la France, il faut tenir compte du contexte particulier du 3<sup>e</sup> arrondissement avant de généraliser les constats et de les considérer comme représentatifs de la ville et du pays.

## 1.2 Méthode

### 1.2.1 Caractéristiques socio-démographiques de l'échantillon

Le présent rapport repose sur une enquête représentative, bien qu'à petite échelle, menée auprès de 100 musulmans et un groupe de comparaison de 100 non-musulmans, ainsi qu'auprès de six *focus groups* (groupes de discussion) réalisés avec des musulmans. Il s'appuie également sur de nombreux entretiens avec des représentants des autorités locales de Marseille, d'organisations non gouvernementales (O.N.G.), des membres des différentes communautés musulmanes et d'autres domaines concernés. Le rapport final tient compte des commentaires des participants à une table ronde organisée à Marseille en octobre 2009.

Les deux cents entretiens ont été réalisés selon un échantillonnage par quota, méthode qui semblait la plus judicieuse en fonction du contexte et du cadre de la recherche. Les objectifs de quota s'appuyaient sur une base de sondage fixant les caractéristiques de l'échantillon en termes d'âge, sexe, groupe ethnique et auto-identification religieuse. À côté de ces catégories définies à l'avance, on a pris soin de prendre en compte les différences sociales et de revenu, la répartition régionale et les différents degrés d'identification religieuse.

La collecte de données tenant compte des origines ethniques et des affiliations religieuses constitue un véritable défi en France. Les statistiques nationales ne tiennent pas compte de ces facteurs, tout comme c'est le cas dans la plupart des autres pays de l'UE. En France, les données sont catégorisées selon la nationalité détenue. Un individu est soit français, soit étranger. Le nombre exact de musulmans à Marseille ne peut donc pas être établi. Il est même hautement problématique d'en établir une estimation, car on se base généralement sur les statistiques des étrangers des pays à majorité musulmane, combinées avec celles des personnes naturalisées provenant de ces pays. Or certains individus venus d'un pays majoritairement musulman n'ont aucune affiliation musulmane et les personnes des deuxième et troisième générations, de nationalité française, ne sont pas repérées dans les statistiques. Il convient donc de traiter avec beaucoup de réserves les chiffres existants.

### 1.2.2 Base de sondage du 3<sup>e</sup> arrondissement

Les personnes interrogées ont été sélectionnées en fonction de leurs déclarations sur leur origine. Six catégories d'origine avaient été établies sur la base des caractéristiques démographiques de Marseille : trois pour les musulmans et trois pour les groupes non musulmans. Les musulmans étaient décomposés selon les catégories suivantes : Algériens (36), Marocains et Tunisiens (32), et Comoriens et autres Africains subsahariens (32). Les catégories des non-musulmans étaient les suivantes : Français sans origine migratoire proche (48), Européens d'origines diverses (26) et Africains subsahariens (26). Pour chaque sous-catégorie, les enquêteurs devaient composer une population diverse du point de vue du sexe (moitié de femmes, moitié d'hommes) du statut socio-économique, de l'âge et de la nationalité.

On trouvera ci-dessous un aperçu des caractéristiques des personnes interrogées.

*Âge* : L'éventail des âges est large dans les deux cas, mais les musulmans sont plus jeunes. Leur âge moyen est de 35,7 ans, tandis que celui des non musulmans est de 43,5 ans. La population marseillaise est hétérogène du point de vue de l'âge, avec une surreprésentation des retraités et des personnes âgées, ainsi qu'une présence croissante de population plus jeune ayant des familles plus nombreuses, issues ou non de l'immigration. C'est particulièrement vrai pour le 3<sup>e</sup> arrondissement. L'échantillon des Fondations reflète la population matrice à cet égard. De plus, dans les deux sous-échantillons, les femmes sont en moyenne un peu plus jeunes que les hommes.

*Pays de provenance et origines* : La moitié de la population interrogée est née en France. Cependant, 32 % seulement du sous-échantillon musulman sont dans ce cas, pour 69 % du sous-échantillon non musulman. La population d'enquête des Fondations se distingue donc par sa mobilité internationale. Dans le sous-échantillon musulman, 45 individus sont nés au Maghreb et 19 aux Comores. Dans le sous-échantillon non musulman, ceux qui sont nés à l'étranger viennent principalement d'Afrique. La question sur l'appartenance à un groupe culturel ou ethnique montre que 62 individus s'identifient comme maghrébins et 27 comme comoriens ou d'Afrique

subsaharienne. Quatre personnes n'ont pas donné leur origine. La correspondance avec le plan d'enquête pourrait être moins bonne pour le sous-échantillon non musulman. En effet, si 47 individus peuvent être identifiés comme Français non issus de la migration et 23 comme provenant d'autres pays européens, l'on ne peut identifier que 16 individus d'origine africaine sur les 26 auxquels l'on s'attendait, tandis que 13 n'ont pas répondu. Le sexe est également distribué parmi les différentes catégories d'origine.

*Nationalité* : Les trois quarts de l'échantillon déclarent être citoyens français, soit les deux tiers de la sous-population musulmane (65), et plus de trois quarts de la sous-population non musulmane (4 n'ont pas répondu). Certains ont déclaré une deuxième ou double citoyenneté : franco-algérienne (10), franco-suisse (1), cette situation étant plus fréquente dans la sous-population musulmane. 24 répondants ont une nationalité du Maghreb et 7 sont de nationalité comorienne. Au total, l'échantillon compte trois fois plus d'étrangers que la moyenne marseillaise. Ce constat est vrai pour les non musulmans, et encore plus pour les musulmans.

*Situation familiale* : La plupart des membres du sous-échantillon musulman sont mariés ou célibataires. Les membres du sous-échantillon non musulman sont plus souvent divorcés ou veuf/ves et surtout plus souvent en situation de cohabitation (20 contre 2 dans le sous-échantillon musulman).

*Niveau d'éducation* : Plus de la moitié de l'échantillon a reçu une formation secondaire (119 personnes interrogées) et un quart a décroché un diplôme universitaire (52). Moins de 10 % n'a jamais reçu d'éducation formelle (16). Si l'on considère la variation de sexe, les femmes ont plus souvent une formation secondaire ou aucune éducation formelle. Les données varient également en fonction de l'origine. Les Français non descendants d'immigrés et les autres Européens ont en majeure partie terminé leurs études secondaires, tandis que les Maghrébins ou Africains ont soit reçu une formation universitaire soit aucune éducation formelle. La variation selon la catégorie religieuse est analogue. Les non-musulmans ont plus souvent un niveau secondaire (68) que les musulmans (51), tandis que le niveau universitaire est un peu plus fréquent dans la catégorie musulmans (29) que dans la catégorie non musulmans (23). Les musulmans sont par ailleurs un peu plus souvent sans éducation formelle que les non-musulmans. Notons qu'il est impossible de situer cette distribution sur les données françaises car l'INSEE reconstitue le niveau d'éducation à partir des diplômes, tandis que les Fondations n'ont pas inclus ce critère dans leur question sur le niveau d'éducation.

*Statut socio-économique* : Les questions sur l'emploi et le chômage ont été traitées de sorte à d'obtenir une image de la structure sociale de la population d'enquête des Fondations, compatible avec les catégories INSEE. Les résultats sont les suivants (Tableau 1).

**Tableau 1. Structure socio-économique de l'échantillon des Fondations**

|                                                   | Nombre     | %          |
|---------------------------------------------------|------------|------------|
| Agriculteurs exploitants                          | 0          | 0          |
| Artisans, commerçants et chefs d'entreprise       | 21         | 10,5       |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 10         | 5          |
| Professions intermédiaires                        | 20         | 10         |
| Employés                                          | 36         | 18         |
| Ouvriers                                          | 13         | 6,5        |
| Retraités                                         | 16         | 8          |
| Autres personnes sans activité professionnelle    | 77         | 38,5       |
| Absence de réponse                                | 7          | 3,5        |
| <b>Total</b>                                      | <b>200</b> | <b>100</b> |

Source : Fondations pour une société ouverte, 2008

Le Tableau 1 peut être comparé à la structure de la population du 3<sup>e</sup> arrondissement d'âge supérieur à 15 ans, selon l'INSEE (Tableau 2).

**Tableau 2. Structure socio-économique de la population du 3<sup>e</sup> arrondissement**

| Catégorie                                         | %    |
|---------------------------------------------------|------|
| Agriculteurs exploitants                          | 0,1  |
| Artisans, commerçants et chefs d'entreprise       | 2,8  |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 2,1  |
| Professions intermédiaires                        | 8,2  |
| Employés                                          | 17,8 |
| Ouvriers                                          | 14,6 |
| Retraités                                         | 20,7 |
| Autres personnes sans activité professionnelle    | 33,8 |

Source : INSEE 2009, (données 2006)

L'échantillon des Fondations présente donc les caractéristiques suivantes : les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont plutôt surreprésentés, tandis que les ouvriers et retraités sont sous-représentés. Les autres catégories sont représentées de façon raisonnable. Ces divergences sont différentes selon les sous-échantillons musulman et non musulman, ce qui les dote d'un profil socio-économique différent (Tableau 3).

**Tableau 3. Structure socio-économique des catégories musulmans et non-musulmans, en %**

| Catégorie                                         | Musulmans     | Non-musulmans | Total        |
|---------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Artisans, commerçants et chefs d'entreprise       | 6,0           | 15,0          | 10,5         |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 3,0           | 7,0           | 5,0          |
| Professions intermédiaires                        | 7,0           | 13,0          | 10,0         |
| Employés                                          | 17,0          | 19,0          | 18,0         |
| Ouvriers                                          | 7,0           | 6,0           | 6,5          |
| Retraités                                         | 4,0           | 12,0          | 8,0          |
| Autres personnes sans activité professionnelle    | 50,0          | 27,0          | 38,5         |
| Absence de réponse                                | 6,0           | 1,0           | 3,5          |
| <b>Total</b>                                      | <b>%</b>      | <b>100,0</b>  | <b>100,0</b> |
|                                                   | <b>Nombre</b> | <b>100</b>    | <b>200</b>   |

Source : Fondations pour une société ouverte

En bref, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont surreprésentés surtout dans le sous-échantillon non musulman, tandis que les chômeurs y sont sous-représentés. Dans le sous-échantillon Musulmans, les retraités sont moins nombreux qu'attendu, tandis qu'un individu sur deux est chômeur (40 % des hommes et 60 % des femmes). La présente recherche ne permet pas d'estimer la validité de cette observation pour l'ensemble de la population musulmane du 3<sup>ème</sup> arrondissement.

## 2. POPULATION ET DÉMOGRAPHIE

Marseille, 839000 habitants en 2006, est la seconde ville de France. C'est aussi un grand port, le 4<sup>ème</sup> port européen (après avoir été le second au début des années 1970). Au regard de toutes les autres grandes villes françaises, Marseille se distingue par l'importance de sa population ayant un lien avec l'islam. Celle-ci n'est pas connue à travers les statistiques publiques, qui n'ont pas de catégorie de classement par religion. Cependant, une enquête réalisée en 2000–2001 parmi les lycéens en établissement public estime sa part à entre 30 et 40 %. Selon des sources informées, la Ville travaille avec le chiffre hypothétique de 30 % pour l'ensemble de la ville.

Ce chapitre décrit la démographie marseillaise en situant les principaux changements depuis la Seconde Guerre mondiale. Il propose ensuite un point sur la diversité de la population musulmane à Marseille, en lien avec les migrations internationales et les origines ethniques.

### 2.1 Démographie de Marseille dans les 40 dernières années

Le changement démographique à Marseille dans les quarante dernières années porte la marque d'une grave crise économique qui a eu un impact lourd sur la société et ses institutions.

En quinze ans, entre les recensements de 1975 et 1990, la ville a perdu plus de 100 000 habitants, c'est-à-dire, quelque 12 % de sa population. Il semble toutefois que ce déclin se soit arrêté. Les dernières années avant la crise de 2008, la population de la ville a crû de 5 000 habitants par an. Les effets de ce renouveau varient fortement en fonction des quartiers. Marseille a hérité de la crise une structure sociale et spatiale caractérisée par une forte polarisation entre le sud prospère et les quartiers plus pauvres du nord. Le centre-ville est plutôt vétuste et dégradé, mais d'importants plans de renouvellement urbain sont mis en œuvre dans et autour d'une zone appelée Euroméditerranée.

La recherche des Fondations se focalise sur les habitants du 3<sup>ème</sup> arrondissement, en périphérie du centre-ville et à l'intersection de la zone Euroméditerranée. La population de ce district est généralement plus pauvre que la moyenne marseillaise, avec des revenus relativement peu dispersés. Si cette population ne présente pas un large éventail de catégories socio-économiques, car elle appartient majoritairement aux classes inférieures ou moyennes, la variation en termes d'origines et de contexte culturel est marquée, tant pour les musulmans que pour les non-musulmans.

## 2.2 Le système marseillais en crise : désindustrialisation, dépopulation, chômage<sup>2</sup>

Le terme « système marseillais » a été créé par les économistes pour décrire les arrangements sociaux et économiques qui ont mené Marseille à la prospérité à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, et se sont maintenus dans l'entre-deux-guerres, bien que des signes de ralentissement économique fissent déjà surface. Marseille se trouvait alors au cœur du dispositif colonial français. Son économie était une combinaison d'activités portuaires orientées vers l'exportation de marchandises vers l'empire colonial,<sup>3</sup> d'une industrie navale soutenant les activités portuaires et d'une industrie agroalimentaire. Elle reposait partiellement sur les matières premières importées de l'empire, qui étaient exportées après leur transformation (savon, sucre, pâtes, etc.).

En 1938, le commerce colonial représentait 31 % des importations marseillaises et 65 % de ses exportations. En 1906 puis en 1922, la ville avait célébré ses liens avec l'empire français en organisant des expositions coloniales à grand public (ce n'est qu'en 1931 que Paris accueille son exposition coloniale). La ville possédait également l'infrastructure auxiliaire de l'empire : hôpitaux spécialisés dans le traitement de maladies tropicales, sièges des congrégations religieuses pratiquant l'évangélisation, etc. Marseille disposait lors d'une main-d'œuvre abondante provenant de différentes régions de France et d'Europe (surtout l'Italie). Ces ouvriers étaient généralement non qualifiés. L'infrastructure de la ville n'avait presque plus été modernisée depuis le 19<sup>e</sup> siècle : la voirie et les logements vieillissaient, sauf dans la partie sud de la ville, qui connaissait un développement rapide et s'affirmait comme l'espace résidentiel des classes supérieures.

Au nord de la fameuse Canebière<sup>4</sup> se trouvaient par contre les zones populaires, et des « enclos », précurseurs des bidonvilles ultérieurs. La structure capitaliste de la ville n'avait guère évolué non plus, l'économie restait aux mains de quelques grandes familles d'armateurs et d'industriels qui contrôlaient la Chambre de commerce locale, et s'entendaient avec les décideurs politiques de la ville.<sup>5</sup>

C'est au recensement de 1968 qu'apparaît pour la première fois une baisse de la croissance démographique de la population marseillaise. Un déclin se marque ensuite

<sup>2</sup> Les paragraphes suivants s'appuient sur les travaux d'économistes et sociologues spécialisés dans les études urbaines (André Donzel, Mario Isaac, Bernard Morel, César Centi, Pierre-Paul Zalio). Les données statistiques proviennent de l'INSEE et sont disponibles sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) (consulté en juillet 2009).

<sup>3</sup> À l'époque, l'Algérie était un département français, tandis que la Tunisie (1881) et le Maroc (1912) étaient des protectorats sous mandat français. Au sud du Sahara, les territoires occupés par les Français étaient constitués en deux blocs : l'Afrique-Occidentale française (AOF) en 1895 et l'Afrique-Équatoriale française (AEF) en 1910.

<sup>4</sup> Allant d'ouest en est et séparant la ville entre quartiers sud et quartiers nord, le fameux boulevard Canebière est l'axe central de Marseille.

<sup>5</sup> Pierre-Paul Zalio, *Grandes familles de Marseille au XX<sup>e</sup> siècle. Enquête sur l'identité économique d'un territoire portuaire*, Belin, Paris, 1999.

entre 1975 et 1990. Et c'est le recensement de 1999 qui a enregistré l'arrêt de cette diminution.

Une baisse du dynamisme économique de la ville avait précédé l'affaiblissement démographique et la crise urbaine. La décolonisation en était la cause principale. Cependant, le mouvement était exacerbé par le manque d'initiatives tendant à gérer la conversion postcoloniale du système marseillais, si ce n'est par des décisions contre-productives. Ainsi, le choix stratégique effectué par l'État gaulliste de développer une métropole régionale dans une zone plus large autour de Marseille a entraîné l'exode des implantations industrielles, qui se sont établies dans la périphérie, tandis que les principales activités portuaires (en particulier, le port pétrolier) se déplaçaient en direction de Fos-sur-Mer, à quelque 50 km du centre-ville. En 1985, un économiste disait son pessimisme, au regard des différents modèles de développement que la ville pouvait mettre en œuvre :

Marseille n'est plus que l'annexe d'un grand ensemble portuaire. Elle n'est ni grande ville de tertiaire supérieur, ni capitale régionale incontestée, ni cœur d'une offre nouvelle d'échanges en Méditerranée, ni pôle technologique et centre de tourisme d'affaires et de loisirs selon le modèle Côte d'Azur.<sup>6</sup>

Au cours de cette période de recul démographique, le chômage a explosé de 3,9 % en 1973 à 25 % en 1999, avec des pics à 40 % dans certains quartiers ouvriers.<sup>7</sup> Le taux d'activité a stagné à 39 % entre les années 1960 et 1990. L'emploi global a diminué sur toute la période, surtout dans l'industrie de transformation. Le secteur des services s'est développé, mais surtout dans les catégories inférieures et moyennes. Marseille s'est ainsi convertie en une ville où l'emploi public dominait la structure de l'emploi, tandis que le taux de chômage explosait et que le taux des inactifs demeurait très élevé.

Des logements sociaux ont été construits dans les années 1970 pour résorber l'habitat insalubre et les bidonvilles, et absorber l'immigration en provenance d'Algérie notamment. Mais ce sont pour beaucoup de grandes « cités » HLM de plus de 500 logements, implantées dans les quartiers nord dans des zones mal desservies par les transports en commun. Vieillissant mal, elles n'ont pas tardé à aggraver le problème urbain. C'est seulement en 1978 qu'a été construite la première ligne de métro : or elle ne dessert pas les quartiers nord.

### 2.3 Depuis les années 2000 : signes de reprise démographique et économique

Depuis le début des années 2000, les statistiques indiquent que l'économie repart peu à peu. Le taux de chômage, qui avait connu un pic de 25 % en 1999, était à 18,2 % en 2006. Il reste cependant élevé et l'on peut s'attendre à ce qu'il reparte à la hausse en

<sup>6</sup> Mario Isaac, « Marseille et la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Crise d'un système urbain, économique et politique », dans *Marseille ou le présent incertain*, Cahiers Pierre-Baptiste, Actes Sud, La Tour d'Aigues, 1985, p. 77.

<sup>7</sup> Disponible sur [www.statistiques-locales.insee.fr](http://www.statistiques-locales.insee.fr) (consulté en juillet 2009).



raison de la crise financière mondiale qui a touché la France en 2008. Néanmoins une tendance d'évolution positive s'est redessinée.

Tandis que la baisse de l'emploi ouvrier se poursuit (de 25,7 % de la population active en 1990 à 15,2 % en 2006), la structure du marché du travail de Marseille n'est plus fondamentalement différente de celle de villes comme Aix-en-Provence, une ville de taille moyenne appartenant l'aire métropolitaine élargie de Marseille, mais plutôt associée à l'image des cadres (voir Tableau 4).

**Tableau 4. Structure du marché de travail à Marseille et à Aix-en-Provence, 2006, en %**

| Catégorie                                                        | Marseille | Aix  |
|------------------------------------------------------------------|-----------|------|
| Artisans indépendants, commerçants, chefs de petites entreprises | 5,5       | 5,4  |
| Cadres et professionnels indépendants                            | 18,4      | 24,3 |
| Professionnels de niveau moyen                                   | 29,2      | 28,9 |
| Employés                                                         | 31,7      | 27,9 |
| Ouvriers                                                         | 15,2      | 13,1 |

Source : INSEE

La structure de la formation a également évolué, quoique lentement. En 1982, près d'un Marseillais sur deux n'avait pas de diplôme. En 1990, ils étaient encore de 35 %. En 2006, ils ne sont plus que 25 %. Aujourd'hui (données 2006), le quart de la population a un niveau un bac + 2 ou davantage. En guise de comparaison, ce chiffre est de 40,5 % à Lyon et de 41 % à Aix.<sup>8</sup>

Le renouveau de Marseille tient à la prise de conscience vive de l'appauvrissement qui s'est énoncée au cours des années 1980 chez les acteurs publics (États et Ville) et les acteurs privés (Chambre de commerce et d'industrie de Marseille, CCIM).<sup>9</sup> Elle a débouché sur des investissements publics d'importance cruciale, comme l'extension de la ligne TGV<sup>10</sup> de Paris et Lyon vers Marseille en 1992, ainsi que de vastes opérations d'intégration sociale et économique, mises en œuvre à travers des partenariats public-privé, dont le projet Euroméditerranée est la réalisation phare. Mobilisant un investissement public conséquent sous la conduite de l'Etat (237 millions d'euros pour 2000–2006, et 222 millions prévus pour 2006–2012) et une ingénierie institutionnelle, technique et sociale complexe, le projet vise à réaménager 313 ha plus

<sup>8</sup> Disponible sur [www.statistiques-locales.insee.fr](http://www.statistiques-locales.insee.fr) (consulté en juillet 2009).

<sup>9</sup> L'organe ou association des employeurs marseillais.

<sup>10</sup> Le trafic attendu était estimé à 14 millions de voyageurs par an.

ou moins densément bâtis, situés dans l'hypercentre de Marseille, dans un triangle allant de la gare St Charles aux quartiers portuaires d'Arenc et de la Joliette.

Le projet associe construction de bureaux, habitat, et équipements (services publics, commerces, hôtellerie). La première phase a généré un milliard d'euros d'investissements privés, elle a occasionné la construction de 2100 logements, la réhabilitation de 2300 autres, et la création de 6800 emplois.<sup>11</sup> Euroméditerranée est l'opération de réaménagement d'un centre urbain la plus importante en France. Bien que l'incertitude plane sur les prochaines phases, l'acceptation en mai 2009 de la candidature marseillaise comme Capitale européenne de la Culture 2013 dote le projet sans aucun doute d'un « horizon d'utopie » supplémentaire.

#### 2.4 Profil social du 3<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille

Si une redynamisation s'esquisse, la ville reste marquée par la pauvreté, surtout dans les zones où vivent de nombreux musulmans. C'est pourquoi le travail de terrain pour le présent rapport s'est centré sur le 3<sup>ème</sup> arrondissement.

Couvrant 44 650 hectares au total, l'arrondissement fait partie du périmètre de l'Euroméditerranée. Ces dernières années, la population de cette zone a crû de 1 % par an. Cette évolution est en partie due au taux de natalité du quartier : avec un rapport de 20 à 1 000, il est supérieur à la moyenne marseillaise de 13,8 ‰.<sup>12</sup> Les familles de ce quartier sont plus nombreuses que la moyenne marseillaise : 20 % des familles ont trois enfants ou plus de moins de 25 ans (la moyenne marseillaise est de 11,3 %). L'immigration d'autres régions françaises ou d'autres pays, est un deuxième facteur qui a contribué à la hausse de la population du 3<sup>ème</sup> arrondissement.

L'arrondissement est globalement pauvre. Bien que le revenu fiscal médian à Marseille soit de 14 795 € en 2006, dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, il ne s'élevait qu'à 6 981 €. Un des IRIS (quartiers) les plus pauvres de la ville,<sup>13</sup> Bellevue-Pyat, se trouve dans cet arrondissement. Le revenu fiscal médian y était de 2 270 € en 2004. Et l'IRIS le plus riche du 3<sup>ème</sup> arrondissement (Ricard-Guigou) est bien en deçà de la moyenne marseillaise, avec un revenu médian de 11 720 €. Cet arrondissement ne peut donc pas être considéré comme représentatif de la ville. Toutefois, les disparités socio-spatiales sont si marquées à Marseille, qu'aucune zone particulière n'est typique. Il n'existe pas

<sup>11</sup> Source : André Donzel, Nicolas Maisetti, Réseaux politiques locaux et internationalisation des villes : Marseille et le projet euroméditerranéen. Communication au congrès de l'AFSP, 2009, Grenoble.

<sup>12</sup> La moyenne nationale est de 13,1. En guise de comparaison : le taux algérien était de 17,3 en 2008 et le taux marocain de 21.

<sup>13</sup> Afin de préparer la diffusion du recensement de la population de 1999, l'INSEE a développé un découpage du territoire en mailles de taille homogène appelées IRIS2000. Un sigle signifiant 'Ilots Regroupés pour l'Information Statistique' en référence à la taille visée de 2 000 habitants par maille élémentaire. Voir <http://www.insee.fr/en/methodes/default.asp?page=definitions/iris.htm> (consulté en avril 2011).

de quartier moyen et les tendances actuelles ne font qu'accentuer ces disparités.<sup>14</sup> Le quartier se paupérise relativement à l'ensemble marseillais.

Moins de 10 % de ses habitants ont un diplôme de niveau bac +2 ou supérieur, contre 24 % au niveau de la ville, tandis que 40,6 % n'ont aucun diplôme.

L'habitat est dense et vétuste. Près d'une moitié des logements du quartier ont été construits avant 1949. La plupart sont de petits appartements, majoritairement en location.

D'une manière générale, la qualité du cadre est médiocre. La voirie est tortueuse, peu entretenue. L'espace du quartier a été chamboulé par les autoroutes modernes qui traversent la zone. La Rode Nord traverse la partie occidentale du quartier, tandis qu'un autopont surplombe la pointe septentrionale. En périphérie du district se trouve la Friche de la Belle de Mai, un espace dédié aux médias et à la production artistique. Aucun hôtel n'est établi dans l'arrondissement, mais la mosquée salafiste de Marseille se trouve à un jet de pierre. Plusieurs ONG et organisations caritatives offrant de l'aide aux sans-abris ont choisi ce district pour y établir leurs sièges. Il s'agit donc au total d'un territoire qui se distingue par une tonalité populaire dans un cadre urbain plutôt homogène et ancien, où la population présente un éventail d'origines géographiques.

Nous avons choisi de faire passer le questionnaire dans ce quartier en définissant, comme dit plus haut, sur la base de l'histoire démographique de Marseille, six catégories d'origine qui nous semblaient composer un plan d'enquête pertinent pour le programme : musulmans d'origine algérienne / d'une autre origine maghrébine / d'origine africaine ou comorienne ; non-musulmans d'origine française sans migration proche / d'une autre origine européenne / d'origine africaine.

## 2.5 Les migrations à Marseille. La question de la nationalité

L'histoire locale de Marseille se confond presque entièrement avec l'histoire des grands mouvements migratoires contemporains, à tel point que le territoire de la ville, sa démographie et sa mentalité, ses usages et ses traditions, son parler sont imprégnés de l'histoire des migrations, comme les cercles concentriques sur le tronc d'un arbre centenaire :

A celui qui l'étudie avec un peu de recul, Marseille apparaît comme un creuset, comme un miroir reflétant assez bien les grands mouvements de migrations méditerranéens. Les différentes strates qui viennent se superposer, et peuvent se retrouver dans la composition de la population marseillaise actuelle, correspondent à ces grands mouvements.<sup>15</sup>

<sup>14</sup> Le revenu fiscal médian d'un ménage marseillais était de 12 837 € en 2001. Dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, ce chiffre s'élevait alors à 6 300 € (INSEE, Statistiques locales, Marseille).

<sup>15</sup> Émile Temime, « Marseille, ville de migrations », *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 7(1) (1985), p. 46 (ci-après : Temime, « Marseille, ville de migrations »).

Migrations latines, migrations multiformes liées à l'ébranlement du monde méditerranéen suite à la Première Guerre mondiale (Arméniens, Libanais, Syriens), exilés politiques et vagues de réfugiés ayant fui le fascisme des années 1930 (d'Italie, d'Espagne, etc.), et plus récemment, vagues d'immigrés du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne, ou de l'Océan indien (Comores, Madagascar, Île Maurice et Île de la Réunion), conséquence du processus de décolonisation ; sans oublier les flux d'immigrés les plus récents suscités par les bouleversements en Europe (Bosniaques, Serbes, Polonais, Roumains, etc.) ou par la globalisation du commerce (Chinois du continent ou de Taïwan). Tout cela amène l'historien Émile Temime à conclure que : « Il est, en définitive, peu d'événements politiques ou économiques qui n'aient une répercussion importante sur la démographie marseillaise ». <sup>16</sup>

En fait, le fait migratoire est partie intégrante de l'identité politique et culturelle de Marseille. Il n'est pas possible de parler de la ville, d'y tourner un film, de chanter ou d'écrire à son sujet sans rendre hommage à son cosmopolitisme légendaire, ou sans au moins y faire référence <sup>17</sup> Pourtant le genre de cosmopolitisme spécifique à Marseille demeure problématique. Tandis que des individus et des groupes sociaux l'affirment ou souhaitent se l'approprier, il continue à produire des effets paradoxaux dans les représentations ou le discours public des leaders d'opinion : « le cosmopolitisme marseillais est à la fois source de fierté, dans le cadre d'une identité locale promue ou de celle d'une ville d'accueil chaleureuse et tolérante, et objet de honte (sentiment d'invasion et d'insécurité). »

Ce paradoxe débouche sur des comportements, actions et réactions ambivalents envers l'immigration : d'une part, les décideurs politiques souhaitent s'appuyer dessus pour promouvoir la ville comme destination touristique et économique, d'autre part, ils cherchent par tous les moyens à faire disparaître ce stigmate migratoire, et ils tentent d'insuffler une nouvelle vie au mythe de Marseille, ville provençale, en cultivant la nostalgie des anciens villages, avec leur clocher, leur salle paroissiale et la place du marché.

Bien qu'aujourd'hui, la plupart des métropoles européennes possèdent un ou plusieurs quartiers dits ethniques, ceux-ci sont généralement circonscrits à des zones spécifiques et réduites. Au contraire à Marseille, les quartiers dits « immigrés » parsèment le centre de la ville et jouxtent les endroits où se situent les centres du pouvoir administratif, politique et sécuritaire. Les habitants étrangers ou habitants d'origine étrangère y sont par conséquent clairement visibles, bien qu'ils ne soient pas nécessairement plus nombreux que leurs homologues d'autres grandes villes européennes (Madrid, Barcelone, Rome, Paris, Birmingham, Londres, Berlin, etc.) : la visibilité des habitants d'origine étrangère à Marseille résulte non seulement de leur poids démographique,

<sup>16</sup> Temime, « Marseille, ville de migrations ».

<sup>17</sup> Yvan Gastaut, « Marseille cosmopolite après les décolonisations : un enjeu identitaire », *Cahiers de la Méditerranée* 67 (2003), disponible sur <http://cdlm.revues.org/index134.html> (consulté en janvier 2011 – ci-après Gastaut, « Marseille cosmopolite »).

mais encore de leur concentration dans les zones les plus centrales, entre le port de La Joliette, le boulevard Canebière et la gare Saint-Charles.

La présence d'immigrés dans les districts centraux contribue à consolider les clichés selon lesquels Marseille est une ville d'immigrés, une ville arabe et aujourd'hui, bien évidemment, une ville musulmane. De nouvelles populations immigrées se sont établies dans les quartiers populaires du centre-ville, parce qu'elles y disposent d'une vaste offre de logements bon marché précaires. Ce faisant, les immigrés du Maghreb, d'Afrique subsaharienne, des Comores et plus récemment, de Turquie, du Kurdistan et de Chine continentale, s'inscrivent dans un processus migratoire à long terme, qui a forgé la ville de Marseille depuis le 19<sup>e</sup> siècle.

La première vague d'immigration de l'époque contemporaine a débuté au milieu du 19<sup>e</sup> siècle et s'est terminée à la veille de la Première Guerre mondiale (1914). Elle est étroitement liée à la colonisation française du nord de l'Afrique (qui commence par la conquête de l'Algérie en 1830), entreprise coloniale dont les besoins ont imposé l'extension du port et des zones industrielles vers le nord de Marseille (là où se situe maintenant le quartier de La Joliette). En 1851, les étrangers constituaient quelque 8 % de la population totale de Marseille, un chiffre considérable à l'époque. Mais la présence étrangère a connu une croissance fulgurante avec l'arrivée massive d'immigrés italiens : en 1914, on recensait plus de 100 000 Italiens dans la ville, soit 20 % de la population. Un habitant sur cinq étant d'ascendance italienne, les Français considéraient Marseille comme une ville italienne.<sup>18</sup> Les mouvements xénophobes et nationalistes dénoncent d'ailleurs « l'invasion italienne ».<sup>19</sup>

Les Italiens à Marseille étaient en majeure partie une main-d'œuvre qui travaillait dans les quartiers proches du port, dans les nouvelles industries et sur les docks de Marseille. Comme l'indique Temime, le mot 'Italien' était à Marseille dans les années 1920 synonyme d'étranger, et vice-versa.

On voit ce que peut représenter 'l'invasion' italienne. On finit par en oublier les autres minorités, et par confondre bien souvent main-d'œuvre italienne et main-d'œuvre étrangère. Les Italiens sont partout présents, sur le port, dans pratiquement toutes les industries, et, dans certains cas, ils ont un quasi monopole de l'emploi.<sup>20</sup>

Il faut ajouter à cette première vague d'immigrés italiens une petite colonie algérienne, provenant surtout de la région pauvre de Kabylie, à qui il a notoirement été fait appel par les employeurs entre 1889 et 1906 pour casser les nombreuses grèves des travailleurs italiens revendicatifs : « L'introduction des premiers ouvriers kabyles avant 1914 (quelques milliers seulement dans l'ensemble du pays) correspond en effet à une

<sup>18</sup> Pierre Milza (ed.), *Les Italiens de France de 1914 à 1940*, École française de Rome, Rome, 1986.

<sup>19</sup> Temime, « Marseille, ville de migrations », p. 40.

<sup>20</sup> Témime, « Marseille, ville de migrations », p. 41.

volonté de recruter des ouvriers aisément contrôlables et ne disposant d'aucune sécurité d'emploi »<sup>21</sup>

La seconde vague migratoire commencée après la Première Guerre mondiale concernait « toute la France à partir de 1920, avec les besoins de la reconstruction, et le démarrage industriel, alors que le déclin démographique, accentué par les lourdes pertes de la Première guerre mondiale, commence à faire sentir ses effets ». <sup>22</sup> À Marseille, l'immigration demeurait surtout italienne, bien que de nouveaux groupes y fassent leur apparition : travailleurs coloniaux (généralement des hommes seuls) et Arméniens (réfugiés politiques fuyant avec leur famille les persécutions en Turquie). Pour la communauté arménienne,

le rôle de Marseille ville-port, cité de transit et cité-refuge à la fois, apparaît primordial ; il s'agit, en effet, d'une arrivée massive, sur quelques années essentiellement entre 1922 et 1927, d'une masse de migrants, rejetés dans leur pays par la persécution, contraints à l'exil ; ils arrivent dans des conditions de misère et de dénuement parfois extrêmes. <sup>23</sup>

Entre 1925 et 1930, Marseille comptait 200 000 habitants étrangers, soit plus de 20 % de sa population. Ville italienne, Marseille s'était diversifiée pour devenir cosmopolite.

Il ne faut pas oublier de mentionner également la contribution des migrations intérieures au peuplement de Marseille. L'exemple le plus parlant est l'arrivée massive des Corses après les années 1920 :

Parmi les apports nouveaux d'origine française, il faut faire une place à la communauté corse. La migration corse est très ancienne, et le port a attiré très tôt des migrants en provenance des villages du Cap Corse. Avec l'affaiblissement de l'économie insulaire, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le mouvement s'est largement étendu ; mais c'est surtout après 1920 qu'il devient systématique et touche pratiquement toute l'île. <sup>24</sup>

Les Corses s'établissaient surtout dans le quartier du Panier, qui aujourd'hui encore est décrit comme une enclave corse, bien que sa population soit actuellement plus diverse, avec l'intégration des Comoriens dans les années 1970 et 1980, rejoints par les classes supérieures 'blanches' dans les années 1990 et 2000.

La troisième grande vague migratoire est consécutive à la politique de reconstruction de l'après Seconde guerre mondiale et s'est amplifiée après les processus de décolonisation (les colonies françaises au sud du Sahara et du nord de l'Afrique obtenant

<sup>21</sup> Émile Témime, « Marseille XXe : de la dominante italienne à la diversité maghrébine », *Revue européenne des migrations internationales* 11(1) (1995), p. 13.

<sup>22</sup> Abdelmalek Sayad, Jean-Jacques Jordi et Émile Témime, *Migrance. Histoire des migrations à Marseille*, vol. 4, Edisud, Aix-en-Provence, 1991 (ci-après Sayad et al., *Migrance*).

<sup>23</sup> Témime, « Marseille, ville de migrations », p. 42.

<sup>24</sup> Témime, « Marseille, ville de migrations », p. 42.

l'indépendance). Dans cette période, de grandes masses d'immigrés du Maghreb (la plupart de l'Algérie) sont entrées en France. En même temps, une population nombreuse d'Européens rapatriés de l'ancienne Algérie française s'est également établie à Marseille, tout comme des juifs séfarades d'Algérie, du Maroc et de Tunisie, qui ont préféré partir avec les colons français. L'intégration sociale et professionnelle des rapatriés a entraîné son lot de difficultés, d'autant plus que leur arrivée à Marseille allait de pair avec les premiers signes de déclin économique de la ville : « Leur insertion ne sera pas toujours facile, la quantité de main-d'œuvre disponible étant hors de proportion avec le développement économique marseillais. Là aussi joueront les solidarités et les choix personnels, et la physionomie de la ville s'en trouvera modifiée [...] »<sup>25</sup>

Au début des années 1970, Marseille compte quelque 100 000 rapatriés d'Afrique du Nord. Mais surtout, comme l'indique Témime,

le phénomène le plus visible est le changement de la dominante. Près de 50 % des étrangers sont d'origine maghrébine. Au recensement [de 1975], ils seront 60 % reprenant souvent dans l'espace marseillais, et dans un certain nombre d'emplois, la place occupée naguère par des Italiens.<sup>26</sup>

Cet afflux à Marseille d'immigrés provenant du Maghreb, accompagnés de leur famille, provoque aussi des changements considérables dans l'espace urbain. Il est en effet à la base de la division socio-spatiale entre le Nord et le Sud, qui existe aujourd'hui encore :

La présence de ces nouveaux venus, par dizaines de milliers, et à qui il faut bien faire une place, contraint la ville à se transformer. Elle accélère la construction des cités destinées à la fois à faire disparaître les bidonvilles et autres 'îlots insalubres' où se sont entassés des années durant une part des immigrés, et à loger les derniers arrivants. Cités bâties trop vite, logement marquées du sceau du provisoire, ouvertes d'abord aux plus défavorisés, et qu'abandonneront très vite les moins démunis de leurs habitants. Zone marginalisée, sous-équipée, comme les cités de Font-Vert, de Frais-Vallon ou Bellevue ..., où les conditions d'existence deviennent plus difficiles au fil des années, quand les bâtiments se dégradent, alors que le travail se raréfie.<sup>27</sup>

Peut-on parler d'une quatrième vague migratoire à Marseille ? Une chose est sûre, au moins : si dans le passé, les historiens ont pu parler de dominante italienne ou algérienne, cela n'est plus possible. Cependant, ce constat n'empêche pas l'apparition de phénomènes significatifs, comme la force démographique des Comoriens ou le rôle prévalent d'immigrés chinois dans l'activité commerciale du centre-ville.

D'aucuns affirment que Marseille est aujourd'hui la deuxième capitale des Comores. Bien qu'il n'existe aucun recensement officiel, les estimations parlent d'une présence à

<sup>25</sup> Témime, « Marseille, ville de migrations », p. 44.

<sup>26</sup> Témime, « Marseille, ville de migrations », p. 44.

<sup>27</sup> Témime, « Marseille, ville de migrations », p. 16.

Marseille de 30 000 à 80 000 Comoriens,<sup>28</sup> dont 80 % seraient citoyens français. La population comorienne à Marseille ne peut être quantifiée exactement. Le flottement des chiffres a deux raisons. Tout d'abord, les immigrés de Mayotte (aujourd'hui département français à part entière), appelés Mahorais, ne sont pas recensés comme étrangers. Deuxièmement, bon nombre de Comoriens n'ont pas de permis de séjour. Une grande partie de la population comorienne à Marseille n'est pas reprise dans les données officielles en raison de ces deux facteurs. La communauté comorienne est principalement concentrée dans les quartiers centraux (Le Panier et Belsunce), dans la zone portuaire (La Joliette), dans les quartiers semi-périphériques (Boulevard National, Saint-Mauront et Félix Piat), ainsi que dans les cités populaires du nord de la ville (Frais Vallon, La Savine, Plan d'Aou, La Castellane et La Bricarde, Parc Calliste).

Au niveau symbolique, le statut de la communauté comorienne témoigne de développements significatifs ces dernières années. Contrairement aux communautés maghrébines, souvent l'objet de propos racistes et xénophobes, les Comoriens marseillais sont vus d'une façon plus ambivalente, qui peut-être plonge ses racines dans les préjugés coloniaux qui opposent les Noirs aux Arabes. Ces préjugés ont contribué à forger l'image d'une communauté comorienne docile, introvertie, repliée sur ses coutumes et traditions, et apparaissant moins agressive ou dangereuse que les Maghrébins et les Arabes, bien que musulmane.<sup>29</sup> Cette image est toutefois sujette à modification : l'image de la docilité fait place à celle d'une communauté occulte et secrète, source de nouvelles préoccupations pour les acteurs institutionnels, les décideurs et les forces de l'ordre. Il semble que la discrétion des Comoriens, qui était appréciée et procurait un sentiment de sécurité, s'est convertie en une source de suspicion. Les propos font état d'une 'intégration ratée', de polygamie, de familles monoparentales (mères seules), d'un trafic de faux papiers, etc., créant une nouvelle image qui tend à se répandre sur l'immigration comorienne à Marseille.<sup>30</sup>

L'immigration chinoise est un autre phénomène qui a surgi à Marseille dans les années 1990. Jusqu'aux années 1980, l'immigration chinoise vers Marseille se bornait à quelques dizaines de familles ayant quitté leur pays en raison du bouleversement politique. Marseille ne possédait pas de quartier chinois comme Paris (le Triangle de Choisy dans le 13e), et moins encore un Chinatown analogue à ce que l'on retrouve

<sup>28</sup> Si le nombre de 80 000 Comoriens et citoyens français d'origine comorienne se confirme à Marseille, cette communauté constituerait 10 % de la population totale. Nous pourrions alors parler d'une tendance comorienne prédominante, à l'instar des tendances dominantes italienne et algérienne / maghrébine.

<sup>29</sup> La majeure partie des Comoriens marseillais sont des musulmans sunnites de l'école shaf'ite. Voir Amélie Barbey, « Institutions et acteurs religieux chez les Comoriens de Marseille », *Migrations Société* 19(111–112) (Mai–août 2007), p. 17–39.

<sup>30</sup> Sophie Blanchy, « Les Comoriens, une immigration méconnue », *Hommes & Migration* 1215 (Septembre–octobre 1998), p. 5–21.



dans les villes d'Amérique du Nord (New York, San Francisco, Los Angeles).<sup>31</sup> Depuis le début des années 1990, le nombre de Chinois continentaux s'établissant à Marseille est en hausse. On ne connaît pas précisément la taille de cette population, vu que bon nombre de Chinois n'ont pas de papiers (cartes de séjour ou permis de séjour). Jusqu'à il y a peu, la plupart des Chinois tendaient à s'installer dans le quartier de La Joliette, au Boulevard des Dames et dans Le Panier.

---

<sup>31</sup> Barbara Baille, « Chinois de Marseille » (notes d'enquête), *Revue européenne des migrations internationales* 11(1) (1995), p. 115–124.

### 3. CONTEXTE INSTITUTIONNEL

#### 3.1 Contexte national : république, laïcité et islam

La France est souvent décrite comme une république une et indivisible, comme l'atteste la constitution, ce qui mène à un système où les traditions laïques et républicaines chassent tout signe d'appartenance ethnique et religieuse du domaine public.<sup>32</sup> L'intégration selon la République française contraste donc avec l'approche anglo-saxonne orientée sur les communautés elles-mêmes, qui reconnaît l'identité différente des étrangers et minorités et les voit comme des éléments constituant la communauté nationale.

Cette affirmation ne tient pas compte de la complexité pratique et symbolique de l'appartenance culturelle et religieuse en France et cache diverses disputes sur les religions minoritaires dans bon nombre de domaines, comme l'éducation, le logement, la police, et la participation et les accommodements politiques. Les discours formels des intellectuels, politiques et médias évitent en effet les notions de minorité et communauté, qui sont considérées comme étant contraires à l'universalisme républicain. En même temps, ils indiquent régulièrement qu'ils considèrent les habitants d'origine postcoloniale (africaine, maghrébine et des départements d'outre-mer) comme différents, ce qui introduit le concept de l'ethnicité dans le débat public sur les questions sociales et les politiques visant ces groupes. Ce qui distingue la France du point de vue politique, c'est moins une stricte neutralité de l'État, qu'une tension persistante entre l'idéal d'unité nationale, et la reconnaissance des cultures plurielles. Ce genre de tension a déjà été décrit plus tôt dans l'histoire de la France : avec les juifs après la Révolution de 1789 (politique de régénération)<sup>33</sup> et durant le colonialisme (politique d'assimilation).<sup>34</sup> On la retrouve aujourd'hui avec les immigrés et leurs descendants (politique d'intégration).<sup>35</sup> La politique d'intégration refuse l'existence de minorités, bien qu'en même temps, elle catégorise les minorités ethniques ou religieuses en tant qu'autres, de toutes sortes de façons pratiques et symboliques.<sup>36</sup>

<sup>32</sup> Dominique Schnapper, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Gallimard, Paris, 1991 ; Yves Lacoste, *Vive la Nation. Destin d'une idée géopolitique*, Fayard, Paris, 1998.

<sup>33</sup> Pierre Birnbaum (ed.), *Histoire politique des juifs de France*, Presses de Sciences Po, Paris, 1990.

<sup>34</sup> Nicolas Bancel, Pascal Blanchard et Françoise Vergès, *La République coloniale. Essai sur une utopie*, Introduction, Albin Michel, Paris, 2003.

<sup>35</sup> Vincent Geisser, « L'intégration : réflexion sur une problématique post-coloniale », dans Pascal Blanchard et Nicolas Bancel (eds), *Culture post-coloniale 1961–2006*, Autrement, Paris, 2006, p. 145–164.

<sup>36</sup> Pour des explications psychosociales génériques sur le processus d'assignation d'altérité, voir Michael Schwalbe, Sandra Godwin, Daphne Holden, Douglas Schrock, Shealy Thompson et Michele Wolkomir, « Generic processes in the reproduction of inequality : An interactionist analysis » (Processus génériques dans la reproduction de l'inégalité : une analyse interactionniste), *Social Forces* (Forces sociales) 79(2) (Décembre 2000), p. 419–452.

Cette logique *a priori* peut expliquer les accusations de communautarisme souvent portées contre les musulmans et les Arabes, et plus largement, les groupes ayant une histoire postcoloniale. ‘Communautarisme’ n’est pas un mot que l’on entend souvent en français : il s’agit d’un néologisme. Il peut être défini comme l’inclination supposée des individus à se regrouper et à éviter le contact avec des gens d’autres origines. Ce concept est typiquement appliqué aux personnes précitées, qui sont dépeintes comme n’étant pas suffisamment individualistes et pénétrées des valeurs françaises, et qui pourraient faire de la société française unifiée une mosaïque.<sup>37</sup> Cependant, la recherche suggère que l’organisation et l’activité militante des minorités sont peu développées en France, contrairement à l’Angleterre et l’Allemagne.<sup>38</sup> L’enquête des *Fondations pour une société ouverte* montre que l’activité et l’organisation des musulmans en tant que communauté ne sont aucunement radicalisées. En fait, s’il y a une communauté ethnique qui est devenue prééminente en France pendant les dernières décennies, c’est bien la majorité française. Tout comme d’autres pays européens, la France se montre de plus en plus nationaliste, et nombre de leaders politiques – pas uniquement à l’extrême-droite – mettent en avant l’identité française profonde.<sup>39</sup>

La discussion sur la laïcité a suivi l’ascension des organisations islamiques en France<sup>40</sup> et l’identification croissante des jeunes à l’islam. Le premier cas de politisation de la laïcité dans ce nouveau contexte est survenu dans un collège près de Paris, à l’automne 1989. Le gouvernement demanda alors au Conseil d’État d’explicitier la laïcité en droit. S’appuyant sur le droit français et les instruments internationaux du droit humanitaire, le Conseil d’État a formulé une conception libérale de la laïcité, qui octroie aux individus le droit d’exprimer leur appartenance religieuse ou autre, pour autant que cela ne nuit à personne et n’entrave pas le bon fonctionnement des services publics. Tel est le principe constitutionnel de laïcité,<sup>41</sup> un principe qui n’a pas été modifié pendant les vingt ans du débat politique à son sujet. Cependant, le gouvernement de droite et le Parlement (tous partis confondus) ont édicté une loi en 2004 pour interdire aux élèves,

<sup>37</sup> Au cours de ce processus, le mot ‘mosaïque’ a acquis une connotation négative, communautariste. Voir Michel Wieviorka, ed., *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris, La Découverte, 1996.

<sup>38</sup> Voir Laurent Lévy, *Le Spectre du communautarisme*, Amsterdam, Paris, 2005 ; Fabrice Dhume-Sonzogni, *Racisme, antisémitisme et ‘communautarisme’. L’école à l’épreuve des faits*, L’Harmattan, Paris, 2007 ; Vincent Tiberj, *La Crispation hexagonale*, Plon, Paris, 2008. (Voir également *At Home in Europe : Musulmans à Berlin, Musulmans à Hambourg et Musulmans à Leicester*, disponible sur [www.soros.org/initiatives/home](http://www.soros.org/initiatives/home))

<sup>39</sup> Le gouvernement français a organisé un débat public sur l’identité nationale en 2009, immédiatement après la divulgation de l’enquête des *Fondations* à Marseille. Ce débat a donné lieu à une vague de propos racistes, de sorte que le site Internet qui y était consacré a dû être suspendu après quelques mois, avant même d’avoir permis de tirer une conclusion définitive.

<sup>40</sup> Voir Jonathan Lawrence et Justin Vaisse, *Intégrer l’Islam. La France et ses musulmans, Enjeux et réussites*. Paris, Odile Jacob, 2007.

<sup>41</sup> Conseil d’État, *Rapport public 2004. Jurisprudence et avis de 2003. Un siècle de laïcité*, La Documentation française, Paris, 2004.

collégiens et lycéens le port de signes religieux. Qui plus est, la politisation de la laïcité qui n'a cessé de prendre ampleur après le 11 septembre 2001, en culminant en 2003, n'a pas cessé.<sup>42</sup> La laïcité est désormais vue comme une composante capitale de l'identité nationale, fruit de l'histoire et de la culture nationales, ce qui implique une conception « épaisse » de type ethnique de ce principe républicain, loin de l'acception juridique de la laïcité.<sup>43</sup>

Ces réflexions mettent à nu la complexité de la pratique politique et des discours sur la religion islamique et les citoyens musulmans en France. D'un côté, les autorités françaises appellent sans cesse à l'accélération de l'intégration dans la société nationale en demandant aux leaders musulmans, imams et mosquées d'être plus français. Le thème de « l'islam de France » opposé à « l'islam en France » est devenu un nouveau crédo pour les acteurs politiques depuis les années 1990, ce qui signifie que l'islam doit n'être plus vu comme une religion étrangère 'transplantée',<sup>44</sup> mais comme une confession nationale 'intégrée'. D'un autre côté, on continue à attribuer aux Musulmans une altérité supposée, en raison de leur arrivée relativement récente dans la société française, de leur manque d'organisation et surtout, dans l'idée que les croyants musulmans n'ont pas suffisamment adopté les valeurs républicaines, notamment la laïcité et l'égalité des sexes.

### 3.2 Perception des musulmans à Marseille

En décembre 2001, le maire de Marseille à l'époque, Jean-Claude Gaudin, déclarait dans une interview au journal *La Tribune* : « Le Marseille populaire, ce n'est pas le Marseille maghrébin, ce n'est pas le Marseille comorien. Le centre a été envahi par la population étrangère, les Marseillais sont partis »<sup>45</sup> Il serait erroné de comprendre cette affirmation de la première personnalité politique de la ville sans nuances, comme l'expression d'une vision du monde raciste et discriminante à l'égard de certaines composantes de la population marseillaise (Maghrébins, Comoriens, Turcs, Africains noirs). Les propos du maire semblent plutôt révélateurs d'une idéologie locale véhiculée aujourd'hui par un grand nombre d'acteurs politiques et les médias, et parfois même par les leaders associatifs de la ville comme par exemple les Comités d'intérêts de quartier (CIQ), censés représenter la société civile marseillaise. Il s'agit en réalité d'une représentation ethnicisante et hiérarchique de la citoyenneté marseillaise, au sein de

<sup>42</sup> Voir Claire de Galembert, ed., « Le voile en procès », édition spéciale, *Droit et société* 68 (2008) ; John Bowen, *Why the French don't like Headscarves. Islam, the State, and Public space* (Pourquoi les Français n'aiment pas le voile. Islam, État et espace public), Princeton University Press, Princeton, NJ, 2008.

<sup>43</sup> Cécile Laborde, *Critical Republicanism. The Hijab Controversy and Political Philosophy* (Républicanisme critique. La controverse du voile et la philosophie politique), Oxford University Press, Oxford, 2008.

<sup>44</sup> Felice Dassetto et Albert Bastenier, *L'Islam transplanté. Vie et organisation des minorités musulmanes de Belgique*, EPO, Anvers, 1984.

<sup>45</sup> *La Tribune*, 5 décembre 2001.

laquelle les musulmans occupent une position ambivalente : ils ne sont pas complètement exclus de la vie de la cité, mais considérés comme des semi-citoyens en voie d'intégration et dont la légitimité locale fait l'objet de débats et d'interrogations contradictoires. De ce point de vue, malgré la persistance de nombreux stéréotypes ethniques, raciaux et religieux à l'égard des musulmans marseillais, leur image dans l'espace public a évolué de façon généralement positive ces dernières années, ils jouissent désormais d'une certaine reconnaissance politique et d'une visibilité dans les médias. Cette évolution s'est toutefois faite lentement, avec parfois des régressions : la légitimité acquise la veille pouvait être compromise le lendemain sous l'effet d'évènement locaux, nationaux ou même internationaux (comme la révolution iranienne en 1979, la Guerre du Golfe en 1991 ou les attentats du 11 septembre).

Dans les années 1970, la population musulmane était encore perçue à travers le prisme colonial, surtout parce Marseille comptait à l'époque une forte communauté de rapatriés Européens revenus d'Afrique du Nord, les 'pieds-noirs', qui nourrissaient un ressentiment à l'égard des « Arabes » qui les avaient chassé de 'leurs' terres.<sup>46</sup> Le racisme des Marseillais s'exerce principalement à l'égard des travailleurs algériens, et est largement relayé par la presse locale, notamment le journal *Le Méridional*, qui est le porte-parole des cercles conservateurs et xénophobes de la ville.<sup>47</sup> Il s'agit ici d'une forme de racisme postcolonial animé par ceux-là mêmes qui ont vécu directement la colonisation française dans le nord de l'Afrique (pieds-noirs et anciens fonctionnaires des colonies françaises), qui occupent désormais des postes-clés dans les institutions locales (administration, police, sécurité sociale, éducation nationale, etc.) :

Les grandes secousses ne peuvent s'apaiser du jour au lendemain. La guerre d'Algérie et l'exode de 1962 laissent d'inévitables traces matérielles et morales. [...] La vie politique à Marseille reste marquée par les affrontements violents qui se sont déroulés de part et d'autre de la Méditerranée. Les grandes illusions du passé se dissipent ici plus lentement que dans le reste de la France. [...] L'illusion impériale a marqué durablement la ville, et les passions suscitées par la décolonisation sont longues à s'éteindre, d'autant plus que Marseille est devenue une grande ville pied-noire.<sup>48</sup>

Ce racisme importé des anciennes colonies a également été relayé par certains Marseillais d'origine provençale. Cependant, cette ambiance raciste postcoloniale, que l'on retrouve dans bon nombre de grandes villes du Midi (Marseille, Toulon, Nice, Montpellier, etc.) a entraîné la mobilisation de militants antiracistes. C'est ainsi que Marseille est depuis les années 1970 un champ de bataille entre racistes et non-

<sup>46</sup> Jean-Jacques Jordi, *1962 : l'arrivée des Pieds-Noirs*, Autrement, Paris, 2002.

<sup>47</sup> Yvan Gastaut, « Marseille, épicerie de la problématique du racisme en 1973 », *Migrance* 25 (3e trimestre 2005), p. 20–21 (ci-après Gastaut, « Marseille, épicerie »).

<sup>48</sup> Abdelmalek Sayad, Jean-Jacques Jordi et Émile Temime, « Des mots et des hommes », in Sayad et al., *Migrance. Histoire des migrations à Marseille*, vol. 4, Edisud, Aix-en-Provence, 1991, p. 99–100.

racistes,<sup>49</sup> tandis que les principales personnalités locales ont souvent tenté d'adopter un profil neutre. La présence arabe dans la ville étant considérée comme transitoire, les gens l'ont tolérée, en espérant que les immigrés ne s'établiraient pas définitivement sur le territoire marseillais. Bon nombre de Marseillais pensaient qu'ils retourneraient dans leurs pays un jour ou l'autre. À cette époque, l'islam n'était pas un sujet chaud dans le débat public. C'est la révolution islamique en Iran (1979) qui a entraîné sa publicisation. Le maire de Marseille, Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur de 1981 à 1984, dénonçait en ces termes les dangers de l'islamisme pour la cohésion locale :

Par exemple, à Marseille, dans les mosquées, on célébrait le culte musulman et c'était une excellente chose. Dans les quartiers où des mosquées ont été installées, notamment dans la mosquée principale, les Français au début ont beaucoup protesté et puis au contraire, après, ils m'ont dit : 'c'est un élément de calme, de détente, etc. !'. Mais peu à peu, les intégristes prennent pied dans les mosquées, en deviennent les responsables ou les dirigeants, font du prosélytisme et de la propagande. C'est dangereux, car ils peuvent être les relais quand les attentats sont perpétrés et ça, c'est vraiment intolérable.<sup>50</sup>

Le climat de xénophobie n'allait plus disparaître : dans les années 1980 et 1990, Marseille est devenue un fief électoral du parti d'extrême droite, le Front National. Son président, Jean-Marie Le Pen, rêvait de faire de Marseille le symbole de la reconquête nationale contre « l'invasion immigrée ». Bien que ce discours contre l'immigration ait vivement été dénoncé par certains démocrates à Marseille, qui ont riposté en créant un collectif humaniste et antiraciste appelé « Marseille Fraternité », la propagande du Front National a contribué à radicaliser l'opinion publique sur les questions d'immigration.<sup>51</sup> Dès lors, les Marseillais d'origine maghrébine en général, et les immigrés algériens en particulier, sont devenus les boucs émissaires des discours publics portés par les leaders politiques et journaux locaux, comme *Le Méridional*, fidèle à sa ligne éditoriale xénophobe et anti-arabe. Certes tous les Marseillais n'ont pas accepté le discours raciste du Front National, mais la puissance électorale du parti dans la ville a indirectement retardé l'intégration symbolique des habitants issus de l'immigration au sein de la cité. Les idées de l'extrême droite se sont rapidement introduites dans les discours des leaders d'opinion à Marseille. Pour la droite et l'extrême droite de l'échiquier politique marseillais, l'immigration maghrébine et africaine restait synonyme d'invasion. Les « quartiers arabes » du centre-ville (Noailles, Belsunce, Porte

<sup>49</sup> Yvan Gastaut, « La flambée raciste de 1973 en France », *Revue européenne des migrations internationales* 9(2) (1993), p. 61–75 (ci-après Gastaut, « La flambée raciste »).

<sup>50</sup> G. Defferre, *Les Temps Modernes* 452–454 (1984), p. 1573–1574, citation dans Jocelyne Césari, *Être musulman en France. Associations, militants et mosquées*, Karthala, Paris, 1994, p. 126 (ci-après Césari, *Être musulman en France*).

<sup>51</sup> Jean Viard, « Marseille : quand Le Pen occupe la ville », *Le Journal des élections* 1 (Avril–mai 1988).

d'Aix, etc.) étaient comparés à une véritable Casbah érigée en terre provençale.<sup>52</sup> Et la gauche, bien que combattant officiellement le discours raciste du Front National, s'est abstenue de rendre visibles les leaders maghrébins, de peur d'une déroute électorale. Les musulmans arabes étaient même presque considérés comme en partie responsables, par leurs attitudes et leur comportement déviants, du racisme dont ils étaient pourtant les premières victimes.

À la fin des années 1980, les habitants maghrébins de Marseille étaient perçus comme illégitimes, bien qu'une grande partie d'entre eux soient de nationalité française et revendiquent leur identité marseillaise. Les médias locaux illustrent ce déni de représentation : les Maghrébins, Arabes, Comoriens, ..., n'apparaissent qu'à travers les faits divers, les crimes et les violences dans les quartiers Nord. La façon dont ces populations étaient représentées dans les médias, même modérés comme *Le Provençal* (centre-gauche) et *La Marseillaise* (communiste), indique qu'ils n'étaient pas considérés encore comme pleinement légitimes dans l'espace public marseillais, sauf si ce à travers des représentations anxiogènes (la figure du délinquant).

Ce n'est qu'au début des années 1990, avec nouvelle équipe municipale dirigée par un notable local, également professeur de médecine, Robert-Paul Vigouroux (maire de 1989 à 1995), que l'image publique des populations d'origine maghrébine ou africaine évolue. Pour la première fois dans l'histoire de Marseille, les musulmans étaient traités comme des citoyens marseillais à part entière et participaient pleinement à la vie publique. En effet, le nouveau maire prônait une sorte de multiculturalisme municipal, en créant un conseil pour le dialogue entre les communautés (« Marseille Espérance », fondé en 1990, voir plus bas), où les musulmans laïques et pratiquants côtoyaient les juifs, Arméniens, catholiques et chrétiens protestants, bouddhistes, etc. En outre, le maire souhaitait ériger une grande mosquée pour les musulmans marseillais, comme geste symbolique signifiant que les musulmans étaient désormais ancrés dans la société locale.<sup>53</sup> Bien que le projet de mosquée n'ait pas abouti (il a été abandonné en 1991), cette intention a engendré un processus d'institutionnalisation de la présence musulmane dans l'espace public, processus qui a largement été relayé par la presse régionale (*La Marseillaise*, *Le Provençal* et *Le Méridional*). Le revers de la reconnaissance des habitants d'origine maghrébine ou africaine dans le domaine politique et dans les médias était le risque de double assignation à la communauté et à la religion : les Maghrébins d'hier étaient devenus les musulmans d'aujourd'hui et tous leurs faits et gestes étaient évalués à travers le prisme de l'islam. Une sorte d'islamisation forcée a ainsi été engendrée,<sup>54</sup> faisant fi des choix individuels et des sensibilités personnelles. La

<sup>52</sup> Philippe Samarco et Bernard Morel, *Marseille. L'État du futur*, Edisud, Aix-en-Provence, 1988 (ci-après Samarco et Morel, *Marseille. L'État du futur*).

<sup>53</sup> Bruno Étienne, « Marseille comme exemple d'interaction ville / religions : l'association Marseille Espérance », dans Franck Frégosi et Jean-Paul Willaime, eds, *Le religieux dans la commune. Les régulations locales du pluralisme religieux en France*, Labor et Fides, Genève, 2001, p. 165.

<sup>54</sup> Vincent Geisser et Aziz Zemouri, « *Marianne et Allah. Les politiques français face à la question musulmane* », La Découverte, Paris, 2007 (ci-après Geisser et Zemouri, *Marianne et Allah*).

reconnaissance publique de l'identité musulmane par les leaders d'opinion marseillais peut donc également être considérée comme une forme de confinement ethnique et religieux et de totalisation communautaire.

En 1995, Jean-Claude Gaudin s'est emparé de la mairie à Marseille. Bien que conservateur du centre-droit (Union pour un Mouvement Populaire – UMP), il a repris à son compte l'héritage du multiculturalisme municipal et le principe du dialogue entre les communautés, en confirmant son soutien à Marseille Espérance, et en décrivant Marseille comme une ville cosmopolite et fraternelle. Des événements culturels et festifs ont été organisés, pour montrer la diversité et la coexistence pacifique entre les communautés à Marseille (*La Massilia* en 1999 et *Marcéleste* en 2000). De plus, à partir de juin 2001, le projet de Grande Mosquée de Marseille a été officiellement relancé. Malgré les nombreuses péripéties, résistances et blocages, la construction de la mosquée devrait être entamée sous peu dans le quartier populaire de Saint-Louis (15<sup>ème</sup> arrondissement), avec le soutien de l'équipe municipale. La ville a mis à la disposition de l'association musulmane gestionnaire du futur lieu de culte un terrain appartenant à la ville et une logistique technique.

Enfin, la section locale de l'UMP n'hésite plus à présenter des candidats musulmans aux différentes élections, afin de rallier les suffrages des quartiers populaires. La municipalité, soutenue par les médias locaux (comme le journal *La Provence*), instrumentalise le thème du cosmopolitisme marseillais, non seulement comme facteur de cohésion sociale, mais également comme outil de marketing de la ville afin d'attirer des touristes et de nouveaux habitants aisés (les néo-Marseillais), qui sont de plus en plus nombreux à visiter et à s'installer à Marseille. La diversité culturelle de la ville est devenue un axe central de la communication municipale.

L'on pourrait croire que ce nouveau cosmopolitisme médiatique s'associe à une reconnaissance complète de la part des politiques, les musulmans étant considérés désormais comme des citoyens marseillais à part entière. Mais ce multiculturalisme produit ses propres limites : les discours publics sur les musulmans marseillais restent ambivalents et amènent à penser qu'en 2009, ils sont perçus comme des outsiders dont la légitimité en tant que citoyens reste fragile. Les discours sur la communauté musulmane font souvent montre d'une vision binaire, opposant les bons musulmans modérés aux mauvais musulmans intégristes. Le problème ici réside dans le fait que cette dernière catégorie est appliquée souvent aux musulmans pieux, qui sont considérés comme intégristes car trop actifs et visibles dans l'espace public local.

### 3.3 Contexte institutionnel

Les questions posées dans le présent rapport relèvent de la compétence de cinq collectivités publiques différentes : la Ville de Marseille, la communauté urbaine de Marseille-Provence-Métropole (composée de Marseille et de dix-sept communes voisines), le Conseil général des Bouches-du-Rhône (le département), le Conseil



régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (la région, dont le territoire est composé de six départements) et enfin, l'État, à travers son représentant local, le préfet.

Toutes ces autorités sont basées à Marseille, tout comme les antennes locales de l'administration de l'État, en vertu de la loi sur la décentralisation. Cette superposition occasionne des enchevêtrements de périmètres d'intervention. L'État domine trois domaines-clés : l'éducation, la police et la santé.<sup>55</sup> En outre, l'État est la force centrale de régulation et de médiation dans le domaine de l'emploi (le service public vient de connaître une réforme organisationnelle). Trois autres domaines relèvent de l'initiative privée : l'identité, la participation civique et politique, et les médias. Les acteurs dans ces domaines peuvent recevoir des prêts publics et des subventions de la part de la ville et des autorités locales, ou encore de ministères, dans le cadre de programmes particuliers. Enfin, le logement est régi par des partenariats complexes. En 2009, une réforme extensive était en cours sous le nom de « révision générale des politiques publiques ». Il s'agit ici d'une réorganisation des services de l'Etat sous l'égide du préfet, bouleversant les cultures de corps des agents publics, et les procédures usuelles.

Chaque domaine étant réglé dans un contexte institutionnel spécifique, parfois sujet à des modifications, les détails seront exposés dans des chapitres thématiques. On donne ci-dessous d'abord un aperçu succinct de la position ambivalente de la Ville dans les domaines concernés par l'étude. On s'intéresse ensuite au type de gouvernance introduit en 1988 sous le nom de politique de la ville, afin de traiter les questions de développement social et économique sur une base territoriale ainsi qu'à travers des partenariats. La politique de la ville englobe presque tous les domaines du programme, dans la mesure où les actions dans ces domaines s'articulent autour d'un objectif commun, à savoir le développement du territoire. Enfin la section se termine par une discussion sur l'invisibilité institutionnelle des musulmans. On montre comment elle est partiellement compensée par certains dispositifs, au premier rang desquels l'Agence pour la cohésion sociale et pour l'égalité des chances, ACSE en abrégé.<sup>56</sup>

### 3.4 La situation ambivalente de la Ville

La Ville a une compétence universelle sur son territoire. Conformément à la loi du 5 avril 1884, elle s'occupe « des affaires de la commune ». Partant, rien de ce qui s'y passe ne lui est étranger. Le maire peut être interpellé sur toute question locale. Il y a en outre à Marseille une tradition de « grands maires » ayant une image politique forte. Ainsi Jean-Claude Gaudin, qui s'est emparé de la mairie en 1995 et a été réélu à deux reprises, est également actif au niveau national : il est sénateur et vice-président de l'UMP. Il a été ministre chargé de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration dans le gouvernement national, de 1995 à 1997. Il a joué un rôle-clé dans la création de zones franches et de zones urbaines sensibles (ZUS) dans le cadre de la

<sup>55</sup> Les acteurs privés occupent également un rôle d'importance dans l'éducation et la santé.

<sup>56</sup> Voir ci-dessous.

politique de la ville (1996). Il a également présidé le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur avant que celui-ci ne passe à gauche en 1998.<sup>57</sup>

Cependant, si le maire et les autorités municipales peuvent traiter d'un vaste éventail de questions (1999), les champs d'action relevant de la compétence exclusive des autorités municipales sont plutôt limités par rapport aux enjeux du développement urbain. En effet, les compétences relatives au logement, au transport, à l'entretien de la voirie, au développement économique, à la politique de la ville et à l'environnement et au cadre de vie ont été transférées vers MPM, qui englobe un territoire de plus d'un million d'habitants.<sup>58</sup> La ville ne détient pas la compétence exclusive dans ces domaines, bien qu'elle soit partie prenante au processus de décision. Marseille détient 14 sur 33 sièges au bureau de MPM, dont 7 à la majorité municipale de centre-droit. En outre, les représentants de l'UMP, le parti qui tient les rênes de la ville, ou leurs alliés détiennent la plupart des délégations essentielles pour le développement urbain : communication, culture, port, transport, finances, financements européens et emploi. Les représentants du parti socialiste ont les délégations pour la politique de la ville, le logement social, la propreté et l'assainissement.<sup>59</sup>

La ville n'a pas non plus les compétences qui sont dévolues aux collectivités territoriales : Conseil général des Bouches-du-Rhône et Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. En général, les questions sociales relèvent de la compétence du Conseil général qui pilote seul le dispositif du RSA.<sup>60</sup> La construction et l'entretien des collèges relèvent aussi du Conseil général, tandis que le Conseil régional est compétent pour la formation professionnelle.

### 3.5 Le Contrat urbain de Cohésion sociale (CUCS)

En France, la politique de la ville réfère à un vaste éventail de programmes et d'interventions visant spécifiquement à « revaloriser les zones urbaines en difficulté et réduire les inégalités entre territoires ». Les actions et initiatives développées dans le cadre de la politique de la ville visent à compléter et soutenir les politiques d'ordre général qui se poursuivent dans ces domaines. La politique de la ville vise aussi à engager l'action de droit commun dans l'effort au bénéfice de ces territoires prioritaires.<sup>61</sup> La politique de la ville recouvre une longue série de thèmes : logement et

<sup>57</sup> Parmi les prédécesseurs de Gaudin la mairie de Marseille, l'on compte Gaston Defferre, qui fut le premier dans cette tradition de maires emblématiques. Maire pendant 33 ans (1953-1986), il a également été ministre de 1981 à 1986 : d'abord, ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation (1981-1984), ensuite ministre du Plan et de l'aménagement du territoire (1984-1986).

<sup>58</sup> Chiffres de 2006.

<sup>59</sup> Qui plus est, la droite a perdu contre toute attente la présidence de MPM en 2008.

<sup>60</sup> Le Revenu de Solidarité Active (RSA) vise à procurer aux personnes démunies de plus de 25 ans un revenu minimum convenable. Le RSA remplace le RMI depuis le 1er juin 2009.

<sup>61</sup> Conseil interministériel des villes, 20 juin 2008.

environnement de vie, emploi et intégration professionnelle, réussite scolaire, prévention de la délinquance, citoyenneté et accès aux droits, à la santé et à la culture.

Depuis 2006, le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) est le dispositif qui organise la politique de la ville à Marseille.<sup>62</sup> Mis en œuvre pour la première fois en 2007–2009, le premier contrat est en cours d'évaluation au moment où ces lignes sont écrites.

Le CUCS entend promouvoir une action stratégique dans les différents secteurs où intervient l'État. C'est aussi un cadre partenarial et contractuel entre les autorités publiques à tous les niveaux et des partenaires privés. Il est en outre territorialisé, car c'est en termes globaux que les problèmes urbains se posent, et il est participatif, impliquant les habitants de ces zones. Cependant, le rôle de la participation des habitants a été réduit au fil du temps, c'est devenu une ligne d'action parmi d'autres, sans en être la principale. Les décideurs politiques reconnaissent également qu'il faut se concentrer sur la régénération économique et que de plus la visée du développement urbain dans les zones prioritaires concerne en fait l'ensemble de la ville, voire une aire plus vaste encore. La compétence de la politique de la ville a dès lors été transférée vers la communauté urbaine.

Enfin, l'État est désormais plus présent dans les politiques de la ville. Les représentants de l'État dans les régions sont aujourd'hui responsables du suivi et de la cohérence des politiques de la ville, et des préfets à l'égalité des chances ont été nommés dans les préfetures de la plupart des départements concernés. À Marseille, ce préfet a désigné dix délégués affectés à chacun des secteurs prioritaires de la politique de la ville. Ces délégués travaillent en lien avec les équipes opérationnelles constituées par la ville pour chacun des secteurs. Un Groupement d'intérêt public (GIP), présidé par une élue de la majorité municipale, assure le pilotage stratégique de l'ensemble.

Le 3<sup>e</sup> arrondissement de Marseille est l'un des secteurs opérationnels de la politique de la ville. Il est doté à ce titre d'un chef de projet qui a ses bureaux sur place, assisté de deux agents de développement territorial. La plaquette publiée par le CUCS de Marseille mentionne : « Ces équipes sont chargées d'identifier les problématiques territoriales et les besoins collectifs des habitants, puis de développer, susciter, animer ou fédérer les initiatives et les dispositifs mis en place au niveau local, en lien avec les acteurs locaux pour répondre à ces difficultés ». Dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, où une importante opération de rénovation urbaine est en projet, l'action propre de la politique de la ville se centre sur l'accueil, la santé (avec l'appui des centres sociaux du quartier), et la réussite éducative, avec un dispositif partenarial de prise en charge périscolaire des enfants et adolescents en difficulté.

---

<sup>62</sup> Le présent paragraphe se base sur les documents publiés par la DIV (Délégation interministérielle à la Ville, Ministère de la Ville) et par le GIP (Groupement d'Intérêt public) Politique de la Ville de Marseille. Le GIP est un groupe chargé de piloter les activités de développement de la politique de la ville.

### 3.6 L'invisibilité institutionnelle des musulmans

En France, les groupes d'obédience religieuse, tels que les musulmans, ne peuvent faire l'objet d'une action publique dans aucun domaine que ce soit, y compris dans la politique de la ville.<sup>63</sup> Les musulmans ne sont donc pas représentés, ni en tant que sujets, ni en tant qu'objets ou partenaires, dans la politique publique. L'absence de référence aux musulmans est un tabou qui est scrupuleusement respecté dans la sphère de l'action publique, mais régulièrement transgressé dans la vie sociale ordinaire. La recherche réalisée pour ce rapport montre en effet que les représentations sociales de l'islam et des musulmans sont très présentes dans la vie de tous les jours. La Ville revendique à cet égard une approche pragmatique. En se concentrant sur les quartiers, elle tend à reconnaître les problèmes liés aux caractéristiques des territoires, et à les prendre en compte dans les initiatives mises en œuvre.

Dans cette action, c'est par la thématique de la citoyenneté, de l'accès aux droits et de la culture que peut s'effectuer une certaine prise en compte des problèmes rencontrés par les individus en raison de leur statut minoritaire. En pratique, des restrictions significatives s'opèrent dans la sélection des associations porteuses de projets, ainsi que dans le choix des actions remplissant les conditions requises pour obtenir des subventions. Notamment, sont exclues les organisations qui font référence à la religion, si discrètement que ce soit. De jeunes musulmans n'ont aucune chance d'obtenir un financement s'ils agissent ouvertement en qualité de musulmans, et les actions qu'ils proposent doivent n'avoir aucun rapport (culturel ou linguistique) avec l'islam pour être financées.

Il n'en reste pas moins que le CUCS de Marseille stipule : « La prise en compte des questions d'intégration, de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances sera prioritairement recherchée dans chaque proposition d'actions ».<sup>64</sup> Depuis sa création en 2006, l'ACSE<sup>65</sup> est spécifiquement chargée de cette dimension de l'action publique. En 2009, ses prérogatives en matière d'intégration lui ont été retirées et transférées à un nouvel organe, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).<sup>66</sup> L'ACSE s'est recentrée sur sa fonction d'opérateur des programmes de développement social en faveur des habitants des quartiers sensibles, et de relais du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).<sup>67</sup> Elle conserve ses compétences en matière de

<sup>63</sup> Les questions liées à la pratique religieuse sont considérées comme un aspect de la religion ayant des répercussions en termes d'ordre public. Pour les musulmans, ces questions sont traitées par une entité institutionnelle, le CFCM et le CRCM dans les régions.

<sup>64</sup> Brochure CUCS Marseille.

<sup>65</sup> Voir ci-dessus.

<sup>66</sup> L'OFII sera placé sous la tutelle du ministère de l'Immigration, l'Intégration, l'Identité nationale et du Développement solidaire.

<sup>67</sup> Ce fonds collecte de l'argent auprès de plusieurs ministères afin de soutenir des politiques contre la délinquance.

prévention des discriminations,<sup>68</sup> et de promotion de l'égalité et la diversité, mais au sein d'une structure affaiblie.

### 3.6.1 Marseille Espérance

*Marseille Espérance* est un dispositif singulier, créé par le maire en 1990 au moment de la guerre du Golfe, dans un contexte de montée de l'extrême droite. *Marseille Espérance* est, selon la municipalité, une « formule originale » permettant au maire de « de réunir les représentants des principales religions de la cité : bouddhistes, chrétiens arméniens, catholiques, orthodoxes, protestants, juifs et musulmans, afin de dialoguer au sein de la « Maison Commune » dans le respect d'une laïcité ouverte et apaisée ».<sup>69</sup>

Cette structure perdure et se manifeste à chaque fois que des tensions apparaissent entre les « communautés » de Marseille.<sup>70</sup> Cette formule est, de fait, unique à bien des égards. D'abord, *Marseille Espérance* se met en scène plus qu'elle ne s'exprime. Le calendrier, qu'elle édite chaque année, met en vedette des personnalités comme l'Imam Béchir Dahmani qui représente la première génération d'imams ouvriers possédant des liens forts avec l'Algérie. Le texte officiel précise : « Le fondement de cette instance repose sur le respect de chacun grâce à des échanges réguliers relatifs à l'entente intercommunautaire sans entrer dans un dialogue interreligieux » Le mécanisme de représentation est, lui aussi, original. Chaque « communauté » est représentée à *Marseille Espérance* par un dignitaire (personne de statut religieux) et un délégué (personne de statut laïque). La diversité de la communauté musulmane et l'absence d'une structure hiérarchique organisée engendrent des difficultés pour identifier les participants. Le dignitaire musulman a simplement été coopté en 1990, et sa présence a été légitimée *de facto* par le poids de la population d'origine algérienne à Marseille.

Si la création, en 2003, du Conseil régional du culte musulman (CRCM) à Marseille offrait l'occasion d'avoir un représentant au sens plus courant du terme, issu de la volonté de la communauté, *Marseille Espérance* a préféré garder l'Imam Dahmani comme dignitaire musulman. Son « délégué » est un chargé de mission au cabinet du maire. Elle a désigné, en plus, un représentant « titulaire », M. Abou Diarra, expert-comptable très engagé dans le mouvement associatif marseillais.<sup>71</sup> Ceci traduit un choix volontaire de présenter l'islam davantage comme une culture que comme une religion, décision destinée à éviter les polémiques avec le reste de la population et politiquement plus facile à justifier que l'autre.

<sup>68</sup> On parle ici de « prévention », et non pas de « lutte contre » la discrimination. Pour cette dernière, le pouvoir a été transféré à la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), créée en 2005 en tant qu'autorité administrative indépendante, conformément aux directives européennes.

<sup>69</sup> Site web de la ville de Marseille : [www.marseille.fr](http://www.marseille.fr)

<sup>70</sup> Voir le site Web du diocèse de Marseille qui présente en détails la constitution actuelle et le fonctionnement de *Marseille Espérance*. <http://marseille.catholique.fr>

<sup>71</sup> Il a fait partie des protagonistes interrogés pour ce rapport.

*Marseille Espérance* n'a pas de statut juridique, ce qui lui permet de traiter chaque situation d'une manière spécifique : « Le cœur de l'action de *Marseille Espérance* repose sur la notion d'unité fraternelle quand la compréhension et le respect mutuels sont menacés à Marseille. »<sup>72</sup> Un exemple récent illustre cette capacité d'adaptation : en juillet 2009, 60 Comoriens de Marseille ont péri dans un accident d'avion en revenant de leurs vacances d'été dans leur pays d'origine. Les familles des victimes ont manifesté leur peine et leur colère. Par l'entremise de son représentant auprès de la mairie, *Marseille Espérance* a très vite organisé une cérémonie d'hommage sur le parvis de l'Hôtel de Ville, avec de brefs discours et une lecture publique de Salim Hatubou, écrivain comorien de Marseille. Le président du Conseil français du culte musulman (CFCM), lié au CRCM de Marseille, a participé à cette cérémonie à sa demande.

---

<sup>72</sup> Site Web de *Marseille Esperance*. [www.marseille.fr/sitevdm/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=689](http://www.marseille.fr/sitevdm/jsp/site/Portal.jsp?page_id=689), consulté en avril 2011.

#### 4. EXPERIENCES DES COMMUNAUTÉS MUSULMANES : IDENTITÉ

L'identité n'est pas un état ou un avoir ; elle ne se saisit que dans la crise et ne se maintient que par la prise (prise en charge, prise de position, de rôle ou de parole...) ; elle trouve sans cesse appui sur de nouvelles identifications.<sup>73</sup>

Cette citation évocatrice du sociologue Pierre Tap met en exergue le fait que l'identité n'est, en aucun cas, statique, fixe ou acquise une fois pour toutes ; au contraire, elle est variable, elle évolue en fonction du contexte ; elle dépend des situations dans lesquelles elle se construit. L'identité est, en partie, une construction sociale. L'identité se rapporte au parcours d'un individu dans la société (dans une certaine mesure, les identités sociales sont déterminées par l'histoire) ; mais elle est également liée à ce que l'individu vit ici et maintenant, à la façon dont ses projets personnels s'inscrivent dans le format actuel de la société.<sup>74</sup> Ce chapitre examine l'identité par rapport à la logique sociale qui gouverne la façon dont chacun peut se raccrocher à elle, et qui rend les identités relativement stables pour un groupe d'individus à un moment donné.

Il existe quatre dimensions distinctes de ces processus.<sup>75</sup> La première concerne l'identification : comment les individus répondent à la question « Qui suis-je ? » ou d'autres questions connexes, lorsque ces dernières sont posées dans le cadre de l'enquête des Fondations, par le biais de questionnaires, de débats avec le groupe de discussion ou d'entretiens avec des participants. Chacune de ces situations a donné aux participants l'occasion d'explorer l'identité. Les déclarations ont constitué l'aspect d'identification des identités sociales. La deuxième dimension représente les relations sociales, les liens sociaux que les individus entretiennent, et sur lesquels ils émettent des jugements dans l'enquête. La troisième concerne ce que l'on pourrait appeler l'expérience de minorité. Comment les musulmans<sup>76</sup> interrogés sont conscients du fait qu'ils sont (ou peuvent être) considérés comme différents, ou susceptibles de poser des problèmes, ou encore inférieurs (ce qu'entraîne précisément le fait de faire partie de la minorité, au sens sociologique du terme) ; et comment les musulmans vivent avec cette conscience à Marseille aujourd'hui. Entre autres thèmes, cette partie se penchera sur la stigmatisation et le racisme vécus et rapportés par les musulmans dans cette étude. La quatrième dimension est évoquée dans la partie portant sur les différentes actions entreprises à Marseille aujourd'hui dans le but d'obtenir une reconnaissance collective de l'islam.

<sup>73</sup> Pierre Tap, « Identité », *Encyclopaedia Universalis*, 1989, p. 899.

<sup>74</sup> C. Dubar, *La Crise des identités : l'interprétation d'une mutation*, PUF, Paris, 2000.

<sup>75</sup> Concernant cette décomposition analytique du concept d'identité, voir également Brubaker Rogers et Cooper Frederick, « Beyond Identity », *Theory and society* 29 (2000), p. 1–47.

<sup>76</sup> Le contexte déterminera si l'on parle de l'échantillon représentatif des musulmans ou des musulmans en général.

#### 4.1 Identification

L'identification à la religion est beaucoup plus marquée dans le sous-échantillon des musulmans que dans celui des non-musulmans. La quasi-totalité des musulmans ont répondu l'islam à la question : « Quelle est votre religion ? » (voir Tableau 5.) Ce chiffre est très élevé. Dans une étude réalisée en 2000–2001 sur un échantillon de 1130 lycéens de Marseille, la même question apparaissait sous une forme légèrement différente : « Avez-vous une religion ? Si oui, quelle est-elle ? » Parmi les élèves d'origine maghrébine, 81 % avaient répondu « l'Islam », contre 13 % de « Non » ou de sans réponse.<sup>77</sup> Les résultats notablement élevés obtenus par les Fondations dans cette étude peuvent être imputés à la méthode d'enquête. En réalité, la catégorie musulmans ainsi que les catégories de milieu culturel ou ethnique ont servi de filtres au départ de l'enquête des Fondations.

**Tableau 5. Quelle est votre religion ?**

|                | Musulmans     | Non-musulmans | Total        |
|----------------|---------------|---------------|--------------|
| Catholicisme   | 0,0           | 60,0          | 30,0         |
| Judaïsme       | 0,0           | 1,0           | 0,5          |
| Islam          | 98,0          | 0,0           | 49,0         |
| Protestantisme | 0,0           | 3,0           | 1,5          |
| Autre          | 0,0           | 10,0          | 5,0          |
| Sans religion  | 2,0           | 26,0          | 14,0         |
| <b>Total</b>   | <b>%</b>      | <b>100,0</b>  | <b>100,0</b> |
|                | <b>Nombre</b> | <b>100</b>    | <b>200</b>   |

Source : Fondations pour une société ouverte

Les trois quarts des musulmans interrogés se disent pratiquants, un quart a répondu non et trois personnes ont refusé de répondre. Parmi ceux qui se disent pratiquants, 40 % ont affirmé qu'ils priaient, et 11 % ont ajouté qu'ils se rendaient régulièrement à la mosquée. L'intensité de la pratique religieuse ne semble avoir aucune corrélation avec le sexe ; la proportion des femmes pratiquantes était à peine supérieure à celle des hommes (39 contre 35). A la lumière de ces réponses, le sous-échantillon musulman se différencie de manière frappante du sous-échantillon non musulman.

<sup>77</sup> F. Lorcerie, Cités cosmopolites. Sur les identités sociales des lycéens marseillais, Rapport pour FASILD, IREMAM-CNRS, Aix-en-Provence, janvier 2005. Etude réalisée avec V. Geisser et L. Panafit (ci-après Lorcerie, Lycéens marseillais).



Une question ayant trait à l'identité a obtenu un résultat massif. Les personnes interrogées devaient donner jusqu'à 4 réponses, en les classant par ordre de préférence, à la question suivante : « Si vous deviez vous décrire, qu'est-ce qui pourrait vous définir le mieux : votre famille, votre travail, votre âge, vos centres d'intérêts, votre niveau scolaire, votre nationalité, votre sexe, votre revenu, votre religion, votre classe sociale, votre milieu culturel ou ethnique, votre couleur de peau, un handicap dont vous souffrez ? » Les réponses de premier rang sont présentées dans le Tableau 6.

**Tableau 6. Qu'est-ce qui vous définit le mieux ? Réponses de premier rang**

|                                                | Musulmans     | Non-musulmans | Total        |
|------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Pas de réponse                                 | 0,0           | 1,0           | 0,5          |
| Votre famille                                  | 64,0          | 65,0          | 64,5         |
| Votre travail                                  | 0,0           | 3,0           | 1,5          |
| Votre âge et le stade où vous êtes dans la vie | 1,0           | 13,0          | 7,0          |
| Vos centres d'intérêts                         | 1,0           | 3,0           | 2,0          |
| Votre niveau scolaire                          | 1,0           | 2,0           | 1,5          |
| Votre nationalité                              | 1,0           | 3,0           | 2,0          |
| Votre sexe                                     | 3,0           | 1,0           | 2,0          |
| Votre niveau de revenu                         | 0,0           | 4,0           | 2,0          |
| Votre religion                                 | 24,0          | 0,0           | 12,0         |
| Votre classe sociale                           | 0,0           | 1,0           | 0,5          |
| Votre groupe ethnique ou milieu culturel       | 4,0           | 1,0           | 2,5          |
| Votre couleur de peau                          | 0,0           | 2,0           | 1,0          |
| Un handicap dont vous pouvez souffrir          | 1,0           | 1,0           | 1,0          |
| <b>Total</b>                                   | <b>%</b>      | <b>100,0</b>  | <b>100,0</b> |
|                                                | <b>Nombre</b> | <b>100</b>    | <b>200</b>   |

Source : Fondations pour une société ouverte

La famille est très majoritairement favorisée, exactement dans les mêmes proportions pour les deux sous-échantillons et de façon identique dans tous les milieux ethniques.

La religion arrive en deuxième position chez les musulmans, mais est deux fois moins citée que la famille, tandis que l'âge est la deuxième réponse donnée par les non-musulmans (quatre fois moins que la famille). Peu de personnes ont choisi le groupe ethnique en première réponse.

Les réponses données en deuxième position sont plus diversifiées, comme l'illustre le Tableau 7.

**Tableau 7. Qu'est-ce qui vous définit le mieux ? Réponses de deuxième rang**

|                                          | Musulmans     | Non-musulmans | Total        |
|------------------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Pas de réponse                           | 2,0           | 3,0           | 2,5          |
| Votre famille                            | 23,0          | 7,0           | 15,0         |
| Votre travail                            | 10,0          | 26,0          | 18,0         |
| Votre âge et stade dans la vie           | 8,0           | 11,0          | 9,5          |
| Vos centres d'intérêts                   | 2,0           | 8,0           | 5,0          |
| Votre niveau scolaire                    | 5,0           | 5,0           | 5,0          |
| Votre nationalité                        | 6,0           | 12,0          | 9,0          |
| Votre sexe                               | 1,0           | 5,0           | 3,0          |
| Votre niveau de revenu                   | 1,0           | 9,0           | 5,0          |
| Votre religion                           | 26,0          | 4,0           | 15,0         |
| Votre classe sociale                     | 1,0           | 5,0           | 3,0          |
| Votre groupe ethnique ou milieu culturel | 10,0          | 2,0           | 6,0          |
| Votre couleur de peau                    | 4,0           | 2,0           | 3,0          |
| Un handicap dont vous pouvez souffrir    | 1,0           | 1,0           | 1,0          |
| <b>Total</b>                             | <b>%</b>      | <b>100,0</b>  | <b>100,0</b> |
|                                          | <b>Nombre</b> | <b>100</b>    | <b>100</b>   |

Source : Fondations pour une société ouverte

Ici, un quart des musulmans a mentionné la religion, soit nettement plus que les autres personnes interrogées, alors que les non-musulmans ont eu tendance à choisir des déterminants fonctionnels, tels que le travail ou le revenu. Cependant, la quasi-totalité

des musulmans ayant cité la religion en premier rang, ont répondu la famille en deuxième position, ce qui porte à 87 % la part de musulmans pour lesquels la famille est importante (contre 72 % chez les non-musulmans), et à 50 % le nombre de musulmans qualifiant la religion d'importante. Le milieu culturel (origine) a également été choisi plus fréquemment par les musulmans interrogés ; toutefois, seules 14 personnes ont cité l'origine en première ou deuxième position (contre 3 chez les non-musulmans).

En résumé, 98 % des musulmans interrogés se considèrent comme musulmans dans le sens religieux du terme, 75 % se disent pratiquants et 50 % s'identifient à travers la religion. L'enquête déjà citée réalisée auprès de lycéens de Marseille avaient donné des résultats similaires.<sup>78</sup>

Le résultat le plus notable sur la question des identifications est le choix prééminent de la famille, choisie par près de 90 % des musulmans et par 75 % des non-musulmans interrogés. La famille peut être la source majeure de capital social pour les franges les plus pauvres de la population ; toutefois, l'analyse de questions complémentaires suggère que ce n'est pas la dimension instrumentale et pragmatique de la famille qui compte le plus pour les interrogés.

#### 4.2 Appartenance et attachement au quartier, à Marseille et à la France

D'après le Gallup Coexist Index 2009<sup>79</sup> et l'étude de Brouard et Tiberj<sup>80</sup> l'attachement à la religion n'entraîne pas une diminution du sentiment d'appartenance au quartier, à la ville ou au pays dont une personne est originaire ou résidente. Ces dimensions de l'identité ne sont, en aucun cas, antagonistes ou contradictoires. Les conclusions de F. Lorcerie dans *Cités cosmopolites. Sur les identités sociales des lycéens marseillais* étaient similaires. Dans l'étude des Fondations, le sentiment d'appartenance au quartier exprimé par les individus à travers les questionnaires est moins fort que celui affiché dans les groupes de discussion et lors des entretiens avec les participants.

<sup>78</sup> Lorcerie, *Lycéens marseillais*.

<sup>79</sup> Gallup, *The Gallup Coexist Index 2009, A Global Study of Interfaith Relations – With an in-depth analysis of Muslim integration in France, Germany and the United Kingdom*. Muslim West Facts Project, disponible à <http://www.muslimwestfacts.com> (consulté mai 2011) (désormais Gallup report).

<sup>80</sup> Sylvain Brouard et Vincent Tiberj, *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Presses de Sciences Po, Paris, 2005 (ci-après Brouard et Tiberj, *Français comme les autres ?*). Cette étude a été réalisée sur un échantillon de 1003 individus de nationalité française qui s'identifiaient eux-mêmes comme étant musulmans. Les personnes sélectionnées étaient d'origine maghrébine, africaine ou turque, soit directement (ils avaient eux-mêmes immigré), soit par un parent ou un grand-parent immigré. Cet échantillon était, par conséquent, sensiblement différent de celui utilisé par les Fondations pour une société ouverte, où un tiers des musulmans n'était pas de nationalité française, et aucun n'appartenait à la troisième génération de familles d'immigrés. Qui plus est, l'enquête des Fondations pour une société ouverte ne comprenait aucune personne interrogée d'origine turque.

Le sentiment d'appartenance au quartier n'est pas très important chez la population interrogée, et seulement la moitié de l'échantillon l'a exprimé avec plus ou moins de force. Dans le sous-échantillon musulman, 6 personnes interrogées sur 10 ont indiqué qu'elles n'avaient pas de sentiment d'appartenance fort au quartier, chiffre nettement supérieur au sous-échantillon non musulman. Cette opinion ne varie pas en fonction des caractéristiques démographiques ou de la nationalité. Cependant, seul un tiers a déclaré ne pas aimer vivre dans son quartier : même s'il reste nettement supérieur par rapport au sous-échantillon non musulman (dont seulement 14 % n'aiment pas vivre dans leur quartier), ce résultat indique que deux tiers des musulmans interrogés aiment, vraiment ou dans une certaine mesure, vivre dans leur quartier.

Le sentiment d'appartenance à la France n'est pas non plus exprimé avec vigueur par l'échantillon, avec des chiffres similaires à l'appartenance au quartier. Les musulmans affichent un attachement à la France moindre par rapport aux non-musulmans ; l'origine ethnique, le milieu et le sexe n'influent pas sur la réponse, alors que, chez les non-musulmans, les femmes déclarent un attachement au pays inférieur à celui des hommes. A l'inverse, l'attachement déclaré au pays chez les musulmans varie sensiblement selon l'âge : les jeunes sont significativement plus attachés au pays, tandis que chez les non-musulmans les jeunes générations déclarent moins d'attachement au pays que les anciennes. Une autre variable concerne la nationalité : les musulmans de nationalité française déclarent significativement plus appartenir à la France.

Comme attendu, le sentiment d'appartenance à Marseille est plus marqué dans l'ensemble de l'échantillon et dans chaque sous-échantillon (voir Tableau 8). 55 % des musulmans et près de 70 % des non-musulmans ont affirmé appartenir à la cité phocéenne. A l'inverse, plus de 4 musulmans interrogés sur 10 n'ont pas affiché de sentiment clair d'appartenance à Marseille, contre seulement 3 sur 10 dans le sous-échantillon non musulman.

**Tableau 8. Sentiment d'appartenance à Marseille**

|              |                | Musulmans    | Non-musulmans | Total        |
|--------------|----------------|--------------|---------------|--------------|
|              | Fortement      | 55,0         | 68,0          | 61,5         |
|              | Pas fortement  | 43,0         | 32,0          | 37,5         |
|              | Je ne sais pas | 2,0          | 0,0           | 1,0          |
| <b>Total</b> | %              | <b>100,0</b> | <b>100,0</b>  | <b>100,0</b> |
|              | Nombre         | <b>100</b>   | <b>100</b>    | <b>200</b>   |

Source : Fondations pour une société ouverte

Chez les musulmans, ce sentiment n'est lié ni à la nationalité, ni au sexe (contrairement aux non-musulmans où les femmes ont moins tendance à affirmer leur appartenance à

Marseille).<sup>81</sup> Mais il varie selon l'âge : 62 % des musulmans de moins de 40 ans ont répondu qu'ils appartenait à Marseille, contre 58,5 % des non-musulmans, ce qui représente un écart significatif. Seuls 44 % des musulmans de plus de 40 ans ont exprimé ce sentiment.

Le sentiment d'appartenance des jeunes immigrés et issus de l'immigration à la ville dans laquelle ils habitent constitue un thème récurrent dans toute l'Europe, et n'est certainement pas spécifique à Marseille. Ce thème a toutefois ici un parfum particulier car « le cosmopolitisme apparaît comme un véritable fondement de la construction identitaire de la ville. »<sup>82</sup> Depuis le début des années 1980, cette relation constitue un des grands thèmes de communication utilisés par la ville. De plus, cette vision de la ville est très vivante dans les milieux artistiques et très largement soutenue par ses habitants. Le feuilleton quotidien *Plus belle la vie*<sup>83</sup> montre le pouvoir que cette vision de Marseille exerce sur ses habitants, et contribue à promouvoir cette vision du cosmopolitisme de la société française dans son ensemble, et pas uniquement à Marseille. Au cours de notre recherche, le groupe de discussion des femmes a eu l'échange suivant.

**Participant :** Pour moi, Marseille c'est la plus belle ville de France.

**Animateur :** Et si demain on vous propose de déménager dans une autre ville ?

**Participant :** Non, non, je reste à Marseille. C'est la Méditerranée, le soleil, l'Algérie, enfin c'est comme l'Algérie. Cela ressemble vraiment à l'Algérie, à Oran. J'adore Marseille. C'est une ville très cosmopolite, géniale et très riche. J'aime vraiment cette ville.

(Groupe de discussion Fondations pour une société ouverte)

Un échange similaire a également eu lieu dans le groupe des jeunes femmes, permettant une analyse approfondie et abordant la question des liens entre les communautés à Marseille : se mélangent-elles ou vivent-elles les unes à côté des autres ? Les avis des participantes étaient partagés. L'une d'entre elles a mentionné la puissante attache du territoire de Marseille, comme un point d'ancrage dans sa vie en l'absence même d'une identification subjective. Elle a précisé qu'elle ne se sentait pas marseillaise, mais bien « de Marseille » :

**Première participante :** Je ne sais pas si vous avez déjà vu cette image : dans les cours d'école, c'est un peu comme une publicité pour Benetton, il y a un représentant de chaque communauté, le Chinois, l'Arabe, le Turc et tous ensemble on se mélange et on grandit ainsi...

<sup>81</sup> Lorcerie, *Lycéens marseillais*, fait part des mêmes résultats.

<sup>82</sup> Gastaut, « Marseille cosmopolite ».

<sup>83</sup> Les scénaristes sont, en réalité, parisiens.

**Deuxième participante :** Peux-tu me donner des exemples de mélanges intercommunautaires à Marseille ?

**Troisième participante :** Les communautés vivent les unes à côté des autres sans vraiment se mélanger, elles n'apprennent pas à se connaître véritablement.

**Première participante :** Je n'ai pas grandi dans un quartier avec des Arabes. Il y avait beaucoup de Français et d'Espagnols, même à l'école nous faisons des sorties ensemble, il y avait des Chinois, des Noirs. A Marseille, je pense que les gens se sentent plus marseillais que français, l'identité est plus marseillaise que française. Quand on va au stade Vélodrome, on voit des Chinois, des Arabes. C'est vraiment représentatif de Marseille.

**Deuxième participante :** Il existe une identité j'imagine, pas marseillaise dans le sens où nous nous sentirions marseillais, mais plus par rapport au territoire sur lequel nous habitons. Un sociologue est venu un jour faire un discours sur « *Marseille l'indomptable* », je crois que c'était le titre de son livre, et il a dit que c'était du fait que nous avons la mer. C'est vrai, j'adore la mer. Dans mon quartier, même si c'est un quartier difficile, j'avais une vue sur la mer et je me sentais privilégiée. Nous avons certainement ce sentiment. Même si nous ne sommes peut-être pas très riches, nous avons quand même des privilèges de riches. Une vue sur la mer, le soleil, et nous sommes à seulement une demi-heure des quartiers Sud. Nous nous sommes un peu mélangés... (Groupe de discussion Fondations pour une société ouverte)

Plusieurs participants ont fait part de ce sentiment. S'ils affirment avec beaucoup de ferveur leur citoyenneté, ils hésitent davantage à s'affirmer français, et s'affirmer marseillais. Cela fait écho à leur sentiment d'appartenir à la minorité, qui constitue une expérience douloureuse (voir ci-dessous). Toutefois, l'un de nos participants, un jeune rappeur comorien des quartiers Nord, a fait clairement la distinction entre le sentiment d'être français et le sentiment d'être marseillais. Il ne s'est jamais vraiment senti français, parce que les gens lui font sentir qu'il ne l'est pas :

Je suis français, je suis né ici. L'oncle de mon père a fait la guerre et est mort pour ce pays. Ceux qui se sont battus pour la France, la reconnaissance qu'ils ont reçue des Français, c'était pour donner des papiers français à leurs descendants. C'est ainsi que mon père a eu la nationalité. On parle toujours des Sénégalais. Mais les Comoriens ont fait la guerre, eux aussi ! ...

La deuxième fois que j'ai compris que c'était bien d'être français, c'est quand mon collègue est allé six mois en Angleterre pour apprendre la langue. Là-bas, pareil, c'est bien d'être français. Les filles, elles viennent vers toi parce que tu es français comme si c'était hors du commun et super. Aux Comores aussi, si on a un peu d'argent, comme c'est un pays pauvre, on se sent puissant !

C'est ce qui est bizarre, quand on est à l'étranger, on se sent vraiment français, mais ici franchement je n'ai jamais eu ce sentiment. Ce n'est pas que je déteste ce pays, c'est juste qu'ici les gens ne me font pas sentir français.<sup>84</sup>

A propos du sentiment d'appartenance à Marseille, ce participant a déclaré :

Ah, je me sens marseillais avant même de me sentir comorien... Lorsqu'on voit ce grand mélange de communautés à Marseille, dans la rue d'Aubagne ou à la Porte d'Aix, on se dit qu'on n'est pas en France ici ! J'aime cette ville, parce qu'elle est contrastée, il y a le nord, le sud. C'est une seule ville, mais elle est découpée comme un puzzle. Enfin, ce que je n'aime pas trop, c'est le contraste entre le nord et le sud. Lorsqu'on voit comme ils sont bien logés là-bas, comme ils ont tous les moyens, alors qu'ici rien n'est fait réellement.<sup>85</sup>

Selon lui, à Marseille, le fait d'appartenir à la minorité constitue une expérience et un sentiment que l'on peut avoir, mais le mélange cosmopolite et multiculturel des immigrants transcende tout. Ce sentiment adulte d'appartenance, basé moitié sur l'émotion, moitié sur l'intellect, est différent de celui des enfants qui ont grandi à Marseille ; pour eux, le sentiment d'identité marseillaise va de soi.<sup>86</sup>

Il y a eu un match de football amical entre l'Algérie et Marseille il y a quelques années. [D'ordinaire] je ne vais pas au stade, mais comme c'était gratuit, j'y suis allé avec mes enfants et quelques copains à eux. Nous avons regardé le match, un beau match, et l'Algérie a perdu 2 à 1. Je me suis tourné vers les enfants et je leur ai dit : « Ecoutez, nous avons bien joué, mais nous avons perdu. » Ils m'ont regardé avec étonnement : « Mais on a gagné ! » Et là je me suis dit : « C'est ainsi, je viens d'Algérie, mais ces enfants sont marseillais, ils sont français... » (Groupe de discussion Fondations pour une société ouverte)

### 4.3 Attachement au pays d'origine

L'attachement au pays d'origine est un autre aspect des processus d'identification des musulmans à Marseille, qui est devenu extrêmement manifeste pendant les entretiens avec les participants. Les liens familiaux sont un facteur majeur de cet attachement : lorsque des proches vivent encore dans le pays d'origine, et surtout lorsque les parents retournent vivre là-bas, les Marseillais gardent contact avec eux par tous les moyens possibles. Les Comoriens, par exemple, téléphonent beaucoup, mais utilisent surtout la vidéo et internet. Le coût du trajet empêche souvent les familles de rendre visite à leurs

<sup>84</sup> Groupe de discussion Fondations pour une société ouverte, Marseille, Daymone, 26 ans, chanteur de rap.

<sup>85</sup> Groupe de discussion Fondations pour une société ouverte, Marseille, Daymone, 26 ans, chanteur de rap.

<sup>86</sup> Cet aspect a également été pointé du doigt dans une étude réalisée auprès d'enfants de cours moyen dans les quartiers Nord : A. Moreau, « L'importance de l'identité locale chez les adolescents marseillais », *Faire savoirs* 5 (2005), p. 33–38.

proches régulièrement, et les voyages de retour au pays sont rares. La situation des personnes provenant du Maghreb est différente, car leurs pays sont facilement accessibles de Marseille et à un prix raisonnable. Ainsi, nombre de familles maghrébines retournent dans leur pays d'origine pendant les vacances d'été. D'après Brouard et Tiberj, les facteurs religieux jouent un rôle déterminant sur le sentiment d'appartenance au pays d'origine.<sup>87</sup> Mais nous n'avons pas fait ce constat dans notre étude. Ce sont principalement les attaches familiales qui tissent les liens transnationaux conservés par les individus. Bien entendu, cela n'exclut pas que des liens de nature religieuse soient créés entre les deux rivages de la Méditerranée. Les pays au sud de la Méditerranée se mêlent bel et bien de l'organisation religieuse de leur diaspora, et les Marseillais musulmans peuvent prendre des distances ou non avec ce genre d'interventions. L'exemple suivant illustre bien cette distinction :

Tous les étés, au moment des vacances, nous filons en Algérie... J'y tiens beaucoup à cause des enfants, car je veux leur permettre de créer des liens avec la famille et de pratiquer la langue, même si c'est un dialecte. Ils parlent et ont des amis. Au niveau institutionnel, je fais partie d'une tendance où le lien islamique transcende le lien national. Nous essayons de défendre le fait qu'ici en France nous sommes musulmans. Il n'y a aucune raison de se battre les uns avec les autres, le conflit national est stupide. Même du point de vue des valeurs musulmanes, cela ne fonctionne pas !<sup>88</sup>

#### 4.4 Liens sociaux

Les immigrants ont exprimé deux préoccupations majeures concernant leur propre implication dans la société. La différence ne s'explique par la religion, mais par la trajectoire personnelle ou familiale, et le sacrifice consenti pour quitter le pays en quête d'une vie meilleure. Les deux préoccupations exprimées sont : premièrement, l'aspiration à la réussite sociale qui entraîne la décision d'émigrer, et deuxièmement, le désir fort d'intégrer la société hôte, ce qui permettrait de bénéficier d'un bien-être et d'une position sociale plus digne. L'étude de Brouard et Tiberj met en avant la volonté de réussir.<sup>89</sup> Dans ce dessein, la religion peut constituer un soutien pour certains individus : « Je suis très ambitieuse et très pieuse, » a affirmé une femme marseillaise d'origine comorienne. Jusqu'à 83 % des musulmans français, dans le sondage Gallup ont indiqué une volonté de se mélanger au reste de la société, notamment en termes d'habitation.<sup>90</sup> Cet aspect a été souligné par Hubert Cukrowicz et J. M. Duprez dans

<sup>87</sup> Brouard et Tiberj, *Français comme les autres ?*, p. 123.

<sup>88</sup> Directeur d'une association de musulmans, la quarantaine, né en Algérie, de nationalité française. Groupe de discussion Fondations pour une société ouverte, Marseille, 2009.

<sup>89</sup> Brouard et Tiberj, *Français comme les autres ?*, p. 73.

<sup>90</sup> Brouard et Tiberj, *Français comme les autres ?*



leur étude de 1992 sur la ville de Roubaix.<sup>91</sup> Lorsque les personnes issues de l'immigration (les musulmans entre autres) accèdent à l'élite, elles ont tendance à quitter les cités dès que possible. Mais de préférence pour aller dans des quartiers mixtes, où elles s'impliquent activement dans les relations de voisinage.<sup>92</sup>

Notre enquête sur le 3<sup>e</sup> arrondissement ne contredit pas ces règles, mais illustre concrètement la façon dont les règles se combinent ou interagissent lorsque l'environnement humain n'inclut pas seulement la mixité, mais aussi la pauvreté, et lorsque l'environnement urbain est dégradé et mal entretenu. Un tel contexte engendre généralement des sentiments d'amertume. Pourtant, même si on sent que les frontières ethniques constituent une réalité sensible dans ce quartier (et même plus, la combinaison des frontières ethniques et générationnelles), les habitants partagent aussi une culture commune des institutions publiques. Qui plus est, ils apparaissent unis lorsqu'ils protestent contre la situation de leur quartier.

#### 4.5 Une utilisation partagée de l'espace

Le questionnaire comprenait une série de questions destinées à évaluer la fréquence des interactions mixtes entre personnes d'origines ethniques différentes et entre personnes de religions différentes. Comme nous l'avons déjà mentionné, les Marseillais musulmans ne manquent pas d'occasions de rencontrer des personnes d'origines différentes et de confession identique. Seul le taux de rencontres entre individus de religions différentes renseigne sur les interactions entre majorité et minorité.

L'utilisation des espaces publics permet de mesurer l'étendue des interactions mixtes. Les endroits eux-mêmes, en raison de leurs fonctions spécifiques, ont un rôle différent dans les vies de ces deux sous-populations. Il existe une variation entre les sous-échantillons, mais peu selon le genre. Les chiffres doivent être interprétés avec précaution, car une partie de la variation observée (dans une mesure qui ne peut être estimée) résulte probablement des profils sociodémographiques différents des deux sous-populations. Les endroits où se déroulent les rencontres mixtes se classent de la façon suivante (Tableau 9).

---

<sup>91</sup> Hubert Cukrowicz et J.-M. Duprez, « Les représentations des rapports sociaux entre communautés nationales. Le cas des jeunes de Roubaix, » *Revue française de sociologie* 30(2) (avril-juin 1992), p. 257–279.

<sup>92</sup> Travail de terrain à Marseille.

**Tableau 9. Rencontres mixtes sur le plan ethnique : fréquence, classées par endroit, en %**

| Endroits                                       | Chaque jour |               | Jamais    |               |
|------------------------------------------------|-------------|---------------|-----------|---------------|
|                                                | Musulmans   | Non-musulmans | Musulmans | Non-musulmans |
| Lieu d'études, lieu de travail                 | 59          | 63            | 17        | 20            |
| Commerces                                      | 29          | 51            | 24        | 10            |
| Transports publics                             | 37          | 33            | 29        | 26            |
| Marché                                         | 20          | 31            | 34        | 15            |
| A la maison                                    | 9           | 25            | 46        | 14            |
| Cafés, restaurants                             | 8           | 18            | 52        | 18            |
| Sports, loisirs                                | 4           | 12            | 55        | 43            |
| Parcs<br>Espaces publics                       | 6           | 9             | 40        | 42            |
| Lieux de culte,<br>autres centres<br>religieux | 8           | 2             | 48        | 70            |

Source : Fondations pour une société ouverte

L'échantillon n'est pas conforme au cliché de Marseille tel que le dépeignent les livres et films populaires, comme l'œuvre de Marcel Pagnol. Les personnes interrogées ne se rendent pas fréquemment dans des cafés, mais seulement 18 % des non-musulmans ne font jamais de rencontre mixte sur le plan ethnique dans les cafés, contre 50 % des musulmans. Il apparaît également que les hommes ne passent pas plus de temps dans les cafés que les femmes. De la même façon, marchés et sites commerciaux sont largement moins le théâtre de rencontres mixtes pour les musulmans que pour les non-musulmans. Cela pourrait-il signifier que les deux sous-populations ne fréquentent pas les mêmes endroits pour leurs courses de tous les jours, ainsi que leurs moments de loisirs et de convivialité ? Comme attendu, les occasions les plus fréquentes de rencontres mixtes entre personnes de différentes origines se produisent dans les écoles et les lieux de travail et il n'y a sur ce plan pas de différence entre les sous-échantillons. Il en va de même pour les transports publics, même s'ils semblent dans l'ensemble moins fréquentés que les écoles et les lieux de travail. Les lieux de culte fournissent très peu d'occasions de rencontres pour les non-musulmans, qui ne sont généralement pas pratiquants ; ils renferment davantage d'occasions pour les musulmans, mais une moitié d'entre eux se rend dans des lieux de culte homogènes en termes d'origines ethniques, à moins qu'ils ne fréquentent aucune mosquée (Tableau 10).

**Tableau 10. Interactions entre personnes de différentes religions, en %**

| Endroits                                           | Chaque jour |               | Jamais    |               |
|----------------------------------------------------|-------------|---------------|-----------|---------------|
|                                                    | Musulmans   | Non-musulmans | Musulmans | Non-musulmans |
| Lieu d'études, lieu de travail                     | 53          | 57            | 23        | 22            |
| Commerces                                          | 28          | 51            | 20        | 9             |
| Vie en société, en dehors de l'école ou du travail | 14          | 45            | 34        | 7             |
| A la maison                                        | 5           | 26            | 48        | 12            |

Source : Fondations pour une société ouverte

Les lieux de loisirs, les centres sportifs ou les parcs ne génèrent que très peu d'occasions de rencontres mixtes, là encore sans variation nette entre les deux sous-échantillons. Le 3<sup>e</sup> arrondissement n'est pas traditionnellement une zone dans laquelle les résidents se promènent ou se relaxent en dehors de chez eux ou des commerces. Enfin, le domicile, lieu de rencontres intentionnelles et non simplement fortuites, se classe un peu entre les deux : s'il n'est pas totalement fermé aux rencontres interethniques, il convient de noter que parmi les musulmans, les rencontres mixtes à domicile sont très significativement moins fréquentes.

Dans l'ensemble, les endroits où la structure des rencontres est commune aux deux sous-échantillons sont tous des lieux fonctionnels (école, travail, transports), tandis que les endroits où cette structure diffère sont plutôt marqués par l'affect et la convivialité (domicile, commerces), ce qui suggère que les deux sous-échantillons vivent côte à côte mais sans vraiment se mélanger. La structure de l'habitat suggère qu'ils ne vivent probablement pas exactement dans les mêmes secteurs de l'arrondissement. Le sous-échantillon des musulmans est plus concentré dans la ZUS, à l'ouest de l'arrondissement.

Le questionnaire demandait également aux individus s'il existait des endroits spécifiques à proximité ou ailleurs dans la ville où ils se « sentaient mal à l'aise » (Tableau 11). La moitié de l'échantillon interrogé a répondu « Oui », significativement plus les non-musulmans. L'analyse de la variation par genre, par âge et par origine ethnique montre que l'âge n'a pas d'incidence sur les réponses, mais les femmes non musulmanes et les Maghrébins ont été plus nombreux à se déclarer mal à l'aise dans certains lieux, tandis que 65 % des Africains répondent qu'il n'y a aucun endroit dans lequel ils se sentent mal à l'aise.

**Tableau 11. Existe-t-il des endroits de votre quartier ou de votre ville dans lesquels vous vous sentez mal à l'aise ?**

|       |        | Musulmans | Non-musulmans | Total |
|-------|--------|-----------|---------------|-------|
| Oui   |        | 49,0      | 57,0          | 53,0  |
| Non   |        | 51,0      | 43,0          | 47,0  |
| Total | %      | 100,0     | 100,0         | 100,0 |
|       | Nombre | 100       | 100           | 200   |

Source : Fondations pour une société ouverte

Les endroits dans lesquels les personnes interrogées déclarent se sentir mal à l'aise sont répartis sur toute la ville, des quartiers Nord aux quartiers Sud, y compris le centre ville, qui est l'endroit mentionné le plus fréquemment. Le questionnaire ayant été distribué dans une zone faisant partie du centre ville, cela révèle un sentiment de malaise dans l'entourage le plus immédiat. Il n'existe pas de divergence notable entre les catégories musulmans et non-musulmans, ni entre les personnes d'origines différentes. Les femmes ont eu plus tendance à évoquer des rues (sombres) en particulier, tandis que les hommes ont indiqué des zones plus vastes. La moitié de l'échantillon a fourni des éléments d'explication avec sa réponse : pour deux tiers d'entre eux (indépendamment de la catégorie), les raisons citées étaient liées à la sécurité. Pour la population sondée, le danger perçu et le sentiment de peur la nuit prévalent dès la sortie du domicile.

#### 4.6 Accès aux services et à l'information

Le questionnaire explore les relations des individus avec les services publics à l'aide d'une série de questions évaluant le besoin des personnes en termes de services et leur niveau de satisfaction. Les réponses ne révèlent pas de grande divergence entre les sous-échantillons : 80 % (au sujet de l'éducation) et 62 % (au sujet du logement et de l'emploi) des sondés ont déclaré ne pas avoir besoin d'informations dans ces domaines. Les personnes ayant indiqué un besoin sont restées minoritaires : les musulmans un peu plus souvent en matière d'éducation (23 %) et principalement de logement (37 %) et les non-musulmans un peu plus souvent en ce qui concerne la santé (34 %) et l'emploi (37 %). Aucune divergence liée au genre ou à l'origine n'est observée, si ce n'est que les Maghrébins ont légèrement plus tendance à demander des conseils sur le logement (41 %). Les explications fournies à la suite des réponses montrent que les personnes interrogées sont bien informées sur les institutions spécialisées dans l'aide dans ces différents domaines, qu'elles soient publiques ou privées : l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC), la sécurité sociale, les services sociaux locaux, les agences de location, le conseiller principal d'éducation (CPE) et autres. Un élément plus surprenant concerne

l'utilisation très répandue d'internet (du moins parmi les sondés ayant choisi de commenter leurs réponses) et la mention relativement rare des amis ou de la famille comme source de conseils ou d'informations. Si le sentiment d'appartenance à la famille est très élevé, ce n'est pas pour ces raisons.

En outre, le questionnaire utilisait des questions ouvertes pour explorer la façon dont les personnes acquièrent généralement l'information dont elles ont besoin au sujet de leur quartier, de Marseille et de la France. Leurs réponses ont révélé de multiples sources d'informations : commérages et bavardages, médias, amis ou famille, panneaux publicitaires, cafés, internet et institutions spécifiques (y compris la mairie et les centres sociaux), comme les recense le Tableau 12.

**Tableau 12. Où obtenez-vous des informations sur votre quartier/Marseille/la France ?**

|                        | Quartier  |               | Marseille |               | France    |               |
|------------------------|-----------|---------------|-----------|---------------|-----------|---------------|
|                        | Musulmans | Non-musulmans | Musulmans | Non-musulmans | Musulmans | Non-musulmans |
| Bavardages, commérages | 45        | 41            | 17        | 13            | 2         | 0             |
| Médias                 | 9         | 19            | 47        | 65            | 79        | 85            |
| Internet               | 4         | 3             | 17        | 14            | 18        | 13            |

Source : Fondations pour une société ouverte

Il apparaît également que les hommes, par rapport aux femmes, et les personnes d'origine française, par rapport aux groupes d'origine différente, ont davantage tendance à recueillir leur information auprès des médias. Mais dans l'ensemble, les chiffres dépeignent la même image générale. Là encore, internet représente une source d'information assez présente, et même un peu plus parmi les musulmans.

#### 4.7 Ambivalence envers le quartier

Le questionnaire fournit des informations intéressantes sur la façon dont les personnes sondées vivent leur quartier. Dans l'échantillon, 27 % des non-musulmans vivaient dans leur quartier depuis plus de 20 ans, contre seulement 5 % des musulmans. C'est néanmoins un quartier dans lequel les deux sous-échantillons s'avèrent mobiles sur le plan du logement : 41 % des musulmans et 35 % des non-musulmans s'y trouvaient depuis moins de cinq ans. Au total, 80 % des musulmans et 55 % des non-musulmans vivaient dans cette zone depuis moins de dix ans. A peine la moitié de l'ensemble de l'échantillon habitait dans le parc locatif du secteur privé, avec des chiffres légèrement plus élevés parmi les musulmans (50 %) que les non-musulmans (45 %). Dans le contexte du 3<sup>e</sup> arrondissement, cette situation est peut-être la plus difficile en raison de l'état de vétusté de certaines propriétés du secteur locatif privé. A l'inverse, les non-

musulmans étaient plus nombreux à vivre dans des habitations à loyer modéré (HLM), dans une proportion de 23 %, contre 16 % pour les non-musulmans. En outre, les propriétaires étaient trois fois plus représentés parmi les non-musulmans que parmi les musulmans (respectivement 23 % et 8 %), alors que les musulmans étaient quatre fois plus susceptibles que les non-musulmans de vivre avec leurs parents (18 % contre 4 %). Les profils résidentiels des deux sous-échantillons sont donc nettement différents. Cette diversité se reflète dans les arguments évoqués par les individus afin de justifier leur installation dans leur quartier. Un plus grand nombre de musulmans déclarent ne pas avoir choisi cette zone ou y vivre à cause du marché du logement plus abordable (43 %), tandis que les non-musulmans évoquent davantage la proximité de leur famille ou des services publics (60 %).

Pour tous les groupes, le quartier est un endroit que les individus apprécient en général, même si les musulmans sont nettement plus nombreux à déclarer ne pas aimer y vivre, comme le montre le Tableau 13.

**Tableau 13. Diriez-vous que vous appréciez la vie dans ce quartier ?**

|                               | Musulmans     | Non-musulmans | Total        |
|-------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Oui, complètement             | 22,0          | 36,0          | 29,1         |
| Oui, dans une certaine mesure | 45,0          | 50,0          | 47,7         |
| Non                           | 32,0          | 14,0          | 23,1         |
| Pas de réponse                | 1,0           | 0,0           | 0,5          |
| <b>Total</b>                  | <b>%</b>      | <b>100,0</b>  | <b>100,0</b> |
|                               | <b>Nombre</b> | <b>100</b>    | <b>100</b>   |

Source : Fondations pour une société ouverte

Les personnes interrogées apprécient par-dessus la nature fonctionnelle du quartier, la proximité du centre (un élément surtout évoqué par les musulmans) et l'atmosphère sympathique, rappelant celle d'un village. Les points négatifs indiqués sont la saleté, l'insécurité (chacun de ces deux éléments est cité par plus d'un quart des sondés, avec une plus grande fréquence parmi les non-musulmans), suivies par le bruit, la pollution, la pauvreté, la vétusté des immeubles (un point mentionné un peu plus souvent par les musulmans), et enfin, les incivilités et l'absence de certains services (un problème soulevé de façon égale par les deux sous-échantillons).

Une question ouverte invitait les sondés à se prononcer sur ce que la municipalité pourrait faire afin d'améliorer la vie dans le quartier. Les idées n'ont pas manqué, comme l'illustre le Tableau 14.

**Tableau 14. Actions qui devraient être entreprises pour faire du quartier un endroit plus agréable**

|                                                                        | Musulmans | Non-musulmans | Total |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------|-------|
| Nettoyer les rues, enlever les ordures ménagères                       | 62,0      | 55,0          | 58,5  |
| Amélioration des services publics et des équipements collectifs        | 43,0      | 45,0          | 44,0  |
| Davantage de présence policière et de sécurité                         | 43,0      | 42,0          | 42,5  |
| Rénover plus de logements sociaux                                      | 37,0      | 24,0          | 30,5  |
| Proposer plus d'activités aux jeunes                                   | 21,0      | 29,0          | 25,0  |
| Contrôler le bruit, faire des espaces verts                            | 23,0      | 25,0          | 24,0  |
| Favoriser la mixité sociale et ethnique, la participation des citoyens | 14,0      | 17,0          | 15,5  |
| Rénover la gare St-Charles                                             | 5,0       | 9,0           | 7,0   |
| Protéger les résidents plus âgés                                       | 1,0       | 6,0           | 3,5   |
| Construire une mosquée                                                 | 4,0       | 0,0           | 2,0   |
| Organiser des événements festifs                                       | 0,0       | 2,0           | 1,0   |

Source : Fondations pour une société ouverte

Les suggestions ont été abondantes dans les deux sous-échantillons : en moyenne, chaque sondé a émis 2,5 suggestions. Cela nous donne une idée du niveau de mécontentement parmi les résidents du quartier. Les recommandations sont concrètes et ne varient guère d'un sous-échantillon à l'autre : propreté des rues, collecte des déchets, sécurité, présence policière, gestion des jeunes oisifs, bruit. Les musulmans se préoccupent davantage de la rénovation des bâtiments et de la construction de logements sociaux supplémentaires, dont ils bénéficient moins souvent.

#### 4.8 Défense d'une plus grande diversité

Les personnes sondées ont des opinions variées sur la mixité ethnique ou religieuse, et comprennent visiblement ce concept de façon différente. Nous leur avons demandé comment ils voyaient la population du quartier – les résultats sont présentés dans le Tableau 15.

**Tableau 15. Qui sont les résidents du quartier selon vous ?**

|                                                                        | Musulmans     | Non-musulmans | Total        |
|------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Des parents                                                            | 6,0           | 3,0           | 4,5          |
| Des personnes de même origine ethnique et de même religion             | 19,0          | 0,0           | 9,5          |
| Des personnes de religion identique, d'origines ethniques différentes  | 13,0          | 1,0           | 7,0          |
| Des personnes de même origine ethnique, de religions différentes       | 0,0           | 1,0           | 0,5          |
| Des personnes d'origines ethniques et de religions différentes         | 21,0          | 12,0          | 16,5         |
| Un mélange de milieux, d'origines ethniques et de religions différents | 41,0          | 83,0          | 62,0         |
| <b>Total</b>                                                           | <b>%</b>      | <b>100,0</b>  | <b>100,0</b> |
|                                                                        | <b>Nombre</b> | <b>100</b>    | <b>100</b>   |

Source : Fondations pour une société ouverte

Que les sondés aient pu faire correctement la distinction entre les catégories de réponses est loin d'être acquis. Les réponses soulignant la perception du « melting pot » ont néanmoins clairement dominé : 62 % de la totalité de l'échantillon. Mais alors que 83 % des non-musulmans ont choisi ces réponses, ce chiffre se réduit de moitié dans le sous-échantillon musulman. L'interprétation d'une divergence si marquée n'est pas aisée. Une partie de l'explication réside sans doute dans la différenciation socio-résidentielle du quartier. Notons que 19 % de musulmans ont le sentiment de vivre dans un environnement « ghettoïse » (un avis que n'a émis aucun des non-musulmans).

Cette différence se retrouve également au niveau des opinions exprimées par les individus concernant les occasions de partager des activités au niveau du quartier. Concernant leurs valeurs fondamentales, les sondés ne montrent pas de variation importante : 66 %–67 % des personnes de chaque sous-échantillon affirment que les « habitants de ce quartier partagent les mêmes valeurs », un résultat qui surprend de par son importance. En revanche, les résidents sont divisés par leurs situations personnelles et parcours de vie. La question suivante, qui consistait à approuver ou non la phrase : « Les résidents de ce quartier travaillent ensemble à son amélioration », a suscité les réactions suivantes (Tableau 16).



**Tableau 16. Les résidents de ce quartier travaillent-ils ensemble à son amélioration ?**

|                |               | Musulmans    | Non-musulmans | Total        |
|----------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| Oui            |               | 39,0         | 70,0          | 54,5         |
| Non            |               | 49,0         | 21,0          | 35,0         |
| Je ne sais pas |               | 11,0         | 9,0           | 10,0         |
| Pas de réponse |               | 1,0          | 0,0           | 0,5          |
| <b>Total</b>   | <b>%</b>      | <b>100,0</b> | <b>100,0</b>  | <b>100,0</b> |
|                | <b>Nombre</b> | <b>100</b>   | <b>100</b>    | <b>200</b>   |

Source : Fondations pour une société ouverte

Parmi les non-musulmans, 70 % des sondés ont répondu « Oui », contre 39 % des musulmans, soit au total près de la moitié des personnes interrogées. En revanche, la moitié des musulmans a répondu « Non ». Ces chiffres montrent que la vision du quartier en tant qu'acteur collectif est très asymétrique selon le sous-échantillon concerné. Il est possible que les non-musulmans aient davantage tendance à se conformer aux attentes qui se dégagent selon eux du questionnaire ; ou qu'ils rencontrent moins de difficultés sociales et soient par conséquent plus optimistes. En tant que résidents de plus longue date et plus souvent propriétaires immobiliers, ils pourraient avoir une perception plus positive du quartier.

L'écart entre les catégories religieuses est plus modéré au niveau des réponses apportées à une autre question de l'enquête : « La communauté du quartier est-elle unie ? » (Tableau 17)

**Tableau 17. La communauté du quartier est-elle unie ?**

|                |               | Musulmans    | Non-musulmans | Total        |
|----------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| Oui            |               | 60,0         | 46,0          | 53,0         |
| Non            |               | 33,0         | 39,0          | 36,0         |
| Je ne sais pas |               | 7,0          | 15,0          | 11,0         |
| <b>Total</b>   | <b>%</b>      | <b>100,0</b> | <b>100,0</b>  | <b>100,0</b> |
|                | <b>Nombre</b> | <b>100</b>   | <b>100</b>    | <b>200</b>   |

Source : Fondations pour une société ouverte

Il semble que cette question ait déconcerté la catégorie des non-musulmans : nombre d'entre eux ont répondu « Je ne sais pas », un peu moins de la moitié « Oui » et un bon tiers a choisi « Non ». Les réponses des musulmans offrent une vision plus positive. A la question « Faut-il entreprendre de nouvelles actions pour encourager les gens d'horizons différents à se mélanger ? », 80 % des personnes interrogées ont répondu « Oui » (87 % des non-musulmans, 70 % des musulmans). Le Tableau 18 présente les idées des sondés sur la façon dont les interactions peuvent être améliorées.

**Tableau 18. Par quels moyens les personnes d'origines différentes pourraient-elles être incitées à une plus grande mixité ?**

|                                                    | Musulmans | Non-musulmans | Total |
|----------------------------------------------------|-----------|---------------|-------|
| Festivals, excursions, activités partagées         | 17,0      | 33,0          | 25,0  |
| Créer des lieux de rencontre                       | 18,0      | 18,0          | 18,0  |
| Combattre les préjugés, favoriser la compréhension | 13,0      | 13,0          | 13,0  |
| Renforcer les relations de tous les jours          | 6,0       | 16,0          | 11,0  |
| Clubs de sport, loisirs                            | 5,0       | 5,0           | 5,0   |
| Efforts d'intégration                              | 5,0       | 5,0           | 5,0   |
| Lieux de culte, dialogue interreligieux            | 5,0       | 3,0           | 4,0   |
| Education, prévention des délits                   | 2,0       | 1,0           | 1,5   |

Source : Fondations pour une société ouverte

#### 4.9 Relations entre les non-musulmans et les musulmans : l'expérience minoritaire

Différents signes, témoins des frontières ethniques et religieuses qui existent dans le quartier, sont apparus dans les réponses au questionnaire des Fondations. Ces frontières n'ont pas d'existence juridique et sont souvent ignorées ou contestées par l'idéologie dominante. Un sociologue britannique d'origine pakistanaise, spécialiste de l'intégration des musulmans en Europe, décrit ainsi l'idéologie dominante française :

En France, vous pouvez avoir n'importe quelle origine, mais si vous êtes un citoyen français vous ne pouvez pas être Arabe. Les identités composites, du type « Arabo-français » sont idéologiquement impossibles. L'abandon de l'identité précédente et l'assimilation à la culture française sont censés aller de pair avec l'acceptation de la nationalité française. Si, pour une raison ou pour une autre,

l'assimilation n'est pas totale – peut-être parce que certaines personnes veulent rester fières de leurs racines algériennes, ou conserver une forme de solidarité ethnique face à la stigmatisation et la discrimination habituelles – alors leur revendication du statut de Français et de citoyens à part entière est compromise.<sup>93</sup>

Ce commentaire reflète les résultats de l'enquête menée par les Fondations. En fait les frontières ethniques existent ; elles sont ancrées dans les représentations sociales et les pratiques sociales les prennent en compte. Les sentiments ou impressions de discrimination sont saillants parmi les migrants de seconde génération, mais ces ressentis d'inégalité se combinent avec les valeurs communes. Les frontières ethniques n'excluent pas une culture partagée ; en fait, elles font partie d'une culture commune.

#### 4.9.1 Des valeurs partagées, des sentiments différents : le problème de la visibilité

Il était demandé aux personnes interrogées de classer les quatre valeurs les plus importantes en France ; leurs réponses sont résumées dans les tableaux 19a et 19b.

**Tableau 19a. Les quatre valeurs les plus importantes dans ce pays :  
réponses de premier rang**

|                                   | Musulmans     | Non-musulmans | Total        |
|-----------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Respect de la loi                 | 72,0          | 68,0          | 70,0         |
| Tolérance envers autrui           | 14,0          | 17,0          | 15,5         |
| Liberté de parole et d'expression | 9,0           | 13,0          | 11,0         |
| Respect de toutes les fois        | 0,0           | 1,0           | 0,5          |
| Parler la langue nationale        | 2,0           | 1,0           | 1,5          |
| Egalité des chances               | 2,0           | 0,0           | 1,0          |
| Fierté envers le pays/patriotisme | 1,0           | 0,0           | 0,5          |
| <b>Total</b>                      | <b>%</b>      | <b>100,0</b>  | <b>100,0</b> |
|                                   | <b>Nombre</b> | <b>100</b>    | <b>100</b>   |

Source : Fondations pour une société ouverte

<sup>93</sup> Tariq Modood, « Muslims and European Multiculturalism », dans Richard Lewis, ed., *Multiculturalism Observed*. VUB Press, Bruxelles, 2006, p. 107–132 (ci-après Modood, « Muslims and European Multiculturalism »).

Le tableau ne montre pas de variation sensible, et les réponses impressionnent par leur concentration. Le classement des réponses des deux sous-échantillons est sans équivoque. Le respect de la loi arrive en première position : cette valeur ressort pour 70 % de l'échantillon général, avec des chiffres semblables parmi les musulmans et les non-musulmans. Indépendamment de leur catégorie ou leur nationalité, les individus reconnaissent vivre dans un Etat de droit et sont conscients d'avoir des droits, qu'ils peuvent faire valoir. Une référence sous-jacente à l'ordre public peut également exister, selon laquelle les individus disposent du droit d'être en sécurité. Les valeurs suivantes sont la tolérance envers autrui et la liberté de parole. Une forte proportion des deux sous-échantillons place la liberté de parole en deuxième position. En moyenne, si l'on prend en compte les deux premières réponses, la valeur de liberté d'expression est évoquée par 52 % de l'échantillon. La tolérance arrive en troisième place, citée en moyenne par 42 % des personnes interrogées. Toutefois les places respectives de ces valeurs varient d'un sous-échantillon à l'autre : la liberté d'expression a été choisie par 60 % de l'échantillon musulman et 45 % des non-musulmans, ce qui est une variation très significative ; de son côté, la tolérance a été sélectionnée par 55 % des non-musulmans, les taux les plus élevés concernant les Européens (Français ou autre), contre 28 % des musulmans, ce qui marque également une différence significative. Il est possible que la tolérance soit considérée par les non-musulmans blancs non seulement comme une valeur française, mais également comme une qualité qu'ils s'approprient dans le contexte d'un quartier diversifié, alors que pour les musulmans la liberté de parole revêt une importance particulière s'agissant d'individus appartenant à un groupe minoritaire.

**Tableau 19b. Les quatre valeurs les plus importantes dans ce pays : réponses de deuxième rang**

|                                                       |               | Musulmans    | Non-musulmans | Total        |
|-------------------------------------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| Tolérance envers autrui                               |               | 14,0         | 38,0          | 26,0         |
| Liberté de parole et d'expression                     |               | 51,0         | 32,0          | 41,5         |
| Respect de toutes les religions                       |               | 14,0         | 13,0          | 13,5         |
| Justice et fair play                                  |               | 1,0          | 7,0           | 4,0          |
| Parler la langue nationale                            |               | 10,0         | 3,0           | 6,5          |
| Respect des personnes de groupes ethniques différents |               | 1,0          | 4,0           | 2,5          |
| Egalité des chances                                   |               | 4,0          | 3,0           | 3,5          |
| Le droit de vote lors des élections                   |               | 3,0          | 0,0           | 1,5          |
| Non-discrimination                                    |               | 1,0          | 0,0           | 0,5          |
| Pas de réponse                                        |               | 1,0          | 0,0           | 0,5          |
| <b>Total</b>                                          | <b>%</b>      | <b>100,0</b> | <b>100,0</b>  | <b>100,0</b> |
|                                                       | <b>Nombre</b> | <b>100</b>   | <b>100</b>    | <b>200</b>   |

Source : Fondations pour une société ouverte

Le Tableau 19b montre que les réponses des personnes interrogées convergent largement vers les principales valeurs qu'ils reconnaissent et auxquelles ils adhèrent sans le moindre doute.

Par contre, il existe une divergence dans la perception de la nationalité française (Tableau 20). Près d'un quart des interrogés musulmans détenaient la nationalité française sans se percevoir comme français. Parmi eux, les personnes d'origine maghrébine étaient statistiquement les plus représentées. Dans le même temps, 17 individus ne possédant pas la nationalité française se considéraient tout de même comme des Français. Parmi les non-musulmans, le déséquilibre entre l'appartenance nationale juridique et l'appartenance ressentie était moins marqué. Les 17 musulmans se considérant comme des Français bien que ne possédant pas la nationalité française étaient des ressortissants de pays autrefois colonisés par la France. Les citoyens français ne se considérant pas comme des Français pourraient avoir trouvé le moyen d'exprimer ainsi leur dépit. Il y a des chances qu'ils appartiennent pour beaucoup à la seconde génération, ce type de ressentiment pouvant résulter de l'expérience de l'hostilité et des préjugés.

**Tableau 20. Vous considérez-vous comme Français ?  
Réponses des musulmans, par nationalité, en %**

| Nationalités détenues (déclaration) | Oui    | Non         | Total       |              |
|-------------------------------------|--------|-------------|-------------|--------------|
| Pas de réponse                      | 2,0    | 0,0         | 2,0         |              |
| Algériens                           | 3,0    | 9,0         | 12,0        |              |
| Français                            | 41,0   | 24,0        | 65,0        |              |
| Comoriens                           | 3,0    | 4,0         | 7,0         |              |
| Marocains                           | 5,0    | 1,0         | 6,0         |              |
| Tunisiens                           | 2,0    | 4,0         | 6,0         |              |
| Autres                              | 2,0    | 0,0         | 2,0         |              |
| <b>Total</b>                        | %      | <b>58,0</b> | <b>42,0</b> | <b>100,0</b> |
|                                     | Nombre | <b>58</b>   | <b>42</b>   | <b>100</b>   |

Source : Fondations pour une société ouverte

Concernant la façon dont ils sont perçus, les individus d'origine maghrébine se distinguent des autres minorités par une forte tendance à penser que les autres ne les considèrent pas comme français, une opinion partagée par 82 % d'entre eux, contre 66 % pour les musulmans africains.

Mais les personnes interrogées souhaitent-elle être considérées comme françaises par les autres ? On observe une fois encore une différence flagrante au sein de l'échantillon musulman, entre les Maghrébins et les Africains des Comores : 85 % de ces derniers aimeraient être considérés comme français, contre seulement 58 % des sondés issus du Maghreb – ce qui est tout de même une nette majorité.

En outre, 39 % des individus d'origine maghrébine, tout en pensant ne pas être considérés comme français, ont déclaré qu'ils aimeraient l'être (24 individus), tout comme la moitié des Africains comoriens interrogés. En développant leurs réponses, les sondés se sont surtout fixés sur leur couleur de peau, leur apparence ou leur nom. Alors que l'un d'eux expliquait : « Les gens me voient comme un Arabe. Nous n'avons pas l'impression d'être sur un pied d'égalité. L'égalité des chances est un mythe », un autre affirmait : « Je suis Tunisien et fier de l'être. Je ne veux pas changé ou être considéré autrement que comme Tunisien. » Quelques réponses ont évoqué la religion : « Je suis musulman, et en France il y a bien trop de recoupements entre la religion et la politique » et « Je préfère ne pas être vu comme français pour des raisons religieuses. »

Plusieurs sondés et participants du groupe de discussion se sont exprimés sur la question de la visibilité, quelques uns n'hésitant pas à se dire chanceux de ne pas être « typés ». Mais l'absence d'inclusion était un problème pour tous. L'un d'entre eux en vient à dire : « J'aimerais vivre aux Etats-Unis ! Là-bas vous êtes d'abord un Américain, puis un Chinois. Ici c'est le contraire, votre origine d'abord et après seulement, vous êtes français – ou cela dépend. » Un homme qui a déclaré ne pas se sentir Français mais « citoyen de ce pays » a ajouté : « En ce qui me concerne, la religion est le cadet de mes soucis, sauf quand je suis malade » et « Aujourd'hui, en tant que musulmans, c'est nous qui portons l'étoile jaune ; d'autres la porteront demain ! »

Ces sentiments se sont reflétés dans les réponses au questionnaire, notamment lorsque les sondés se sont exprimés sur les obstacles pour devenir français. Pour la moitié des Français non immigrants interrogés, le fait de ne pas parler la langue constitue le principal obstacle. Les autres réponses sont bien moins souvent évoquées. Les individus d'origine maghrébine, eux, placent en tête le fait d'être né à l'étranger et de ne pas être blanc, suivi par le fait de ne pas parler la langue du pays, et enfin de ne pas être chrétien (une réponse significative de cette catégorie). Pour les Africains, le fait de ne pas être blanc a été l'obstacle de loin le plus mentionné. Alors que leurs commentaires montrent que les individus issus des minorités connaissent bien le principe de neutralité de l'Etat, leurs réponses à cette question sont plus en phase avec les réalités sociologiques.

Il n'en reste pas moins que la plupart des participants à l'enquête déclarent ne pas se sentir mieux dans leur pays d'origine, notamment pour des questions d'institutions et de valeurs. Un homme dit :

Des fois je retourne en Tunisie : vive la France ! En 1987 j'ai vu les *homeless* aux Etats-Unis. Nous on a la sécurité sociale, les 35 heures [heures de travail par semaine]! Malheureusement, on a vendu le choc des civilisations à la société – et on l'a bien vendu ! Et par réaction les musulmans l'ont pris aussi...

Une jeune femme raconte comment elle a affronté l'idée de n'avoir aucun endroit dans le monde où elle se sentirait chez soi, et comment elle a surmonté ce sentiment grâce à l'universalité de l'islam.

On se demande : c'est quoi notre pays, c'est quoi notre terre que nous pouvons réellement considérer comme le nôtre ? J'en suis arrivée à dire : je ne me sens pas française. Mais attendez, c'est hypocrite, vous vivez ici, vous êtes soi-disant en train de mener une campagne [elle essaie de faire accepter le port de son voile au travail], mais si vous mourez demain, vous ne savez pas où vous serez enterrés. Si vous voulez aller à la mosquée, vous ne pouvez pas [pas d'infrastructures pour les femmes], si vous voulez travailler, vous ne pouvez pas. Alors c'est quoi votre terre ? Ce combat-là vous ramène à votre religion, et nous nous demandons c'est quoi la terre sur laquelle Dieu aimerait qu'on vive. Et on apprend par nos lectures que la terre est une mosquée, et qu'il n'y a pas d'endroit [spécial] pour prier Dieu : on peut prier partout. Ca m'a un peu soulagée. Je me suis dit : je

suis citoyenne du monde. Ma maison c'est ma terre, point à la ligne. Où qu'on aille il y aura des difficultés. Aller dans un prétendu « pays musulman » ? Quand vous savez que l'islam, c'est aussi la justice, l'équité, est-ce qu' en Tunisie il y a la justice, l'équité, la démocratie ? Je ne sais pas ! Et au Maroc ? Est-ce que les femmes peuvent vivre librement en Arabie Saoudite ? Est-ce que ce n'est pas dans les pays européens, les pays occidentaux, que je suis peut-être la mieux représentée par rapport à ces valeurs, cette justice, cette équité ? C'est pour ça que j'hésite. Je ne peux pas dire qu'il n'y a que la prière qui compte, je sais que c'est important, mais on a des aménagements possibles. La religion en elle-même est très facile à vivre, mais le contexte nous montre que justement non, si tu veux être musulman, ça va être dur pour toi.

#### 4.9.2 Préjugés et discrimination

Si l'existence des préjugés raciaux et religieux fait partie de la culture commune, de même que celle des frontières ethniques et religieuses, les préjugés affectent chaque sous-population de manière très différente au quotidien.

Plus de 40 % de l'échantillon total considère qu'il y a beaucoup de préjugés raciaux, sans variation entre les sous-échantillons ou selon le sexe. Pour un peu plus de 30 % des personnes interrogées, ces préjugés sont relativement présents, et pour 18 %, peu présents. Les deux sous-échantillons se partagent également sur la question de l'évolution de ces préjugés au cours des cinq dernières années : dans chaque catégorie, un tiers des sondés pense qu'ils ont augmenté tandis qu'un autre tiers est d'avis qu'ils sont plus ou moins stables. Le reste du groupe se répartit sur les autres réponses possibles, les musulmans ayant un peu moins tendance à croire que les préjugés diminuent. Les chiffres sont globalement les mêmes pour les préjugés religieux.

Un consensus se dégage entre les deux sous-échantillons pour le classement des groupes les plus catégorisés en fonction de leur appartenance raciale : les Arabes sont cités en tête par 65 % de l'échantillon, puis les Noirs (55 %), les musulmans (38 %), les Européens de l'Est et les juifs (14 % chacun). Les variations entre les sous-échantillons sont minimales : généralement, le sous-échantillon musulman est un peu plus enclin à penser que les Arabes (70 %), les Noirs (60 %) et les musulmans (43 %) sont victimes de préjugés raciaux, tandis que les non-musulmans sont un peu plus souvent persuadés que ces préjugés concernent les Européens et de l'Est et les juifs (18 %). L'analyse de la variation en fonction des origines donne un résultat tout aussi prévisible : les personnes d'origine maghrébine ont plus tendance à croire que les Arabes sont victimes de préjugés raciaux (71 %) et en outre, la moitié cite les musulmans et les Noirs, tandis que les Africains musulmans citent à l'unanimité les Noirs comme victimes des préjugés raciaux et classent les Arabes en seconde position, suivis par les musulmans. Les perceptions en matière de hiérarchisation des groupes victimes de préjugés religieux sont identiques pour les deux sous-échantillons : musulmans en tête, cités dans plus de 80 % des réponses, puis juifs. Toutefois, les juifs ont été cités six fois moins souvent



que les musulmans dans l'échantillon musulman, contre seulement 2,5 fois moins souvent au sein du sous-échantillon non musulman.

D'autres questions visaient à connaître l'expérience personnelle des personnes interrogées sur ces questions. Ils devaient en particulier indiquer combien de fois ils avaient été traités de manière injuste au cours de l'année précédente, sur la base de plusieurs critères : sexe, âge, appartenance ethnique, religion, couleur de peau ou lieu de résidence. La distribution des réponses relatives au traitement injuste sur la base du sexe n'a mis en évidence aucune variation en fonction du sexe de la personne interrogée, 66 % de l'échantillon total indiquant ne jamais avoir été traité de manière injuste sur cette base. Peu de sondés ont fait état d'une discrimination sur la base de l'âge (« jamais » pour 75 %), avec là aussi des résultats équivalents sur toutes les catégories d'âge. Pour ce qui est d'un traitement injuste sur la base de l'origine ethnique, des divergences se repèrent en fonction de l'origine ethnique des personnes interrogées : les Français non musulmans sont très largement plus enclins à répondre « jamais », tandis que les individus d'origine maghrébine ou comorienne ont plus souvent le sentiment d'être parfois ou très souvent victimes de traitements injustes. La question du traitement injuste sur la base de la religion a révélé une rupture entre les sondés français non musulmans et leurs homologues musulmans.

Globalement, l'association des catégories « origine » et « religion » permet de dégager des différences en ce qui concerne les traitements injustes rencontrés sur la base des critères mentionnés. Le Tableau 21 résume les réponses pour quelques-unes des catégories. Le classement a été établi selon les résultats obtenus pour la réponse « jamais », qui est la plus tranchée. Un classement se basant sur les réponses « pratiquement tout le temps + très souvent » n'aurait pas modifié l'ordre.

**Tableau 21. Critères de traitement injuste pour trois catégories de sondés**

| Jamais | Echantillon<br>N = 200 | %  | Musulmans<br>N = 100  | %  | Maghrébins<br>N = 62  | %  | Africains<br>(musulmans et<br>non<br>musulmans)<br>N = 43 | %  |
|--------|------------------------|----|-----------------------|----|-----------------------|----|-----------------------------------------------------------|----|
| 1      | Sexe                   | 73 | Sexe                  | 71 | Age                   | 77 | Age                                                       | 67 |
| 2      | Lieu de<br>résidence   | 69 | Lieu de<br>résidence  | 65 | Sexe                  | 72 | Sexe                                                      | 63 |
| 3      | Couleur de<br>la peau  | 63 | Couleur de<br>la peau | 51 | Lieu de<br>résidence  | 71 | Lieu de<br>résidence                                      | 53 |
| 4      | Religion               | 61 | Age                   | 48 | Couleur de<br>la peau | 66 | Religion                                                  | 49 |
| 5      | Origine<br>ethnique    | 51 | Religion              | 40 | Religion              | 42 | Origine<br>ethnique                                       | 26 |
| 6      | Age                    | 37 | Origine<br>ethnique   | 33 | Origine<br>ethnique   | 39 | Couleur de la<br>peau                                     | 19 |

**Source :** Fondations pour une société ouverte

**Lecture :** 73 % de l'échantillon disent n'avoir jamais été victimes de traitement injuste du fait de leur sexe ; 33 % des Musulmans disent n'avoir jamais été victimes de traitement injuste du fait de leur origine ethnique.

Comme l'indique le Tableau 21, les Africains ont le plus souvent été exposés à un traitement injuste. Seuls 20 % d'entre eux indiquent ne jamais avoir été confrontés à un traitement injuste ou à des préjugés en raison de leur couleur de peau et 26 % en raison de leur origine ethnique, alors que 40 % des Maghrébins répondent ne jamais avoir été traités de manière injuste sur la base de leur origine et 66 % sur la base de leur couleur de peau. Pour les Africains et les Maghrébins, l'islam est l'une des causes de traitement injuste les plus fréquemment citées, juste avant l'origine ethnique (ou la couleur de la peau pour les Africains et Comoriens).

Par contraste, la question visant à obtenir le récit d'une expérience concrète d'un incident discriminatoire n'a pas permis d'en apprendre beaucoup plus, comme l'atteste le Tableau 22. Les personnes interrogées se sont probablement concentrées sur le terme d'« agression », ne comprenant pas la signification précise de « délit ». Les juristes savent toutefois qu'il est difficile d'établir une discrimination sur la base de faits. Le ressenti de discrimination dépasse de loin la capacité à prouver empiriquement que cette dernière a bien eu lieu.

**Tableau 22. Victimes d'une agression ou d'un délit motivés par la discrimination**

|              |               | Musulmans    | Non-musulmans | Total        |
|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| Sans réponse |               | 88,0         | 74,0          | 81,0         |
| Oui          |               | 2,0          | 4,0           | 3,0          |
| Non          |               | 10,0         | 22,0          | 16,0         |
| <b>Total</b> | <b>%</b>      | <b>100,0</b> | <b>100,0</b>  | <b>100,0</b> |
|              | <b>Nombre</b> | <b>100</b>   | <b>100</b>    | <b>200</b>   |

Source : Fondations pour une société ouverte

Le taux de « sans réponse » pour cette question avoisine les 80 %, voire les 90 % parmi les musulmans. Seules six réponses affirmatives ont été données, surtout concentrées chez les non-musulmans.

#### 4.9.3 Usages des institutions sociales

Dans la section du questionnaire concernant les usages des institutions sociales, les sondés devaient évaluer si les écoles, employeurs et services de santé montraient un respect approprié pour les coutumes religieuses de personnes appartenant à différentes religions. Les services de santé ont recueilli le plus grand nombre d'opinions positives, avec 57 % des personnes interrogées satisfaites, sans différence entre les catégories. Toutefois, 16 % des musulmans ont répondu « trop peu » (contre 8 % chez les non-musulmans). L'enseignement prend la deuxième place, avec 40 % de l'échantillon s'estimant satisfait, là encore sans grande variation entre les catégories. Des différences se constatent toutefois entre les deux sous-échantillons sur les réponses « trop » et surtout, « trop peu ». Chez les non-musulmans, 13 % ont répondu « trop » (contre 2 % chez les musulmans) ; chez les musulmans, 35 % ont répondu « trop peu » (contre 18 % chez les non-musulmans). En ce qui concerne la situation au travail, l'incertitude domine : un grand nombre de sondés a répondu « je ne sais pas », surtout chez les musulmans (47 %) tandis que les autres réponses sont réparties à égalité entre « à peu près convenable » et « trop peu ». Les non-musulmans sont plus nombreux à répondre que le respect des coutumes religieuses minoritaires est « suffisant ».

L'examen des commentaires explicatifs relatifs à cette question montre que les musulmans pensent surtout à l'obtention de congés pour les fêtes musulmanes ou au respect des prescriptions alimentaires, certains trouvant la situation acceptable tandis que d'autres indiquent la nécessité de procéder à des ajustements. Pour certaines personnes interrogées, cette question touche une corde sensible, au niveau émotionnel, liée à la relation majorité-minorité, même si cette dimension n'a pas été bien saisie dans

le questionnaire.<sup>94</sup> La question de savoir ce qui empêche les individus de se sentir marseillais a quant à elle donné lieu, généralement de la part de personnes appartenant à une minorité, à des remarques sur la discrimination ethnique régnant à Marseille, dans un contexte où c'est le sentiment d'appartenance qui domine (55 % des musulmans). Les 40 % de musulmans qui ne ressentent pas de forte appartenance à Marseille ont donné les exemples suivants :

- Racisme ressenti de la part des services municipaux
- Préjugés sur les personnes d'origine maghrébine
- Choix politiques des autres citoyens de la ville.
- « Je n'ai pas le même type physique que les Marseillais »
- « Je suis comorien, et on ne veut pas de gens comme moi ici. Je suis né ici, mais c'est dur d'être musulman ici parce que quand je cherche du travail, ma barbe est une barrière ».<sup>95</sup>

Certains individus ont relié ce sentiment de non-appartenance à des critères objectifs (naturalisation ou fait de ne résider dans la région que depuis peu de temps), un fait qui rappelle la diversité sociodémographique de l'échantillon.

Ceux qui ont l'impression d'être traités différemment du fait de leur origine ethnique ou de leur religion ont généralement tendance à se montrer critiques envers le concept de *laïcité*. En théorie, ont-ils souligné, la *laïcité* doit garantir que l'Etat demeure neutre envers toutes les religions et protège la liberté de croyance. Les jeunes générations adhèrent fortement à ce principe, comme le confirment toutes les autres études réalisées sur le sujet.<sup>96</sup> Cependant, dans la pratique, ils pensent que la *laïcité* devient un « principe flexible » ou jugent que ce principe n'est pas appliqué de la même manière à tous les groupes religieux :

Cela vaut pour tout le monde, sauf les musulmans. Le CRIF [Conseil représentatif des institutions juives de France] ça va, le Pape aussi, le bouddhisme c'est super. Mais l'islam, c'est une erreur, une terreur. On fait souvent l'amalgame avec l'Iran, avec la guerre.

Ils estiment également qu'il y a un écart entre les principes et ce qui se passe en réalité, c'est-à-dire que la *laïcité* dans son vrai sens n'est pas mise en œuvre :

La *laïcité* c'est le respect de toutes les religions, c'est ma vision des choses. C'est la force de la France : « Liberté, Egalité, Fraternité ». Pourquoi alors dans

<sup>94</sup> Données convergentes trouvées dans Roland Cayrol « Présentation d'un sondage d'opinion sur l'identité nationale », sur Islam & laïcité.org, *Islam et identité nationale. Identités, appartenances, diversités* L'Harmattan, Paris, 2009, p. 43–58.

<sup>95</sup> Données Fondations pour une société ouverte.

<sup>96</sup> Lorcerie, *Lycéens marseillais*, Brouard and Tiberj, *Français comme les autres ?* rapport Gallup, *op. cit.*

l'application on ne la voit jamais ? C'est pour cela que je dis que je ne me sens pas Français en France. Le pays est beau ! [Le problème, c'est] ceux qui le dirigent. Il y a un décalage entre les textes et la réalité.

Les jeunes générations ont été sensibilisées à ce décalage en 2003–2004, lorsque la question du voile islamique est devenue fortement politisée et que « la *laïcité* est devenue une manière politiquement correcte de dire des méchancetés, notamment à l'endroit de la communauté musulmane ». <sup>97</sup> Les participantes du groupe de discussion rassemblant les jeunes femmes ont opposé le droit de la *laïcité* à la manière dont le principe est mis en œuvre dans le cadre des usages sociaux et de la vie politique en France.

**Participant 1 :** Il y a certains penseurs qui nous expliquent, nous éclairent la *laïcité*, ce n'est pas ce qui est appliqué actuellement en France. *La laïcité*, c'est le respect de toutes les religions, la possibilité pour tous les cultes d'être représentés sans prendre parti pour une religion en particulier. C'est ça la « *laïcité* ». Malheureusement, ce n'est pas la réalité.

**Participant 2 :** La *laïcité* n'est pas respectée, surtout à l'école. Tout le monde crie haut et fort « *laïcité, laïcité* », mais concrètement, dans la pratique, il n'y a pas de *laïcité*. Il ne faut pas oublier qu'on est dans un pays catholique – anciennement catholique. Quand on marche dans la rue, il y a plein d'églises, de vestiges ; le calendrier scolaire est calqué sur les fêtes religieuses catholiques, dans les écoles on met le sapin, on fait la lettre au Père Noël, on mange du poisson le vendredi... plein de signes de non-*laïcité*.

**Participant 3 :** En fait, on a l'impression que la *laïcité* est devenue la religion du pays.

**Participant 4 :** *La laïcité* existe depuis 1905. S'il a fallu une nouvelle loi [référence à la loi du 15 mars 2004 interdisant tous les signes religieux à l'école], c'est parce que le voile a été stigmatisé, c'est tout. La loi qui a été votée n'est pas *laïque*, elle est raciste. Les gens se sont battus pour la *laïcité*. Nous, les musulmans, on est pour la *laïcité*. Mais elle est là depuis 1905... Les musulmans n'ont pas demandé de changement, ni à avoir une nouvelle *laïcité* pour eux. (Groupe de discussion Fondations pour une société ouverte)

#### 4.10 Un enjeu, la reconnaissance : enrichir le principe d'égalité

A Marseille aujourd'hui, la prédominance de l'expérience minoritaire génère une demande quasi générale de reconnaissance. Comme l'a exprimé une participante du groupe de discussion :

<sup>97</sup> Daniel Weinstock, « Identités et sociétés multiculturelles » dans *Islam & laïcité.org, Islam et identité nationale. Identités, appartenances, diversités* L'Harmattan, Paris, 2009, p. 81.

Marseille cosmopolite, on n'a pas choisi, c'est comme ça, un point c'est tout. On vous demande maintenant : « êtes-vous d'accord sur le fait qu'il y ait des communautés ? » On n'y peut rien ! Tout est mélangé du fait de l'histoire des quartiers. D'un autre côté, en ce qui concerne la reconnaissance politique ou religieuse, rien. On est vraiment... Je ne suis pas fière de mon maire, la ville est belle, elle est agréable à vivre, mais les représentants ne font pas tout ce qu'ils devraient faire. (Groupe de discussion Fondations pour une société ouverte)

Cette manière de raisonner ressort également de l'étude de MM. Brouard et Tiberj : si les musulmans adhèrent à la laïcité, « la question religieuse sert de base aux revendications d'une pleine reconnaissance de la place pleine et entière des Français d'origine immigrée dans la société française et révèle parallèlement l'islamophobie d'une composante significative de la population française ». <sup>98</sup> En cela, les musulmans déplacent de manière substantielle l'interprétation du principe d'égalité, d'une conception basée sur l'individu et l'assimilation culturelle à une définition qui prend en compte l'identité sociale. « Cette perception de l'égalité signifie que l'on n'a pas à cacher ses origines, sa famille ou sa communauté, ou à s'en excuser, et elle requiert que les autres les respectent ». <sup>99</sup>

Si cette évolution a essentiellement eu lieu selon les logiques sociales internes à la société française et à la société marseillaise, des expériences externes ont également pu y contribuer. Plusieurs personnalités interviewées dans le cadre de l'enquête ont par exemple été contactées par l'équipe de campagne du président américain, M. Barack Obama, et l'exemple de sa réussite leur parle. Certains ont également mentionné l'expérience de pays étrangers, tels que le Royaume-Uni ou la Belgique :

Il y a eu des campagnes de recrutement d'officiers de police ciblant directement les musulmans. J'ai vu une affiche qui disait : « Tu es musulman, tu te sens anglais, rentre dans la police ». Moi ça m'a un peu choqué, je ne suis pas habitué. Ici, on voit toujours des photos de petits Blancs : « Viens dans la police nationale ». Avec mon esprit républicain, j'étais un peu en décalage. Je réalise pourquoi maintenant. J'ai vu la même chose en Belgique : là-bas, on a de plus en plus de campagnes de recrutement en direction des musulmans, avec la volonté farouche de les intégrer. Par contre en France, à l'inverse, on est dans un registre complètement différent. On est dans une République, avec des valeurs, des fondamentaux : égalité, justice sociale... Et on se rend compte qu'ils sont encore plus discriminatoires que ces pays anglo-saxons basés sur la discrimination ...

Si ces personnalités orientent désormais leur action vers des enjeux de reconnaissance, certains ont exprimé un certain regret face à cette évolution. Deux d'entre eux ont indiqué qu'ils regrettaient le temps où les organisations mettaient l'accent sur des

<sup>98</sup> Brouard et Tiberj, *Français comme les autres ?*, p. 44.

<sup>99</sup> Modood, « Muslims and European Multiculturalism » (Musulmans et multiculturalisme européen), p. 114.

objectifs sociaux universalistes, tels que la lutte contre l'exclusion. Aujourd'hui, ils recherchent la reconnaissance avec des méthodes très diverses. Il n'existe pas d'unité dans les lignes d'action adoptées, ni au niveau de l'intention ni au niveau des faits, surtout pas sur la base de la religion. Au contraire, il semble que l'islam organisé fasse l'objet d'une sorte de stratégie d'endiguement.

#### 4.10.1 Protester à travers le rap

Comme le constate un expert, Marseille est un « véritable gisement créatif » pour ce qui est du rap.<sup>100</sup> Daymone, jeune rappeur issu d'une grande cité des quartiers Nord de la cité phocéenne, en est une figure. Malgré une santé financière encore délicate, il a trouvé sa ligne directrice sur le plan créatif : celle d'un rap éthique (« J'ai des versets du Coran dans le cœur, cela me freine »), nourri par son expérience en tant que Comorien de Marseille. Son premier album a pu intégrer les rayons des magasins grâce à ses partenaires du district rap marseillais.

Le concept derrière ce CD, *Entre haine et amour*, c'est que je me cherche ... Je ne sais pas où je suis. Est-ce que je suis un Français, est-ce que je suis un Comorien ? Quand je suis en France, on me traite d'immigré. Quand je vais aux Comores, on me dit : « Hé, le Français, rentre chez toi ». Je n'y suis allé qu'une fois, en 1999. Donc j'ai de la haine d'un côté et de l'amour de l'autre, et ça peut changer à tout moment. Parfois, j'ai de la haine pour la France et de l'amour pour les Comores. C'est ma position. Quand je me situe vis-à-vis de la France et vis-à-vis des Comores, je suis entre haine et amour.<sup>101</sup>

Dans son rap, Daymone nous dit à quel point il est redevable à son père et sa mère et comment il souhaite restaurer la fierté et la dignité de la communauté comorienne de Marseille. Son premier titre, « Comorien », rappelle une série de coutumes auxquelles des oreilles françaises seraient insensibles :

J'ai voulu montrer que, même si on est une communauté discrète, on a quand même des choses à nous, même si je suis un peu déçu de ce qu'on est devenus. A Marseille, on n'a rien fait pour gagner du pouvoir économique ou politique. J'ai voulu faire une chanson qui donne un peu de fierté...

Diplômé d'une école de commerce il y a deux ans, Daymone est le seul étudiant de sa classe sans emploi dans son domaine. C'était également le seul étudiant noir. Il occupe actuellement un emploi aidé dans le centre social de la cité où il habite.

Par rapport à nos parents, je pense que nous avons échoué. En effet, même s'ils ne savaient pas lire, ils ont réussi à trouver du travail, un logement et à faire de nous ce que nous sommes. J'ai un bac + 3, je n'ai pas trouvé d'emploi stable, je

<sup>100</sup> Suzanne Gilles, « L'économie urbaine des mondes de la musique. Le district rap marseillais », *Les Annales de la recherche urbaine* (101) (novembre 2006), p. 75–81.

<sup>101</sup> Entretien avec Daymone, avril 2009.

ne sais pas si je me marierai et pour le moment, je n'en éprouve même pas le besoin, parce que déjà je n'arrive même pas à m'assumer à 100 %...

Si des protestations sourdes se font entendre dans le rap de Daymone, sa musique n'est pas une révolte ni une indignation au sens strict, à l'instar de Funky Family ou Psy4 de la Rime, dont les chansons se font l'écho de leur statut inférieur dans la société afin de le dénoncer, par exemple avec le titre « Jeunesse France » de Psy4 de la Rime, un autre groupe de rap comorien des quartiers Nord. La chanson est « dédiée aux jeunes étrangers vivant sur le sol français ». Elle aborde des thèmes sombres, symbolisés par le lieu où a été tourné le clip vidéo : « Les projets d'avenir sont de côté car chez nous l'urgence vit au jour le jour », « Les routes sont pleines d'embûches », mais « On veut s'en sortir ».<sup>102</sup>

#### 4.11 Diversité

En 2005, le gouvernement français, relayé par des représentants du secteur public, a lancé un nouveau mot « républicain » à la mode : « diversité ». D'éminentes personnalités publiques issues de l'immigration postcoloniale n'hésitent plus à se définir comme « *issues de la diversité* ». Le concept semble impliquer que, d'un point de vue symbolique, et peut-être aussi pragmatique, des sous-ensembles de population divers et pluriels coexistent dans la population française, sans désigner d'individus de manière spécifique. On évite ainsi le risque de désigner des individus par leurs « différences » supposées. Les critiques ont pris prétexte de ce prétendu danger pour répondre peu aimablement aux affirmations du « droit à la différence » très débattu dans les années 1980 et 1990.

##### 4.11.1 Le Club Diversité

*Marseille Espérance*, créée en 1990, bien avant que la « diversité » ne devienne une problématique officielle, est désormais placée sous l'étendard de la « diversité », semblant ainsi gagner une certaine légitimité. Surtout, Pierre N'Gahane, qui était alors préfet délégué pour l'égalité des chances à Marseille, a entrepris de rassembler des personnalités publiques appartenant aux minorités visibles et de les encourager à mettre sur pied un groupement susceptible de donner une impulsion dans la bonne direction. C'est ainsi qu'est né le *Club Diversité* des Bouches-du-Rhône. Il a été enregistré au *Journal Officiel* le 16 août 2008, avec la mission suivante :

*Objectif*: Promouvoir la diversité de la population nationale afin qu'elle soit active dans toutes les sphères de la société audiovisuelle, culturelle, et économique et dans le respect de la tradition républicaine ; veiller au respect des droits de l'homme et du citoyen.<sup>103</sup>

<sup>102</sup> Disponible sur <http://www.youtube.com/watch?v=gcnbWwLS1ek>

<sup>103</sup> Journal Officiel, 16 août 2008.



Dans la pratique, le « Club Diversité » se veut « un trait d'union entre d'un côté, les individus issus des minorités et de l'autre, les institutions républicaines et les organismes privés. »<sup>104</sup> Il s'est fixé deux grands objectifs :

emploi et entreprises tout d'abord, en encourageant les sociétés à mettre en place une Charte de la diversité et en aidant les jeunes diplômés à accéder à l'emploi ;

vie politique dans un deuxième temps, en assurant la promotion d'une charte pour la diversité politique et en « faisant campagne pour une plus grande participation des individus d'origines très diverses ».<sup>105</sup>

Le Club Diversité a également pour objet d'investir dans la vie culturelle et s'associera aux festivités de Marseille 2013.<sup>106</sup> Des comités de travail ont été établis dès l'origine. Le président du Club est M. Abou Diarra, expert comptable d'origine malienne. M. Diarra, musulman pratiquant, est aussi l'un des représentants musulmans actuels à *Marseille Espérance*.<sup>107</sup>

#### 4.11.2 Med'in Marseille

*Med'in Marseille* est un webzine qui vise lui aussi à promouvoir la diversité tout en mettant davantage l'accent sur ses dimensions au sein de la société civile et de la culture ouvrière (voir Chapitre 11, Médias). Son responsable, Ahmed Nadjar, affirme que « Marseille est aussi une ville arabe ».<sup>108</sup> Bénéficiant du soutien de l'ACSE et des instances chargées de la politique de la ville, *Med'in Marseille* ne se revendique pas militant et sa ligne éditoriale peut bouger en fonction de l'analyse que l'équipe fait de la situation. Le webzine se positionne « comme un carrefour pour les institutions, les habitants et les hommes politiques et entend donner une voix aux individus »<sup>109</sup> et ouvrir un débat. Dans l'ensemble, *Med'in Marseille* choisit de « travailler avec les minorités visibles qui ont le moins accès à l'égalité : Africains, Maghrébins et aussi musulmans dans une certaine mesure, parce qu'avec la chute du bloc communiste, nous sommes stigmatisés comme les nouveaux ennemis de la civilisation ».<sup>110</sup> Il n'entend pas représenter ou promouvoir les intérêts d'une communauté musulmane quelle qu'elle soit, mais au contraire vise à « décroïsonner » Marseille. « Ma communauté c'est la banlieue », souligne Nadjar, qui a grandi dans les banlieues parisiennes à forte diversité ethnique et repense avec nostalgie au brassage qu'il a connu enfant, au collège et dans le quartier de sa jeunesse. « Ce que je fais, je le vois comme

<sup>104</sup> Journal Officiel, 16 août 2008.

<sup>105</sup> Discours introductif, Club Diversité, *Bilan de l'année 2008*, fichier spécial (Rapport 2008).

<sup>106</sup> La ville de Marseille a été nommée capitale européenne de la culture 2013.

<sup>107</sup> Voir Section 3.3, Contexte institutionnel.

<sup>108</sup> Entretien avec Ahmed Nadjar, avril 2009. Voir également chapitre 11, Médias.

<sup>109</sup> Interview de Ahmed Nadjar.

<sup>110</sup> Interview de Ahmed Nadjar.

un outil », ajoute-t-il. D'autres communautés agissent uniquement pour leurs propres intérêts à Marseille et les dirigeants politiques ne sont que trop enclins à anticiper leurs demandes. « On doit avoir des outils pour rééquilibrer cette situation ... Finalement, il faut qu'on lutte », souligne Nadjar, mais le lobbying en faveur d'une communauté n'est pas sa finalité. Au contraire, l'objectif est de revigorer « la France des droits de l'homme ».

#### 4.11.3 Espace des Franco-algériens et Algériens de PACA-Méditerranée

Au printemps 2009, un groupe baptisé *Espace des Franco-algériens et Algériens de PACA-Méditerranée* a été créé à Marseille. Le terme d'« espace » a très probablement été choisi parce que le concept est aussi ouvert que possible et n'implique aucun modèle, aucune organisation ni aucun objectif spécifique et crée uniquement des référentiels géopolitiques : la France (Provence-Alpes-Côte d'Azur), l'Algérie et la Méditerranée. Une « déclaration du 17 octobre 2008 » constitue son acte de naissance public et souligne à quel point la dimension historique est cruciale pour lui.<sup>111</sup> Il vise à favoriser la participation à la vie sociale et culturelle en France tout en défendant l'identité et les droits des « Franco-algériens et des Algériens en France ».<sup>112</sup>

Il est encore trop tôt pour évaluer la portée de cette initiative. Ses fondateurs entendent devenir des acteurs à la fois en France et en Algérie et « expliquer que la France a une communauté franco-algérienne qui n'est pas ce qu'elle croit », une communauté vaste, riche en compétences diverses dans tous les domaines.<sup>113</sup> Affirmer publiquement ce positionnement, qui est différent de l'idée d'assimilation, est une nouveauté au sein d'une population (l'élite française d'origine algérienne) qui a conservé de l'expérience coloniale une prédilection marquée pour l'assimilation. Comme l'explique Akim Allik,

la France nous a demandé de nous intégrer, d'appartenir à la France. Or, appartenir à la France c'était ressembler aux Français. Il n'y a pas eu les mêmes orientations pour les autres communautés [arrivées plus récemment]. A ces communautés, on a dit : « Constituez-vous en communautés et nous discuterons ». La communauté franco-algérienne a connu une sorte de schizophrénie [...] car les trois quarts des gens étaient nés en France, et qu'en France il y avait toujours cette non-acceptation. Alors il y a eu les mariages mixtes et toutes les stratégies permettant l'« intégration », entre guillemets. Il y a eu des générations qui ont fait

<sup>111</sup> Cette date n'a pas été choisie par hasard puisqu'il s'agit de l'anniversaire d'une manifestation de vaste envergure organisée par le FLN à Paris le 17 octobre 1961, vers la fin de la guerre d'Algérie. Elle s'est terminée dans un bain de sang, avec un nombre de victimes toujours inconnu, des cadavres ayant été jetés dans la Seine.

<sup>112</sup> Tract reçu d'Akim Allik, co-fondateur de *l'Espace*, 31 mars 2009, disponible auprès des Fondations pour une société ouverte.

<sup>113</sup> Entretien avec Akim Allik, mai 2009.

beaucoup d'études. En même temps, on nous a presque obligés on a eu le sentiment qu'on nous demandait un peu de renier notre passé.<sup>114</sup>

Selon Akim Allik, l'association de deux facteurs a permis de faire prendre conscience que ce positionnement ne convenait pas. Tout d'abord, la peur après les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis, ranimée par le débat sur le voile islamique et toute la commotion anti-musulmane qui a gagné l'ensemble des médias, puis par la montée de l'islamophobie en France pendant la crise des caricatures de Mahomet<sup>115</sup> :

Les caricatures, c'est une simple goutte d'eau. Le port du voile, les jeunes (on est des violeurs en puissance), l'islamisation (toutes nos femmes sont voilées, frappées par leurs maris, on va les choisir puis mariage forcé), la totale !

Il ajoute que certains Franco-algériens se sentent de plus en plus impuissants, devant l'organisation des autres communautés à Marseille, à commencer par celles des autres pays maghrébins, structurées par les initiatives de leurs gouvernements respectifs.

Le consulat marocain, et aussi tunisien, apportaient une dynamique. Ils se retrouvaient dans des espaces où ils pouvaient parler du traitement de leur communauté. Les Algériens ne l'avaient pas.<sup>116</sup>

L'idée est donc née d'une « sorte de retour aux sources qui n'est pas orienté vers la religion », ni vers l'allégeance au pays d'origine des parents, mais vers l'allégeance à la France au travers d'une identité composite à l'anglo-saxonne, une identité à « trait d'union » qui poserait les bases d'une nouvelle « communauté ». Pour Akim Allik, lui-même fils de militants du FLN, cette communauté pourrait prendre appui sur la longue histoire des relations franco-algériennes, qui doit être transmise aux générations suivantes.

#### 4.12 « Socialiser l'islam »

L'expression « socialiser l'islam » a été utilisée pendant l'étude par Saïd Boukennouche, militant des droits de l'homme, pour décrire le rapport à l'islam de l'une des premières radios libres de Marseille, Radio Gazelle (créée en 1981). Il a expliqué que les fondateurs de la radio, qui avaient alors tout juste 20 ans, refusaient de créer une station arabe. C'était l'époque où les jeunes issus de l'immigration algérienne commençaient tout juste à revendiquer une identité française, se distanciant du discours de leurs parents, qui tournait toujours autour de la notion de retour. Ils

<sup>114</sup> Entretien avec Akim Allik, mai 2009

<sup>115</sup> En 2005, le journal danois *Jyllands-Posten* a publié une série de caricatures montrant le prophète musulman Mahomet dans des situations jugées offensantes par nombre de musulmans. Des manifestations, parfois violentes, ont été organisées contre les caricatures en Europe et à travers le monde. Voir le résumé de la BBC : [http://news.bbc.co.uk/2/hi/in\\_depth/4677976.stm](http://news.bbc.co.uk/2/hi/in_depth/4677976.stm) (lien valide en avril 2011).

<sup>116</sup> Entretien avec Akim Allik, mai 2009.

voulaient s'affirmer et transmettre un sens de l'appartenance à Marseille et à la France, mais sans vouloir faire cavalier seul. C'est pourquoi ils avaient décidé de monter une « radio interculturelle ».

La religion ? On en parlait pendant le ramadan. Beaucoup d'entre nous étaient indifférents à la religion. On a voulu socialiser l'islam. Pendant le ramadan, on faisait la rupture du jeûne en direct. Les gens écoutaient Radio Gazelle pour savoir quand il fallait rompre le jeûne, après il y avait un moment culturel et social, les soirées de ramadan, musique, débats de société, débats culturels, jeux.

On faisait aussi venir un imam une fois par semaine. C'était un imam progressiste, l'Imam Seck.<sup>117</sup> Il faisait des consultations en direct à la radio. Je me souviens qu'il disait toujours : « Dans l'islam, il n'y a rien qui est toujours interdit », « pas de contrainte en islam ». La question de la religion n'était pas centrale, loin de là.<sup>118</sup>

Dans ce contexte, socialiser l'islam consistait tout d'abord à lui faire une place dans le programme de la station de radio afin de se rapprocher du public.

Plus largement, socialiser l'islam signifiait tenter d'ancrer solidement l'islam dans le paysage marseillais en tenant compte des valeurs de démocratie et de tolérance présentes dans l'islam même, afin de lutter contre les stéréotypes fortement enracinés dans la société majoritaire. Cela consistait également à assurer une modernisation et un respect des valeurs communes par la pratique religieuse. En d'autres termes, le processus visait à avoir un effet sur les représentations et pratiques des musulmans mêmes. Les jeunes mettant en œuvre cette stratégie n'étaient pas des musulmans pratiquants et leur lutte portait principalement sur l'inclusion sociale et les questions politiques (contre les régimes autoritaires des pays d'origine). Nombre d'entre eux étaient indifférents à l'islam en tant que religion mais ils gardaient certains liens avec lui du fait de leur éducation et par respect pour leur famille.

Cette orientation se retrouve chez d'autres personnalités rencontrées pour l'étude. Ainsi, une militante *laïque* et féministe, membre active (et trésorière adjointe) de l'association chargée de la Grande Mosquée de Marseille, dit s'être impliquée car l'important, pour elle, était d'agir en faveur d'un « islam de France ouvert » et de « contrer [les islamistes, les salafistes] sur leur terrain » même si, comme elle le tient à le souligner, elle n'est pas pratiquante.<sup>119</sup> Par cette réflexion, une autre dimension de l'entreprise de socialiser l'islam apparaît, la nécessité de « socialiser » les représentants religieux de l'islam, de les aider à se positionner dans Marseille. Salah Bariki, l'une des

<sup>117</sup> Originaire du Sénégal, où l'islam est traditionnellement imprégné de soufisme, l'Imam Seck a été le représentant musulman de *Marseille Espérance* depuis le début, et jusqu'à sa mort.

<sup>118</sup> Entretien avec Saïd Boukennouche, avril 2009.

<sup>119</sup> Entretien avec Fatima Orsatelli, avril 2009.

figures de proue de *Marseille Espérance* depuis sa création et aujourd'hui chargé de mission auprès du maire, se fait l'écho de ces sentiments.<sup>120</sup>

L'action la plus importante menée dans cette perspective est « l'Aïd dans la Cité », organisée par l'Union des Familles Musulmanes de Marseille et avec le soutien financier de l'ACSE. Depuis cinq ans maintenant, l'association propose chaque année des activités très diverses destinées à un public musulman ou non, autour du thème « une fête à partager » :

Animation de journées conviviales d'information et de communication sur la culture et la tradition musulmane : grande fête de la famille et du partage, organisation de concerts et de spectacles, projection de films, conférence-débat, exposition de calligraphie arabe, atelier de calligraphie, thé dansant en direction des aînés.<sup>121</sup>

Trente animateurs, pour la plupart bénévoles, sont mobilisés. En 2008, 106 associations étaient partenaires de la manifestation, avec une centaine de bénévoles ; 25 000 personnes ont pris part à une ou plusieurs activités. L'Aïd dans la Cité est « prétexte à un rassemblement et à une rencontre conviviale et festive permettant de « *dédramatiser le fait musulman* », soulignent les porteurs de l'opération.<sup>122</sup> L'édition 2008 était parrainée par Psy4 de la Rime, qui a donné un grand concert au Dôme.

#### 4.12 Organiser l'islam à Marseille

Bien que le questionnaire des Fondations ne se concentre pas sur l'organisation religieuse, celle-ci est sans doute l'une des modalités clés de la reconnaissance des musulmans à Marseille, ville à la fois fragmentée et marquée par des luttes pour la légitimité sociale et politique. La population marseillaise d'origine algérienne est estimée à 150 000 habitants au moins. Malgré plusieurs tentatives dans les années 1980 et 1990, et malgré le soutien des gouvernements français de droite et, à Marseille, de la mairie, à la Grande Mosquée de Paris, celle-ci n'a pas réussi à s'ériger en tant que force organisatrice pour intégrer l'islam à Marseille.

Lorsqu'en 1999, le Ministre de l'Intérieur alors socialiste relança l'idée de créer une instance représentative du culte musulman en France, capable d'être l'interlocuteur des autorités publiques, un représentant de la mosquée El-Islah de Marseille intégra la « consultation nationale » créée à cet effet, faisant ainsi de El-Islah une des mosquées les plus influentes de France. Ses dirigeants ont remporté deux fois les élections du CRCM à la tête d'une liste électorale qui proclamait son indépendance à l'égard des pays

<sup>120</sup> Il est également l'un des fondateurs de Radio Gazelle, qu'il dirigea ultérieurement.

<sup>121</sup> formulaire ACSE.

<sup>122</sup> fiche ACSE.

d'origine. Ils ont perdu leur siège au CRCM en 2008,<sup>123</sup> mais sont toujours représentés au bureau exécutif du CFCM, basé à Paris. A Marseille, ils ont été taxés d'intégrisme, en dépit du fait qu'ils s'identifient eux-mêmes avec le réformisme islamique.<sup>124</sup>

Sous l'égide de la Mairie de Marseille, l'association porteuse du projet de la Grande Mosquée de Marseille (dont la première pierre doit encore être posée) a été formée de personnes représentant plus ou moins la diversité des communautés musulmanes de Marseille.<sup>125</sup> Elle est aujourd'hui présidée par une personnalité d'origine algérienne, Nourredine Cheikh, également membre du réseau de la Grande Mosquée de Paris. L'enquête suggère que l'élite musulmane non pratiquante qui aspire à socialiser l'Islam, a investi le projet de Grande Mosquée à Marseille. Il est clair que ses membres constituent une majorité de l'élite musulmane de Marseille et que l'aval de la Mairie de Marseille au projet reflète leurs positions. Mais le projet a aussi été chaleureusement accueilli par des communautés musulmanes minoritaires de Marseille telles que la communauté comorienne, apparemment plus intéressée par l'occasion pragmatique d'incarner la dimension universelle de la *umma* à Marseille que lui fournit le projet.

Dans ce contexte fragmenté, où la Mairie conserve le contrôle, la communauté comorienne fait la démonstration de sa haute intégration interne et de son autonomie. Ses enfants suivent l'école coranique *shioni*, aux frais de la famille, beaucoup plus fréquemment et plus longtemps que dans tout autre groupe (jusqu'à l'âge de 15 ans), les familles et les jeunes conservent des liens étroits avec les imams et assistent fréquemment aux grandes assemblées religieuses destinées aux personnes des mêmes villages. Les ressources de la communauté sont largement investies dans des initiatives de développement au pays d'origine. Ces formes d'intégration économique, religieuse et sociale persistent à Marseille, mais on constate des signes de déclin parmi la deuxième génération de Comoriens à Marseille. Les familles soutiennent moins les écoles coraniques et la qualité de l'éducation coranique ne donne pas toujours satisfaction.<sup>126</sup> De nouvelles formes d'intégration dans la communauté apparaissent parmi les jeunes, des formes qui ne sont ni religieuses ni basées sur le village mais s'attachent plutôt à promouvoir la communauté comorienne dans le contexte plus large de Marseille.<sup>127</sup>

<sup>123</sup> Depuis les élections de 2008, le CRCM-PACA a été dominé par une liste conduite par le RMF (Rassemblement des Musulmans de France), qui jouit du soutien du Maroc. M. Moussaoui en fut le premier candidat et fut élu président du CFCM.

<sup>124</sup> Le Réformisme est un mouvement islamique qui entend lire la tradition islamique à la lumière du contexte contemporain.

<sup>125</sup> Sur le phénomène des 'mosquées du Maire' en France et la gamme d'options stratégiques qui l'accompagne, voir pour la région Ile-de-France la recherche sur le terrain menée par Françoise Duthu, *Le maire et la mosquée. Islam et laïcité en Ile-de-France*, Paris, L'Harmattan, 2008.

<sup>126</sup> Travail de terrain à Marseille

<sup>127</sup> Entretiens Fondations pour une société ouverte avec Daymone et Elisabeth Saïd, mars-avril 2009.

#### 4.14 Conclusion

Pour conclure, la recherche des Fondations montre à quel point l'identité musulmane est complexe à Marseille. Si les résidents d'origine musulmane ne sont pas enclins à dénier leurs liens avec l'Islam, même lorsqu'ils ne sont pas pratiquants, ils cherchent encore moins à mettre cette référence en avant. Les questionnaires montrent clairement que l'identification à l'Islam n'exclut pas d'autres sentiments d'appartenance, en particulier au territoire de Marseille. Les musulmans de l'enquête expriment en outre en premier lieu leur attachement à la loi et aux valeurs républicaines, comme les autres catégories interrogées. Le respect de la *laïcité* est tout aussi marqué parmi les musulmans, lesquels s'émeuvent aussi de l'écart entre le principe auquel ils adhèrent et son application quand il s'agit de l'Islam.

L'enquête des Fondations montre en outre qu'à Marseille, l'appartenance à l'Islam est fortement ethnicisée. Dans les interactions sociales, elle fonctionne comme un marqueur d'identité allochtone et une source de désavantage, presque autant que l'origine ethnique et la couleur de peau. Etre vu comme musulman fait qu'on n'est pas vu comme français. Non sans rapport avec cela, les musulmans et les non musulmans ont tendance à cohabiter dans le même quartier sans vraiment se fréquenter. Pourtant, leur connaissance des institutions et leur culture urbaine sont largement similaires, en dépit des grandes difficultés de vie que rencontre la population musulmane dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement.

Pour terminer, alors que des formes nouvelles de quête de reconnaissance émergent parmi les personnalités interviewées, l'islam ne joue qu'un rôle secondaire dans ce processus. Généralement, lorsque l'Islam intervient dans la quête de reconnaissance, il s'agit de socialiser l'islam, pour citer une personne interrogée, et le souci premier est que l'environnement marseillais inclue l'islam, plutôt que de créer un groupe de pression musulman.

## 5. EXPERIENCE DES COMMUNAUTES MUSULMANES : L'EDUCATION

Le système scolaire de Marseille est un reflet de la ville. Les divisions sociales sont évidentes et sont à l'image de la fracture entre les quartiers Nord et le centre-ville d'une part et les quartiers Sud. Si on trouve des élèves de familles musulmanes de chaque côté de cette barrière géographique, ils sont nettement majoritaires dans les quartiers Nord, les quartiers populaires de la ville. Cette situation est jugée préoccupante depuis le début des années 80 (tableau 23).

**Tableau 23. Distribution d'élèves d'origine étrangère dans les écoles de Marseille, 1981**

| % du total            | Arrondissements 1, 2, 3, 13, 14, 15, 16 du Nord et du Centre |                   |           | Autres arrondissements |                   |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------|-----------|------------------------|-------------------|
|                       | Etrangers                                                    | De pays musulmans | D'Algérie | Etrangers              | De pays musulmans |
| Ecoles maternelles    | 24                                                           | 19                | 15,5      | 5,7                    | 3,9               |
| Ecoles primaires      | 25,3                                                         | 20                | 16,6      | 6,5                    | 4,5               |
| Collèges              | 13,7                                                         | 12                | 10,1      | 4,5                    | 3                 |
| Lycées                | 3,6                                                          | 2,6               |           | 2,5                    |                   |
| Lycées professionnels | 28,5                                                         | 26,5              |           | 11                     | 9,5               |

Source : Calculs à partir de CLARB-AGAM, 1981

Il n'est pas étonnant que cette fracture ait un impact sur la réussite académique ; il faut toutefois l'examiner dans le contexte plus large des informations disponibles pour la France tout entière, qui suggère que, toutes choses égales par ailleurs, les enfants de familles musulmanes ou d'immigrés n'ont pas des résultats inférieurs dans l'enseignement secondaire. Ces données étant méconnues, elles sont reprises ci-dessous, même si la situation qu'elles décrivent ne correspond pas spécifiquement au contexte marseillais

Ce chapitre commence par un examen de cette fracture et de son impact sur l'expérience scolaire des jeunes élèves de famille musulmane. Cet examen est suivi d'un tableau général du système scolaire français à l'égard des musulmans. Globalement, à l'instar des institutions publiques, le système scolaire français n'utilise pas la religion comme catégorie de classification, mais dans la pratique, ce système est plus complexe que l'image qu'en donne l'idéologie républicaine. Le chapitre examine les dispositions scolaires relevant de la discrimination positive à la française, c'est-à-dire sur base socio-territoriale et non sur base ethnique. Il inclut une description de l'enseignement privé conventionné par l'Etat. La dernière partie du chapitre examine les dynamiques locales



en matière de scolarisation des enfants de familles musulmanes, en s'appuyant sur les diverses composantes de l'étude des Fondations.

### 5.1 Un système scolaire clivé

Deux séries de chiffres éclairent le tableau de l'éducation à Marseille. 27 % des élèves des collèges de Marseille, soit plus de 13.000 enfants, sont dans des collèges privés agréés par l'Etat. Ce chiffre est supérieur à la moyenne française, qui est de 20 % environ dans le secondaire. Ce type d'établissement accueille une population sélectionnée socialement et scolairement. Sauf exception –, et Marseille est connue pour ces exceptions justement. Mais dans l'ensemble, comme dans le reste de la France, les écoles privées sont sélectives par nature et par fonctionnement : par nature, parce qu'elles accueillent des enfants inscrits sur base volontaire, par fonctionnement parce que la demande excède le nombre de places.

A côté de cela, 10.777 élèves étaient inscrits dans un collège désigné par le label 'Ambition Réussite' pour l'année scolaire 2008–2009. Il s'agit de collèges identifiés comme en grande difficulté au plan social et scolaire. Ce chiffre représente 22 % de tous les élèves de collège à Marseille (écoles publiques et privées confondues) et environ 30 % du total des collégiens de l'enseignement public.<sup>128</sup> Ces chiffres sont très élevés, comparés à la France tout entière, où un élève sur 20 seulement est dans un collège de cette catégorie (il y a 253 collèges Ambition Réussite en France). On trouve donc à Marseille la présence massive de deux formules de scolarisation opposées au niveau du collège, le niveau qui connaît les plus grandes difficultés dans le système scolaire français. Les 21 collèges Ambition Réussite de Marseille sont tous situés dans les quartiers Nord. Et la plupart des écoles privées sous contrat sont situées au centre-ville et dans les quartiers Sud. Dans le bassin scolaire de Marseille centre (qui inclut le centre de la ville et les quartiers Sud), le taux de collégiens scolarisés dans le privé conventionné atteint 42 %.

La réussite scolaire est à l'image de cette dualisation. En 2008, 62 % des élèves des quartiers Nord et 83 % des élèves des quartiers Sud ont passé avec succès leur brevet.<sup>129</sup> Et 65 % des candidats au baccalauréat général ont réussi dans les quartiers Nord, contre 89 % dans les quartiers Sud. Les abandons en cours de scolarité et les orientations en lycée professionnel ou en filières technologiques sont par ailleurs vraisemblablement beaucoup plus élevés dans les quartiers nord, mais les chiffres ne sont pas publics. La ville se caractérise donc par une très forte hétérogénéité socio-scolaire ancrée dans la division du territoire.

---

<sup>128</sup> Tous les chiffres cités dans ce paragraphe proviennent du site du Rectorat d'Aix-Marseille. [http://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c\\_89333/l-etat-de-l-academie-2010-2011](http://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c_89333/l-etat-de-l-academie-2010-2011)

<sup>129</sup> Le brevet est un diplôme national de fin d'études secondaires du premier cycle.

Ce type d'hétérogénéité est de nature à affecter le climat scolaire et les résultats scolaires, comme le montrent les travaux d'Aletta Grisay et d'autres depuis.<sup>130</sup> Elle montre que la réussite scolaire doit être saisie non seulement comme le produit de facteurs individuels liés aux élèves mais aussi de facteurs collectifs liés aux établissements, par « effet d'agrégation ». Or dans le système français, ce phénomène semble très marqué. « Sur le plan des apprentissages cognitifs, les inégalités entre élèves de collèges ou de classes différents s'expliquent principalement par la conjonction entre les caractéristiques de la population et celles de l'atmosphère éducative du collège »<sup>131</sup> En général, les écoles qui accueillent des élèves des quartiers défavorisés ont tendance à être plus touchées par une détérioration du climat éducatif. Les mesures d'éducation prioritaire et en particulier le label Ambition Réussite ont justement pour visée de réduire ces inégalités.

Les élèves de familles musulmanes sont-ils particulièrement touchés par des effets d'agrégation négatifs, du fait qu'ils sont surreprésentés dans les écoles en difficulté des quartiers Nord ? Cette question est peu renseignée statistiquement.

## 5.2 Quel est l'impact propre de l'origine immigrée sur les carrières scolaires ?

Il n'existe pas de chiffres spécifiques sur Marseille, mais les chiffres nationaux peuvent servir de base d'analyse. Le ministère de l'Éducation a construit des panels d'élèves ayant commencé leur première année de secondaire en 1989 et 1995. Les chiffres permettent d'effectuer une analyse longitudinale de leurs carrières scolaires. L'analyse montre d'abord que la stratification sociale des familles immigrées est différente de celle de la population totale. Une large majorité de familles d'immigrés ont un statut social modeste, ou très modeste.<sup>132</sup> La structure de la population en fonction du niveau d'éducation des parents est tout aussi contrastée.<sup>133</sup> L'étude des parcours confirme que

<sup>130</sup> Voir Aletta Grisay, « L'évolution des acquis cognitifs et socio-affectifs des élèves au cours des années de collège, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche », *Note d'information* 97-26 (ci-après Grisay, « Evolution des acquis cognitifs »). Ceci est confirmé par les études PISA de l'OCDE, qui sont menées tous les trois ans. Le climat éducatif est mesuré à travers des questions sur « l'impression générale » d'une école (sur base des opinions des élèves et du corps enseignant), la discipline, la gestion du temps, le degré de réalisation du programme dans la classe (les élèves ont-ils vu en classe le programme sur lequel ils ont été évalués ?), les attentes des enseignants à l'égard des élèves (croient-ils en leur capacité de réussir ?).

<sup>131</sup> Grisay, « Evolution des acquis cognitifs ».

<sup>132</sup> Par exemple, dans la cohorte 1995, dans la population totale, le milieu social des familles était de 18,9 % de cadres et 32,5 d'ouvriers, alors que parmi la population immigrée, 0,7 % étaient des cadres et 80 % des ouvriers.

<sup>133</sup> L.-A. Vallet et J.-P. Caille, « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. Une étude d'ensemble », *Education & formations* 67 (avril 1996) (ci-après Vallet et Caille, « Les élèves étrangers »).

les carrières scolaires, évaluées en considérant la position des élèves sept ans après leur première année secondaire dépendent nettement du statut social de leur famille.<sup>134</sup>

Toutefois, lorsqu'on contrôle toutes les autres variables pour tester l'impact propre de la variable « origine de la famille », on constate qu'il est faible, et parfois positif. Le Tableau 24, calculé sur le panel 1995, indique ainsi que, contrairement à une idée répandue, toutes choses égales par ailleurs, les élèves d'origine maghrébine ne sont pas plus souvent affectés en lycée professionnel que les autres. Par contre, 7 ans après l'entrée en 6<sup>ème</sup>, ils sont plus souvent en lycée général et surtout plus souvent dans les filières technologiques, mais moins souvent en apprentissage (où la formation dépend de la signature d'un contrat avec un employeur privé, maître de stage). Ils sont enfin moins souvent sortants sans diplôme, toutes choses égales par ailleurs.<sup>135</sup>

---

<sup>134</sup> Ces conclusions sont confirmées par les études PISA sur les acquis des élèves de 15 ans. La France se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE en termes de succès scolaires, mais en-dessous de la moyenne en termes d'équité. Les acquis des élèves sont très inégalement répartis en fonction de leur origine sociale. Voir les résultats de l'étude de 2009 sur le site PISA, disponible sur [www.pisa.oecd.org](http://www.pisa.oecd.org) (consulté en janvier 2011).

<sup>135</sup> J.-P. Caille, « Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés », *Education & formations* 74, avril 2007, p. 117-142.

**Tableau 24. Impact toutes choses égales par ailleurs de l'origine familiale des élèves sur leur situation scolaire sept ans après l'entrée en 6<sup>ème</sup>**

| modalités                                                            |                                                   | lycéen<br>général | lycéen<br>technologique | lycéen<br>profession | apprenti | sortant |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------|-------------------------|----------------------|----------|---------|
| modalité<br>de<br>référence :<br><i>famille<br/>non<br/>immigrée</i> | probabilité<br>de la<br>situation de<br>référence | 20,7 %            | 26,4 %                  | 32,9 %               | 13,4 %   | 7,2 %   |
| <i>effet<br/>marginal</i>                                            |                                                   |                   |                         |                      |          |         |
|                                                                      | famille<br>mixte                                  | 6,2               |                         |                      | - 5,2    |         |
|                                                                      | originaire<br>Maghreb                             | 5,9               | 14,1                    |                      | -10,5    | -3,9    |
| modalités<br>actives                                                 | originaire<br>Afrique<br>Noire                    |                   | 18,5                    |                      | -7,9     |         |
|                                                                      | originaire<br>Portugal ou<br>Espagne              | 8,7               |                         | -5,7                 |          | -3,4    |
|                                                                      | originaire<br>Asie Sud-<br>Est                    | 16,9              |                         |                      | - 8,8    | -5,1    |
|                                                                      | originaire<br>Turquie                             | - 8               |                         |                      | -7,5     |         |

**Lecture :** à situation familiale et sociale comparable à l'entrée en 6<sup>ème</sup>, les enfants de famille originaire du Maghreb ont une probabilité plus forte d'être en lycée général. La différence avec la situation de référence (famille non immigrée) est estimée à +5,9 points. Leur probabilité d'être lycéens généraux s'élève donc à 20,7 + 5,9, soit 26,6 %.

**Source :** d'après Jean-Paul Caille (DEP), « Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés », *Education & Formation* (74), avril 2007.

Les filles issues de l'immigration obtiennent globalement de meilleurs résultats que les garçons. Elles ont plus de chances d'accéder aux lycées généraux et sont moins souvent en filières technologiques, moins souvent en lycée professionnel, moins souvent en apprentissage, moins souvent sortantes sans diplôme.<sup>136</sup>

<sup>136</sup> Voir aussi Michèle Tribalat, « La réussite au bac des jeunes d'origine étrangère », *Hommes et Migrations* 1201 (septembre 1996), p. 35-43.

Les données françaises concernant l'impact sur la scolarité de la langue parlée à la maison sont rares. Mais le panel 1989 suggère que la pratique d'une langue autre que le français en milieu familial a un léger effet positif.<sup>137</sup> L'analyse montre que les élèves français nés en France, dont les parents ne parlent pas une autre langue que le français, ainsi que les élèves qui parlent une autre langue que le français avec leurs parents sont toujours légèrement avantagés, qu'ils soient nés en France ou non.<sup>138</sup> Ce résultat est contraire aux idées reçues.

Avant de commenter les conclusions de la recherche des Fondations sur les dynamiques sociales de l'éducation des enfants issus de familles musulmanes à Marseille, une brève introduction à ce que le système scolaire offre à l'Islam s'impose. La situation est plus complexe qu'il y paraît. Il n'y a pas une formule unique de laïcité réalisée dans le système scolaire français, mais trois différentes, dont deux sont présentes à Marseille. On présentera ensuite les politiques du système public qui peuvent le plus concerner les enfants de famille musulmane : d'abord la politique de neutralité religieuse puis les mesures d'éducation prioritaire pour pallier l'échec scolaire.

### 5.3 Modèles de diversité religieuse dans les écoles françaises

La France n'a pas un seul modèle de régulation de l'expression religieuse à l'école, mais trois, chacun d'entre eux étant le fruit de l'histoire politique du pays, et chacun ayant une consistance institutionnelle forte. Après des temps de conflits entre ces modèles, leur principe et les modalités de leur coexistence semblent établis.

#### 5.3.1 Le modèle républicain : pas de religion, pas même de morale

Le premier modèle de traitement scolaire de la diversité religieuse, auquel on réduit souvent le 'modèle français', est dérivé du principe de l'indépendance de l'Etat par rapport à toute autorité religieuse ou laïcité. Il a été institutionnalisé et étendu à l'éducation publique dans les années 1880, au début de la Troisième République. Il repose sur l'épistémologie positiviste, principe selon lequel les écoles doivent s'occuper uniquement de savoir scientifique, la religion n'entrant pas dans le champ du savoir, sauf dans certains points d'histoire. Les auteurs religieux (Pascal, Bossuet) ou les œuvres religieuses (comme *Esther* de Racine) ne sont pas exclus des programmes de littérature française, mais sont lus en les rapportant à l'histoire des idées (ils ne sont d'ailleurs plus guère étudiés dans les écoles). A l'école primaire, les leçons de morale incluaient les devoirs de l'homme envers Dieu, mais cette composante disparut des programmes au

<sup>137</sup> Le résultat provient de la vérification de l'impact du nombre de variables sur le marqueur : « Ayant reçu une proposition d'entrer dans un lycée général ou un lycée technique à l'année cinq, quatre ans après l'an un ». Cet indicateur suppose une carrière scolaire sans redoublement et un niveau de résultats et d'acquis de connaissance suffisants pour accéder au lycée.

<sup>138</sup> Vallet et Caille, « Les élèves étrangers », p. 111.

début des années 1920,<sup>139</sup> puis c'est l'enseignement de morale lui-même qui fut abandonné au début des années 1970.<sup>140</sup>

### 5.3.2 Le modèle du contrat d'association : environnement religieux, religion optionnelle

Le deuxième modèle de traitement scolaire de la diversité religieuse a été institué par une loi proposée par Michel Debré et votée le 31 décembre 1959 par la majorité gaulliste du Parlement, au début de la Cinquième République. Il s'agissait d'aider l'Etat à faire face au nombre croissant d'élèves dans le secondaire. On était alors au début du processus de démocratisation de l'enseignement secondaire (l'examen d'entrée en 6<sup>ème</sup> fut supprimé à la même époque). La loi permet aux écoles privées de passer des accords avec l'Etat au nom de l'intérêt général. Les écoles privées financées par l'Etat doivent respecter le programme officiel et ne peuvent pas admettre les élèves sur base de critères de religion ou d'origine. En contrepartie du soutien financier de l'Etat, les enseignants sont rémunérés par l'Etat et leur carrière est identique à celle de leurs confrères des écoles publiques. Ils sont soumis aux mêmes inspections. Mais contrairement à l'enseignement public, les enseignants des écoles privées ne sont pas nécessairement séculiers. Des activités religieuses optionnelles peuvent être proposées aux élèves conformément au caractère 'propre à l'école', comme stipulé dans la loi Debré de 1959. Les signes religieux sont présents dans l'environnement scolaire.

Les écoles privées financées par l'Etat au titre de la loi Debré sont majoritairement gérées par l'Eglise Catholique. Elles accueillent en moyenne 20 % des élèves de secondaire (davantage à Marseille, comme on l'a dit), et moins au niveau du primaire. Conformément à la loi, leur évolution globale suit celle du système d'Etat dans tout le pays, mais ne peut pas l'excéder. Il a été estimé qu'environ 50 % des familles françaises inscrivent leur enfant dans des écoles privées conventionnées à un moment ou l'autre de sa carrière scolaire.<sup>141</sup> Ce cadre a été remis en question en 1981, lorsqu'une coalition de gauche prit le pouvoir après 22 ans de république gaulliste. Elle aspirait à « un grand service public de l'éducation nationale unifié et séculaire », <sup>142</sup> décentralisé et intégrant les écoles privées financées par l'Etat. Son projet échoua et si la dualité des modèles et leur concurrence mutuelle restent un sujet de controverse, le régime d'aide publique

<sup>139</sup> La morale fut rétablie par Philippe Pétain pendant la Seconde Guerre mondiale et disparut de nouveau à la Libération.

<sup>140</sup> Les tout derniers programmes scolaires du primaire incluent une matière appelée histoire-géographie, instruction civique et morale, donnée 78 heures par an. (Ministre de l'Education Nationale, Bulletin Officiel, 19 juin 2008).

<sup>141</sup> A. Léger et G. Langouët, *Le choix des familles : école publique ou école privée ?*, Faber, Paris, 1997.

<sup>142</sup> Consultez les 110 Propositions pour la France de François Mitterrand qui forment part du programme électoral du Parti Socialiste en 1981.

semble être durable. Les familles utilisent ce réseau de toutes sortes de manières ; leurs motivations peuvent être morales et religieuses, sociales ou académiques.<sup>143</sup>

### 5.3.3 Le droit local de l'Alsace-Moselle : quatre religions reconnues

Le troisième modèle de traitement scolaire de la diversité religieuse n'existe pas à Marseille, mais il est mentionné ici par souci de compléter l'analyse.<sup>144</sup> C'est le modèle établi en Alsace-Moselle. Dans cette région, le régime confessionnel est proche de celui créé par Napoléon au début du 19<sup>e</sup> siècle. Il y a quatre « cultes reconnus », catholique, luthérien, calviniste et juif. Ils sont financés par l'Etat et leurs chefs spirituels sont nommés par le Président de la République. Les écoles publiques sont tenues d'enseigner ces religions, dont les cours sont donnés par des enseignants ou des aumôniers. Ces possibilités ne s'étendent pas aux cultes non reconnus (comme l'Islam).

Pour résumer, trois modèles de laïcité scolaire coexistent dans le système constitutionnel français. Deux d'entre eux concernent Marseille, offrant des ressources différenciées aux demandes éventuelles des familles musulmanes.

## 5.4 Débats sur la neutralité religieuse à l'école

L'intégration de la religion dans le modèle républicain a fait l'objet de nombreux débats, qui ont mis en discussion l'interprétation de la laïcité à l'école. En premier lieu, la question a été posée de savoir si les élèves musulmanes pouvaient porter le foulard à l'école. La réponse juridique fournie en 1989 n'a pas satisfait aux attentes de la droite politique et elle a divisé la gauche. Les questions revinrent à l'agenda politique jusqu'à ce qu'une interdiction générale du foulard à l'école fût proposée en 2004. En second lieu, certains intellectuels républicains ont plaidé pour une meilleure connaissance de la religion dans les programmes scolaires, mais ils sont parvenus à peu de résultats dans la pratique.

### 5.4.1 Le port du foulard islamique à l'école

En 1989, le Conseil d'Etat considéra que la laïcité pouvait tolérer le port du foulard par les jeunes filles au collège et les autorisait à faire valoir leur foi pour refuser de l'enlever.<sup>145</sup> Le cas échéant, l'affaire devait être traitée par chaque école au cas par cas. Cette prise de position libérale avait des implications allant bien au-delà de la question de la laïcité car elle suggérait que les élèves étaient protégées par toute une panoplie de droits et de libertés. Cela allait à l'encontre du maintien de l'ordre traditionnel dans les

<sup>143</sup> Chloé Tavan, « Ecole publique, école privée. Comparaison des trajectoires et de la réussite scolaires », *Revue française de sociologie* 45(1) (2004), p. 133-165.

<sup>144</sup> Mais certains habitants de Marseille ont pu connaître ce régime. C'est le cas d'un participant au groupe de discussion sur l'éducation, né et scolarisé en Lorraine.

<sup>145</sup> Conseil d'état, 27 novembre 1989.

écoles françaises, qui est notoirement autoritaire et se distancie souvent du droit.<sup>146</sup> La décision eut un impact politique majeur, car elle constituait un défi à la tendance générale à l'assimilation et au nationalisme culturel qui sous-tendait l'idéologie française d'intégration que le système scolaire relaie.

Le ministre de l'Éducation socialiste de l'époque introduisit une réglementation en accord avec l'avis du Conseil d'État. Des dirigeants politiques, des juristes et des intellectuels continuèrent à exprimer leur hostilité, tandis que la position libérale n'était défendue que par quelques associations, dont le fer de lance était la commission 'Islam et laïcité', créée entre autres par la Ligue de l'Enseignement.<sup>147</sup> Les associations musulmanes défendaient de concert une position 'ni obligation, ni interdiction', mais ne parvenaient pas à forger une alliance. En 2003, alors que le Conseil français du culte musulman (CFCM) venait d'être établi, l'opposition à la position libérale du Conseil d'État s'intensifia et obtint le soutien public et politique nécessaire pour voter une loi interdisant les signes religieux dans les écoles publiques (loi du 15 mars 2004). Cette loi concernant les élèves a contribué à la discrimination et à l'hostilité à l'égard des femmes portant le foulard dans d'autres espaces publics comme au travail. Un nouveau débat fut soulevé fin 2009 autour du port de la *burqa* (le voile intégral). Une loi interdisant le port du voile intégral est en vigueur depuis le 11 avril 2011.<sup>148</sup>

#### 5.4.2 Enrichir les programmes par une approche du fait religieux

Les nouvelles conduites de certaines élèves, revendicatives et protestataires, ainsi que l'ignorance courante du fait religieux (ces deux aspects n'étant qu'apparemment contradictoires) conduisirent certains experts à faire pression pour un certain retour de la religion dans les programmes scolaires. En 2002, le philosophe Régis Debray, connu pour ses convictions républicaines, argumenta qu'une « laïcité d'intelligence » devait remplacer la « laïcité d'ignorance ». Il plaidait pour que les informations factuelles sur la religion soient enseignées dans chaque discipline des programmes, tout en excluant d'en faire une discipline nouvelle. Son rapport<sup>149</sup> déboucha sur la création d'un Institut Européen des Sciences des Religions (2003), dirigé par lui-même ; mais, déçu par son

<sup>146</sup> A propos de cette tension, voir F. Lorcerie, « Laïcité 1996. La République à l'école de l'immigration ? », *Revue française de Pédagogie* 117 (oct.–nov.–déc. 1996), p. 53–85. Sur la manière dont les écoles se distancient de la loi, voir par exemple P. Merle, *L'Élève humilié. L'école un espace de non-droit ?*, PUF, Paris, 2005.

<sup>147</sup> M. Morineau, « Laïcité et Islam. Conception, naissance et disparition d'une commission engagée », *Diasporiques/Cultures en mouvement* 4 (décembre 2008), p. 79–85.

<sup>148</sup> Voir le rapport des Fondations pour une société ouverte, « Un voile sur les Réalités: 32 musulmanes de France expliquent pourquoi elles portent le voile intégral », Budapest, avril 2011. Disponible sur [http://www.soros.org/initiatives/home/articles\\_publications/publications/unveiling-the-truth-20110411/aa-unveiling-the-truth-french-20110411.pdf](http://www.soros.org/initiatives/home/articles_publications/publications/unveiling-the-truth-20110411/aa-unveiling-the-truth-french-20110411.pdf)

<sup>149</sup> R. Debray, *L'enseignement du fait religieux dans l'École laïque*, Paris, La Documentation française, 2002.



faible impact pratique, il en démissionna rapidement. Cette approche prudente d'une réforme des programmes a eu très peu d'effet.

### 5.5 La politique d'éducation prioritaire

Une politique locale de « discrimination positive » à base territoriale a été introduite dès 1981. Sans prendre en compte les origines des élèves ou leur culture, elle visait à soutenir les écoles dans leur fonctionnement pédagogique et leur ancrage local. Les écoles situées dans les quartiers les plus défavorisés devaient recevoir une aide afin de 'corriger l'inégalité sociale' des résultats des élèves (Circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 1981). Cette politique a connu diverses révisions depuis 30 ans. Les premières évaluations ont montré que les élèves des zones d'éducation prioritaires obtenaient des résultats sensiblement inférieurs à ceux des élèves aux caractéristiques similaires dans d'autres zones.<sup>150</sup> Elles ont montré aussi la faiblesse de la réflexion sur l'aide spécifique à apporter aux écoles pour qu'elles aient de meilleurs résultats avec les élèves tels qu'ils sont. Notamment un rapport d'inspecteurs généraux a souligné le besoin d'un pilotage stratégique à tous les niveaux, ce qui n'est pas fréquent dans la gestion administrative qui prévaut dans le système.<sup>151</sup>

La dernière relance de la politique d'éducation prioritaire date de 2006. Ses principales mesures sont les suivantes.

- Tout d'abord, concentrer les ressources supplémentaires sur les zones les plus en difficulté. Le label '*Ambition Réussite*' est maintenant attribué aux collèges où le taux de réussite est le plus bas et où les difficultés sociales sont les plus criantes. Une zone scolaire labellisée Ambition Réussite est composée d'un collège et des écoles primaires des environs. Ils forment ensemble un Réseau Ambition Réussite – RAR.
- Axer les efforts sur la pédagogie et l'apprentissage des élèves. Deux dispositions ont été mises en place. D'une part, les innovations pédagogiques sont encouragées. Les RAR bénéficient d'enseignants et d'assistants pédagogiques supplémentaires, dont le rôle est de soutenir et d'encourager les enseignants à réfléchir sur l'approche éducative dans l'école. Allant dans le sens de cet objectif, les inspections mettent maintenant davantage l'accent sur la réussite scolaire et sur les méthodes pédagogiques dans la classe.<sup>152</sup> D'autre part, les élèves bénéficient (sur base volontaire) d'un « accompagnement éducatif » après les heures de cours (devoirs, activités culturelles, sports).

<sup>150</sup> Denis Meuret, « L'efficacité de la politique des zones d'éducation prioritaire dans les collèges », *Revue française de pédagogie* 109 (oct.–nov.–déc. 1994), p. 41–64.

<sup>151</sup> C. Moisan et J. Simon, *Les déterminants de la réussite scolaire en zone d'éducation prioritaire*, Paris, IGEN-IGAEN, septembre 1997.

<sup>152</sup> A. Armand et B. Gille, *La contribution de l'éducation prioritaire à l'égalité des chances des élèves*, Rapport au ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Paris, IGEN-IGAEN, 2006.

- Fournir une aide individuelle aux élèves ayant les plus grandes difficultés d'apprentissage. Ce principe a été récemment formulé pour le système scolaire français tout entier, en particulier dans l'enseignement primaire. Il est mis en œuvre systématiquement dans l'éducation prioritaire, où il est renforcé par des programmes extrascolaires dans le cadre de la politique urbaine, comme les Programmes de réussite éducative (PRE), lancés en 2006 pour venir en aide aux élèves les plus vulnérables et à leurs familles.

La politique des RAR n'a pas encore été évaluée à ce jour.

## 5.6 La scolarisation des enfants de familles musulmanes à Marseille : quelques observations de terrain

Les autorités de l'Éducation nationale sont réticentes à se prononcer sur l'accueil offert par l'école aux enfants de familles musulmanes. Selon un inspecteur d'académie à Marseille, « c'est un problème qui n'existe pas. L'entrée n'est pas celle de l'éducation nationale. »<sup>153</sup> Une position similaire est adoptée par tous les responsables du ministère de l'éducation interrogés, ainsi que par les personnes chargées des activités périscolaires financées sur les crédits publics à Marseille.

Le développement ci-dessous traite de divers points apparus à l'enquête. Ils doivent être interprétés à la lumière de ce qui a déjà été dit sur la grande fracture du système scolaire à Marseille et sur le contexte institutionnel français. Ils ne constituent pas un tableau d'ensemble de la situation scolaire des enfants de familles musulmanes à Marseille, qui est impossible à faire faute de données extensives.

### 5.6.1 L'enjeu éducatif : diversité et égalité

La plupart des acteurs interrogés pensent que la religion musulmane est prégnante dans les quartiers et parmi les élèves. Ils la perçoivent comme faisant concurrence aux valeurs républicaines. Cela les porte à penser qu'il est nécessaire de réagir.

Une réponse courante à la concurrence supposée entre l'Islam et les valeurs républicaines consiste à organiser des activités valorisant l'égalité des sexes et la lutte contre l'homophobie. L'association *Ni putes ni soumises* est invitée à intervenir dans les écoles dans cette optique.

Certains responsables éducatifs ont une position plus complexe. Ainsi le proviseur d'un lycée du centre-sud de Marseille souhaite que les écoles mènent une politique éducative positive encourageant le vivre ensemble dans le respect de la différence :

Je crois que l'enseignement public passe aussi par l'éducatif, et là l'enseignement public doit être interpellé, il peut faire mieux, il a beaucoup à faire pour

<sup>153</sup> Entretien téléphonique des Fondations pour une société ouverte avec un responsable de l'éducation, nationale à Marseille.

reprendre les valeurs qu'il portait, le combat pour une laïcité ouverte, qui permet de faire vivre ensemble des élèves en respectant leur religion. La présence de l'islam, le religieux a réapparu dans le champ du débat de manière très forte, par l'intermédiaire de la présence islamique – je parle de la France globalement. Or actuellement nos écoles publiques sont devenues aseptisées à tous les niveaux. C'est une espèce d'uniformisation aux moindres frais.<sup>154</sup>

Il met en cause le manque d'initiatives visant à aider les personnes à vivre ensemble, tout en respectant leur foi, et l'opposition des syndicats d'enseignants qui sont selon lui « très conservateurs quand il s'agit de regarder les élèves autrement ». Sa position fait écho à celle de Jacques Berque, qui réclamait dans son rapport de 1985 *L'Immigration à l'école de la République*<sup>155</sup> un projet politique en mesure de « solidariser les présences » (lire, sur le territoire français) et souhaitait que le système scolaire valorise la « dimension islamo-méditerranéenne de la France ».

Une autre personne interrogée, directrice d'un lycée professionnel du 15<sup>e</sup> arrondissement de Marseille, défend une position à la fois éthique et pragmatique. Elle considère que la stricte neutralité fait partie intégrante de l'espace éducatif : « Ici la laïcité s'exprime par une neutralité absolue. La religion n'existe pas, elle n'est pas abordée. » Cette position est ordinaire dans le contexte éducatif. Mais la directrice va plus loin. Pour elle, la neutralité implique non seulement de supprimer les références à l'identité, mais aussi de se référer à un éthos corporel. Elle a donc interdit dans son école non seulement les signes religieux mais aussi tout autre forme de couvre-chef et les piercings, chez les élèves comme chez les professeurs. Cette interdiction devrait selon elle faciliter la formation professionnelle et même l'accès à l'emploi :

Quelqu'un qui va arriver *clean*, le visage dégagé, et quelqu'un qui va arriver avec des piercings partout, qui va être prise ? Alors on s'entraîne, ça commence ici : nous sommes un lycée des métiers

Laisser les identités hors de l'école devient un principe de justice et de respect incarné par la proviseure elle-même :

Cela nous donne une autorité devant les élèves, lorsque eux-mêmes entre eux se disputent. Une fois il y avait deux filles : « *Moi j'aime pas les Arabes* » « *et moi j'ai horreur des Kabyles* ». Elles n'étaient jamais allées en Algérie ! J'ai puni, mais elles ne font que répéter ce qu'elles ont entendu. Je l'ai dit aux parents, ils étaient choqués. Cette neutralité nous donne une distance suffisante pour traiter ce genre de chose. Les élèves adhèrent. Ce qui leur tient le plus à cœur, c'est la justice. Et l'exemple : l'exemple est très fort pour eux. Si j'arrive moi avec ma

<sup>154</sup> Yves Rollin, proviseur d'un lycée, au débat organisé par l'École de la 2<sup>e</sup> chance sur la religion dans les quartiers Nord, Marseille, 23 avril 2009. Y. Rollin est l'un des dirigeants d'une association de responsables éducatifs, *Education et devenir*.

<sup>155</sup> Jacques Berque, *L'Immigration à l'école de la République*, La documentation française, Paris, 1985.

croix autour du cou, ... Elles ont besoin de modèle. Le modèle de l'école, il faut qu'il soit incarné par des personnes physiques.

### 5.7 Conflits concernant la tolérance des pratiques religieuses des élèves

La loi actuelle interdit le port de signes religieux de toutes sortes. Elle exclut aussi les concessions au calendrier religieux. Mais certaines fêtes religieuses sont reconnues comme un motif légitime d'absence, comme la fête clôturant le Ramadan (qui donne lieu à une autorisation de deux jours d'absence). L'interdit du porc est généralement respecté et donne lieu à une offre de plats de substitution. Le jeûne pendant le Ramadan est également toléré. En fait, lorsqu'elles préviennent à l'avance, les familles sont remboursées pour les repas que leurs enfants n'ont pas pris. Ce régime d'interdictions mêlé de tolérances encadre fortement la liberté de conscience des élèves à l'école, sans la supprimer totalement. Globalement, les élèves et leurs familles respectent ces règles.

Néanmoins, il permet des escarmouches. Certains élèves et familles testent parfois les limites du système. Les exemples donnés lors d'interviews incluent des élèves retirant leur foulard à l'entrée de l'école et le remettant à la sortie. Un principal de collège du 2<sup>e</sup> arrondissement de Marseille mentionne une famille dont les filles et les garçons (quatre élèves) s'organisent pour défier l'interdiction. Certains parents demandent que des repas halal soient servis en demi-pension. Le Ramadan peut être une période délicate dans les écoles où les élèves musulmans sont majoritaires. Ceux qui jeûnent pendant le Ramadan peuvent faire pression sur ceux qui ne jeûnent pas. Afin d'y remédier, le collège du 2<sup>e</sup> arrondissement mentionné plus haut envoie hors du périmètre de l'école à l'heure des repas les élèves qui observent le jeûne.

### 5.8 Rareté l'enseignement de la langue arabe

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'arabe est une langue rare dans les écoles marseillaises. Une centaine d'élèves tout au plus l'étudient au collège, et encore moins au lycée. Le faible statut social et scolaire de la langue arabe peut sans doute expliquer la situation. Il n'y a pas de cours d'arabe dans les lycées professionnels, où vont une majorité d'élèves des quartiers Nord. L'arabe est par ailleurs rarement enseigné dans les lycées (LGT). Sa connaissance ne donne pas les avantages que donne la connaissance de l'anglais par exemple. En outre, cet enseignement subit la concurrence des mosquées et des écoles coraniques, qui enseignent l'arabe coranique dans ces quartiers.

L'inspectrice Pédagogique Régionale pour l'arabe multiplie les efforts pour améliorer la place de la langue arabe dans le système scolaire. Elle tente en premier lieu de créer des cursus valorisants au second degré de manière à attirer les bons élèves des quartiers Nord. Trois collèges RAR proposent donc maintenant des filières « bilangues » spéciales en 6<sup>ème</sup>, permettant d'apprendre l'arabe parallèlement à une autre langue comme l'anglais. Ces sections peuvent déboucher en 4<sup>ème</sup> sur des « sections orientales » (spécialisées dans les cultures et les langues orientales), où l'enseignement de l'arabe est

renforcé (les élèves passent cinq heures par semaine à étudier la langue). Cette option a été introduite dans un collège RAR de Marseille en 2009.

L'inspectrice essaye aussi de soutenir l'enseignement de l'arabe en amont du collège. Elle établit des liens avec les cours d'arabe proposés par les consulats des pays d'origine au niveau du primaire (ELCO –enseignement des langues et cultures d'origine), établis par traité en France et dans d'autres pays européens dans les années 70. Ces cours ne concernent plus actuellement que quelques centaines d'élèves à Marseille, sous l'égide des consulats d'Algérie, du Maroc et de Tunisie. Les autorités algériennes recrutant leurs enseignants en France (plutôt de les faire venir d'Algérie) sont particulièrement coopératives à l'égard des propositions de coordination portées par l'inspectrice. Les autorités marocaines peuvent aussi répondre positivement. Il a ainsi été possible d'organiser la continuité entre certains cours d'arabe de l'ELCO et les cours d'arabe au collège sur deux sites des quartiers Nord, autour des collèges Barnier et Massenet. En outre, un professeur de collège a été autorisé à donner des cours d'arabe dans une autre école du périmètre du collège Barnier dans le cadre de son service.

Mais la détermination de l'inspectrice se heurte au manque d'enthousiasme des parents. En dépit du potentiel social et économique de Marseille pour l'apprentissage de l'arabe, les demandes d'inscription aux cours de langue restent rares.

### 5.9 Un nombre croissant d'enseignants d'origine musulmane

Il y a un nombre croissant d'enseignants d'origine musulmane à Marseille : il y a par exemple dix Musulmans sur 60 enseignants dans le lycée technique du 15<sup>e</sup> arrondissement évoqué plus haut. On ignore comment cette nouvelle composition du corps enseignant affectera la représentation sociale de l'Islam. Un membre du groupe de discussion sur l'enseignement était une enseignante musulmane convertie. Elle a expliqué qu'elle n'avait révélé sa conversion à ses collègues qu'une fois qu'elle s'était sentie en confiance avec eux : « ils respectaient, peut-être certains ne comprenaient pas, mais je n'avais pas de réflexion ». Inversement, un professeur dit avoir été taxé par ses collègues de communautarisme parce qu'il avait invité dans la salle d'informatique des élèves qui attendaient à l'extérieur à l'heure du déjeuner pendant le Ramadan : « parce que j'étais entre guillemets le « prof arabe » qui prenait les élèves arabes avec lui pendant le mois de Ramadan. »

Une étude menée à Créteil, en région parisienne, sur un groupe de futurs enseignants a montré que les enseignants d'origine musulmane sont très sensibles aux valeurs républicaines et très soucieux d'intégrer le collectif enseignant, mais que certains d'entre eux sont culturellement plus ouverts que leurs collègues.<sup>156</sup> L'étude des Fondations arrive à la même conclusion. Une inspectrice de l'Éducation nationale (IEN) d'origine algérienne, qui se définit elle-même comme « femme et citoyenne née

<sup>156</sup> F. Charles et F. Legendre, *Les enseignants issus des immigrations. Modalités d'accès au groupe professionnel, représentations du métier et de l'école*, Paris, Sudel, 2006.

à Marseille », mais ni comme « musulmane » ni comme « Marseillaise », explique à quel point elle se sent redevable à l'égard de l'école :

J'ai un souvenir extraordinaire de l'altercation qu'il y avait eu entre mon père et l'enseignante de l'époque. Moi je suis gauchère, et mon père : pas question que je sois gauchère, parce que c'était la main du diable. L'enseignante lui a dit : elle sera ce qu'elle sera, moi je lui interdirai rien du tout.

Elle poursuit : « Je dois tellement à l'école que, même quand j'étais étudiante [à Aix], je venais à pieds à Besson [une cité éloignée de l'université] pour faire gratuitement du soutien ». Ces personnes manifestent à l'égard des élèves musulmans une empathie qu'il est rare de trouver parmi leurs collègues. Un professeur d'anglais, militant d'une association humanitaire, d'origine algérienne, non pratiquant, se dit amer pour la manière dont l'affaire du voile a été menée en 2003. Son point de vue est celui d'un citoyen soucieux de ne pas compromettre l'avenir :

J'ai trouvé que c'était un moment très agressif par rapport aux Musulmans ; un moment où les gens racistes ont pu se lâcher en trouvant un prétexte. C'était le moment de catégoriser : les bons – SOS Racisme –, les mauvais – les sauvages. J'ai participé à beaucoup de débats. J'imaginai la situation d'un enfant jeune dont la mère a été exclue de l'école : ces filles, qu'est-ce qu'elles vont véhiculer à leur enfant ? Elles ne pourront rien dire de positif sur la France. Il y a un ressentiment qui passera d'elle à ses enfants. Cela me semble évident que celles pour lesquelles ça a été un traumatisme, il y aura des répercussions. Si elles n'ont pas la capacité de recul, c'est ravageur.

Harcelée par des parents agressifs, l'IEN perçoit leur violence comme un symptôme d'une souffrance et elle espère la transformer en synergies au profit de la scolarité des enfants :

J'avais une idée d'étude : interviewer des parents que j'avais trouvés sur ce mode un peu vindicatif vis-à-vis de l'école et leur faire rendre compte sur le mode du témoignage comment, à travers la scolarité de leur enfant, ils réglaient leur propre scolarité. Les propos les plus virulents sur mes origines, je ne les ai pas eus de « Français de souche », mais de jeunes issus de l'immigration, à qui je renvoyais de par ma présence dans cette enceinte qu'est l'Education nationale des échecs scolaires qu'ils avaient mal digérés. C'était parfois assez violent. Mais comme je comprenais la situation je distançais, et surtout j'essayais de ne pas mettre l'enfant au cœur de ma problématique.

Cette prise de conscience de la vulnérabilité du parent, imprégnée du sentiment qu'il faut aider le parent à se positionner face à l'école, est partagée par la proviseure du lycée professionnel du 15<sup>e</sup> arrondissement. Sa vie privée l'a mise en contact prolongé avec l'Algérie :

Certains parents ne supportent pas qu'on fasse un reproche à leur enfant, parce qu'ils sont tellement assimilés à leur enfant qu'ils le prennent pour eux-mêmes.

Ce sont des gens vulnérables, on en a beaucoup ! J'ai appris. Je dis aux parents : j'ai besoin de vous, il s'agit de votre enfant, à nous deux on va pouvoir faire avancer votre enfant. Là, je l'ai déjà dissocié de son enfant, et je me la suis associée. Alors là, quand il dépasse les limites, je n'ai pas de problème. Je n'appelle pas le parent pour lui adresser des reproches, je l'appelle pour lui dire que j'ai besoin de lui, parce que son enfant se conduit comme ça. Et là, je l'ai avec moi tout de suite. Je tiens compte de la vulnérabilité du parent.

Refusant de s'enfermer dans une conception coercitive de la laïcité, ces personnes ne veulent pas faire de la laïcité « la religion de l'école, pour utiliser les mots d'un participant au groupe de discussion. Ils veulent que la laïcité ait un sens pour tous. L'IEN dont il a été question plus haut dit par exemple à cet égard :

A l'IUFM, j'ai eu un exposé à faire sur le fait religieux et la laïcité. J'ai insisté sur le fait que c'est surtout aux fonctionnaires d'Etat d'être laïques. Que c'était dans notre intérêt d'accompagner ces jeunes filles avec le foulard en termes de donner du sens : pourquoi elles le portaient, comment et qu'est-ce qu'il y avait derrière, – plus que la condamnation de ce qu'on voyait.

Ces personnes, qui adhèrent fortement au message scolaire, sont convaincues que le système scolaire « peut mieux faire », et elles oeuvrent en ce sens. L'un d'entre eux, professeur principal en 3<sup>ème</sup>, est s'indigne des conditions actuelles d'orientation des élèves en LP. « C'est un scandale », répète-t-il, soulignant que les offres de formation sont inadaptées et que les élèves sont poussés dans des filières qui n'ont rien à voir avec leurs capacités ou leurs goûts. Un autre relève que les professeurs ont tendance à se moquer du manque de culture des élèves, alors qu'ils ont eux-mêmes la responsabilité de fournir aux jeunes l'accès à la culture :

On travaillait *Le cercle des poètes disparus*. Les collègues m'avaient dit : il vaut mieux leur montrer *Rambo*, c'est plus leur culture. J'avais dit : c'est pas eux, c'est à nous d'avoir de l'ambition pour eux, c'est trop facile de juger.

Et quand il lui est demandé à la fin de l'interview quels défis elle sent qu'elle doit relever, elle répond :

Engranger encore plus de réussite. Sur le plan de l'éthique, je ne peux pas accepter qu'un enfant puisse sortir de l'école primaire sans savoir lire et écrire. Que l'école retrouve son ambition.

### 5.10 L'enseignement catholique : un accueil « sans distinction de religion »

La loi Debré de 1959 a donné aux écoles privées la possibilité de passer convention avec l'Etat. En échange du paiement des salaires par l'Etat, elles devaient accueillir des élèves « sans distinction d'origine ou de religion », et respecter les programmes officiels.

Résultat : les écoles catholiques ont modifié leur offre religieuse.<sup>157</sup> Elles placent les enfants dans un climat où la religion est reconnue comme une valeur, où les signes religieux sont présents (croix dans les locaux), mais sans qu'il y ait de prosélytisme catholique. Le réseau d'écoles catholiques à Marseille accueille ainsi quelques milliers d'élèves de familles musulmanes. Les directeurs des écoles catholiques considèrent cet accueil à la fois comme un devoir à l'égard de l'Etat et comme une « mission d'église ». Le diocèse a désigné un référent sur cette mission.

La spécificité de Marseille est que plusieurs établissements et écoles des quartiers Nord et centre ont entre 80–90 % d'élèves issus de familles musulmanes, essentiellement d'Afrique du Nord et plus récemment d'origine comorienne. Cinq des écoles primaires de cette zone ont été classées écoles d'éducation prioritaire en 1997 (selon les critères socio-académiques qui s'appliquent aux écoles publiques) et depuis 2008, trois collèges catholiques ont le label Ambition Réussite. Ces trois collèges ont admis un total de 613 élèves en 2008–2009. Leur fonctionnement est strictement laïque, mais les convictions religieuses sont respectées en tant que telles. On y dialogue parfois à propos de religion, les signes religieux sont acceptés, et à l'occasion de l'Aïd, un directeur peut parfaitement envoyer une carte souhaitant « Bon Aïd » aux familles musulmanes.

L'institut de Sciences et Théologie des Religions (ISTR) dispense aux volontaires des formations sur l'Islam et projette d'ouvrir une formation académique (DU) à l'automne. Un des collèges catholiques classés RAR a lancé une 6<sup>ème</sup> bilangue arabe/anglais (16 élèves se sont inscrits en 2008–2009) grâce à l'intervention de l'inspectrice d'arabe et avec le soutien d'un collège public voisin, également labellisé RAR, où la 6<sup>ème</sup> bilangue était en déclin.

### 5.11 Les écoles musulmanes dans les limbes

La réglementation scolaire française permet la création d'écoles musulmanes et un éventuel soutien public pour de telles écoles au même titre que les écoles catholiques. Mais il n'est pas sûr qu'il y ait une demande forte pour des écoles musulmanes. Lors d'un débat à l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance à Marseille sur le sujet de la religion dans les quartiers Nord, l'Imam Farid Amri a noté que « les musulmans sont divisés sur la question de l'école ». Certains ne ressentent pas le besoin d'une éducation musulmane privée et préfèrent confier leurs enfants à une école publique ou catholique. Toutefois, on constate une demande émergente pour des écoles musulmanes, en particulier parmi les commerçants et chefs d'entreprise musulmans.<sup>158</sup> L'imam notait que l'école musulmane privée « est exactement comme toutes les autres écoles, avec un programme de l'Education nationale, mais avec l'option de la religion et de la langue arabe. Concrètement elle répond à un besoin pour certaines familles. » Marseille a aujourd'hui

<sup>157</sup> Selon ce que soulignait le président de l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance (voir chapitre 6) lors d'un débat sur la religion dans les quartiers (23 avril 2009).

<sup>158</sup> M. Bassiouni, « La naissance du collège-lycée al-Kindi à Decines : une réussite conflictuelle », *L'Année du Maghreb 2008*, Paris, Editions du CNRS 2008, p. 401–422.



une école primaire musulmane, située dans le quartier du Canet : l'école inclut une crèche et une maternelle. L'école ne bénéficie pas d'une aide financière de l'Etat, et doit faire face à des difficultés de trésorerie. Mais selon une personnalité musulmane interrogée, l'école a une longue liste d'attente de familles désirant y inscrire leurs enfants. Une autre équipe, soutenue par l'Union des Organisations Islamiques de France (l'UOIF), a ouvert un collège dans le 15<sup>e</sup> arrondissement en septembre 2009 sous le nom de Collège Ibn Khaldoun. Après cinq ans de fonctionnement, l'école sera en mesure de demander l'aide de l'Etat.

La question financière est un obstacle majeur à l'ouverture des écoles musulmanes. Précédemment, le « Rassemblement musulman pour la création des écoles », une association bénévole qui fit long feu, avait eu le projet d'ouvrir un lycée musulman. Le projet a dû être abandonné faute de modes de financement.

### 5.12 Usage social du système scolaire par les familles musulmanes : grandes attentes et sentiments mêlés

Cette section s'intéresse à l'expérience des musulmans dans leur interaction avec le système éducatif, en qualité d'élèves, de parents ou de résidents. Les deux points mis en évidence par la recherche sont l'ambition scolaire, parfois contrariée, et le ressenti de discrimination chez les jeunes adultes de la deuxième génération.

#### 5.12.1 Des ambitions frustrées

Les aspirations éducatives des enfants issus de l'immigration sont élevées. L'analyse du panel 1995 montre que les enfants d'immigrés visent le baccalauréat autant que les jeunes non issus de l'immigration.<sup>159</sup> L'analyse du panel 1989 avait précédemment montré que la raison finale de la relative meilleure affectation de ces élèves au lycée général et technologique, toutes choses égales par ailleurs, tenait à l'ambition des vœux présentés par les parents lors des procédures d'orientation en fin de 3<sup>ème</sup>, et non au meilleur niveau d'acquis des élèves ni à l'indulgence des enseignants à leur égard.<sup>160</sup> Avec l'ambition, la persévérance est une caractéristique des carrières scolaires de ces jeunes.<sup>161</sup>

Les conclusions de la recherche des Fondations corroborent d'autres recherches. Les participants au groupe de discussion et les intéressés font état de conflits à divers moments de leur carrière scolaire face à des décisions défavorables des écoles. En conséquence, peu ont suivi l'itinéraire le plus court vers leur carrière actuelle. Un interviewé a expliqué comment, sentant le jugement négatif que les professeurs

<sup>159</sup> J.-P. Caille, « Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés », *Education & formations* 74 (avril 2007), p. 117-142.

<sup>160</sup> A. Vallet et J.-P. Caille, « Les élèves étrangers ».

<sup>161</sup> Y. Brinbaum et A. Kieffer, « D'une génération à l'autre, les aspirations éducatives des familles immigrées : ambition et persévérance », *Education & formations* 72 (sept. 2005), p. 53-75.

portaient sur lui, en particulier un professeur de mathématique, il avait quitté l'école sans diplôme et avait poursuivi sa carrière hors des institutions classiques. Grâce à ses propres efforts, il était devenu le collaborateur d'un élu. Le manque d'ambition des enseignants à leur égard est un thème fréquemment évoqué. Beaucoup de participants à l'enquête ont le sentiment d'avoir dû se battre contre le désir inconscient des enseignants de les maintenir « à leur place » :

J'avais un collègue [un camarade] en 5<sup>ème</sup>, le prof regarde ses mains, il savait que son père était maçon : ah, tu as des mains de maçon toi !

De telles attitudes provoquent des sentiments de frustration et de pessimisme à l'égard du système scolaire. Toutefois de tels sentiments ne sont pas spécifiques aux enfants d'immigrés. Les études d'Aletta Grisay sur les collèves français suggèrent qu'au terme du collève « Seuls les [élèves] forts ont une image de soi positive, une motivation positive et une vision de l'avenir positive »<sup>162</sup> Néanmoins, sur ce fond de pessimisme général, les enfants d'immigrés manifestent une tendance à être encore plus pessimistes. Les études de J.-P. Caille sur les enfants d'immigrés et leur expérience scolaire montrent qu'ils sont plus critiques à l'égard de l'école que les autres.<sup>163</sup>

Le questionnaire interrogeait les participants sur leur satisfaction à l'égard des services éducatifs locaux. En comparant les musulmans et les non musulmans, les musulmans sont globalement moins souvent 'plutôt insatisfaits' et plus souvent 'plutôt satisfaits' que les non musulmans.

**Tableau 25. Satisfaction de l'école primaire**

|                             | Sans réponse | Maghr     | Français  | Africains noirs | Autres    | Total      |
|-----------------------------|--------------|-----------|-----------|-----------------|-----------|------------|
| Très satisfait              | 3            | 6         | 3         | 5               | 1         | 18         |
| Plutôt satisfait            | 6            | 17        | 15        | 22              | 5         | 65         |
| Très insatisfait            | 0            | 2         | 3         | 1               | 2         | 8          |
| Plutôt insatisfait          | 2            | 7         | 8         | 1               | 5         | 23         |
| Ni satisfait ni insatisfait | 1            | 11        | 15        | 8               | 5         | 30         |
| Ne sait pas                 | 5            | 20        | 17        | 6               | 8         | 56         |
| <b>Total</b>                | <b>17</b>    | <b>63</b> | <b>51</b> | <b>43</b>       | <b>26</b> | <b>200</b> |

Source : Fondations pour une société ouverte

<sup>162</sup> Grisay, « Evolution des acquis cognitifs ».

<sup>163</sup> Paul Caille, *Education & formations* 74, avril 2007, « Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés », p. 117-142.

Mais à y regarder de plus près, et en vérifiant la gamme des origines, on constate que cet optimisme relatif des musulmans peut être attribué essentiellement aux Comoriens. Les Maghrébins, comme les Français autochtones, sont statistiquement plus souvent indécis et moins souvent satisfaits.

**Tableau 26. Satisfaction de l'école secondaire, en %**

| Réponses des musulmans      | Algérie | Comores | France | Maroc  | Tunisie | Autres | Total  |
|-----------------------------|---------|---------|--------|--------|---------|--------|--------|
| Très satisfait              | 4,3%    | 5,3%    | 3,1%   | 8,3%   | 0,0%    | 0,0%   | 4,1%   |
| Plutôt satisfait            | 13,0%   | 15,8%   | 12,5%  | 25,0%  | 18,2%   | 0,0%   | 15,5%  |
| Ni satisfait ni insatisfait | 13,0%   | 26,3%   | 43,8%  | 25,0%  | 9,1%    | 33,3%  | 27,8%  |
| Plutôt insatisfait          | 17,4%   | 0,0%    | 6,3%   | 8,3%   | 0,0%    | 33,3%  | 8,2%   |
| Très insatisfait            | 8,7%    | 5,3%    | 9,4%   | 8,3%   | 27,3%   | 0,0%   | 10,3%  |
| Ne sait pas                 | 39,1%   | 47,4%   | 21,9%  | 16,7%  | 45,5%   | 33,3%  | 34,0%  |
| Sans réponse                | 4,3%    | 0,0%    | 3,1%   | 8,3%   | 0,0%    | 0,0%   | 3,0%   |
| Total                       | %       | 100,0%  | 100,0% | 100,0% | 100,0%  | 100,0% | 100,0% |
|                             | Nb      | 23      | 19     | 32     | 12      | 11     | 3      |

Source : Fondations pour une société ouverte

### 5.12.2 Sentiment de discrimination parmi les jeunes adultes de la deuxième génération

La recherche suggère une nette différence entre l'attitude des parents de la seconde génération à l'égard des écoles et celle des parents de la première génération.

Une étude des différences entre les normes de la maison et celles de l'école dans des familles d'origine comorienne à Marseille a permis de repérer trois approches parmi les parents immigrés :<sup>164</sup>

1. Ceux qui entretiennent des relations plus ou moins ouvertes avec la société française, pour qui les exigences scolaires des enfants sont au centre des interactions et relations familiales.

<sup>164</sup> H. Zakaria, *Familles comoriennes face au collège*, Paris, CIEMI/L'Harmattan, 2000.

2. Ceux qui ont au sein du cercle familial des formes sociales et des pratiques éducatives peu compatibles avec les règles scolaires.
3. Ceux dont les règles familiales sont attachées aux valeurs traditionnelles et aux pratiques religieuses du pays d'origine.

Dans les cas 2 et 3, les parents s'opposent soit inconsciemment (cas 2) soit intentionnellement (cas 3) aux efforts d'assimilation de l'école. La conséquence en est que les carrières scolaires des enfants ont plus de chances d'être médiocres. Dans le cas 1, en revanche, les enfants ont plus de chances d'avoir un parcours scolaire normal ou bon.

Toutefois cette typologie concerne typiquement les familles d'immigrés de première génération.<sup>165</sup>

Les parents de génération 1,5 (arrivés en France avant l'âge de 10 ans) et a fortiori de deuxième génération (nés en France) considèrent l'éducation comme un ascenseur social et une source essentielle de mobilité sociale. Ils ne récusent pas les valeurs scolaires, mais plutôt la façon dont elles sont mises en oeuvre. Dans les interviews et les discussions, ils soulignent qu'ils ont connu l'expérience d'être perçu comme 'différent' à l'école, qui a créé selon eux « un fossé » entre eux et leurs professeurs.

Il y a énormément de clichés, il y a un fossé énorme entre les enseignants qui enseignent à des communautés musulmanes, qui ne font pas l'effort (c'est ce que je pense) de connaître l'autre tout simplement. (Groupe de discussion Fondations pour une société ouverte)

Pour eux, le parcours scolaire a mis en évidence leur différence au sein de la société française. Pour reprendre les paroles d'un participant : « C'est à l'école que j'ai appris être arabe ».

Ils font parfois référence à des expériences racistes, mais ont du mal à identifier des incidents précis. Les remarques racistes attribuées aux professeurs (du genre 'Regardez ces Arabes, ils ne lavent pas leurs enfants, et ils apportent toutes sortes de maladies à l'école') sont très rares. C'est rétrospectivement qu'ils sentent qu'ils n'ont pas retiré de l'école un sentiment d'appartenance à une communauté de citoyens français, ce qui est une des missions premières de l'école :

Franchement, je ne me souviens pas d'un seul cours d'éducation civique. Tout ce que j'ai appris sur la citoyenneté, c'est en réaction. Je l'ai appris toute seule. Je me demandais ce que pouvait être ma place dans la société. A l'école, j'ai appris à lire et à écrire, on m'a bourré le crâne de français, de maths, tout ça, j'ai décroché plein de diplômes, mais c'est tout. (Groupe de discussion Fondations pour une société ouverte)

---

<sup>165</sup> Voir aussi Amélie Barbey, « La Socialisation des Comoriens à Marseille. Conservation et métamorphose des rôles et des usages sociaux en migration », thèse de doctorat en Ethnologie, Université d'Aix-Marseille I, 2008.

Certains vont jusqu'à dire qu'ils ont fait à l'école l'expérience de l'exclusion de la citoyenneté :

L'école m'a donné des méthodes de travail, des outils de compréhension, des moyens d'appréhender les choses, mais du point de vue de la citoyenneté, zéro. J'ai le sentiment que l'école m'a exclu de la communauté française plutôt que de m'en rapprocher. Parce qu'à ce jour, je suis plutôt français, mais je ne vote pas, je m'en fous, contrairement à ma femme qui ne rate jamais une élection. Je n'ai jamais voté, à son grand désespoir. Je me sens français sans vraiment l'être. (Groupe de discussion Fondations pour une société ouverte)

Un participant au groupe de discussion souligne que l'éducation à l'égalité des sexes à l'intention des élèves musulmans était considérée comme une priorité et était dispensée d'une manière aliénante, elle mettait en cause de manière stéréotypée la vie familiale musulmane :

J'ai souvent été choqué par le comportement des profs à l'égard de la question musulmane. Une fois, j'enseignais à des élèves de 3<sup>e</sup> ; on les avait emmenés au cinéma pendant le cours de français. C'était en plein dans cette affaire de foulard, la loi avait été votée et on les emmenait voir un film intitulé *Samia*. C'était encore l'histoire d'une fille maltraitée de la seconde génération. Quand ils sont revenus du cinéma, toutes les filles étaient indignées, choquées : pourquoi croient-ils toujours que c'est comme ça chez nous, que notre père ou nos grands frères nous oppriment. Le film a mis ces jeunes filles de 15-16 ans mal à l'aise à l'égard de leurs camarades de classe, car elles se sont senties stigmatisées, elles ne comprenaient pas pourquoi elles étaient allées voir ce film, quel en était l'intérêt pédagogique. (Groupe de discussion Fondations pour une société ouverte)

Par contre, deux participantes au groupe de discussion ont suggéré que la concentration d'élèves minoritaires dans leur école (la « ghettoïsation ») les protégeait des préjugés, de la discrimination et du sentiment d'exclusion :

Ce que je voulais dire, c'est que la ghettoïsation permet de résoudre beaucoup de problèmes. Tous ces problèmes de discrimination, nous ne les avons pas parce que nous sommes tous ensemble. Et les professeurs qui ont décidé de venir ici, dans ce quartier, et de travailler avec ces enfants et leurs parents, c'est parce qu'ils sont d'accord avec ça. Je me souviens de mes instituteurs de primaire, ils avaient une bonne relation avec nos parents, on se voyait pendant les fêtes de Carnaval. Tout allait bien. Mais après, quand je suis allé à l'université, j'ai vu le monde tel qu'il est et ce n'est pas la même chose. (Groupe de discussion Fondations pour une société ouverte)

Les expériences de préjugé et de discrimination n'ont commencé lorsqu'elles ont décidé d'adopter une identité musulmane publique et plus visible, parce qu'« à Marseille, ce n'est pas un problème d'être arabe » :

Pour moi, je dois dire que je ne l'ai pas senti [le racisme], j'étais préparée à être une Arabe dans la société française. Quand on était à l'école, on savait qu'il fallait être

les meilleurs. Le racisme existe et on avait le sentiment d'y être préparé : fais attention, quand tu arrives en société, tu es un Arabe, disait mon père, tu sais comment ça se passe sur les chantiers, les Arabes c'est comme ça, les Français pas comme ça... Donc, on vivait avec ça. En plus, ce n'était pas difficile d'être un Arabe dans le quartier. Puis le moment est venu où j'ai dû quitter le quartier. Dans mon quartier, il y avait la crèche, l'école primaire, le collège, le lycée. Nous n'avons vraiment quitté le quartier qu'à l'âge de 17 ans. C'est là que la question s'est posée. Mais même là, ce n'est pas un problème d'être un Arabe à Marseille. Tant que tu consommes bien, tu peux entrer dans tous les magasins que tu veux, il n'y a pas de souci. C'est après que ça change. Il y a une évolution. La religion évolue avec l'âge, on arrive dans la société à laquelle on veut vraiment contribuer et là, c'est difficile. (Groupe de discussion Fondations pour une société ouverte)

### 5.13 Conclusion

En dépit de la diversité sociale aujourd'hui atteinte par les Marseillais musulmans, ils sont encore massivement concentrés dans les échelons les plus bas de la société. Ils sont dès lors géographiquement concentrés dans les quartiers Nord, la partie la plus pauvre de la ville (voir Chapitre 7 sur le logement); là, ils sont dans des écoles aux taux de réussite médiocres, et où les expériences scolaires individuelles sont marquées par les effets d'agrégation négatifs que génèrent ces conditions. Des dispositions sont prises pour résoudre ces problèmes à travers des politiques scolaires d'action positive (RAR, voir plus haut) complétées hors école par les programmes de réussite éducative et autres formes d'accompagnement périscolaire. Mais leur impact et leur succès restent encore à prouver.

Les familles musulmanes manifestent néanmoins des aspirations élevées pour la carrière scolaire de leurs enfants, en même temps qu'une certaine frustration et un sentiment d'injustice. Mais elles réagissent de manières différentes. Les familles comoriennes sont moins critiques que celles du Maghreb, et les personnes de la seconde génération (jeunes parents comme enfants) sont plus critiques et semblent plus pessimistes sur l'éducation que ceux de la première génération ou de la génération 1,5. Ils déplorent en particulier la distance que les professeurs maintiennent selon eux à leur égard. Cela peut conduire certains d'entre eux à inscrire leurs enfants dans des écoles catholiques, plus accueillantes à leurs yeux.

Les entretiens avec des fonctionnaires de l'Éducation suggèrent que l'Islam est perçu comme contraire aux valeurs de la République, en particulier en termes d'égalité des sexes. Les enseignants sont aussi inquiets du nombre croissant d'élèves s'identifiant par leur foi religieuse. La principale réponse qu'ils apportent à la présence d'un grand nombre d'élèves de culture musulmane est l'éducation contre le sexisme et l'homophobie. Une partie des élèves s'insurgent contre ces activités, qu'ils considèrent comme une mise en cause de leur culture familiale.

Il est trop tôt pour dire si le nombre restreint mais croissant d'enseignants d'origine musulmane se traduira par des changements dans les représentations et les pratiques éducatives.

## 6. EXPÉRIENCE DES COMMUNAUTÉS MUSULMANES : L'EMPLOI

La participation au marché du travail est un aspect essentiel de l'intégration. Ce chapitre se centre sur les expériences des Marseillais musulmans devant et dans l'emploi. La question de la discrimination ethnique, raciale et religieuse sur le marché du travail et de l'embauche est ici au cœur du débat. C'est aussi un sujet crucial dans les groupes de discussion et les entretiens avec les personnes concernées. L'une d'entre elles, une jeune diplômée, a été réduite à changer de prénom pour obtenir des entretiens d'embauche. Un autre, diplômé d'une école de commerce marseillaise dont le taux d'intégration professionnelle est de 98 % selon le directeur de l'école, n'avait toujours pas trouvé d'emploi deux ans et demi après la fin de ses études. Il était au moment de l'enquête soutenu par la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE). Il évoque son parcours du combattant :

J'ai connu des situations difficiles, vraiment. J'ai eu des entretiens téléphoniques avec des entreprises qui se sont plutôt bien passés. Mais quand j'arrivais dans le bureau de l'employeur, le visage changeait... Un : J'ai un nom et un prénom arabes, j'arrive pour l'entretien. Deux : je suis black. Deux problèmes. 'En plus il est musulman, en plus il vit dans un quartier sensible'. On s'en sort plus. J'ai tellement de difficulté à rentrer [sur le marché du travail] que je me dis, le jour où une entreprise me fait rentrer, je finirai en haut de l'échelle. J'aurai eu tellement de mal que, si je dois faire 65 heures au lieu de 35 pour battre le collègue, je le ferai ! (Groupe de discussion Fondations pour une société ouverte)

Une autre participante, diplômée d'origine algérienne portant le foulard, avait au moment de l'enquête un poste provisoire dans une entreprise. Son supérieur hiérarchique, également d'origine algérienne, la pressait de ne plus porter le foulard car il avait eu des commentaires de la direction. Avant ce poste, elle avait été six ans au chômage.

Alors soit on cède, et on se dit que de toute façon c'est pas une priorité dans la religion de s'habiller comme ça, la priorité c'est de gagner sa vie et d'être indépendante. Soit alors, on se dit, ne serait-ce que pour la liberté de faire/ – parce que c'est quand même grave, c'est quand même un droit sur lequel on touche, on touche au droit de s'habiller comme on veut. (Groupe de discussion Fondations pour une société ouverte)

Avant la crise économique de 2008, la tendance à Marseille était positive depuis les années 2000 : la ville phocéenne gagnait 4 000 emplois et plus de 5 000 habitants par

an.<sup>166</sup> Mais en même temps, on estime aussi que 4 000 à 4 500 jeunes par an quittent l'école sans qualifications.<sup>167</sup>

Ce chapitre se divise en deux temps. Il présente d'abord les données statistiques disponibles. Les données du marché du travail n'étant pas recueillies sur base de l'identité religieuse, il n'existe pas de chiffres sur la position des musulmans. Même les informations sur l'origine nationale des personnes, qui pourraient donner des indications, sont rares. Les données disponibles montrent une différence entre majoritaires et minoritaires dans le taux de chômage et les taux d'emploi. La discrimination des minorités par les employeurs n'est clairement pas le seul facteur qui explique ces disparités, mais elle joue certainement un rôle. Le chapitre expose ensuite les dispositifs mis en oeuvre en France – à Marseille en particulier – pour pallier l'impact sur l'emploi de la discrimination et d'autres barrières à l'intégration sur le marché du travail.

## 6.1 Données statistiques

Certaines données permettent d'évaluer la situation des Marseillais musulmans sur le marché du travail et de l'embauche. Elles suggèrent qu'avant même que le marché du travail produise ses propres effets discriminatoires, les musulmans sont déjà défavorisés face à l'emploi. Ils vivent plus souvent dans des quartiers difficiles, où la situation générale de l'emploi est mauvaise. Ils ont aussi un niveau d'éducation et de formation plus faible que leurs pairs à leur entrée sur le marché du travail. Les chiffres mettent en évidence un certain nombre de facteurs individuels et géographiques qui aggravent les obstacles que doivent surmonter les musulmans en recherche d'emploi.

### 6.1.1 L'Etude d'Alain Frickey et Jean-Luc Primon sur l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'immigration dans la région PACA (2005)

Une étude sur l'insertion des populations minoritaires de la région PACA sur base de l'enquête 'Génération 98' du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (CÉREQ) montre que le niveau d'éducation des jeunes de familles maghrébines à leur sortie du système scolaire est souvent inférieur, voire très inférieur, à celui de leurs pairs.<sup>168</sup> Plus de la moitié des jeunes d'origine maghrébine (53,6 %) quittent l'école avec un diplôme de niveau V ou inférieur, comparés à 39,8 % des jeunes originaires du

<sup>166</sup> Voir infra § 3.5.

<sup>167</sup> Lionel Urdy a présenté cette estimation lors de la visite à Marseille d'une mission sénatoriale d'information sur les programmes de formation professionnelle en 2006 (<http://www.senat.fr/commission/missions/Formation/marseille.html>) Urdy dirige l'Ecole de la 2ème Chance de Marseille. Voir plus loin.

<sup>168</sup> A. Frickey & J.L. Primon, *Jeunes diplômés issus de l'immigration : insertion professionnelle ou discriminations ?*, Paris, La Documentation française, Collection Etudes et Recherches, 2005, p. 86.



Sud de l'Europe et 30,3 % des jeunes d'origine française.<sup>169</sup> A l'autre extrémité du spectre, seulement 18,2 % des étudiants d'origine maghrébine quittent le système éducatif avec une qualification de niveau III ou supérieure, comparés à 28,9 % des jeunes originaires du Sud de l'Europe et 39,7 % des jeunes Français de souche. (Voir Tableau 27.)

**Tableau 27. Niveaux d'éducation par origine, en %**<sup>162</sup>

| Lieu de naissance des parents | Niveaux I, II | Niveau III | Niveau IV Sup | Niveau IV Sec | Niveau V | Niveau V Bis | Niveau VI | Total |
|-------------------------------|---------------|------------|---------------|---------------|----------|--------------|-----------|-------|
| Sud de l'Europe               | 14,6          | 15,2       | 12,1          | 18,3          | 33,0     | 4,5          | 2,3       | 100   |
| France                        | 19,8          | 19,9       | 12,0          | 17,9          | 24,0     | 3,6          | 2,7       | 100   |
| Maghreb                       | 8,5           | 9,7        | 15,7          | 12,5          | 34,8     | 10,1         | 8,7       | 100   |
| Autres pays                   | 17,1          | 12,4       | 12,7          | 14,2          | 24,9     | 8,4          | 10,4      | 100   |
| Génération                    | 18,6          | 18,6       | 12,3          | 17,4          | 25,2     | 4,4          | 3,5       | 100   |

Source : Frickey and Primon, *Jeunes diplômés issus de l'immigration : insertion professionnelle ou discriminations ?*, Paris, La Documentation Française, Collection Etudes des Recherches, 2005, p. 86.

L'étude menée par Frickey et Primon évalue aussi le niveau d'éducation à la sortie du système scolaire par sous-groupes de population dans la région PACA.

<sup>169</sup> Les niveaux d'éducation sont les suivants :  
 Niveaux I et II : sorties du système scolaire avec un diplôme supérieur au *bac* + 2 (Licence, Master, Doctorat).  
 Niveau III : sorties du système scolaire avec un diplôme *bac* + 2.  
 Niveau IV Sup : abandon des études post-bac avant le niveau III.  
 Niveau IV Sec : sorties du second cycle après la terminale (niveau *bac*).  
 Niveau V : sorties du système scolaire à la classe terminale d'un second cycle professionnel de type court (CAP, BEP, diplômes professionnels), abandon du second cycle avant la terminale.  
 Niveau V bis : sorties du système scolaire après la troisième générale, les 3e et 4e technologiques et les seconds cycles courts professionnels avant la terminale.  
 Niveau VI : sorties du système scolaire au premier cycle secondaire et des formations pré-professionnelles en un an.

**Tableau 28. Niveaux d'éducation dans la région PACA par origine, en %**

| Lieu de naissance des parents | Niveaux I et II | Niveau III | Niveau IV Sup | Niveau IV Sec, | Niveau V | Niveau V Bis | Niveau VI | PACA   | France  |
|-------------------------------|-----------------|------------|---------------|----------------|----------|--------------|-----------|--------|---------|
| France                        | 85,2            | 84,9       | 73,4          | 80,1           | 67,0     | 46,5         | 58,7      | 75,0   | 83,0    |
| Sud de l'Europe               | 7,2             | 4,8        | 6,1           | 5,9            | 6,0      | 3,7          | 2,5       | 5,8    | 5,3     |
| Maghreb                       | 4,3             | 7,0        | 15,8          | 10,5           | 21,5     | 43,6         | 35,4      | 15,0   | 7,0     |
| Autres pays                   | 3,4             | 3,3        | 4,8           | 3,5            | 5,6      | 6,2          | 3,4       | 4,3    | 4,7     |
| Total                         | 100             | 100        | 100           | 100            | 100      | 100          | 100       | 100    | 100     |
| Effectif                      | 8.782           | 7.920      | 6.622         | 8.329          | 14.324   | 1.613        | 2.411     | 50.001 | 741.725 |
| PACA (%)                      | 17,6            | 15,8       | 13,2          | 16,7           | 28,6     | 3,2          | 4,8       | 100    |         |

Source : Frickey and Primon, *Jeunes diplômés issus de l'immigration*

Les chiffres du Tableau 28 montrent qu'en 1998, les jeunes de familles maghrébines constituaient 4,3 % des étudiants quittant le système éducatif aux niveaux I et II, alors qu'ils forment 15 % de la population de la zone PACA. Ils sont donc nettement sous-représentés à ce niveau. 17,6 % des étudiants de la région PACA ont par ailleurs achevé leurs études en 1998 avec un niveau de qualification I ou II. Les jeunes d'origine maghrébine sont par contre surreprésentés parmi ceux qui terminent leur scolarité avec des qualifications de niveaux VI et V, où leur pourcentage est deux fois supérieur à leur poids démographique sur l'ensemble de la population. Ces niveaux, qui offrent peu de chances de trouver un emploi, concernent heureusement peu de personnes. Les jeunes de milieu maghrébin sont aussi surreprésentés au niveau V, qui débouche sur des emplois d'ouvriers, et au niveau IV sup (ayant abandonné l'université avant d'obtenir un diplôme) : ces jeunes ont passé le bac, mais ne parviennent pas à s'adapter aux exigences universitaires.

Ce profil de formation reflète des parcours éducatifs qui sont souvent médiocres et marqués par des difficultés à tous les niveaux du système scolaire (collège, lycée, université). Toutefois, comme il a été relevé au chapitre 5, les élèves de familles maghrébines n'ont pas globalement un parcours scolaire (primaire et secondaire) plus mauvais que leurs pairs toutes choses égales par ailleurs. Ces mauvais résultats globaux résultent principalement de leur origine sociale et des effets d'agrégation négatifs observés dans les écoles défavorisées. L'analyse des données du CEREQ menée par Frickey et Primon montre par exemple que les pères des jeunes d'origine maghrébine en région PACA sont très majoritairement des ouvriers, comme le montre le Tableau 29.

**Tableau 29. Stratification sociale des pères par origine, en région PACA, en %**

| Groupe social du père                                   | Lieu de naissance des parents |        |         | Génération |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------|--------|---------|------------|
|                                                         | Sud de L'Europe               | France | Maghreb |            |
| Patron, indépendant                                     | 20,3                          | 14,3   | 9,5     | 13,8       |
| Cadre, profession supérieure                            | 11,1                          | 21,5   | 4,3     | 18,1       |
| Profession intermédiaire, technicien, agent de maîtrise | 8,2                           | 8,9    | 4,1     | 8,0        |
| Employé                                                 | 22,3                          | 31,4   | 21,2    | 29,1       |
| Ouvrier                                                 | 27,6                          | 12,9   | 40,6    | 18,0       |
| Inconnu                                                 | 10,5                          | 11,1   | 20,4    | 13,1       |
| Total (%)                                               | 100                           | 100,1  | 100,1   | 100,1      |
| Effectif                                                | 2.882                         | 37.497 | 7.487   | 50.001     |

Source : Frickey et Primon, *op. cit.*

Dans une autre étude concernant six villes françaises qui cherchait à estimer la discrimination sur le marché du travail subie par les minorités visibles, Marseille se distinguait comme la ville où le taux de chômage des personnes de 20–24 ans de nationalité française et d'origine non européenne était de loin le plus élevé.<sup>170</sup> (Voir Tableau 30.)

<sup>170</sup> Eric Cediey et François Foroni, *Les discriminations à raison de l'origine dans les embauches en France. Une enquête nationale par tests de discrimination selon la méthode du BIT*, Rapport BIT, mars 2007 (ci-après Cediey et Foroni, *Les discriminations à raison de l'origine*).

**Tableau 30. Taux de chômage des 20–24 ans actifs en 1999 pour six aires urbaines, en fonction de leur nationalité de naissance, en %**

| Nationalité              | Lille | Lyon | Marseille | Nantes | Paris | Strasbourg |
|--------------------------|-------|------|-----------|--------|-------|------------|
| Nés français             | 29    | 19   | 33        | 24     | 17    | 16         |
| Naturalisés français     |       |      |           |        |       |            |
| d'origine européenne     | (26)  | 20   | (31)      | (46)   | 15    | (24)       |
| d'origine non européenne | 42    | 37   | 58        |        | 29    | 37         |
| Etrangers                | 48    | 34   | 51        | (49)   | 28    | 34         |
| Ensemble                 | 30    | 21   | 34        | 25     | 19    | 19         |

Source : INSEE; recensement 1999, pour l'enquête BIT de Cediey et Foroni.

Note : Les pourcentages entre parenthèses ne sont pas entièrement fiables en raison de la faiblesse des effectifs.

### 6.1.2 Rapport de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS), 2008<sup>171</sup>

Dans son rapport 2008, l'*Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles* (ONZUS) décrit l'année 2007 pour un certain nombre d'indicateurs définissant la situation sociale et économique des zones sensibles, notamment l'emploi. Bien que ses chiffres ne concernent pas des zones spécifiques comme Marseille, ils fournissent certaines indications sur les caractéristiques particulières des ZUS. Le rapport note que parmi la population des ZUS, le niveau d'inactivité était à 33,8 %, de huit points supérieur à la moyenne nationale. Le taux de chômage parmi les 15–24 ans était de 33,7 % (chez les hommes) et de 30,4 % (chez les femmes). Dans le groupe d'âge des 50–59 ans, le taux de chômage était de 17,3 %. Le taux de chômage des résidents des ZUS restait donc supérieur à la moyenne nationale, en comparant des personnes de niveaux d'éducation similaires.

<sup>171</sup> Voir <http://www.ville.gouv.fr/?Rapport-2008-de-l-ONZUS-novembre> (consulté en avril 2011), (ci-après ONZUS, 2008 Rapport).

**Tableau 31. Structure de formation des demandeurs d'emploi en ZUS et hors ZUS**

|                                      | Niveau I, II et III (bac + 2 ou plus) | Niveau IV (bac) | Niveau V (CAP ou BEP) | Niveau V bis (Brevet des collèges) | Niveau VI (sortie avant 3 <sup>ème</sup> ) | Ensemble |
|--------------------------------------|---------------------------------------|-----------------|-----------------------|------------------------------------|--------------------------------------------|----------|
| En ZUS (au 31.12.2007)               | 13,9                                  | 16,6            | 39,1                  | 9,8                                | 20,6                                       | 100      |
| Ds agglomérations comportant une ZUS | 25,2                                  | 19,1            | 35,7                  | 7,4                                | 12,7                                       | 100      |

Source : Rapport 2008 de l'ONZUS, p. 27.

L'observatoire fournit des données sur les taux de chômage des immigrés (1<sup>ère</sup> génération) en ZUS : ils représentent 23 % des 15–59 ans vivant en ZUS, et 25,2 % des demandeurs d'emploi,

Les résidents des ZUS au travail ont souvent des emplois précaires (intérim, temps partiel) : 10 % des hommes en ZUS sont employés à temps partiel. Cela a des conséquences directes sur leur niveau de vie. Près de 28 % des salariés en ZUS ont un salaire mensuel inférieur au seuil de bas salaire,<sup>172</sup> et ce pourcentage passe à 39 % parmi la population féminine des ZUS en raison de la prédominance du temps partiel dans cette catégorie.

### 6.1.3 Indicateurs ZUS et non ZUS dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Marseille

Bien qu'il ne soit pas représentatif de la ville de Marseille, le 3<sup>ème</sup> arrondissement est en fait assez typique des zones populaires de la ville. Il a une forte tradition ouvrière et est depuis des décennies un point d'arrivée des nouveaux venus dans la ville, soit en transit ou pour des séjours longs. Le quartier a perdu la plupart de ses ouvriers (qui constituent quand même 20,5 % de la population active du quartier, davantage que la moyenne à Marseille) remplacés par une population d'employés (34,7 %) et de cadres moyens (26,4 %). Le gros de la main d'œuvre du quartier se divise donc entre prolétariat et classe moyenne en termes de statut social; 90 % est employée dans le secteur des services, dont plus des deux tiers dans la fonction publique, soit légèrement en dessous de la moyenne de la ville. Le taux de chômage (2006) est de 19,1 % et les niveaux de pauvreté sont élevés : plus de 70 % des ménages sont en dessous du seuil d'imposition.

<sup>172</sup> Un « bas salaire » est inférieur à 66 % du salaire médian d'un emploi à temps complet.

Parmi les zones les plus pauvres du 3<sup>ème</sup> arrondissement figure la ZUS St-Mauront-Bellevue-Cabucelle, qui a une concentration de résidents musulmans et abrite aussi un nombre importants de Musulmans ayant répondu au questionnaire des Fondations.

**Tableau 32. Profil socioéconomique de la ZUS du 3<sup>ème</sup> arrondissement comparé au 3<sup>ème</sup> arrondissement dans son ensemble et avec Marseille**

|                                                                       | ZUS St-Mauront-Bellevue-Cabucelle | 3rd arrondissement de Marseille | Marseille      |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|----------------|
| Population (2006)                                                     | 11.726                            | 44.651                          | 839.043        |
| Chômage (1999) (%)                                                    | 45,5                              | 37,5                            | 23,6*          |
| Chômage (2006) (%)                                                    | 37,6                              | 19,1                            | 18,2*          |
| Sans diplôme (1999) (%)                                               | 43,9                              | 34,0                            | 25,2*          |
| Moins de 25 ans (1999) (%)                                            | 42,0                              | 33,7                            | 33,3*          |
| Etrangers (1999) (%)                                                  | 20,3                              | 13,8                            | 7,2*           |
| Familles monoparentales (1999) (%)                                    | 30,4                              | 26,6                            | 19,9*          |
| Locatifs HLM (1999) (%)                                               | 28,6                              | 15,1                            | 17,3           |
| Ménages exemptés de l'impôt sur le revenu (2008) (%)                  | 76,1                              | 72,5                            | 38,6*          |
| Revenu fiscal médian par unité de consommation (2008) (€)             | 5430                              | 7396                            | 14.795         |
| Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (%) | 46,2                              | 40,8                            | non accessible |

**Note :** Les valeurs marquées d'un astérisque sont calculées pour l'unité urbaine Marseille-Aix-en-Provence.

Source : SIG CIV

Le Tableau 32 montre que dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, le plus pauvre de Marseille, la ZUS est la zone où les difficultés sociales et économiques sont les plus aiguës : 50 % des ménages ont un revenu fiscal annuel inférieur à 5430 €. Une minorité de résidents (28,6 %) a accès au logement social. Une proportion plus élevée de ménages est monoparentale dans la ZUS (30 %) par rapport au 3<sup>ème</sup> arrondissement (26,6 %) et à l'unité urbaine (19,9 %).

## 6.2 Le handicap ethnique devant l'emploi

### 6.2.1 Désavantage des minoritaires devant l'insertion : données du CEREQ

Les données montrent que l'intégration sur le marché du travail est plus difficile d'une façon générale pour les individus appartenant aux minorités, en particulier d'origine maghrébine ou africaine (en comparaison avec des personnes de même niveau de formation). (Voir Tableau 33.)

**Tableau 33. Pourcentage de jeunes de « Génération 2001 » ayant obtenu un emploi rapidement et durablement, en fonction du niveau d'éducation et de l'origine des parents**

| Niveau d'éducation            | Les deux parents nés en France | Un/les deux parents né à l'étranger |
|-------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| Sans diplôme                  | 47                             | 31                                  |
| Diplômés du secondaire        | 73                             | 61                                  |
| Diplômés <i>Bac+2</i>         | 81                             | 78                                  |
| Diplômés <i>Bac+3</i> ou plus | 77                             | 72                                  |
| Ensemble                      | 71                             | 57                                  |

**Note :** 'Rapidement et durablement' signifie ayant obtenu un emploi dans les trois ans après la sortie du système scolaire, et sans que la trajectoire après ces trois ans ne soit marquée par le chômage, l'inactivité ou le retour aux études.

**Source :** Cediey et Foroni, 2007, *Les discriminations à raison de l'origine*, sur base de l'enquête « Génération 2001 » du CEREQ

L'effet de pénalisation est plus fort pour certaines origines. L'analyse par Frickey et Primon des chiffres du CEREQ pour la région PACA examine la position sur le marché du travail des jeunes ayant au moins le bac, trois ans après avoir quitté le système éducatif, pour trois catégories d'origine et trois niveaux de formation (Tableau 34).

**Tableau 34. « Génération 1998 » : position atteinte après trois ans en fonction du niveau de formation et de l'origine des parents**

| Lieu de naissance des parents | Indép.        | Cadres     | Prof. interméd | Cadres + Prof. intermé | Employés    | Ouvriers    | N.          |               |
|-------------------------------|---------------|------------|----------------|------------------------|-------------|-------------|-------------|---------------|
|                               | %             | %          | %              | %                      | %           | %           |             |               |
| Sud de l'Europe               | Niveaux I, II | 0,5        | 53,7           | 22,2                   | 75,9        | 22,5        | 1,0         | 590           |
|                               | Niveau III    | 2,5        | 6,7            | 53,9                   | 60,6        | 27,7        | 9,2         | 358           |
|                               | Niveau IV+    | 7,5        | 5,4            | 27,1                   | 32,5        | 46,4        | 13,6        | 332           |
|                               | <b>Total</b>  | <b>2,9</b> | <b>28,0</b>    | <b>32,3</b>            | <b>60,3</b> | <b>30,2</b> | <b>6,6</b>  | <b>1.280</b>  |
| France                        | Niveaux I, II | 1,0        | 50,7           | 34,6                   | 85,3        | 11,5        | 2,2         | 6.616         |
|                               | Niveau III    | 1,7        | 6,4            | 60,5                   | 66,9        | 25,4        | 6,0         | 6.079         |
|                               | Niveau IV+    | 2,1        | 6,4            | 36,7                   | 43,1        | 43,7        | 11,1        | 3.729         |
|                               | <b>Total</b>  | <b>1,5</b> | <b>24,2</b>    | <b>44,7</b>            | <b>68,9</b> | <b>24,0</b> | <b>5,6</b>  | <b>16.424</b> |
| Maghreb                       | Niveaux I, II | 1,0        | 37,1           | 44,0                   | 81,1        | 16,9        | 1,0         | 302           |
|                               | Niveau III    | 0,0        | 3,6            | 65,6                   | 69,2        | 23,3        | 7,5         | 494           |
|                               | Niveau IV+    | 0,8        | 5,3            | 43,0                   | 48,3        | 34,5        | 16,4        | 847           |
|                               | <b>Total</b>  | <b>0,6</b> | <b>10,7</b>    | <b>50,0</b>            | <b>60,7</b> | <b>27,9</b> | <b>10,9</b> | <b>1.643</b>  |

Source : Frickey & Primon, 2005, exploitation de l'enquête Génération 98, CEREQ. Champ : PACA

Leur analyse montre que, trois ans après leur sortie du système éducatif, le pourcentage de jeunes occupant un emploi de cadre parmi ceux aux qualifications de niveau I et II est plus élevé parmi les jeunes d'origine française (50,7 %) que parmi ceux d'origine maghrébine (37,1 %). Proportionnellement, ces derniers sont plus nombreux à avoir un emploi de niveau inférieur (44), et près de 17 % d'entre eux sont simplement employés (comparé aux 11 % d'individus d'origine française au même niveau de formation). En contraste, avec seulement le bac, les jeunes d'origine maghrébine ont plus de chances d'avoir des emplois de type intermédiaire.



### 6.2.2 Des immigrés aux enfants d'immigrés

Une étude de l'Institut national d'études démographiques (l'INED) montre que la situation sur le marché du travail de la seconde génération est meilleure que celle la première.<sup>173</sup> Comparé à la première génération, la seconde génération affiche un taux plus bas de chômage, une moindre concentration dans les emplois d'ouvriers et une gamme plus large d'emplois. Toutefois, le risque d'être au chômage est toujours plus grand parmi les enfants d'immigrés que parmi les jeunes de souche française. Le risque est particulièrement prononcé parmi les jeunes hommes d'origine algérienne (comparé aux jeunes femmes d'origine algérienne et aux hommes d'origine tunisienne ou marocaine).

L'étude montre également que l'accès aux formes non stables de l'emploi (intérim, contrats aidés et CDD) est plus fréquent dans la première génération, les hommes originaires d'Afrique étant les plus désavantagés. L'emploi non stable reste plus fréquent parmi la seconde génération en comparaison avec la population globale, mais l'écart est moindre.

L'étude montre aussi que, à tous les niveaux de formation, les personnes issues de l'immigration, à l'exception des hommes nés de mariages mixtes, obtiennent moins souvent un statut de titulaire de la fonction publique que les autres.

Une autre enquête sur le travail, basée sur le *testing*,<sup>174</sup> met en évidence la discrimination de candidats issus des minorités ethniques. Elle n'a trouvé que 11 % d'employeurs traitant les candidats issus des minorités de la même façon que les autres ; 70 % favorisaient les candidats de souche française, et 19 % favorisaient les candidats issus des minorités.

Cette observation concorde avec le sentiment de discrimination rapporté par des individus issus des minorités. L'analyse par Frickey et Primon des chiffres du CEREQ montre que les Maghrébins se disent plus souvent victimes de discriminations au travail

<sup>173</sup> Dominique Meurs, Ariane Pailhé et Patrick Simon, « Persistance des inégalités entre générations liées à l'immigration », *Population* 61 (5-6), 2006, p. 763–802. L'étude compare les positions respectives d'individus sur le marché du travail en fonction de la génération d'immigration, c'est-à-dire selon qu'ils sont des immigrés (G1) ou des enfants d'immigrés (G2) (G1 = première génération; G2 = seconde génération). L'étude se base sur les chiffres de l'INSEE, provenant en particulier de l'enquête *Etude de l'histoire familiale*, doublée des chiffres du recensement de 1999.

<sup>174</sup> Cediey and Feroni, *Les discriminations à raison de l'origine*. L'étude concernait 2.440 offres d'emploi dans six villes en France, y compris Marseille. Dans chaque endroit, 350 candidats testeurs (des acteurs professionnels spécialement formés à cet effet) répondent à des offres d'emploi de niveaux de compétence bas et moyens dans les secteurs suivants : commerce et vente, hôtels et restaurants, transport ou bâtiment, et génie civil pour les hommes; commerce et vente, santé, services sociaux, hôtels et restaurants, réception et secrétariat pour les femmes. Tous les candidats sont français et ont des CV identiques; ils ne se distinguent que par leur nom (de souche française comme Marion Roche, Jérôme et Emilie Moulin, ou maghrébin ou d'Afrique Noire : Kader ou Farida Larbi, Kofi ou Binta Traoré), et ils ont suivi la même procédure de candidature pour le même emploi.

que les Français de souche et les Français d'origine du Sud de l'Europe, 70 % disant que la discrimination est basée sur leur nom.<sup>175</sup> (Voir Tableaux 35 et 36.)

---

<sup>175</sup> Frickey & Primon, *Jeunes diplômés issus de l'immigration*

**Tableau 35. « Génération 1998 » : sentiment de discrimination à l'embauche parmi les bacheliers**

| Lieu de naissance des parents |               | Se dit victime de discrimination au travail, % | No.     |
|-------------------------------|---------------|------------------------------------------------|---------|
| Sud de l'Europe               | Niveaux I, II | 8,9                                            | 5.733   |
|                               | Niveau III    | 10,5                                           | 5.971   |
|                               | Niveau IV+    | 9,3                                            | 4.753   |
|                               | Total         | 9.6                                            | 16.457  |
| France                        | Niveaux I, II | 8.2                                            | 122.079 |
|                               | Niveau III    | 8,4                                            | 122.650 |
|                               | Niveau IV+    | 11,1                                           | 73.914  |
|                               | Total         | 8,9                                            | 318.643 |
| Maghreb                       | Niveaux I, II | 23,5                                           | 4.425   |
|                               | Niveau III    | 35,1                                           | 5.012   |
|                               | Niveau IV+    | 38,3                                           | 8.126   |
|                               | Total         | 33,7                                           | 17.563  |
| Sud de l'Europe               | Femme         | 9,9                                            | 9.324   |
|                               | Homme         | 9,2                                            | 7.133   |
| France                        | Femme         | 11,4                                           | 172.897 |
|                               | Homme         | 6,0                                            | 145.746 |
| Maghreb                       | Femme         | 29,1                                           | 10.358  |
|                               | Homme         | 40,2                                           | 7.205   |

Source : Frickey et Primon, *Jeunes diplômés issus de l'immigration*, 2005, op.cit.

**Tableau 36. Raisons de la discrimination, telles qu'elles sont perçues par les personnes interrogées**

| Origine et sexe des personnes interrogées | Nom   | Couleur de la peau |      | Accent | Lieu de résidence | Sexe | Apparence | Particularités physiques | Age  | Statut familial | Niveau d'éducation | Origines (ethniques, religieuses) | N      |
|-------------------------------------------|-------|--------------------|------|--------|-------------------|------|-----------|--------------------------|------|-----------------|--------------------|-----------------------------------|--------|
|                                           |       | %                  | %    |        |                   |      |           |                          |      |                 |                    |                                   |        |
| Sud de l'Europe                           | F     | 10,6               | 0,7  | 1,0    | 19,3              | 47,7 | 6,3       | 17,2                     | 11,0 | 5,2             | 7,2                | 4,3                               | 922    |
|                                           | H     | 12,1               | 7,1  | 3,3    | 17,1              | 13,1 | 12,1      | 9,1                      | 14,4 | 2,1             | 1,2                | 9,4                               | 659    |
|                                           | Total | 11,3               | 3,4  | 2,0    | 18,4              | 33,3 | 8,7       | 13,9                     | 12,4 | 3,9             | 4,7                | 6,5                               | 1.581  |
| France                                    | F     | 3,9                | 5,0  | 3,4    | 9,0               | 53,7 | 5,6       | 7,2                      | 15,6 | 5,6             | 7,6                | 0,7                               | 19.760 |
|                                           | H     | 7,0                | 10,5 | 4,7    | 13,4              | 9,3  | 20,3      | 12,4                     | 18,6 | 0,1             | 10,9               | 1,8                               | 8.743  |
|                                           | Total | 4,9                | 6,7  | 3,8    | 10,3              | 40,1 | 10,1      | 8,8                      | 16,5 | 3,9             | 8,6                | 1,0                               | 28.503 |
| Maghreb                                   | F     | 70,9               | 28,0 | 2,0    | 8,1               | 20,0 | 5,4       | 6,1                      | 3,2  | 0,8             | 0,3                | 16,7                              | 3.018  |
|                                           | H     | 72,7               | 47,3 | 4,7    | 17,7              | 5,0  | 10,0      | 8,5                      | 0,8  | 0,0             | 1,9                | 15,6                              | 2.899  |
|                                           | Total | 71,8               | 37,5 | 3,3    | 12,8              | 12,6 | 7,6       | 7,3                      | 2,0  | 0,4             | 1,1                | 16,2                              | 5.917  |

Source : Frickey et Primon, 2005, *op. cit.*

### 6.3 Quelles mesures sont prises ?

Cette section passe en revue les mesures prises pour contribuer à l'intégration sur le marché du travail. Les initiatives pour rapprocher les personnes sans emploi du marché du travail en leur fournissant les codes requis sont les plus visibles à l'enquête. On verra ensuite qu'il y a peu de mesures pour lutter contre la discrimination des employeurs sur base de l'ethnicité ou la race. Et encore moins pour lutter contre la dimension religieuse de la discrimination, en particulier en ce qui concerne le port du foulard islamique ou de la barbe. Bien que ce type de discrimination soit largement identifié et reconnu, aucune mesure n'a été prise à Marseille pour le combattre. Au contraire ceux qui soutiennent les individus dans leur recherche d'emploi les incitent à éviter tout signe religieux visible.

#### 6.3.1 « L'Insertion » : acquérir les codes de l'entreprise pour accéder à l'embauche

Un fonctionnaire du service public de l'emploi interrogé pour cette enquête estimait que 75 % des demandeurs d'emploi à Marseille sont maghrébins ou d'origine maghrébine, et que parmi eux, 75 % seraient de souche algérienne. Ces groupes sont surreprésentés parmi les moins qualifiés (niveau V et inférieurs), ainsi que parmi les étudiants quittant l'université sans diplôme.

### 6.3.2 L'ANPE, les missions locales, le PLIE

L'agence Nationale Pour l'Emploi (l'ANPE), intégrée dans « Pôle Emploi », est l'institution publique centrale chargée de placer les personnes sur le marché du travail. Sa mission est de soutenir la mise au travail et la réinsertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Tous les demandeurs d'emploi doivent s'inscrire à l'ANPE, une condition préalable pour avoir accès à certains droits.<sup>176</sup> Mais l'ANPE ne reçoit qu'une minorité des offres d'emplois, 30–35 % selon un représentant syndical, ce qui explique que ceux qui font appel à cet organisme pour trouver un emploi sont souvent déçus.<sup>177</sup> L'ANPE emploie des conseillers pour aider les demandeurs d'emplois à rédiger leurs candidatures et à planifier leur formation en vue d'une embauche. Pour reprendre les mots d'une personne interrogée : « *Le conseiller à l'emploi, c'est un médecin. Il reçoit, il écoute, il fait un diagnostic et après il envoie chez le spécialiste ou à la pharmacie* ». L'ANPE lance aussi des appels d'offres pour des actions spécifiques lorsqu'elle les estime nécessaires (validation des acquis, formation « mobilisante », « qualifiante », « préqualifiante », actions d'accompagnement, de parrainage...). En conséquence, un certain nombre d'associations de citoyens et de structures contractualisées gravitent autour de l'ANPE et participent à ses objectifs de placement sur le marché du travail.<sup>178</sup>

Par ailleurs, les missions locales d'insertion (plus généralement appelées missions locales), établies à la suite du rapport Schwartz,<sup>179</sup> sont chargées d'aider les jeunes à surmonter les obstacles sur le marché du travail et à réaliser leur intégration sociale. Elles leur fournissent des informations et des conseils pour faire face à leurs objectifs d'emploi. Les missions visent tous les jeunes défavorisés âgés de 16 à 25 ans n'ayant pas accès au marché de l'emploi ou de la formation. Les jeunes inscrits dans les missions locales ont le statut de stagiaires en formation professionnelle.

Un des programmes d'insertion professionnelle est le *Plan local pour l'insertion et l'emploi* (le PLIE). Il fournit des services de réception et une aide personnalisée de longue durée en vue de l'emploi ciblant les demandeurs d'emploi les moins qualifiés (niveau IV maximum) en difficulté d'insertion. La communauté urbaine, la ville, la région, l'Etat et l'UE sont associés aux programmes PLIE. Le PLIE de Marseille a été créé en 1994.

Les PLIE doivent coordonner les actions publiques au plan local afin de mettre en action les mesures d'aide à l'insertion et au retour à l'emploi : ils mobilisent

<sup>176</sup> Mais pas l'inscription au RMI/RSA.

<sup>177</sup> Voir le Chapitre 4 sur l'identité et l'accès aux services.

<sup>178</sup> Ces structures fournissent un gisement d'offres d'emploi aux personnes issues de l'immigration. Voir Marnia Belhadj, « Quelle professionnalisation dans le travail social pour les diplômés issus de l'immigration ? », *Formation Emploi* 94, (avril–juin 2006), p. 73–92.

<sup>179</sup> Bertrand Schwartz, *Rapport sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, Paris, La Documentation française, 1982; nouvelle édition Apogée, 2007.

donc tous les intervenants de l'emploi et de l'insertion : les collectivités locales, les entreprises, les organismes de formation et d'insertion, les structures d'insertion par l'économique, des associations oeuvrant dans le domaine du logement ou de la santé...<sup>180</sup>

### 6.3.3 Une panoplie d'actions

Les dispositifs d'insertion sur le marché du travail articulent souvent des temps de conseil individuel et des temps de formation s'inscrivant dans des « parcours » conduisant à l'emploi. Le PLIE de Marseille mentionne un parcours de six étapes : « redynamisation, orientation, évaluation, formation, acquisition d'expérience professionnelle, prospection d'emploi stable ».

Pour ceux qui sont très éloignés de l'emploi, l'ANPE a développé des programmes spéciaux pouvant inclure : chantiers d'insertion, sur des contrats de trois mois avec un accompagnement social et des conditions de travail adaptées ; puis entreprises d'insertion avec une obligation « un peu plus économique » ; puis entreprise de travail temporaire d'insertion, où la personne va travailler dans des entreprises « normales » via une entreprise de travail temporaire, mais d'insertion (missions d'intérim) ; le parcours se termine (dans l'idéal) en retrouvant le monde « normal » du travail.

Depuis 2005, l'outil privilégié des missions locales est le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS). Le CIVIS cible les jeunes de 16 à 25 ans non qualifiés ou avec un bac +2 sans diplôme. Il vise à les accompagner vers l'emploi durable (emploi avec contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée de plus de six mois). Chaque jeune candidat se voit désigner un conseiller avec qui il a des entretiens réguliers.

Les jeunes n'ayant pas dépassé le niveau V (niveau V sans diplôme) bénéficient d'un soutien supplémentaire ( 'CIVIS renforcé'). Ils rencontrent leur conseiller une fois par semaine pendant les trois premiers mois, puis une fois par mois. Un CIVIS renforcé dure un an et peut être renouvelé autant de fois que nécessaire jusqu'au 26<sup>e</sup> anniversaire du candidat ; le CIVIS ordinaire en revanche ne dure qu'un an et ne peut être renouvelé qu'une seule fois.<sup>181</sup>

Le dispositif des ZUS fournit également un accompagnement renforcé aux demandeurs d'emploi dans leur zone. Ceux-ci ont droit à trois formes de soutien : le soutien social (santé, logement, suivi psychologique), soutien à l'emploi (qui consiste à les aider à

<sup>180</sup> Site Internet du PLIE de Marseille  
([http://www.ville-emploi.asso.fr/annuaires/fiche.php?id\\_str=679&retour=1](http://www.ville-emploi.asso.fr/annuaires/fiche.php?id_str=679&retour=1)).

<sup>181</sup> DARES, (Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques, Ministère du travail), *Premières synthèses Informations*, Le « CIVIS », janvier 2008, disponible à <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2008.01-02.2.pdf> (consulté avril 2011) (désormais DARES, *Premières synthèses Informations*).

monter un projet professionnel); et soutien à la recherche d'un emploi ou d'une formation professionnelle.<sup>182</sup>

#### 6.3.4 Contrats subventionnés et contrats normaux

Une question-clé est de savoir si le résultat de ces aides est de placer les jeunes dans des emplois stables. Le danger est que les individus bénéficient de formations et d'emplois dans le cadre de contrats aidés et restent dans un cycle sans fin de ce type de contrat sans jamais obtenir un contrat normal et stable, les personnes aidées de cette façon enchaînant les plans d'aide et les formations. Les premières évaluations du CIVIS suggèrent que les bénéficiaires se trouvent dans ce cycle à la fin de leur contrat CIVIS. En juin 2007, 18 mois après leur entrée en CIVIS, 56 % des jeunes avaient quitté le programme (soit 142.000 personnes), mais seulement 22 % d'entre eux avaient réussi à décrocher un emploi stable. Moins d'un sur cinq avait trouvé un emploi à l'issue d'un programme CIVIS renforcé.<sup>183</sup>

Le Plan de Cohésion Sociale de 2005 a modifié la gamme de contrats subventionnés dans le secteur privé et le secteur associatif. Dans le secteur associatif, on a créé le contrat d'avenir, destiné aux bénéficiaires des minima sociaux; et un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) a été développé pour les chômeurs en proie à des difficultés sociales et éducatives. Dans le secteur privé, un contrat 'Jeune en Entreprise' (CJE) a été créé afin d'encourager l'embauche avec contrat à durée indéterminée des jeunes plus difficiles à engager, aidé par l'Etat (une aide forfaitaire est versée à l'employeur). Un contrat de professionnalisation a également été créé : il s'agit d'un contrat d'insertion en alternance pour les jeunes et les adultes, en contrepartie duquel les employeurs sont exemptés des charges sociales.

Les évaluations montrent que les résidents des ZUS ont de plus fortes chances de signer des contrats de travail dans le secteur associatif que dans le secteur privé.<sup>184</sup> Au vu de ce fait, l'ANPE encourage les employeurs à utiliser une nouvelle procédure de recrutement, la méthode de recrutement par simulation (MRS), qui vise à réduire les préjugés contre les candidats qui ont la capacité de réussir mais n'ont pas de qualifications.

La MRS propose de renverser les modèles traditionnels d'embauche en considérant que la capacité de tenir certains emplois dépend en fait moins des connaissances techniques, qui peuvent être acquises sur le terrain, que d'aptitudes sous-jacentes ou de capacités telles que de pouvoir comprendre les normes et les ordres professionnels et de les respecter, ou de travailler en équipe. Ces habiletés peuvent être développées aussi bien au travail qu'en dehors. Elles ne peuvent pas être perçues à la lecture du CV des candidats. Ces idées ont conduit l'ANPE à développer une méthode en plusieurs

<sup>182</sup> ONZUS, rapport 2008, p. 29.

<sup>183</sup> DARES, *Premières synthèses Informations*.

<sup>184</sup> ONZUS, rapport 2008, p. 35.

étapes : le poste de travail est analysé, des exercices sont élaborés sur le cœur de métier de manière à établir si le candidat a les capacités requises ; le test est étalonné par les employés occupant le même poste ; enfin, les candidats sont soumis au test. Lorsque le test est passé avec succès, suit un entretien axé sur la motivation du candidat, et les connaissances techniques spécifiques au poste peuvent lui être transmises avant de le mettre au travail. Quelque 150 exercices ont été préparés, ce qui permet de dégager des modèles et de développer l'outil d'évaluation. En raison de son coût élevé, la méthode a été utilisée pour des recrutements collectifs (d'une trentaine de personnes). Dix mille recrutements ont été effectués selon cette méthode en 2004 sur toute la France; l'objectif était d'en effectuer encore 50.000 en 2005, notamment en étendant la méthode aux bilans de compétence des jeunes en formation professionnelle.<sup>185</sup>

### 6.3.5 Le Défi Jeunes et l'Ecole de la deuxième chance à Marseille

L'opération Défi jeunes et l'Ecole de la 2ème chance sont caractéristiques de la créativité locale dans le domaine de l'insertion. Elles ont été remarquées à l'occasion d'une visite à Marseille en 2006 d'une mission sénatoriale d'information sur les programmes de formation professionnelle.

Défi jeunes est une initiative prise dans le cadre du programme CIVIS afin de rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise et les entreprises des jeunes sans diplômes. En partenariat avec la Société Générale, la mission locale a conçu un parcours de formation alternant cours et placements en entreprise destiné aux jeunes sans qualifications et débouchant sur un diplôme de niveau III en quatre ans. L'objectif était de lier le parcours de formation à une position dans le secteur commercial par le biais d'une formation BEP assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille-Provence (la CCIMP), suivie de l'acquisition d'un bac professionnel de niveau IV, puis d'un BTS. Sur les 60 jeunes ayant réussi la présélection, 17 ont été présentés à la banque et 12 ont été sélectionnés pour ce parcours. L'initiative a montré à quel point il est difficile de maintenir ce type d'action volontariste à long terme. Il faut tabler sur le désir des jeunes à relever un défi professionnel et compter sur le sens de la responsabilité sociale de la part des entreprises.

L'Ecole de la deuxième chance de Marseille a été le premier site d'un réseau qui en compte aujourd'hui 14 en France. Mettant en pratique un concept avancé par Edith Cresson lorsqu'elle était Commissaire européen (1995), l'école a été lancée avec des fonds européens, mais elle est aujourd'hui financée par toute une gamme de partenaires. Elle recrute des jeunes en décrochage scolaire sans diplômes. Ce sont généralement des jeunes sortis du système scolaire trois ans avant d'entrer dans le programme. L'initiative vise à leur donner de nouvelles motivations, leur faire connaître le monde des affaires, les conduire à fixer leurs propres objectifs professionnels et les insérer sur le marché du

---

<sup>185</sup> Roger Fauroux, *Rapport Lutte contre les discriminations ethniques dans le domaine de l'emploi* (HCI), 2005, p. 29 (ci-après Fauroux, *Lutte contre les discriminations*).



travail. Un peu plus de la moitié (55 %) des jeunes inscrits à l'École de la deuxième chance de Marseille viennent des quartiers Nord.

Les écoles de la 2<sup>ème</sup> chance s'inspirent de l'expérience des *accelerated schools*. Elles alternent les formations et les stages en entreprise dès la première semaine de cours. Cette alternance se fait de manière progressive, de manière à éviter de déstabiliser les étudiants et les entreprises qui les accueillent. Les formateurs évaluent les compétences acquises par les étudiants et les suivent entre chaque période de stage. La confrontation directe avec le monde du travail donne aux jeunes un sens des réalités qui est essentiel pour structurer un projet professionnel. D'emblée, les jeunes doivent réaliser un bilan de leurs capacités. La formation est individualisée, les cours se déroulent en petits groupes. Chaque étudiant bénéficie de l'encadrement d'un tuteur, qui suit 12 à 15 étudiants. L'école utilise systématiquement les techniques modernes d'information et de communication. Chaque jeune est considéré comme un stagiaire en formation professionnelle. Son salaire varie en fonction de la situation financière de sa famille et se situe entre 300 et 600 euros.<sup>186</sup>

Les évaluations de ce programme sont à ce jour positives. Pour la seule année académique 2006, l'école a admis 410 stagiaires. Le nombre d'inscriptions est en progression constante depuis 2002. Depuis sa création, quelque 2.500 jeunes ont été stagiaires de l'École de la deuxième chance de Marseille. Plus de 1.700 entreprises, des petites et très petites entreprises pour la plupart, sont partenaires de l'École de la deuxième chance. Sur les 1.600 stagiaires qui ont quitté le programme entre avril 1998 et juin 2006, 66 % ont obtenu un emploi.<sup>187</sup>

#### 6.4 La Prévention de la discrimination ethnique ou raciale au travail est-elle laissée à l'appréciation des employeurs ?

La lutte contre la discrimination, en particulier sur le marché du travail, est devenue un sujet de débat public en France en octobre 1998, à la suite d'un discours prononcé par Martine Aubry, alors Ministre du Travail et des Affaires Sociales, au Conseil des Ministres. Cette politique a fait depuis l'objet de lois et la discrimination est maintenant un délit passible de sanctions. En outre, en réponse aux demandes de la commission européenne, la France a créé une autorité administrative indépendante, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE), qui garantit la pérennité de l'action publique dans ce domaine (loi du 31 décembre 2004).

Néanmoins, il y a très peu de litiges concernant la discrimination ethnique et raciale dans le recrutement et au travail. Depuis que le terme de 'diversité' a été lancé en 2005,

<sup>186</sup> Mission commune d'information sur le fonctionnement des dispositifs de formation professionnelle, Visite de terrain à Marseille, 2006.

<sup>187</sup> *Ibid.*

le mot 'discrimination' a presque disparu des politiques publiques. C'est vrai au niveau national, et Marseille ne fait pas exception.

#### 6.4.1 De la lutte contre la discrimination à la promotion de la diversité

Le terme 'diversité' sous-entend le pluralisme social, mais aussi ethnique et racial, mais sans clarifier vraiment ce qu'est la diversité et sans désigner personne ; de cette manière, l'idéologie républicaine n'est pas vraiment remise en question. La diversité est donc devenue un thème consensuel dans la classe politique et parmi les partenaires sociaux. Les organisations syndicales ont signé une Charte Syndicale pour l'Egalité de Traitement, la non-discrimination et la diversité.<sup>188</sup> Les entreprises ont leur propre Charte de la Diversité,<sup>189</sup> qui aurait été signée par 2.250 entreprises jusqu'en avril 2009,<sup>190</sup> proclamant un engagement éthique et politique « en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale » dans les entreprises à travers six axes.<sup>191</sup>

Un label diversité, plus exigeant, a été forgé sous l'égide de l'Agence Française de Normalisation (l'AFNOR).<sup>192</sup> Le label est le fruit d'une initiative gouvernementale relayée par l'organisation nationale des directeurs des ressources humaines. En juillet 2009, 20 entreprises françaises avaient obtenu ce label.<sup>193</sup> Ces évolutions suggèrent que dans certains cercles de direction français, on assiste à une mobilisation éthique à l'égard de ces questions, ainsi qu'à un effort pour recadrer la culture d'entreprise en

<sup>188</sup> Elle a été signée le 2 janvier 2005 par les organisations syndicales suivantes : CFTD, CFTC, CGT, UNSA.

<sup>189</sup> Elle a été signée le 16 novembre 2004 une quarantaine de grandes entreprises.

<sup>190</sup> Site de la Charte de la Diversité : <http://www.charte-diversite.com>, consulté en juillet 2009.

<sup>191</sup> 1. Sensibiliser et former les dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.  
2. Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs.  
3. Chercher à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans notre effectif, aux différents niveaux de qualification.  
4. Communiquer auprès de l'ensemble des collaborateurs l'engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et informer sur les résultats pratiques de cet engagement.  
5. Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue avec les représentants des personnels.  
6. Inclure dans le rapport annuel un chapitre descriptif de l'engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en œuvre, pratiques et résultats.

<sup>192</sup> L'AFNOR est un réseau de services internationaux concernant quatre domaines-clés de compétences : standardisation, certification, presse industrielle et formation (voir le site de l'AFNOR)

<sup>193</sup> Site de la Charte de la Diversité : <http://www.charte-diversite.com>

fonction de la 'responsabilité sociale et environnementale' des entreprises privées.<sup>194</sup> Il est toutefois plus difficile de vérifier l'impact de cet engagement sur l'embauche et la promotion professionnelle. Les organisations syndicales semblent avoir du mal à faire passer le message anti-discrimination et pro-diversité. La révision des pratiques d'embauche n'est pas au cœur des activités syndicales et en outre, les pratiques de préférence familiale sont profondément ancrées dans le mode de recrutement des entreprises privées, que ce soit pour des stages ou des emplois à long terme.<sup>195</sup> Il faut aussi compter avec la résistance des cadres, même dans les entreprises qui ont signé la charte. Une enquête<sup>196</sup> menée auprès de 20 entreprises privées signataires de la charte dans le nord de la France suggère que si le discours a changé et si la rhétorique de la diversité est fermement établie parmi les directeurs des ressources humaines, les actions restent limitées et ne visent jamais la diversité ethnique et raciale. Elles concernent avant tout les handicaps (une ligne d'action soutenue par des avantages fiscaux) et à un degré moindre l'égalité hommes/femmes. Les actions en faveur de la diversité ethnique et raciale se mènent le plus souvent en dehors du monde des affaires, par le biais d'organisations comme FACE (créée par Martine Aubry) qui interviennent comme consultants auprès des entreprises. Une association, IMS-Entreprendre pour la cité, intervient aussi en ce sens. Ses locaux abritent le secrétariat de la Charte de la Diversité.

De 2001 à 2006, l'initiative EQUAL financée par l'UE a donné un élan aux nouvelles dynamiques dans la lutte contre la discrimination ethnique et raciale à l'embauche. Elle a permis de former le personnel des agences publiques de l'emploi et a pu fournir un espace aux jeunes victimes de discrimination pour parler de leur expérience à des cadres du personnel et des directeurs des ressources humaines.<sup>197</sup> En même temps, le Fonds d'Aide et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (le FASILD) et la Direction Interministérielle à la Ville (DIV)<sup>198</sup> soutenaient des projets locaux pour combattre la discrimination sur le marché du travail afin d'organiser la mobilisation des partenaires sociaux et économiques sur un territoire, en incluant les petites et moyennes entreprises (les PME). Mais ces lignes d'action volontariste n'ont pas toujours permis d'influer sur les réalités pratiques de l'emploi : lorsque les programmes EQUAL se sont achevés, ils n'ont pas été relayés par le droit commun, à quelques exceptions près. Les plans territoriaux de lutte contre la discrimination sont

<sup>194</sup> Noter l'étonnement de Patrick Simon et son analyse dans son essai « Comment la lutte contre les discriminations est-elle passée à droite », *Revue Mouvements* 52 (Dec. 2007), <http://www.mouvements.info/Comment-la-lutte-contre-les.html>

<sup>195</sup> Fauroux, *Lutte contre les discriminations*, p. 10.

<sup>196</sup> Milena Doytcheva, *De la lutte contre les discriminations ethno-raciales à la « promotion de la diversité »*. Une enquête sur le monde de l'entreprise, rapport du projet MIRE, déc. 2008 (ci-après Doytcheva, *De la lutte*).

<sup>197</sup> Voir par exemple le projet Equal Accede, Ville de Villeurbanne, *Les discriminations : faire face!*, DVD, Ville de Villeurbanne, 2008.

<sup>198</sup> Le FASILD a été rebaptisé ACSE (Agence pour la cohésion sociale et pour l'égalité des chances) en 2006 et été fusionné dans la nouvelle direction régionale pour la Jeunesse et la cohésion sociale en 2010.

de toutes façons restés peu nombreux (pas plus de 28 en 2005, sur 243 contrats urbains) et le rapport officiel publié en juin 2006 par les opérateurs nationaux de cette politique se lisait virtuellement comme une épitaphe.<sup>199</sup>

A Marseille au moment de l'enquête, la discrimination n'était pas un sujet de discussion. Parmi les acteurs, Larbi Saoudi, expert des questions d'emploi décédé durant l'enquête, était seul à penser que la lutte contre la discrimination devait et pouvait être prise au sens littéral. « *C'est un ressenti abject, c'est vraiment un traumatisme. Ça renvoyait vraiment au ressenti de l'étoile jaune, on était vraiment bannis. Et ça se faisait dans les cuisines, ça se faisait dans le feutré* », disait-il.

Le mot 'discrimination' n'apparaît pas dans le contrat CUCS (*Contrat urbain de cohésion sociale*) de 2007–2009.<sup>200</sup> La COPEC (Commission pour la Promotion de l'Égalité des Chances et la citoyenneté), dispositif conçu pour réunir les associations et les services publics et traiter le sujet de l'égalité des chances, est restée inactive. L'ANPE/Pôle Emploi ne mentionne pas l'antidiscrimination parmi les mesures qu'elle demande aux entreprises privées d'adopter.<sup>201</sup> En 2001, Marseille fit l'objet d'un programme EQUAL, dénommé Solimar, qui concernait la prévention de la discrimination à l'embauche, pour laquelle Marseille devait être site pilote pour France. En 2005, le diagnostic de cette action dans les Bouches-du-Rhône relevait que la mobilisation des acteurs publics et privés était inégale : « Forte pour l'Etat, le SPE, les missions locales et les acteurs de l'insertion, elle est moins nette pour les collectivités territoriales, encore limitée pour les acteurs de l'éducation et marginale pour les acteurs de l'entreprise ».<sup>202</sup>

En dépit du manque de références précises à la discrimination, il est possible que certaines entreprises privées soient sensibles à cette question. Selon une personne interrogée, 80 entreprises de Marseille avaient signé la Charte de la Diversité en 2009.<sup>203</sup>

## 6.5 L'interdiction des signes islamiques sur le lieu de travail : illégale mais prévalente

En France, le droit de porter des signes religieux est légalement reconnu et protégé par le principe de la laïcité, qui s'applique à tous. Il y a deux exceptions : les élèves des

<sup>199</sup> Le rapport, publié en juin 2006, était cosigné par les associations DIV, ACSE, DPM, DGEFP, ANPE et CNML. Le rapport ONZUS 2008 inclut une carte des villes où de tels projets ont été mis sur pied.

<sup>200</sup> CUCS : *Contrat urbain de cohésion sociale*, voir plus haut le contexte institutionnel.

<sup>201</sup> Bien que son site mentionne toujours que les conseillers de l'ANPE suivent une formation sur la discrimination.

<sup>202</sup> AMNYOS, *Diagnostic sur les discriminations ethniques ou raciales dans l'accès à l'emploi et le monde du travail dans les Bouches-du-Rhône*, rapport destiné au FASILD, résumé, avril 2005.

<sup>203</sup> Entretien avec Samira Agem, avril 2009.

écoles primaires et secondaires dans le périmètre de l'école (depuis la loi du 15 mars 2004) et les fonctionnaires (depuis la loi du 9 décembre 1905, détaillée par une abondante jurisprudence). Ces catégories sont astreintes à la neutralité. Dans la pratique, le débat politique sur l'interdiction du voile en 2003 a également mis en débat le port de signes religieux au travail. Cet épisode a mis fin au processus d'accommodement des pratiques religieuses, qui avait jusque-là gagné du terrain (y compris à l'école), sur la base des décisions du Conseil d'Etat, après l'Avis du 27 novembre 1989 sur le port du voile à l'école.<sup>204</sup> Dans la société, le débat sur le voile a aggravé l'hostilité à l'égard de l'Islam. La perception de Tariq Modood en dit long à cet égard :

La conception française de la République a constitutivement une laïcité radicale, qui marque le triomphe politique sur le cléricisme. La défaite de celui-ci a repoussé les questions de foi et de religion en dehors de la politique et de l'action publique, dans la sphère privée. L'islam avec sa prétention à réguler la vie publique autant que privée, est donc vu comme un ennemi idéologique et la présence musulmane comme étrangère et potentiellement inassimilable, tant culturellement que politiquement. La décision d'interdire les signes religieux ostensibles dans les écoles publiques peut être vue comme traçant une ligne sur le sable pour cantonner l'islam.<sup>205</sup>

Depuis lors, la HALDE a été chargée de rappeler au droit. Mais la jurisprudence sur le port de signes religieux islamiques sur le lieu de travail reste incertaine. Les employeurs font valoir des arguments commerciaux (le respect de la culture des clients) ou sociaux (maintien d'une atmosphère sereine sur le lieu de travail) pour justifier l'interdiction de signes religieux. Ces raisons n'ont pas de valeur juridique, mais elles sont parfois acceptées par les tribunaux. Une campagne menée par Dounia Bouzar et son agence avec certains segments du patronat pour promouvoir le principe d'accommodement a rencontré une forte résistance.<sup>206</sup> Milena Doytcheva constate : « La « diversité religieuse » n'est pas visée par l'entreprise ni tout à fait admise, ou à condition d'être rendue invisible. » Pour illustrer son propos, elle cite l'extrait suivant d'un entretien avec un directeur des ressources humaines :

Dans l'entreprise, la religion c'est non ! Après, j'ai mes convictions personnelles, mais dans la boîte non.

*C'est-à-dire que sur le plan juridique...*

Je me pose même pas la question. On est dans une entreprise où on parle de

<sup>204</sup> Voir le chapitre 5 sur l'éducation.

<sup>205</sup> Tariq Modood, « Muslims and European Multiculturalism », in Richard Lewis (ed.), *Multiculturalism Observed*. Brussels, VUB Press, 2006, p. 107-132.

<sup>206</sup> Voir Dounia Bouzar, *Allah, mon boss et moi*, Paris, Editions Dynamiques Diversité, 2008. Dounia Bouzar était à la base assistante sociale auprès des jeunes. Après le succès de son livre *L'Islam des banlieues*, 2001, elle s'est spécialisée dans les questions islamiques et a créé l'organisation Dynamiques Diversité.

relations, de relationnel, moi quand j'ai quelqu'un... je ne peux pas lui parler... donc c'est non.

*Et pour vous, la diversité, ça n'englobe pas la religion ?*

Non parce que... Pour moi c'est de l'anti-liberté. On est dans une entreprise, dans un lieu de vie collectif. La première des choses, c'est de respecter l'autre, on respecte l'autre dans ce qu'il est et comme on est tous différents, à un moment donné, il faut savoir faire des compromis pour qu'il y ait respect. Donc quand on passe d'un extrême, que ce soit le voile pour moi ou je sais pas... des croix partout, ce qui est une autre forme d'extrémisme, c'est pas respecter les autres ! On doit faire des compromis. »<sup>207</sup>

A Marseille, la position dominante parmi les intermédiaires de l'emploi semble refléter l'opinion de ce directeur du personnel. Ils constatent qu'exprimer sa foi islamique sur le lieu de travail passe mal, surtout s'agissant d'immigrés non qualifiés qui ne comprennent pas ou acceptent mal que la France laïque continue à suivre le calendrier catholique. Ainsi dans un chantier d'insertion :

Il faut négocier tout le temps sur le fait que Noël et Pâques sont des jours fériés et pas l'Aïd ou la fin du ramadan. Chaque fois, nous devons expliquer qu'il faut demander un jour de congé, parce que selon le calendrier, c'est un jour de travail normal. Dans une entreprise d'insertion, il y a davantage de souplesse pour ceux qui veulent pratiquer leur culte, sans réelle opposition. Alors que dans les entreprises privées, il faut demander un jour de congé et c'est soit oui, soit non. C'est au chef du personnel de décider, s'il ne veut pas, c'est non.<sup>208</sup>

Larbi Saoudi pensait que ni les individus, ni les associations œuvrant pour l'insertion ne peuvent changer les règles, il s'agit de demandes sociales et d'attentes sur l'apparence physique des candidats :

Le fond du message, c'est tout de même une façon de vivre ensemble, avec des règles. Toujours est-il qu'on est confronté à une société qui n'en veut pas, et à des personnes qui sont sur leurs positions. On fait quoi ? [...] Autant le handicap, j'ai la COTOREP, l'AGEFIPH<sup>209</sup> qui existent, autant sur l'apparence physique, la religion, j'ai rien. Je vais appeler Marseille Espérance ? Qu'est ce que je fais ? Je demande à la personne : 'Ben non, écoutez, il faut enlever le voile si vous voulez trouver du travail'...

Sa démarche était donc de placer l'individu dans une position où il pouvait réfléchir à la situation en fonction de ses propres priorités, en gardant à l'esprit que le statut obligatoire du voile fait débat parmi les religieux islamiques :

<sup>207</sup> Doytcheva, *De la lutte*, p.124.

<sup>208</sup> Entretien avec un syndicaliste de l'ANPE Avril 2009].

<sup>209</sup> Ce sont des mesures pour stimuler l'emploi de personnes handicapées.

Pourquoi le port du voile est-il une obligation ? Lorsque j'ai fondé *Oracle*, il m'arrivait d'inviter un imam à parler du sens [du port du voile]. Est-ce pour la famille ? Est-ce à cause de l'environnement ? Les jeunes se réclament du Prophète, mais la représentation du Prophète est interdite par l'Islam, la *chahada* [signifie] : ne m'adorez pas !

Cela ressemblait à des réunions Tupperware, de sorte que l'imam puisse répondre, une astuce pour inciter les jeunes femmes. Nous sommes dans une phase de remobilisation. Dans les pays arabes, c'est l'opposé. Ici, c'est une régression, une affirmation liée à la phase de marginalisation, du genre 'puisque je suis rejetée, je vais m'affirmer'. Le désir de trouver des sphères où j'existe pour ce que je suis ?

*Et les hommes portant la barbe, ils ont eux aussi des problèmes ?*

Les agences d'intérim ont parfois attiré mon attention sur des cas de discrimination, mais je dis : « La barbe, tu peux la raser ». J'ai toujours des photos de princes arabes sous la main, pour pouvoir argumenter : « Il est musulman comme toi, mais il n'a pas de barbe ! ». Légèrement provocateur, mais on est musulman même bien rasé ! »

Le PLIE (Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi à l'échelle de la Communauté Urbaine) de Nice-Côte d'Azur a pris une position publique dans cette affaire. Il pose le principe d'accueil, quels que soient les signes religieux qu'une personne peut porter : « *à l'accueil le voile est transparent*, conformément au principe de neutralité. » Suit un exposé du principe d'accompagnement responsable :

Le référent travaille à partir d'un principe de réalité et du concept d'employabilité. Dans ce contexte, il est de sa responsabilité d'évoquer avec le bénéficiaire les éventuels freins que peut constituer le port de signes ostentatoires.

Le référent doit savoir où se situe le bénéficiaire par rapport à sa pratique religieuse et éventuellement aux difficultés auxquelles il est confronté dans sa recherche d'emploi. En ce cas, le référent travaille le port de signes ostentatoires au même titre que d'autres problématiques et dans un souci de prise en charge globale.<sup>210</sup>

D'où la règle : « pas de mention directe sur la fiche d'entrée mais cette question doit être abordée lors des premiers entretiens ». En outre, le PLIE de Nice rejette les offres d'emploi discriminatoires, et a entrepris de dresser une ligne complète de pratiques discriminatoires dont ses clients sont victimes et des offres d'emploi potentiellement discriminatoires. Rien de tel n'existe à Marseille.

---

<sup>210</sup> Référentiel du PLIE de Nice Côte d'Azur, « La lutte contre la discrimination : Port des signes ostentatoires ». Communauté urbaine Nice Côte d'Azur.

## 6.6 Conclusion

Ce chapitre part de la ségrégation dans la structure de la ville. Toutes les ZUS sont situées dans les quartiers Nord (et Est) (voir Chapitre 7 sur le logement). Les résidents d'origine immigrée ou musulmane sont essentiellement concentrés dans ces quartiers, où les jeunes quittent le système scolaire avec des niveaux de formation bas et très bas. Compte tenu du marché du travail à Marseille, il n'est donc pas étonnant que leur insertion sur le marché du travail soit hérissée d'obstacles. Y a-t-il des preuves de discrimination ethnique sur le marché du travail ? Les données sont lacunaires sur ce sujet. Parmi les données dont on dispose, la plus approchante concerne la région PACA dans son ensemble et se centre sur les jeunes détenteurs du bac. Les chiffres donnent des indications sur la pénalisation ethnique sur le marché du travail pour les jeunes maghrébins de cette catégorie, qui constituent pourtant en fait une minorité privilégiée parmi les jeunes d'origine maghrébine sortant du système éducatif. Une grande majorité d'entre eux expriment des sentiments de discrimination, essentiellement sur base de leur nom et de leur couleur de peau. Cela confirme que l'expérience ou le sentiment de discrimination sont un constituant de l'identité sociale des Marseillais musulmans (voir Chapitre 4 sur l'identité).

Pourtant, très peu d'initiatives menées à Marseille, qu'elles soient publiques ou privées, ont choisi de traiter ce problème. Presque tout le financement vise directement à aider les candidats à suivre des programmes d'insertion, c'est-à-dire des initiatives destinées à adapter les candidats aux attentes des employeurs. L'Ecole de la deuxième chance de Marseille est une action exemplaire à cet égard. En contraste, il y a très peu d'actions tendant à prévenir la discrimination ethnique et raciale. Les outils disponibles (notamment un logiciel d'analyse de la demande d'emploi à Marseille, par catégorie d'emploi, origine du demandeur et par site) sont négligés. Quant à la discrimination religieuse au travail, elle est généralement perçue comme le problème du candidat, même si la loi garantit le droit de chacun d'exprimer librement ses convictions religieuses (dans les limites de l'ordre public). C'est donc aux candidats à l'emploi d'accepter le fait que les signes islamiques sont rejetés par les employeurs. La jurisprudence sur ce point est ambiguë.



## 7. EXPERIENCE DES COMMUNAUTES MUSULMANES : LE LOGEMENT

À Marseille, les enfants d'ouvriers algériens nés dans les années 60 racontent presque toute la même histoire quand il s'agit de logement, comme le montrent les récits des personnes interrogées. Ils sont nés dans des bidonvilles (ou sont arrivés là très jeunes) et, tout en allant à l'école, ont grandi dans des cités de transit. Quand leur famille a enfin obtenu un logement HLM dans un des grands ensembles HLM des quartiers Nord, ils étaient en âge de faire leurs premières armes de militants. Plus tard, quand ils ont eux-mêmes fondé une famille, ils ont quitté les cités et se sont installés ailleurs dans la ville.

Cette trajectoire illustre la façon dont le problème du logement s'est posé dans les années 1960 et 70. Quand les travailleurs immigrés, qui étaient logés dans des foyers ou des meublés, ont fait venir leur famille du pays, peu de choses avaient été faites pour accueillir ces nouveaux venus, si bien qu'ils se construisirent des maisons de fortune. Ils furent rapidement placés en cité de transit, mais ils y restèrent plus longtemps que prévu avant d'avoir accès à un appartement HLM. Installer les immigrés dans les cités HLM soulevait toute une série de problèmes et se heurtait à l'hostilité et à des obstacles pratiques. Avant 1977, beaucoup de familles d'immigrés n'avaient pas accès aux HLM parce que leurs revenus étaient trop bas. Cela changea avec l'adoption de la loi Barre qui créa le mécanisme d'Aide Personnalisée Au Logement (APL).<sup>211</sup> A l'époque, des appartements des HLM se libéraient, les résidents des classes moyennes – et à Marseille, les rapatriés – accédaient à la propriété. Les quartiers Nord furent formés dans ces conditions, chapelet de grands ensembles HLM massifs, construits aux marges de l'habitat ancien (les « noyaux villageois ») et semblant envahis par les familles d'immigrés. Ils furent considérés comme un problème par les pouvoirs publics.

La crise du logement des immigrés, qui combinait des facteurs sociaux et politiques, fut au cœur des débats sur la crise de l'intégration dans les années 1980 et 90. A Marseille, celle-ci devint rapidement une crise urbaine et sociale d'ampleur, sur fond de crise économique croissante. Les premières initiatives françaises expérimentales, connues sous le nom d'opérations Habitat et vie sociale, eurent lieu à Marseille en 1976. Rétrospectivement, elles annonçaient les politiques urbaines qui allaient plus tard être menées partout dans le pays.

La crise du logement est encore un sujet d'actualité à Marseille aujourd'hui, mais elle a évolué au cours des 30 dernières années. Ce chapitre examine le vécu des Marseillais musulmans dans le logement. Une fois de plus, il est important de souligner que la catégorie « musulmans », basée sur l'appartenance religieuse minoritaire, n'est pas utilisée par les décideurs français. L'expérience des musulmans ne peut être examinée

<sup>211</sup> Sur l'histoire du logement social en France, Voir Noémie Houard, *Droit au logement et mixité. Les contradictions du logement social*, Paris, L'Harmattan, 2009 (ci-après Houard, *Droit au logement et mixité*).

qu'à travers une étude indirecte des données publiques. Comme dans les chapitres précédents, il est possible d'utiliser les catégories d'origine nationale, et d'examiner l'impact potentiel de l'appartenance religieuse. Mais on doit noter que, contrairement au cas de l'éducation et ou de l'emploi, la recherche n'a pas trouvé dans le domaine du logement de cas où les individus mobilisent l'appartenance religieuse dans les interactions sociales autour du logement. Les associations d'insertion confirment que les opérateurs du logement font typiquement référence à des catégories ethno-raciales. Le marché est nettement ethnicisé, mais « cela n'a rien à voir avec la religion » ; « être musulman n'est pas une catégorie de défavorisés » en matière de logement.<sup>212</sup>

Le chapitre commence par dresser un tableau détaillé de la situation des immigrés musulmans et des familles issues de l'immigration dans l'espace résidentiel, en s'appuyant sur les informations recueillies aux niveaux national, régional et local. On décrira également les tendances observées sur le marché du logement social et sur celui du logement privé. À Marseille, les logiques de ségrégation et de relégation sont très visibles. Ensuite, le chapitre passe en revue les mesures et les initiatives prises en termes de logement; cela implique de prendre en considération les interactions complexes entre les divers acteurs sur le terrain, car le logement est régi par une gamme large et diverse d'intervenants selon des normes plutôt incitatives. Le marché du logement est dominé par l'initiative privée. Mais les grandes villes, y compris Marseille, jouent un rôle de premier plan dans les politiques de logement social. Par ailleurs, le Plan Local d'habitat est défini par Marseille-Provence-Métropole, les aides à la construction de logements sociaux proviennent de l'Etat (qui peut les déléguer : c'est le cas à Marseille). L'Etat est aussi l'autorité de tutelle de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Les organismes HLM, quant à eux, sont autonomes (il y en a 20 à Marseille). Enfin, l'intermédiation est le fait d'associations financées avec des fonds publics. La Ville de Marseille a récemment publié un « engagement municipal pour le logement », qui sera mis en perspective avec les évolutions observées.

### 7.1 Le logement des immigrés en France

Il existe peu d'études sur la situation de logement des immigrés ou des individus issus de l'immigration car cela impliquerait de rassembler les données dans des catégories autres que la nationalité et d'affiner l'analyse des origines. Jusqu'à ce qu'on dispose des résultats de l'enquête T&O (Trajectoires et Origines) menée par l'INED et l'INSEE (2008) l'enquête MGIS est la seule source d'informations précises sur la question.

L'étude Mobilité Géographique et Insertion Sociale (MGIS) de 1992 suggère qu'une fois que les immigrés ont accès à « l'habitat normalisé »,<sup>213</sup> ils suivent deux parcours

<sup>212</sup> Entretien avec Fethi Bouaroua, directeur régional de la Fondation Abbé Pierre d'aide au logement des plus défavorisés, avril 2009.

<sup>213</sup> Cette section et les tableaux suivants sont basés sur la note « Le logement des immigrés » réalisée par Patrick Simon, *Populations & Sociétés* 303, p. 4. (juillet 1995) (ci-après Simon, « Le logement des immigrés »).

distincts de logement. Le premier, courant parmi les familles de la Péninsule ibérique et d'Asie du Sud-est, est l'accès à la propriété. Le deuxième modèle, courant parmi les immigrés d'origine algérienne, marocaine, turque et d'Afrique sub-saharienne, repose sur l'accès au logement social. Selon Patrick Simon, ces derniers « ne disposent, semble-t-il, que d'opportunités réduites sur le marché privé de l'immobilier. Dans un contexte de contraction de l'offre de logement et de faible solvabilité des ménages, l'obtention de conditions de logement de qualité passe, pour les groupes aux ressources les plus faibles et les plus stigmatisés, par le recours au logement social »<sup>214</sup> (Voir Tableau 37.)

**Tableau 37. Statut d'occupation et type de logement des immigrés provenant de pays musulmans en 1992, en %**

|                                 | Algérie   | Maroc     | Turquie   | Afrique   | Toute la France |
|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------|
| Propriétaires                   | 17        | 13        | 16        | 10        | 56              |
| HLM non dégradé                 | 29        | 32        | 33        | 23        | 14              |
| Privé non dégradé               | 19        | 19        | 21        | 24        | 19              |
| HLM dégradé                     | 17        | 16        | 18        | 12        | 3               |
| Privé dégradés                  | 9         | 10        | 12        | 16        | 2               |
| Foyers                          | 6         | 5         | 0         | 13        | 0               |
| Gratuit                         | 3         | 5         | 1         | 3         | 6               |
| Total                           | 100       | 100       | 100       | 100       | 100             |
| Total dégradé                   | 29        | 29        | 32        | 31        | 7               |
| <i>Dont HLM</i>                 | <i>55</i> | <i>54</i> | <i>55</i> | <i>37</i> | <i>36</i>       |
| <b>Total des très mal-logés</b> | <b>47</b> | <b>49</b> | <b>45</b> | <b>46</b> | <b>11</b>       |

Source : enquête MGIS d'après P. Simon, « Le logement des immigrés », complété par P. Simon « Les immigrés et le logement ».<sup>215</sup>

Ainsi, en 1992, près de la moitié des ménages d'immigrés venant de Turquie (51 %), du Maroc (48 %) et d'Algérie (46 %) et un tiers d'Afrique subsaharienne (35 %) vivaient dans des HLM (contre 17 % de la population totale). Cette image générale occulte toutefois le fait que ces groupes vivaient souvent dans les logements HLM dégradés. L'étude MGIS montre que le taux de ménages très mal logés parmi ces catégories d'immigrés dépassait les 40 % pour toutes les catégories de location (HLM dégradés ou non, et privé dégradé ou non), atteignant 70 % ou plus dans le parc privé

<sup>214</sup> Simon, « Le logement des immigrés ».

<sup>215</sup> Patrick Simon, « Les immigrés et le logement : une singularité qui s'atténue », *Données sociales 1996*, INSEE, p. 421-428.

dégradé. (Le taux moyen de ménages très mal logés par catégorie d'origine nationale figure en dernière ligne du Tableau 37).

En outre, qu'il s'agisse de logements sociaux ou privés, les immigrés originaires de pays musulmans ou d'Afrique vivaient souvent dans des îlots à forte concentration d'immigrés. L'enquête MGIS a permis de calculer la fréquence de telles concentrations (tableau 34). Entre un tiers (parmi les Africains) et la moitié des ménages d'origine africaine, maghrébine ou turque vivaient dans des îlots où plus du tiers des résidents étaient des immigrés. De telles concentrations indiquent soit que ces ménages désirent rester entre eux, soit que la population majoritaire et les bailleurs sociaux les tiennent à distance. La seconde explication est la plus plausible : nous avons là la première image statistique du processus de ségrégation dont sont victimes les résidents d'origine maghrébine, africaine et turque. (Voir Tableau 38)

**Tableau 38. Répartition des enquêtés provenant de pays africains ou musulmans selon le taux d'immigrés dans l'îlot de résidence, 1992, en %**

|              | Algérie    | Maroc      | Turquie    | Afrique    |
|--------------|------------|------------|------------|------------|
| 0-10 %       | 12         | 15         | 13         | 18         |
| 10-20 %      | 17         | 18         | 16         | 24         |
| 20-34 %      | 27         | 26         | 21         | 23         |
| Plus de 34 % | 44         | 41         | 51         | 35         |
| <b>Total</b> | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b> |

Source : enquête MGIS, d'après Simon, 'Le logement des immigrés'

L'enquête Logement 1996 de l'INSEE confirme la tendance des immigrés à habiter dans le parc social. C'est notamment le cas des familles originaires du Maghreb, qui représentent à l'époque un ménage sur deux dans le parc social (un peu plus que précédemment, donc).<sup>216</sup> Ce type de logement est privilégié par les familles avec enfants. Une des raisons en est que le « taux d'effort » que représente le coût du logement par rapport au revenu est sensiblement moindre dans le logement social (6,7 %) que dans le secteur privé (22 %).<sup>217</sup> Beaucoup de ceux qui s'établissent dans

<sup>216</sup> Julien Boëldieu et Suzanne Thave, « Le logement des immigrés en 1996 », *INSEE Première* 730 (août 2000) (ci-après Boëldieu et Thave, « Le logement des immigrés »).

<sup>217</sup> Boëldieu et Thave, « Le logement des immigrés ».

des logements sociaux vivaient antérieurement dans des meublés ou autres logements précaires (dont les fameux bidonvilles).<sup>218</sup>

Un zoom sur les conditions de logement des immigrés en PACA a été réalisé dernièrement dans le cadre de l'enquête Logement 2006 de l'INSEE.<sup>219</sup> Il montre que les tendances observées en 1992 au niveau national perdurent et se manifestent à l'échelle régionale.

Les immigrés maghrébins, se différencient de l'ensemble de la population, y compris des immigrés européens, par des caractéristiques socio-économiques et des conditions de logement plus mauvaises. Ils sont plus jeunes, moins diplômés, et aussi plus pauvres. Ils cumulent les difficultés pour se loger [...]. Les Maghrébins habitent plus souvent dans des immeubles collectifs, sont plus souvent locataires de leur logement et subissent aussi plus fréquemment la sur-occupation ou des logements dégradés. Ils vivent également plus souvent en secteur réglementé, bien que, compte tenu de leurs caractéristiques socio-économiques, ils devraient y résider encore plus souvent.<sup>220</sup>

Les données de l'enquête ne sont malheureusement pas analysées en sous-catégories de la population immigrée; elles fournissent néanmoins quelques informations nouvelles sur la situation des immigrés du Maghreb.<sup>221</sup> L'enquête montre que 22,4 % d'entre eux sont en maison individuelle (52,4 % pour les originaires de l'UE). Les autres sont en logement collectif. Sur ceux-ci, 45 % seulement sont en HLM : l'enquête révèle qu'« un ménage immigré dont la personne de référence est originaire du Maghreb aura environ 40 % de chances en moins de louer un logement HLM que le ménage de référence, toutes caractéristiques sociales restant identiques par ailleurs »<sup>222</sup> 37,8 % des logements des Maghrébins de PACA sont sur-occupés, 7,2 % de façon accentuée. « En cohérence avec leurs conditions objectives de logement, ce sont les immigrés issus du Maghreb qui sont le moins satisfaits, puisqu'ils sont 30 % à trouver insuffisantes ou très insuffisantes leurs conditions de logement, contre 6 % des immigrés issus de l'UE des 15. » La demande en logements sociaux parmi les ménages maghrébins semble être

<sup>218</sup> Simon, « Les immigrés et le logement ». Comparant les recensements de 1975 et 1990, Simon montre qu'en 1975, 26 % des ménages algériens vivaient dans des logements précaires; ils n'étaient plus que 7 % en 1990. De même, le regroupement familial a conduit les hommes à quitter les foyers : 13,8 % des ménages algériens étaient logés dans des foyers ou des meublés en 1975; ils n'étaient plus que 7,6 % en 1990. La même évolution apparaît parmi les immigrés du Maroc et de Turquie (l'abandon des foyers s'est même produit plus vite dans le cas des Turcs : 25 % des ménages turcs vivaient en formule collective en 1975, mais seulement 3,8 % en 1990).

<sup>219</sup> Jean-Claude Jaillet, *Logement des immigrés en Provence-Alpes-Côte d'Azur : une réalité contrastée*, INSEE/ACSE, Rapport de l'étude, sept. 2008 (ci-après Jaillet, *Logement des immigrés*).

<sup>220</sup> Jaillet, *Logement des immigrés*, p. 58.

<sup>221</sup> Ils représentent 39 % de la population immigrée de la PACA (les immigrés d'origine de l'Union européenne représentent 38 %) et ils sont deux fois plus souvent ouvriers (48,5 %) que les originaires de l'UE.

<sup>222</sup> Jaillet, *Logement des immigrés*, p. 20.

réduite en région PACA, alors que la différence entre l'offre et la demande est particulièrement grande. En 2007, 116.525 candidats étaient en attente d'un logement social; seulement 12.446 logements ont été accordés.<sup>223</sup>

## 7.2 Les frontières socio-résidentielles à Marseille

On manque de données pour dresser un tableau précis de la situation des résidents de culture musulmane à Marseille. Mais la ventilation des taux de logement social par arrondissement reflète les fractures socio-économiques dans la ville. Dans certains arrondissements, il n'y a pas de ZUS;<sup>224</sup> ils forment en fait une zone compacte (à l'exception du 2<sup>ième</sup> arrondissement), qu'on désigne par les quartiers Sud. Les autres arrondissements abritent tous des ZUS.<sup>225</sup> Le Tableau 39 montre qu'il existe trois types de ZUS à Marseille. Il y a d'abord les arrondissements où les ZUS consistent en immeubles précaires ou vétustes, avec peu de logement social ; ces arrondissements se trouvent dans le centre-ville (1<sup>er</sup> et 2<sup>ième</sup> arrondissements) et l'arrondissement le plus au Nord (le 16<sup>ième</sup>). Dans le deuxième type, les ZUS sont essentiellement des cités de logement social (30-40 % de tout l'arrondissement, et 50-60 % dans les ZUS); ce secteur correspond typiquement à la zone connue sous le nom de quartiers Nord : le 13<sup>ième</sup>, le 4<sup>ième</sup> et le 15<sup>ième</sup> arrondissements. Le 9<sup>ième</sup> arrondissement, enfin, compte très peu de logements sociaux à l'exception d'une enclave où le taux de logement social est de 65 %.

<sup>223</sup> Fondation Abbé Pierre, *L'état du mal-logement en France*, Rapport annuel 2009, p. 176 (ci-après Fondation Abbé Pierre, *L'état du mal-logement en France*).

<sup>224</sup> Les arrondissements en question sont les 2<sup>ième</sup>, 4<sup>ième</sup>, 5<sup>ième</sup>, 6<sup>ième</sup>, 7<sup>ième</sup>, 8<sup>ième</sup>, 10<sup>ième</sup> et 12<sup>ième</sup>.

<sup>225</sup> La ville ZUS et la ville non ZUS correspondent à peu près à la ville RAR et non RAR dont il est question au chapitre 5 sur l'éducation.

**Tableau 39. Le taux de logement social dans les arrondissements de Marseille et dans les ZUS de chaque arrondissement**

| Arrond.          | % de logements sociaux dans l'arrondissement | % de logements sociaux dans les ZUS de l'arrondissement | Arrond.            | % de logements sociaux dans l'arrondissement | % de logements sociaux dans les ZUS de l'arrondissement |
|------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| 1                | 6,1                                          | 13,1                                                    | 9                  | 13,6                                         | 64,9                                                    |
| 2                | 16                                           | —*                                                      | 10                 | 15,3                                         | —                                                       |
| 3                | 15,1                                         | 15,3                                                    | 11                 | 31,2                                         | 59,4                                                    |
| 4                | 8,9                                          | —                                                       | 12                 | 14,5                                         | —                                                       |
| 5                | 5,5                                          | —                                                       | 13                 | 35,7                                         | 57,3                                                    |
| 6                | 3,4                                          | —                                                       | 14                 | 39                                           | 48,4                                                    |
| 7                | 5,6                                          | —                                                       | 15                 | 37,8                                         | 55,7                                                    |
| 8                | 10,7                                         | —                                                       | 16                 | 22                                           | 11,6                                                    |
| ZUS de Marseille |                                              | 40,6                                                    | Ville de Marseille |                                              | 17,3                                                    |

Source : D'après SIG CIV données RP 1999

De façon plus fine, l'examen des caractéristiques sociodémographiques des IRIS de la ville aux recensements de 1990 et 1999 permet d'identifier quatre zones socio-résidentielles de Marseille avec des évolutions d'un recensement à l'autre.<sup>226</sup> En 1999, on note deux grandes tendances. D'une part, la 'mixité socio-résidentielle', lorsqu'elle est mesurée en fonction des relations entre IRIS, s'est réduite et les zones populaires, en déclin, sont devenues socialement plus homogènes.<sup>227</sup> D'autre part, il y a « une tendance à la rétraction spatiale des ensembles socio-résidentiels à dominante populaire, sous l'effet de l'expansion de l'emprise résidentielle des catégories moyennes et supérieures ».

La forte demande a entraîné une hausse des prix qui a réduit les opportunités résidentielles des catégories populaires. [...] Des pans entiers du sud et de l'est de la ville leur sont devenus inaccessibles. On assiste à une poussée continue des catégories moyennes et supérieures vers des segments du parc et des espaces

<sup>226</sup> Thomas Bresson, « Les mutations des structures socio-résidentielles marseillaises entre 1990 et 1999 », *Faire savoirs* 5 (2005), p. 21–32 (ci-après Bresson, « Les mutations des structures socio-résidentielles »).

<sup>227</sup> La question de l'échelle sur la base de laquelle la mixité sociale est mesurée est très importante. Les conclusions pourront être différentes en fonction de l'échelle choisie. Edmond Preteceille et Eric Maurin par exemple ont ainsi des vues opposées sur la région parisienne, le dernier concluant que la ségrégation s'aggrave, ce que réfute le premier. V. E. Preteceille, « La ségrégation ethno-raciale a-t-elle augmenté dans la métropole parisienne ? », *Revue française de sociologie* (50-3), 2009, p. 489–519 ; E. Maurin, *Le Ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Seuil, 2004 ».

résidentiels qui étaient jusque là peu attractifs ou non ouverts à l'urbanisation. Ainsi, la composante populaire de la vallée de l'Huveaune recule, car son parc de logements collectifs devient de plus en plus attractif. Suivant la même logique, de saisissants contrastes se font jour dans les quartiers nord, où à proximité des grandes cités paupérisées apparaissent de nouveaux lotissements permettant à des catégories moyennes et supérieures d'accéder à un environnement de type périurbain. [On assiste aussi à] des formes de 'gentrification' de noyaux villageois. [...] Inversement, on constate que les cités les plus répulsives et le parc ancien dégradé du péricentre nord (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> arrondissements) ont joué la fonction de réceptacle des populations les plus précaires.<sup>228</sup>

On ne dispose pas de données sur les changements récents du système socio-résidentiel de Marseille, à la suite de l'embellie relative des années 2000. On peut toutefois penser que ces tendances se sont poursuivies au cours de la dernière décennie.

### 7.2.1 Les travailleurs maghrébins isolés du centre-ville

Une autre caractéristique de la situation de logement des communautés nord-africaines est le nombre d'ouvriers âgés vivant sans leur famille dans des foyers ou des meublés, dans le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> arrondissements essentiellement. Leur nombre était estimé à 3.500 en 2000, logés dans 17 foyers de travailleurs immigrés qui ont été graduellement transformés en résidences sociales<sup>229</sup> et 233 meublés. Les meublés sont généralement situés dans des bâtiments vétustes, mais sont tenus correctement. Ils sont d'ailleurs souvent contrôlés par des inspecteurs.<sup>230</sup> La plupart de leurs occupants sont des hommes de plus de 50 ans arrivés dans les années 60, qui ont souvent laissé leur famille au pays, où ils continuent à subvenir à leurs besoins et à leur rendre visite. La plupart ne travaillent plus et ont donc des ressources limitées, avec un revenu mensuel bien inférieur au SMIC. Ils ont peu de liens affectifs avec leur entourage, mais maintiennent plutôt des relations de voisinage, y compris celles basées sur une communauté de religion.<sup>231</sup> Des membres de ce groupe ont participé au groupe de discussion sur les hommes âgés dans la recherche Fondations. La discussion avec ces participants suggère une vie hantée par les tracasseries financières et administratives.

<sup>228</sup> Bresson, « Les mutations des structures socio-résidentielles ».

<sup>229</sup> Voir Gilles Desrumaux, « Que sont les foyers devenus ? », *Plein droit* 68 (avril 2006), p. 11–15.

<sup>230</sup> Une inspection négative expose à la suppression de l'aide au logement.

<sup>231</sup> Gilles Ascaride et Salvatore Condro, *La ville précaire. Les « isolés » du centre-ville de Marseille*, L'Harmattan, Paris, 2001, p. 106–107.



### 7.3 Frontières socio-résidentielles ethnicisées

Une forte proportion – 83 % – des musulmans français sondés par Gallup ont exprimé un fort désir de vivre dans des quartiers à mixité ethnique.<sup>232</sup> A Marseille, ce désir est rarement exaucé.

Le coût croissant du logement dans le secteur privé a placé le marché privé du logement hors de portée des familles aux bas ou moyens revenus.<sup>233</sup> La concurrence des candidats au logement social s'est donc intensifiée. Elle a encore été aggravée par l'augmentation du plafond de ressources. De ce fait, les classes moyennes autrefois exclues du logement social ont maintenant accès à ce marché. Les entretiens suggèrent que les bailleurs sociaux donnent la préférence à ces nouvelles classes. En conséquence, les candidats les plus pauvres ne se voient proposer que les pires logements. Dans le passé, les « zones de spécialisation » qui faisaient l'image d'une Marseille des pauvres, n'excluaient pas un certain degré de mixité sociale. Cela contribuait à l'image d'une ville fraternelle, sans réels ghettos, et où demeuraient des liens entre divers groupes sociaux. En 1999, cette mixité sociale tend à disparaître, remplacée par une polarisation résidentielle.

Entre les espaces qui émergent de ces logiques socio-résidentielles, les frontières se structurent selon des clivages ethniques. Ce phénomène n'est pas spécifique à Marseille, mais il y est très prononcé.

La discrimination ethno-raciale sur le marché du logement privé est un fait établi. Le *testing* effectué par l'HALDE sur le marché du logement dans plusieurs villes a montré que dans un cas sur trois (et même davantage en Ile-de-France), les agences de location privées discriminent les minorités visibles, notamment sur base du nom du candidat. Les minoritaires sont aussi confrontés à la discrimination dans l'accès au logement social. Une étude sur les Africains en Ile-de-France montre qu'une conséquence d'une telle discrimination est la ségrégation résidentielle des minorités visibles.<sup>234</sup> Les frontières résidentielles sont entretenues, en particulier par les opérateurs du logement privé et social, et sont nettement raciales. Un processus similaire peut expliquer la fracture raciale de Marseille entre les quartiers Nord et les quartiers Sud. De telles divisions conditionnent non seulement la résidence, mais aussi l'environnement résidentiel, la sociabilité des résidents. Dans les groupes de discussion, les participants ont relaté des cas de résidents 'blancs' arrangeant la visite d'amis 'noirs' dans l'espace 'blanc', ou hésitant au contraire à prendre ce risque. Situées à la limite des deux Marseille, les tours de Centre Bourse sont coupées en deux dans le sens de la hauteur : les étages inférieurs sont laissés aux minoritaires, les étages supérieurs sont 'blancs'.<sup>235</sup>

<sup>232</sup> Gallup report, cité *supra*.

<sup>233</sup> Bresson, « Les mutations des structures socio-résidentielles ».

<sup>234</sup> Christian Poiret, *Familles africaines en France*, Paris, CIEMI L'Harmattan, 1996.

<sup>235</sup> Une participante au groupe de discussion sur les femmes, d'origine tunisienne, a expliqué qu'elle avait pu louer un appartement dans les étages supérieurs de la tour grâce à une relation amicale et complice qu'elle avait établie avec une propriétaire juive d'origine tunisienne.

#### 7.4 Interaction entre les organismes HLM, l'Etat et la Ville

Le marché du logement social est modelé par divers acteurs. Cela pourrait créer des conflits et des confrontations dans les prises de décisions. Les observations montrent que ce n'est pas le cas. Un jeu d'interdépendances se constitue en général à l'échelle d'une ville, au-delà des divergences d'intérêt :

L'ensemble politico-administratif du logement social est formé de nombreux acteurs, fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales, membres du corps préfectoral, élus locaux, organismes HLM, associations spécialisées dans l'insertion par le logement, etc. A première vue cet ensemble est extrêmement complexe [...] Chacun semble défendre ses propres intérêts [...]. Pourtant, cette recherche [de thèse] révèle que les comportements des diverses unités et de leurs membres sont interdépendants, comme s'ils étaient engagés dans le même jeu. L'hostilité apparente des maires envers les membres du corps préfectoral et les organismes HLM, les critiques que ces derniers adressent à l'égard des maires, cachent en fait une profonde complicité. Il y a vraisemblablement interdépendance. [...] Les notables les plus influents jouent un rôle direct de coordination et d'intégration du système.<sup>236</sup>

Dans cette configuration, la mixité sociale est une norme pour tous les acteurs. L'idée de mixité sociale a été initialement mise en avant par les offices HLM dans les débats autour de la crise du logement des années 80. Refusant d'être les propriétaires des pauvres, ils faisaient valoir une « conception universelle » du logement social face aux associations défendant le droit au logement. Ce raisonnement a conduit à créer des catégories « à risque », dont l'introduction dans le logement doit être contrôlée. Les immigrés, les chômeurs, les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI ou RSA), les bas salaires et les personnes ayant un emploi précaire et celles vivant hors de la commune figurent parmi les catégories « à risque ».<sup>237</sup> Cette politique est souple, pour ne pas dire floue. Elle varie d'une ville à l'autre, sous l'égide des élus locaux, et même d'un quartier à l'autre.

L'effet est que l'offre de logements aux individus dans ces catégories est laissée en grande partie à la discrétion des acteurs locaux, sur base de leur conception de la mixité sociale. Tout se passe comme si l'Etat acceptait les interprétations locales de la mixité

<sup>236</sup> Houard, « Logement social, droit au logement, et mixité », p. 442.

<sup>237</sup> Voir Patrick Simon, « Le logement social en France et la gestion des « populations à risques », *Hommes et Migrations* 1246 (nov.-déc. 2003), p. 76-91. Voir aussi Patrick Simon et Thomas Kirszbaum, « Les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social », *Note 3 du Groupe d'Etude et de Lutte contre les Discriminations (GELD)*, Paris, 2001 (non publiée). La catégorie 'immigrés ou supposés tels' est reprise de ces travaux. Cette catégorie a l'avantage de souligner que les tendances observées se nourrissent de stéréotypes sociaux.

sociale. En conséquence, la question du logement social – autrement dit la priorité qui devrait être donnée à ceux qui ont le plus besoin d'un logement – devient accessoire.<sup>238</sup>

Les préfetures se voient régulièrement retourner leurs candidatures par des organismes d'HLM invoquant l'occupation sociale de leur patrimoine pour refuser des personnes jugées « difficiles », souvent immigrées ou supposées telles. Anticipant ces réactions, les préfetures ne font bien souvent qu'entériner ces pratiques discriminatoires.<sup>239</sup>

Mais désormais, les villes peuvent, si elles le souhaitent, être déléguataires de la gestion des contingents préfectoraux. C'est le cas à Marseille.

La mixité sociale est revendiquée par la mairie de Marseille. Mais il semble que dans la pratique, la mixité sociale n'a pas servi à diversifier la population des quartiers, mais plutôt à contenir les minorités raciales et à les empêcher de s'établir dans des zones de moindre ségrégation.<sup>240</sup>

Selon les personnes que nous avons interrogées, il y a très peu de mobilité résidentielle, d'autant que le marché du logement social est extrêmement tendu. Le taux de rotation serait tombé à 2 ou 3 %, alors qu'il y a 30.000 à 35.000 dossiers en attente.<sup>241</sup>

Les témoignages suggèrent que cette situation convient aux bureaucrates, car elle donne plus de pouvoir aux commissions d'attribution et aux fonctionnaires qui décident comment la norme de mixité sociale est mise en pratique. Une des personnes interrogées travaillant dans ce secteur depuis de longues années fait état du racisme ordinaire des employés. « Il y avait une équation à la Le Pen : 30 % d'immigrés = 30 % de chômeurs = 30 % d'insécurité. Cela revenait constamment. Les demandes rejetées partaient directement dans le « parc social bis », les logements de seconde zone. »

## 7.5 Quelles mesures sont prises ?

On ne dispose pas à ce jour de rapport détaillé sur la situation du logement sur la ville. En l'absence de documentation fiable, les chiffres recueillis pendant la recherche fournissent quelques indications sur la nature et l'étendue du problème. 70 % des ménages de Marseille (toutes origines confondues) ont un niveau de revenu inférieur au plafond HLM, tandis que le coût du logement sur le marché privé a tellement augmenté

<sup>238</sup> Houard, « Logement social, droit au logement, et mixité ». Cette observation est partagée par les chercheurs.

<sup>239</sup> Houard, « Logement social, droit au logement, et mixité », p. 83.

<sup>240</sup> Valérie Sala Pala, « La politique du logement social est-elle raciste ? L'exemple marseillais », *Faire Savoirs* 6 (mai 2007), <http://www.amares.org/> (ci-après Sala Pala, « La politique du logement social »).

<sup>241</sup> Chiffres : MPM et diverses personnes interrogées.

que des ménages de deux personnes gagnant le SMIG n'y ont pas accès.<sup>242</sup> Chaque année, 5.000 personnes comparaissent devant les tribunaux pour des loyers impayés.<sup>243</sup> Il y a 30.000 à 35.000 demandes de logements sociaux, soit huit demandes pour chaque appartement libéré, et 80 % des demandeurs ont un revenu inférieur à 60 % du plafond HLM.<sup>244</sup> Si la construction a repris, elle n'est pas au niveau de la demande. Seules quelques centaines de logements sociaux sont construits chaque année à Marseille. Et certains ont des loyers dépassant la norme HLM,<sup>245</sup> qui est de toute façon hors de portée financière de la majorité des demandeurs.<sup>246</sup> Les aides publiques et les avantages fiscaux liés à la construction sont en outre en décroissance. On évalue le nombre de logements vacants sur le marché privé à plusieurs milliers, mais on ne dispose pas de chiffres précis. La Ville a annoncé son intention de recenser ces appartements inoccupés dans le centre ville, en vue d'aider les propriétaires à les remettre sur le marché.<sup>247</sup> Cette opération prendra du temps. Il faut aussi rappeler que, selon l'INSEE, quelque 5.000 personnes s'établissent à Marseille chaque année depuis 2000.

La situation à Marseille fait écho à celle de la France tout entière, où la construction de logements sociaux pour les plus nécessiteux est lente par rapport à celle de logements HML pour les classes moyennes.<sup>248</sup>

Pourtant, la Ville de Marseille affiche aujourd'hui une volonté de s'attaquer au problème du logement plus forte que dans le passé.<sup>249</sup> Elle n'a toutefois pas rempli ses obligations à l'égard de la Loi de Solidarité et de Renouvellement urbain de 2000, qui oblige les villes de plus de 3500 h à avoir un taux de logements sociaux de 20 %.<sup>250</sup> Le logement social représente actuellement 18,1 % du volume total de logements à Marseille.<sup>251</sup> Mais la Ville fait aujourd'hui valoir que les autres municipalités de la zone métropolitaine Marseille-Provence-Métropole (MPM) doivent prendre leurs responsabilités : certaines sont bien en deçà des 20 % requis.

La Ville a adopté en 2008 un Engagement Municipal renforcé pour le Logement (EML), qui portait sur cinq objectifs : la création de 5.000 logements par an, dont

<sup>242</sup> Entretien avec Myriam Salaheddine, représentante de la MPM à Marseille, membre du Haut Conseil pour l'Intégration, avril 2009.

<sup>243</sup> Entretien avec Fethi Bouaroua, directeur régional de la Fondation Abbé Pierre, avril 2009.

<sup>244</sup> *Agence régionale des organismes HLM (ARHLM), PACA Corse.*

<sup>245</sup> Il s'agit de logements PLS (Prêt Locatif Social).

<sup>246</sup> Logements PLUS. Ces demandeurs relèvent d'un tarif PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

<sup>247</sup> Dossier de presse de l'EML, 11 décembre 2008.

<sup>248</sup> Fondation Abbé Pierre, *L'état du mal-logement en France*, p. 160.

<sup>249</sup> Sala Pala, « La politique du logement social ».

<sup>250</sup> Loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU). Elle réaffirme l'importance du logement social locatif et le rôle des offices HLM au service du droit au logement et de la mixité sociale.

<sup>251</sup> 68.000 appartements sociaux pour 375.000 appartements. CRPV-PACA (*Centre de ressources pour la politique de la ville-PACA*), avril 2006.

1.500 logements sociaux, la requalification de 2.000 appartements par an, la création d'une 'Maison du Logement' pour informer et guider les candidats au logement, et l'introduction de programmes pour encourager et soutenir l'accès à la propriété. Le programme incluait une aide financière personnalisée, cofinancée par la Ville et des partenaires financiers et un parking gratuit pour 15 ans, financé par la Caisse des Dépôts et Consignations.<sup>252</sup>

Ces efforts renouvelés dans le secteur du logement se situent dans le contexte de la rénovation urbaine dont Marseille a profité grâce au succès économique de l'opération *Euroméditerranée*.<sup>253</sup> La perspective de Marseille Capitale Culturelle de l'Europe en 2013 la soutient. Il a de plus été décidé de mettre la politique du logement « au-dessus de la politique ». L'Etat apporte son concours via des subventions directes de l'ANRU dans certains périmètres<sup>254</sup> et divers mécanismes de partenariat pour l'amélioration du logement privé.<sup>255</sup>

Certaines des mesures prises concernent les zones défavorisées et d'habitat précaire à fortes concentrations d'immigrés. D'autres mesures concernent la mixité résidentielle; elles en sont à leur stade initial mais suggèrent qu'une politique de l'équilibre de la population est bel et bien envisageable dans les quartiers Sud de Marseille. Il y a eu parallèlement des critiques appuyées de la part de la HALDE sur l'interprétation discriminatoire du principe de mixité sociale.

## 7.6 Normaliser les zones marginalisées

Les opérations publiques menées à Marseille pour « normaliser » le logement sont de deux types : les premières visent spécifiquement les grands ensembles (publics et privés), les deuxièmes ciblent les îlots dégradés. Il s'agit respectivement des opérations organisées sous l'égide de l'ANRU et des opérations tendant à « requalifier » les logements vétustes du centre-ville, qui prennent la forme d'OPAH.<sup>256</sup>

<sup>252</sup> Dossier de presse de l'EML.

<sup>253</sup> Un projet de renouvellement urbain et de développement économique a été lancé en 1995 par le gouvernement français, la Ville de Marseille, la Communauté Métropolitaine Marseille Provence, la région Provence Alpes Côte d'Azur et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône. Il jouit du soutien financier de l'Union européenne. Voir <http://www.euromediterranee.fr/districts/introduction.html?L=1> (consulté en avril 2011).

<sup>254</sup> L'ANRU a été créée par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1<sup>er</sup> août 2003. La même loi a créé l'Observatoire des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS).

<sup>255</sup> Ne prend pas en compte la délégation de la gestion du contingent préfectoral à la ville ainsi que l'aide à la pierre, qui doivent théoriquement être reconduites.

<sup>256</sup> Opérations programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Cet outil date de 1977, et il existe diverses sortes d'OPAH. Elles impliquent généralement la Ville, l'Etat, la Région et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), n vue de 'requalifier ou réhabiliter un quartier bâti'.

### 7.6.1 Les opérations de l'ANRU à Marseille

Des programmes de réhabilitation des grands ensembles ont été menés à Marseille sans interruption depuis la fin des années 70. Mais le programme actuel sous l'égide de l'ANRU déploie une nouvelle ambition. Les opérations de l'ANRU ont une visée globale, aussi bien technique (résidentielle et urbaine) que socioéconomique. Ces dimensions s'articulent autour d'une large gamme d'interventions : démolition, reconstitution de l'offre, changement d'usage, requalification, réhabilitation, résidentialisation, amélioration de la qualité de service, aménagement, équipement, espaces commerciaux, ingénierie.<sup>257</sup>

Il y a actuellement quatre opérations de l'ANRU à Marseille et une autre est en projet (voir Tableau 40).

**Tableau 40. Conventions de l'ANRU à Marseille, 1er juillet 2009**

|                                                                           | Statut          | Budget de projet en millions d'euros | Contribution de l'ANRU en millions d'euros |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------------------------------|--------------------------------------------|
| Convention ANRU – Marseille GIP GPV                                       | Signée          | 7                                    | 4                                          |
| Marseille – Les Flamands, Les Iris                                        | Signée          | 98                                   | 27                                         |
| Marseille – 15e–16e Consolat, Viste, Aygalades, Créneaux                  | Signée          | 36                                   | 8                                          |
| Marseille 15e – St Antoine Est : La Savine, ND Limite, quartier La Savine | Signée          | 81                                   | 25                                         |
| Marseille 3e et 15e – St-Mauront, Bellevue, Cabucelle                     | Accord imminent | 65                                   | 16                                         |
| Marseille 13e– St Paul                                                    | Signée          | 39                                   | 10                                         |

Source : ANRU, progression du programme de renouvellement urbain<sup>258</sup>

L'ANRU ne fournit qu'une partie minoritaire du financement de l'opération.<sup>259</sup> Mais elle apporte la méthodologie et l'évaluation, si bien qu'on utilise parfois le terme d'« enclave ANRU » pour ces opérations.

<sup>257</sup> Règlement général de l'ANRU, cité dans le Rapport de l'ONZUS de 2008.

<sup>258</sup> Depuis cette date, d'autres conventions ont été signées, de même que le projet St Mauront. Voir ANRU, « Progression du programme de renouvellement urbain, 24 March 2011 », disponible sur [http://www.anru.fr/IMG/pdf/Etat\\_du\\_PNRU\\_mars\\_2011.pdf](http://www.anru.fr/IMG/pdf/Etat_du_PNRU_mars_2011.pdf) (consulté Avril 2011).

<sup>259</sup> Pour l'opération des Flamands/Iris par exemple, les bailleurs sociaux annonçaient un investissement de 48 millions d'euros, la Ville de 5,2 millions, le Conseil général, de 10,5 millions, le Conseil Régional de 4,8 millions et MPM de près d'un million. Source : CRPV-PACA.

L'EML souligne les aspects quantitatifs de l'accord de l'ANRU :

La programmation de logements à réhabiliter dans les conventions ANRU signées ou en projet atteint 5255 logements pour un objectif de 5000.

45 % seulement de ces conventions ont atteint le stade opérationnel, ce qui se traduira par des livraisons plus étalées que prévu.

L'ONZUS note de son côté que les programmes de l'ANRU sont jugés positivement par les résidents et les opérateurs économiques et qu'ils encouragent les nouvelles entreprises à s'implanter dans les zones concernées.<sup>260</sup>

#### 7.6.2 Opérations de renouvellement urbain sur des îlots dégradés

L'EML annonce des opérations touchant à la « reconquête du centre-ville » par l'élimination des îlots dégradés. La reconquête du centre-ville est un objectif poursuivi par la municipalité de Marseille depuis les années 30, et qui s'affirme aujourd'hui avec des opérations immobilières et urbaines d'une ampleur sans précédent. Le sujet a eu autrefois des connotations racistes dont il ne s'est pas totalement débarrassé. Mais il existe un consensus autour de la nécessité criante de rénover le centre-ville et de le faire en respectant les droits des propriétaires impécunieux autant quedes résidents démunis.

La requalification s'effectue dans le cadre du programme actuel de recomposition du centre-ville. Elle est réalisée immeuble par immeuble. Plus de 9.000 logements ont ainsi été réhabilités dans la période 2004–2007.

Il y a plusieurs types de réhabilitations de logements dans le centre-ville :

- les logements situés dans des immeubles dont les parties communes font l'objet d'une réhabilitation
- les logements améliorés par leur propriétaire sans convention (le propriétaire dispose librement du bien)
- les logements améliorés par leur propriétaire dans le cadre d'une convention (mis à la disposition des propriétaires bailleurs pour une période de neuf ans).<sup>261</sup>

#### 7.7 Vers une approche plus juste de la mixité sociale ?

L'EML annonce aussi un effort pour relancer le logement social qui devrait se traduire par une accélération du rythme de construction. En moyenne, 1.500 logements sociaux ont été financés chaque année en 2006 et en 2007, comparés à quelque 700 avant l'EML. Un budget global de près de 7 millions d'euros d'aide à la pierre a été annoncé par l'équipe municipale. En tenant compte du laps de trois ans entre le financement et

<sup>260</sup> ONZUS, rapport 2008, p. 119.

<sup>261</sup> Dossier de presse de l'EML.

la livraison, la Ville espérait porter le nombre de nouveaux logements sociaux de 393 en 2007 à 1.139 (pour 2008) et 1.975 (pour 2009). La distribution de ces nouveaux logements en fonction des zones de loyer reste défavorable aux couches populaires, puisque plus de la moitié de ces logements leur seront inaccessibles : 40 % seront des appartements de type PLS, et le loyer des 60 % restants sera à la norme HLM standard (PLUS) ou à tarif PLAI – (le pourcentage de logements PLAI n'est pas spécifié).

L'aspect le plus notable de cette planification est peut-être l'apparente volonté de la municipalité de veiller à une distribution géographique plus équitable des logements sociaux dans la ville. La ville a été divisée en cinq secteurs : hyper-centre, centre, Sud, Est et Nord.<sup>262</sup> La prévision jusqu'à 2009 pour le logement social tient compte des disparités existantes, en allouant de nouveaux logements aux arrondissements du centre et de l'hyper-centre, qui manquent à ce jour le plus de logements sociaux; et aux arrondissements du Sud qui n'en ont pratiquement pas; les arrondissements du Nord, qui comptent déjà un grand nombre de logements sociaux, s'en voient allouer un nombre inférieur. La proportion de logements sociaux dans les arrondissements de l'Est est maintenue.

**Tableau 41. Distribution géographique du parc social et des logements sociaux financés en 2006–2007, en %**

|                                           | Hyper-Centre<br>1e–3e | Centre<br>4e–7e | Sud<br>8te–10e | Est<br>11e–13e | Nord<br>14e–16e |
|-------------------------------------------|-----------------------|-----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Logements SRU au<br>1er janvier 2007      | 12                    | 7               | 16             | 32             | 33              |
| logements sociaux<br>financés (2006–2007) | 24                    | 15              | 18             | 28             | 15              |

Source : EML, dossier de presse (Rapport SRU-DDE, DRE PC-SITADEL)

Si la distribution de logements sociaux proposée est plus équitable qu'auparavant, les nouveaux logements sociaux ne vont toutefois pas redresser de manière significative l'équilibre de la mixité sociale dans la ville. En outre, la distribution de logements de type PLAI parmi les zones devrait être rendue publique pour qu'on puisse juger si elle est conforme aux objectifs sociaux visés.

## 7.8 Donner la parole aux mal-logés ?

La rénovation urbaine à Marseille a intégré de longue date la consultation des résidents. A la cité du Petit Séminaire, des efforts ont été faits au début des années 80 pour

<sup>262</sup> Le groupe communiste de MPM proposait que la division suive les limites des arrondissements, conformément à la loi, de manière à ce que la distribution géographique de l'effort de logement social soit plus équitable.



impliquer les habitants (gitans, maghrébins et autres) dans la rénovation de bâtiments et pour encadrer leur participation.<sup>263</sup> Au début des années 90, Jo Ros lança l'Université du Citoyen, qui visait à doter les habitants des aptitudes nécessaires pour dialoguer avec les autorités dans des affaires les concernant. Aujourd'hui, la consultation des habitants est une des méthodes appliquées par l'ANRU. La HALDE considère elle aussi la participation des résidents comme un élément crucial de la politique de diversité dans l'habitat social. Pourtant, les mal-logés sont les absents de la politique du logement, sauf à ses marges.

On relève à Marseille deux modes de participation aux prises de décisions pour les mal-logés : un mode direct et un mode indirect.

### 7.8.1 Le droit au logement opposable

C'est le mode direct de présence des mal-logés dans la décision. Depuis la loi du 5 mars 2007, sur le droit au logement opposable (DALO), les mal-logés peuvent faire valoir un droit contraignant au logement. Le mécanisme étant récent, il est encore trop tôt pour l'évaluer. Mais un participant au groupe de discussion sur le logement avait déjà saisi la commission de médiation et obtenu satisfaction :

Je vais témoigner d'une autre expérience, qui coïncidait avec une nouvelle loi, où j'ai pu accéder à un logement d'HLM en un an de demande. J'ai pas eu à renouveler ma demande de logement, parce qu'il y a eu la loi, le droit au logement opposable. J'ai carrément saisi cette loi et au bout de trois mois on m'a proposé un logement que j'ai accepté. Les choses se sont plus ou moins bien déroulées, mais il y avait un intermédiaire, c'était cette loi. Autrement j'aurais pu galérer encore. (Groupe de discussion de Logement & Santé, Fondations pour une société ouverte, Wafa, née à Marseille, sans emploi)

La loi est entrée en vigueur en 2008. Elle fait du logement un droit garanti par l'Etat, pouvant être reconnu et imposé par des tribunaux administratifs. Lorsqu'une personne est considérée prioritaire par la commission de médiation départementale, elle peut faire appel aux tribunaux pour exercer son droit au logement.<sup>264</sup>

Certains aspects de cette loi sont encore peu clairs. L'Etat est par exemple responsable de l'application du droit au logement, mais la Ville contrôle le contingent préfectoral de logements sociaux. Le cas de Wafa suggère que la loi ne mettra pas nécessairement fin à l'interdépendance de l'Etat, de la Ville et des bailleurs qui caractérise aujourd'hui la politique du logement et la structure dans la pratique. Quoi qu'il en soit, les contingents préfectoraux sont insuffisants pour faire face aux besoins de tous les mal-logés. Selon les évaluations de l'INSEE, 600.000 ménages sont mal logés en France (soit 1,7 million de personnes), alors que les contingents préfectoraux ne portent pas

<sup>263</sup> Michel Anselme, *Du bruit à la parole. La scène politique des cités*, ed. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2000.

<sup>264</sup> Voir *La lettre du cadre territorial* (367), octobre 2008, « DALO : premiers retours d'expérience ».

sur plus de 60.000–65.000 appartements.<sup>265</sup> Il faudra donc trouver d'autres solutions. Il semble toutefois que le droit au logement opposable peut modifier la balance des pouvoirs entre les acteurs du logement social en faveur du droit.<sup>266</sup>

Actuellement, la région PACA est en tête de liste pour le nombre de dossiers déposés au titre de la loi DALO, juste derrière l'Île-de-France.<sup>267</sup> Une grande majorité des familles ayant recours à ce mécanisme sont d'origine immigrée, et leurs demandes font valoir des délais excessifs d'accès au logement (des années sur une liste d'attente, dossiers renouvelés chaque année), la sur-occupation, l'insalubrité.<sup>268</sup>

### 7.8.2 L'action associative en faveur des mal-logés : les organisations d'insertion par le logement

Deux grandes organisations sont actives dans l'insertion par le logement dans le département des Bouches-du-Rhône, le PACT-ARIM, membre du mouvement PACT,<sup>269</sup> et l'AMPIL, l'Association Méditerranéenne pour l'insertion sociale par le logement, fondée sur le modèle d'une association similaire à Lyon. Elles opèrent de concert et sont les partenaires reconnus des bailleurs sociaux, du Conseil Général et de l'Etat. « Nous sommes des professionnels militants », déclare Kader Attia, directeur de l'AMPIL. Ces associations allient de façon originale une compétence professionnelle et un engagement à défendre les mal-logés. Le personnel de l'AMPIL par exemple combine trois compétences : architectes, juristes et travailleurs sociaux, ce qui permet à l'organisation de prendre en charge tout le processus de réhabilitation urbaine pour le compte d'opérateurs publics, à qui l'organisation doit rendre compte.

Ces organisations entretiennent des liens directs avec les propriétaires de bâtiments dégradés. Une bonne illustration de leur approche est le mécanisme appelé « portage solidaire », par le biais duquel l'association, agissant comme une structure coupole, prend la responsabilité de l'entretien de logements que les propriétaires ne peuvent assurer eux-mêmes :

<sup>265</sup> *La lettre du cadre territorial* (367)

<sup>266</sup> « L'un des intérêts du Dalo est de mettre la pression sur les mauvais élèves de la loi SRU. Les constats de carence vont naturellement se multiplier, et un jour viendra où le gouvernement donnera la possibilité aux préfets de reprendre la main sur le droit du sol là où certains élus locaux s'adosent sur la préservation du cadre de vie pour se dédouaner des exigences de la mixité sociale. « C'est un long processus. D'année en année, l'étau se resserre, la loi devient plus contraignante et les maires finissent par se mettre progressivement à jour » assure le secrétaire général d'une préfecture directement concernée par la problématique » *La lettre du cadre territorial* (367), oct. 2008, « DALO : premiers retours d'expérience ».

<sup>267</sup> Fondation Abbé Pierre, *L'état du mal-logement en France*, p. 192

<sup>268</sup> Entretien avec Kader Attia, avril 2009. K. Attia est membre de la commission départementale DALO.

<sup>269</sup> Lancé dans les années 40, disponible sur <http://www.pact-arim.org> (consulté en juin 2011)

Le propriétaire impécunieux, menacé d'expulsion, confie son logement devant notaire à l'association pour une durée de 15 ans, l'association le réhabilite et maintient l'ancien propriétaire dans le logement. Cela peut concerner des personnes âgées, malades, veuves. Au bout de 15 ans, l'ancien propriétaire récupère son logement.<sup>270</sup>

De même, elles peuvent assumer une relation pédagogique avec les ménages candidats à la location, pour permettre à ceux qui manquent d'expérience d'une vie normale de locataire d'acquérir les réflexes nécessaires. Ce principe sous-tend le concept de l'intermédiation locative, par lequel les associations sous-louent les appartements à des familles préalablement hébergées en hôtel ou en centre d'hébergement, agissant pour le compte du propriétaire qui a ainsi l'assurance que ses droits sont respectés. C'est notamment la fonction du « bail glissant » (un bail de sous-location transitoire, transférable). L'AMPIL utilise ce mécanisme pour administrer un parc de quelque 200 appartements. L'association signe un contrat de location avec le propriétaire et un contrat de sous-location avec le sous-locataire. Cette approche

offre une pédagogie progressive qui met les ménages en situation de gérer globalement leurs rapports à un bailleur (privé ou public) et à la société. Payer son loyer, gérer son budget et être responsable de ses engagements, vivre en société, ... constituent les objectifs du dispositif bail glissant.<sup>271</sup>

Comme l'association est locataire en titre jusqu'à ce que le bail soit éventuellement transféré à un sous-locataire, elle assume l'entière responsabilité des droits et devoirs du locataire. Elle est financièrement et légalement chargée de payer les loyers et les charges et d'entretenir l'appartement et elle est responsable des dommages et des problèmes avec les voisins. Le propriétaire a de son côté la garantie du règlement du loyer pendant la période probatoire de sous-location pendant laquelle le locataire est encadré par des travailleurs sociaux. Pour le sous-locataire, la période probatoire de sous-location sert de test, pendant lequel il partage les devoirs de locataire et est soutenu par l'association. Si l'épreuve est concluante, elle est sanctionnée par la signature d'un contrat de location en bonne et due forme. Cette situation nouvelle est un geste de reconnaissance sociale à l'égard du ménage. Elle montre qu'il est désormais responsable de son logement. La période de sous-location peut durer un ou deux ans.<sup>272</sup>

À Marseille, l'AMPIL aide aussi les travailleurs âgés en s'appuyant sur un programme créé par la Fondation Abbé Pierre, les maisons relais. « Les maisons relais accueillent des personnes en grande difficulté d'insertion sociale, ne pouvant accéder à un logement ordinaire. L'objectif est d'y résider de façon durable ». Cette forme de

<sup>270</sup> Entretien avec Kader Attia. C'est une des formes que peut prendre le mécanisme du portage solidaire. L'AMPIL utilise ce mécanisme pour le compte d'une vingtaine de propriétaires à Marseille.

<sup>271</sup> Site de l'AMPIL : [http://association.118000.fr/v\\_marseille\\_13/c\\_association-humanitaire-entr-aid-action-sociale/e\\_ampil\\_0491599271\\_C0000128635](http://association.118000.fr/v_marseille_13/c_association-humanitaire-entr-aid-action-sociale/e_ampil_0491599271_C0000128635) (consulté en Avril 2011).

<sup>272</sup> Entretien Fondations avec Kader Attia. Et fiche ARHLM PACA, FAPIL, PACT ARIM, 2002.

logement est conçue pour aider les individus dont la priorité n'est pas l'insertion. La maison relais est gérée par un hôte ou un couple d'hôtes. L'hôte est chargé de l'organisation au quotidien, de créer une ambiance de vie dans les espaces communs, d'écouter les résidents et de maintenir des contacts avec les partenaires extérieurs.<sup>273</sup>

L'AMPIL offre en outre des petits-déjeuners aux personnes isolées du centre-ville, dont certaines ne prennent qu'un repas par jour; 30–40 personnes arrivent chaque jour pour prendre un petit-déjeuner complet. L'association a fait valider cette démarche et a obtenu le soutien des services sociaux : elle vient de recevoir le label du Conseil Général.

### 7.8.3 L'action associative en faveur des mal-logés : « *Un centre-ville pour tous* »

L'association « Un centre-ville pour tous » s'est créée en 2000, en réaction aux projets de remodelage urbain que préparait alors la Ville. L'objectif de l'association est de « faire respecter par les pouvoirs publics le droit à vivre en centre ville de Marseille ». Ses animateurs sont d'anciens fonctionnaires connus et respectés à Marseille (certains sont encore en poste).

En alertant la presse et en intentant des procès, l'association exige le respect de trois principes : le droit des citoyens à l'information et à la transparence, le droit au logement de ceux qui vivent dans cette zone et l'action collective en direction des pouvoirs publics.

- **Le droit des citoyens à l'information et à la transparence**

L'association considère que toutes les opérations de renouvellement urbain menées par la Mairie doivent être transparentes vis-à-vis des citoyens et des élus. Elle s'est livrée à cette fin à une analyse détaillée des audits concernant l'opération de réhabilitation du quartier du Panier, des déclarations d'utilité publique ou des notes et circulaires administratives et en a rendu les résultats publics. Ces actions ont été aussi largement commentées dans les médias locaux et nationaux.

- **Le droit au logement des personnes vivant dans la zone**

L'association défend le droit au logement et au relogement des personnes concernées par les programmes de réhabilitation. Elle a donc apporté un soutien actif aux résidents logés dans des conditions insalubres. face aux menaces de propriétaires peu scrupuleux tentant de les déloger de leurs appartements, les résidents des immeubles du 9, 8, et 6 rue de la Fare par exemple ont reçu le soutien de l'association afin de porter l'affaire devant les tribunaux. Les résidents de la rue de la République ont gagné quatre procès contre leurs propriétaires. Ils ont débouché sur la condamnation des propriétaires et le relogement ou

<sup>273</sup> Extrait de la fiche de la Fondation Abbé Pierre, disponible à <http://www.fondationabbepierre.org> (consulté en Avril 2011).

l'indemnisation des résidents des immeubles. Pour soutenir ces actions, l'association avait lancé une souscription publique visant à alimenter un fonds de solidarité en vue de couvrir les frais de procédure et d'aide d'urgence.

• **Action collective en direction des pouvoirs publics**

L'association a fait circuler à Marseille une pétition défendant le droit au logement des résidents directement affectés par la réhabilitation du centre-ville. En 2005, une pétition a été signée par plus de 1.300 personnes en soutien aux résidents de meublés de Belsunce, victimes d'une mise en demeure du fisc marseillais.

Fort de ce soutien, l'association rencontre régulièrement les pouvoirs publics pour réaffirmer sa volonté de faire respecter les droits des résidents.

Elle est particulièrement vigilante quand il s'agit des conditions dans lesquelles sont prises les déclarations d'utilité publique et les mesures de relogement qu'elles peuvent entraîner.<sup>274</sup>

L'association aimerait mobiliser « de plus en plus de membres adhérents ». Mais s'il est facile d'obtenir que les résidents s'expriment sur ces questions importantes, le pivot de l'action de l'association n'est pas la manifestation, mais l'action juridique. Si l'action intentée contre les bureaux du fisc de Marseille a été un succès, c'est parce que l'association a obtenu le soutien de la HALDE. La HALDE a décrit à cette occasion la décision des services du fisc comme un cas de discrimination indirecte : une première en France. L'action aux côtés des habitants de la rue de la République est en cours (2009).

L'association estime avoir modifié l'équilibre des forces dans le centre-ville en défiant les pouvoirs établis sur la question du logement. Depuis lors, la Mairie, sous la pression de la Chambre de Commerce, est maintenant déterminée à agir en concertation sur ces questions et elle vient d'associer *Un centre-ville pour tous* dans les prises de décision sur le centre-ville, en préparation de Marseille 2013.

## 7.9 Conclusion

Ce chapitre a mis en avant deux aspects du logement des Marseillais musulmans. D'abord, l'espace résidentiel de Marseille est un lieu de ségrégation et d'ethnicisation, avec des frontières socio-ethniques bien définies et qui tendent à s'aggraver avec le temps. La ville est divisée en deux : il existe une ville ZUS dans les quartiers Nord, à forte population musulmane, et une ville non ZUS, dont les musulmans tendent à être écartés. En second lieu, le marché du logement marseillais est extrêmement tendu, et la concurrence est particulièrement vive sur le marché du logement social, car les résidents de Marseille sont en moyenne plutôt pauvres. Chaque année, les demandes de logements sociaux sont dix fois plus nombreuses que les attributions. Toutes les

<sup>274</sup> Extrait du site de l'association, <http://www.centrevillepourtous.asso.fr> (consulté en janvier 2011).

conditions sont donc réunies pour une hiérarchisation socio-ethnique des programmes de logements sociaux aussi.

Dans ce contexte difficile, l'Etat a lancé d'importants programmes de réhabilitation pilotés par l'ANRU, et la Mairie de son côté a adopté une nouvelle politique du logement, l'EML. Les objectifs de ces politiques sont la réhabilitation des grands ensembles vieillis, la construction de nouveaux logements (surtout sociaux) à un rythme plus soutenu, et la remise sur le marché des logements vacants.

Ces initiatives devraient contribuer à « normaliser l'habitat » dans les zones marginalisées et ethnicisées. Mais très peu d'appartements sont construits pour les résidents les plus pauvres, en dépit d'un besoin évident. Peu de choses sont faites en outre pour améliorer la distribution géographique des logements sociaux dans la ville, de telle sorte que les frontières socio-résidentielles demeurent très marquées et fortement ethnicisées. Il existe des mesures de correction, mais limitées : de nouvelles dispositions juridiques garantissent aux résidents mal logés dont le préjudice est reconnu que leur demande de logement sera examinée (loi DALO); et dans le centre-ville, l'action associative veille à ce que les programmes de recomposition urbaine n'empiètent pas sur les droits des résidents.

## 8. L'EXPERIENCE DES COMMUNAUTES MUSULMANES : SANTÉ ET SECURITE SOCIALE

### 8.1 Introduction : Marseille, une ville malade de sa pauvreté ?

Le système de santé en général et les hôpitaux publics en particulier constituent le milieu idéal pour comprendre l'histoire sociale d'une ville sur le long terme car ils sont révélateurs de ses problèmes, de ses divisions, de ses disparités, mais aussi de sa richesse en termes de diversité humaine. La question de la santé publique à Marseille peut servir sous cet angle à révéler la condition sociale de la ville en mettant en avant la capacité des institutions locales à gérer et intégrer les nouveaux flux d'immigrés comme l'a justement souligné une des personnes que nous avons interrogées, cadre de santé à l'Hôpital Nord de Marseille :

Oui, absolument. On ressent cette misère et cette précarité, surtout dans la vitrine de l'hôpital que représentent les urgences. Elles sont le reflet de l'état et des conditions dans lesquelles vit la population. D'ailleurs à travers les urgences, l'on arrive à se rendre compte des vagues migratoires. Depuis vingt ans que j'y travaille, j'ai vu passer les différentes vagues : les Maghrébins, les Tsiganes sédentarisés dans les Quartiers Nord, les Comoriens, les Polonais, les Roumains, et les derniers, essentiellement des Turcs et des Kurdes.<sup>275</sup>

A Marseille, on est confronté à la pauvreté et la précarité qui imprègnent le paysage de la médecine et des soins, davantage que dans toute autre ville de France. Pourtant, le système de santé de Marseille se caractérise par une variété de spécialités médicales, par la surreprésentation des médecins dans certains quartiers, des services d'urgence hautement performants, une bonne gestion de l'accueil des patients et un niveau d'investissement dans le matériel médical de haute technologie qui n'a rien à envier aux autres grandes villes françaises. Dans certains domaines (prévention du cancer, traitement des maladies infantiles, greffes pulmonaires, traumatologie),<sup>276</sup> Marseille se place même parmi les centres d'excellence européens. Mais derrière cette façade de haute technologie, il reste quantité de défis à relever, au point même que certains élus locaux évoquent une santé publique à deux vitesses :

La question de la santé pose celle de l'aménagement des territoires, de la proximité, des services publics. Les inégalités sociales de santé sont des marqueurs des conditions de vie, de travail et de non travail. Cette volonté de mettre en pièce la démocratie.<sup>277</sup>

<sup>275</sup> Entretien avec Jeannette Belaadi, cadre de santé à l'Hôpital Nord de Marseille, mai 2009.

<sup>276</sup> Assistance publique des Hôpitaux de Marseille [APHM], l'organisme en charge des hôpitaux publics à Marseille, <http://www.ap-hm.fr> (consulté en janvier 2011).

<sup>277</sup> Philippe Massi, député maire de Septèmes (en banlieue de Marseille), « Quand les professionnels, syndicalistes et politiques parlent de santé », extrait du site d'Attac-Marseille, 2009 : [http://www.local.attac.org/marseille/article.php3?id\\_article=990](http://www.local.attac.org/marseille/article.php3?id_article=990) (consulté en janvier 2011).

A Marseille, en somme, le meilleur côtoie le pire : l'excellente prestation du service public de santé, qui s'efforce chaque jour de réduire les inégalités médicales, côtoie les attitudes discriminatoires de certains médecins traitants privés qui refusent de soigner les « patients pauvres » sous prétexte qu'ils ne peuvent pas régler le montant des consultations.

Ce chapitre commence par examiner la dualité sociale qui semble exister dans le système de santé local et refléter l'histoire de la ville. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, des opérateurs privés ont investi dans le secteur de la santé, créant une situation inédite en France : le poids du secteur privé dans le système hospitalier est beaucoup plus prononcé que dans d'autres villes françaises. Naturellement, cette privatisation de la médecine hospitalière n'est pas nécessairement synonyme d'inégalités sociales, dans le sens où le secteur privé remplit souvent des missions de service public et prend également en charge les populations pauvres. Toutefois, ce système dual fait que le traitement des patients les plus vulnérables est un problème constant en termes de « démocratie médicale » : à Marseille, la fracture sociale est aussi une fracture médicale. Cette fracture semble s'aggraver au fil des réformes gouvernementales tendant à libéraliser le secteur de la santé et à privilégier la « gouvernance hospitalière ».<sup>278</sup>

La seconde partie de ce chapitre examine comment le double système de santé a le plus fort impact sur les immigrés à Marseille. Sans réel bagage socioculturel et sans moyens financiers, ils ne disposent pas des réseaux sociaux qui leur permettraient de choisir comment ils seront traités et où ils seront hospitalisés et ils sont plus souvent sujets à des formes d'ostracisme ou d'exclusion médicale que les autres citoyens de Marseille. S'il peut paraître excessif de parler de racisme institutionnel dans le système de santé, il est toutefois possible de repérer des préjugés ethniques,<sup>279</sup> raciaux et religieux qui favorisent les comportements discriminatoires à l'égard des patients issus des immigrations musulmanes. A cet égard, la fracture sociale qui caractérise le système de santé local entraîne une fracture ethnique.<sup>280</sup>

La troisième partie du chapitre traite d'un sujet controversé – la création d'une aumônerie musulmane dans les hôpitaux publics de Marseille – qui fournit des indications intéressantes sur les modèles ethniques larvés que l'on retrouve dans tout le système local de santé. En théorie, tout patient devrait pouvoir faire valoir son droit au

<sup>278</sup> « Réforme de l'hôpital : modernisation et rationalisation ou simple recherche d'économie ? », *Vie publique*, 27 juillet 2009, disponible sur <http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/plan-hopital-2009/reforme-hopital-modernisation-rationalisation-ou-simple-recherche-economies.html> (consulté en janvier 2011).

<sup>279</sup> Marguerite Cognet, « Quand l'ethnicité colore les relations dans l'hôpital », *Hommes & Migrations* 1233 (2001), p. 101–107.

<sup>280</sup> *Circulaire no.DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée*, disponible sur [http://www.sersante.com/chartepatient/texte\\_charte/articles.html](http://www.sersante.com/chartepatient/texte_charte/articles.html) (consulté en janvier 2011).



respect des préceptes de sa religion pendant son séjour à l'hôpital. Dans la pratique toutefois à Marseille, ce principe est appliqué de manière très inégale en fonction de la religion du patient. Pour l'instant, la création d'une aumônerie musulmane se heurte à de multiples obstacles et les règles alimentaires des patients musulmans (les repas halal) sont rarement respectées par les autorités sanitaires publiques. En matière de santé, l'identité musulmane des patients est encore considérée comme une forme d'intrusion étrangère et illégitime, même si des améliorations substantielles ont été enregistrées dans ce domaine au cours des dernières années.

## 8.2 Marseille, phare de la nouvelle gouvernance hospitalière : la rationalisation et la rentabilité des soins de santé

Il n'y a a priori aucune raison d'isoler le système de santé local des tendances générales et des grandes réformes qui affectent actuellement le secteur médical et sanitaire à l'échelle nationale, et qui se soldent par un double processus de sectorisation et de libéralisation. Il est clair que les autorités sanitaires françaises cherchent surtout à aligner la gestion de la santé publique sur le modèle de performances du libre marché (thème de la 'nouvelle gouvernance hospitalière'). A cet égard, Marseille est un terrain d'expérimentation particulièrement intéressant, du fait que le secteur privé y joue depuis très longtemps un rôle déterminant dans le système de santé. Dans ces conditions, on peut se demander si le système de santé local n'a pas anticipé de quelques années la nouvelle configuration du système de santé français, avec des progrès dans la coordination territoriale des services médicaux, mais aussi des régressions en termes de respect de l'égalité de traitement de tous les patients.

La France connaît depuis vingt ans une réforme en profondeur de son système de santé dont les principaux objectifs sont d'améliorer la coordination des divers services médicaux et hospitaliers au niveau départemental et local et de renforcer la complémentarité des secteurs de santé public et privé. Toutes ces réformes ne sont naturellement pas sans conséquences pour le traitement médical des plus vulnérables en général et de ceux issus de l'immigration en particulier. L'objectif des décideurs est de rationaliser l'organisation de la santé en France en réduisant les coûts assumés par l'Etat et en incitant les établissements et les praticiens à adopter des méthodes de gestion inspirées du monde de l'entreprise, tout en conservant leur mission de service public, à savoir le principe d'accès aux soins de santé de tous les citoyens. Dans cet esprit, la plupart des réformes de soins de santé adoptées en France ont tenté de trouver un subtil équilibre entre l'impératif de rentabilité et le respect du principe d'égalité. La Loi Hospitalière de 1991 posait ainsi de nouvelles conditions à la planification des équipements médicaux, en prévoyant la mise en œuvre de Schémas Régionaux d'Organisation Sanitaire (SROS).<sup>281</sup> Il y eut encore en 1996 la création des Agences

<sup>281</sup> *Schémas Régionaux d'Organisation Sanitaire*, 31 juillet 1991.

Régionales d'Hospitalisation (ARH).<sup>282</sup> Enfin, la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires<sup>283</sup> recommande la création de 'communautés hospitalières de territoire', de manière à « favoriser le développement de complémentarités et les rapprochements entre hôpitaux publics autour de projets pertinents en termes d'activité médicale ». En outre, « des établissements publics et privés pourront mettre en commun des matériels et collaborer davantage au sein de groupements de coopération sanitaire (GCS) dont la création est simplifiée ».<sup>284</sup>

Conformément à la doctrine de la « nouvelle gouvernance hospitalière »,<sup>285</sup> les directeurs d'hôpitaux sont devenus de véritables *managers*, encouragés à gérer leur établissement public comme une entreprise privée, réduisant ainsi la marge de manœuvre des élus, des syndicats de professionnels de la santé et des associations de patients et limitant la capacité de ces derniers à exercer un contrôle démocratique sur la politique locale de santé. La réforme a pour but de stimuler la complémentarité entre les secteurs de la santé public et privé. Les critiques y voient un processus insidieux de privatisation des services médicaux et de santé en France, qui présente le risque de légitimer tôt ou tard une vision mercantile de l'offre de soins et le passage graduel du statut de *patient* en celui de *client*. Certaines des personnes interrogées, des professionnels de la santé, sont critiques à l'égard de cette transformation progressive,<sup>286</sup> et de ce qu'ils perçoivent comme l'établissement d'une médecine à deux vitesses, une tendance d'autant plus préoccupante que Marseille est déjà une ville pauvre :

C'est vrai qu'aujourd'hui, on constate une dérive mercantile, largement encouragée par la politique gouvernementale qui raisonne systématiquement en termes de coûts/bénéfices. Le risque de relancer les dispensaires, c'est de créer des hospices pour précaires. Ils seront financés par une caisse solidaire mais ça ne fera

<sup>282</sup> Loi du 31 juillet 1991. Les Agences sont chargées de définir et de mettre en œuvre la politique régionale en matière de disponibilité de traitements médicaux, d'analyser et de coordonner l'action des centres de santé publics et privés, de fixer leurs ressources en prenant en compte les priorités de santé publique établies à chaque Conférence Sanitaire Régionale [...]. Des contrats pluriannuels sont signés entre des institutions médicales et les agences régionales pour établir les objectifs et fixer les ressources, adapter le système aux besoins de la population et augmenter la responsabilité prise par les divers acteurs à l'hôpital dans l'organisation de l'institution et l'amélioration de la qualité des soins médicaux.

<sup>283</sup> *Loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires*, *Journal officiel de la République française* 0167, 22 juillet 2009, disponible sur <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020879475&dateTexte=&categorieLien=id> (consulté en janvier 2011).

<sup>284</sup> Loi 2009-879 du 21 juillet 2009 – voir plus haut.

<sup>285</sup> PACA, « Les équipements hospitaliers ».

<sup>286</sup> Marcel Touati (médecin, animateur du Collectif Santé-Protection sociale, « Quand les professionnels, syndicalistes et politiques parlent de santé », disponible sur [http://www.local.attac.org/marseille/article.php3?id\\_article=990](http://www.local.attac.org/marseille/article.php3?id_article=990) (consulté en janvier 2011) (ci-après Touati, « Quand les professionnels »).

que renforcer la dualité entre ceux qui peuvent souscrire à des mutuelles privées et ceux qui sont obligés de recourir à la médecine publique. Moi, je ne suis pas d'accord avec ce système mercantile. D'ailleurs, on ressent aussi cette mentalité mercantile chez les personnels soignants : c'est d'abord leur confort avant celui du malade. C'est démodé d'être altruiste aujourd'hui !<sup>287</sup>

Mais il est vrai qu'à Marseille, cette situation de limites floues entre le secteur public et le secteur privé (voir Tableau 42) est un fait depuis des années, depuis que les structures hospitalières privées ont acquis une position importante dans le paysage médical local. Au début des années 2000, plus de 50 % des hospitalisations à Marseille s'effectuaient dans le secteur privé.

**Tableau 42. Hospitalisations à Marseille : répartition entre secteur public et secteur privé, par nombre de cas**

|                                   | Secteur public | Secteur privé | Total   |
|-----------------------------------|----------------|---------------|---------|
| Soins de courte durée             | 11,188         | 144,615       | 256,992 |
| Médecine                          | 57,981         | 65,085        | 123,066 |
| Chirurgie                         | 44,238         | 65,967        | 110,205 |
| Gynécologie                       | 9,658          | 13,563        | 23,221  |
| Soins de suite et de réadaptation | 569            | 12,370        | 12,939  |

Source : DRES SAE, 2000

En ce sens, le système local de santé a largement anticipé sur la tendance nationale, à Marseille, la dimension commerciale du secteur médical est bien établie depuis longtemps. Comme dit un médecin animateur d'un collectif pour l'égalité des citoyens face à la santé :

Un des exemples significatif du mélange privé public est de confier des missions de services public à des opérateurs privés qui ont d'abord pour objectif de verser des dividendes à leurs actionnaires, ce qui est complètement incompatible avec la notion de service public. Marseille est un laboratoire. Marseille est la seule grande ville de France où le privé domine le public. La Générale de Santé [entreprise privée] occupe une place prépondérante.<sup>288</sup>

Les soins de santé à Marseille se divisent en trois secteurs. Il y a d'abord le secteur hospitalier public, centré sur l'Assistance publique – Hôpitaux de Marseille (AP-HM), établissement public doté d'un budget d'un 1,1 milliard d'euros. Il offre 3.500 lits dans

<sup>287</sup> Entretien avec Jeannette Belaadi, cadre de santé à l'Hôpital Nord, mai 2009.

<sup>288</sup> Touati, « Quand les professionnels ».

quatre grands hôpitaux publics,<sup>289</sup> dont l'un, l'Hôpital Nord, situé au cœur des quartiers Nord, accueille la grande majorité des patients d'origine maghrébine, africaine et comorienne. On peut associer à ce secteur le secteur hospitalier privé sans but lucratif, c'est-à-dire des établissements associatifs et mutualistes comme le centre de santé de la Croix-Rouge (Le Camas).

Il y a deuxièmement le secteur hospitalier privé (lucratif), particulièrement développé à Marseille, dans une situation qui rappelle le système de soins de santé américain. Quelques grands groupes privés comme la Générale de Santé dominent le marché hospitalier via un réseau de cliniques dans tout Marseille. La surreprésentation du secteur privé dans le système de soins de santé marseillais est parfois dénoncée par les associations et les ONG qui luttent pour la défense d'un système de santé égalitaire et à la portée de tous :

Cette politique hospitalière, développée à Marseille dans la droite ligne de la privatisation des services publics, introduit de fait une médecine à deux vitesses où seuls, ceux qui ont de l'argent pourront être soignés correctement, les pauvres seront exclus. Elle est contraire aux principes fondamentaux du droit à la santé, droit humain fondamental stipulé par l'Organisation des Nations Unies, reconnu par des traités régionaux (Charte sociale européenne) et de nombreuses institutions internationales.<sup>290</sup>

En dépit de la crise économique, le secteur médical privé continue à prospérer et, selon certaines sources, son chiffre d'affaires a augmenté de 50 % en moins de cinq ans.<sup>291</sup>

Le troisième est le secteur libéral qui regroupe la majorité des praticiens de Marseille : généralistes, spécialistes et personnel paramédical. Contrairement aux idées reçues, Marseille, en dépit de sa réputation de ville populaire, ne manque pas de médecins privés. Les généralistes et les spécialistes sont en fait surreprésentés, comme souligne l'Observatoire de la Santé de la région PACA : « Avec 416 médecins libéraux pour 100 000 habitants, Marseille offre une densité supérieure au département, à la région et à la France. La différence est particulièrement marquée pour les spécialistes. [...] Pour l'ensemble des spécialités, les densités en spécialistes libéraux sont largement supérieures aux moyennes nationales ».<sup>292</sup> La même chose est vraie pour les professions paramédicales : « A Marseille, les densités d'infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes,

<sup>289</sup> La Conception, La Timone, les Hôpitaux Sud et l'Hôpital Nord.

<sup>290</sup> Attac-Marseille, « A Marseille, des liens entre élus et cliniques privées », *Le Petit Alter marseillais*, décembre 2006, disponible sur [http://www.local.attac.org/marseille/IMG/pdf/petit\\_alter\\_Hopital\\_verso.pdf](http://www.local.attac.org/marseille/IMG/pdf/petit_alter_Hopital_verso.pdf) (consulté en janvier 2011) (ci-après Attac-Marseille, « A Marseille, des liens entre élus et cliniques privées »).

<sup>291</sup> Attac-Marseille, « A Marseille, des liens entre élus et cliniques privées ».

<sup>292</sup> Observatoire régional de la santé PACA, « Les médecins », Tableau de bord Marseille 2003 : [www.se4s-orspaca.org](http://www.se4s-orspaca.org).

orthophonistes, chirurgiens dentistes et sages-femmes sont très supérieures aux densités nationales »<sup>293</sup> (voir Tableaux 43 et 44.)

**Tableau 43. Nombre de médecins pour 100.000 habitants**

|                             | Marseille | Département (13) | France |
|-----------------------------|-----------|------------------|--------|
| Médecins généralistes       | 170       | 151              | 114    |
| Spécialistes                | 246       | 152              | 87     |
| Total des médecins libéraux | 416       | 303              | 202    |

Sources : DRASS; DREES; INSEE 2003

**Tableau 44. Nombre d'infirmiers et de kinésithérapeutes libéraux pour 100.,000 habitants**

|                            | Marseille | Département (13) | France |
|----------------------------|-----------|------------------|--------|
| Infirmiers libéraux        | 247       | 217              | 101    |
| Kinésithérapeutes libéraux | 141.4     | 129.1            | 75.6   |

Sources : DRASS; DREES; INSEE 2003

A Marseille les professionnels de certaines spécialités médicales et paramédicales sont donc plutôt surreprésentés. Toutefois ce tableau général est trompeur et cache diverses inégalités sociales et « fractures médicales ». Le dynamisme même des structures sanitaires locales implique aussi certaines formes de segmentation sociale, qui confirment, du moins en partie, le fonctionnement dual du système. Les inégalités sociales et la ségrégation territoriale sont faciles à repérer dans la manière dont sont organisés les soins de santé ou dans les attitudes et comportements des praticiens de santé, qui sont souvent éloignés de l'idéal d'une « démocratie sanitaire ».<sup>294</sup>

<sup>293</sup> Observatoire régional de la santé PACA, « Les professions paramédicales », *Tableau de bord Marseille* 2003, disponible sur [http://www.se4s-orspaca.org/presentation/ors\\_paca/pdf/RA2003.pdf](http://www.se4s-orspaca.org/presentation/ors_paca/pdf/RA2003.pdf) (consulté en janvier 2011).

<sup>294</sup> *Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, Titre II*, disponible sur <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000227015> (consulté en janvier 2011).

### 8.3 Fracture sociale, fracture médicale : un système de santé qui a un prix pour les pauvres

La maladie la plus courante à Marseille est probablement la pauvreté, car la pauvreté entraîne quantité de pathologies que les agents du système local de santé traitent au quotidien. En effet, le taux de bénéficiaires d'une aide sociale est ici bien supérieur à la moyenne du département et du pays. Tous les indicateurs sociaux de la pauvreté et de la précarité se manifestent dans la cité phocéenne. (Tableau 45.)

**Tableau 45. Taux de bénéficiaires d'aides sociales parmi les 18–59 ans, en %**

| Type d'aide                         | Marseille   | Département (13) | France     |
|-------------------------------------|-------------|------------------|------------|
| Allocation pour adulte handicapé    | 2,6         | 2,0              | 2,1        |
| Allocation de parent isolé          | 1,1         | 0,7              | 0,5        |
| RMI                                 | 10,0        | 6,5              | 2,9        |
| Allocation d'insertion              | 0,2         | 0,1              | 0,1        |
| Allocation spécifique de solidarité | 1,7         | 1,4              | 1,1        |
| <b>Total aides sociales</b>         | <b>15,6</b> | <b>10,6</b>      | <b>6,6</b> |

Sources : CAF, MSA, DRASS, UNEDIC, INSEE, 2001

Les maladies liées à l'extrême pauvreté n'ont pas diminué à Marseille. La tuberculose par exemple, qu'on pensait avoir éradiqué, est encore présente à Marseille. On estime son incidence à 18 cas pour 100.000 habitants, et même davantage dans certains arrondissements, comparés aux 10,8 cas pour 100.000 h. dans le département et à une moyenne nationale de 10,5 pour 100.000 habitants. « La tuberculose reste la maladie de la pauvreté avec tout ce qu'elle induit : promiscuité, logements insalubres, manque d'hygiène, difficultés à se soigner... ».<sup>295</sup> (Voir Tableau 46.)

<sup>295</sup> Bernadette Spagnoli, « Marseille, la tuberculose touche les quartiers pauvres », *La Provence*, 16 avril 2008, disponible sur <http://www.laprovence.com/article/sante/a-marseille-la-tuberculose-touche-les-quartiers-pauvres> (consulté en janvier 2011).

**Tableau 46. Cas confirmés de tuberculose par arrondissement de Marseille, 2008**

| Arrondissement    | Pour 100.000 habitants | Nombre de cas | Arrondissement     | Pour 100.000 habitants | Nombre de cas |
|-------------------|------------------------|---------------|--------------------|------------------------|---------------|
| 1 <sup>er</sup>   | 64,2                   | 24            | 9 <sup>ième</sup>  | 4,1                    | 3             |
| 2 <sup>ième</sup> | 77,3                   | 19            | 10 <sup>ième</sup> | 20,3                   | 10            |
| 3 <sup>ième</sup> | 31,2                   | 13            | 11 <sup>ième</sup> | 7,5                    | 4             |
| 4 <sup>ième</sup> | 11,4                   | 4             | 13 <sup>ième</sup> | 17,5                   | 14            |
| 5 <sup>ième</sup> | 12,1                   | 5             | 14 <sup>ième</sup> | 24,7                   | 14            |
| 6 <sup>ième</sup> | 12,1                   | 5             | 15 <sup>ième</sup> | 31,0                   | 22            |
| 7 <sup>ième</sup> | 2,8                    | 1             | 16 <sup>ième</sup> | 6,1                    | 1             |
| 8 <sup>ième</sup> | 6,6                    | 5             | Total              | 18                     | 149           |

Source : Direction Départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS, 2008)  
(en gras, les arrondissements populaires de la ville)

L'analyse par arrondissement des cas déclarés de tuberculose montre que le taux de tuberculose est le plus élevé dans les quartiers populaires de la ville (arrondissements du Nord, de l'Est et du centre-ville). Ces quartiers sont aussi ceux où sont concentrés les résidents d'origine maghrébine, africaine ou comorienne, ainsi que les nouveaux immigrés (Turcs, Kurdes et Européens de l'Est – Roumains, Polonais, Bosniaques). Ceci est confirmé par une personne interrogée, un cadre de santé travaillant à l'Hôpital Nord :

Oui, on voit des pathologies mais qui ne sont pas liées à une ethnie mais à une précarité française. Par exemple, la recrudescence de la gale et la réapparition de la tuberculose et le saturnisme chez les enfants. Ça peut être dû à des vagues migratoires, les gens étant arrivés avec leurs maladies, ou alors se sont des personnes vivant en France depuis longtemps qui se sont précarisées et clochardisées et qui vont forcément contracter ce type de maladies.<sup>296</sup>

De telles pathologies sont moins dues au milieu ethnique des résidents qu'à leur pauvreté. La situation est toutefois aggravée par le comportement discriminatoire de certains médecins, en particulier en médecine privée où, s'observent des tendances à exclure les patients les plus marginalisés.

<sup>296</sup> Entretien avec Jeannette Belaadi, mai 2009.

#### 8.4 Comment le comportement discriminatoire de certains médecins renforce l'inégalité d'accès aux soins : le scandale de la CMU à Marseille

La Couverture Maladie Universelle (CMU) a été créée par le gouvernement français le 1er janvier 2001. Son objectif est de fournir « l'accès à la couverture de santé à tout individu résidant en France de manière stable et régulière depuis plus de trois mois et qui n'est pas déjà couvert par un autre régime obligatoire d'assurance maladie (activité professionnelle, etc.) ». <sup>297</sup> En sus de la CMU de base, une CMU 'complémentaire' a été créée qui ouvre « le droit à une protection complémentaire santé gratuite. C'est donc la possibilité d'accéder aux médecins, à l'hôpital, etc., sans dépense à charge et sans avance de frais ». <sup>298</sup> Il s'agit dans les deux cas de faciliter l'accès aux soins de santé des plus démunis. En 2002, près de 70.000 Marseillais bénéficiaient de la CMU de base et près de 150.000 de la CMU complémentaire, soit 18 % de la population, comparé aux 12,7 % dans le département et 7,4 % à l'échelle nationale.

**Tableau 47. Pourcentage de bénéficiaires de la CMU de base et la CMU complémentaire**

| Type de CMU        | Marseille | Département (13) | France |
|--------------------|-----------|------------------|--------|
| CMU de base        | 8,4       | 7,4              | 1,5    |
| CMU complémentaire | 18        | 12,7             | 7,4    |

Source : CAF, MSA, DRASS, UNEDIC, INSEE, 2002

Mais pour que la CMU fonctionne correctement, il faut que les professionnels de la santé acceptent de recevoir les patients sans leur demander d'honoraires. Or en pratique certains généralistes et spécialistes de Marseille refusent de traiter les patients bénéficiant de la CMU, <sup>299</sup> et ce plus fréquemment à Marseille que dans d'autres villes. Une raison en est que les soins de santé ont toujours été à Marseille un enjeu commercial et que les attitudes commerciales de certains médecins sont parfois défendues dans le milieu politique local. Cette discrimination a un impact particulier

<sup>297</sup> Caisse nationale de l'Assurance-maladie des travailleurs salariés, *Historique complet de la CMU*, 2009, disponible sur <http://www.ecosante.fr/FRANFRA/582.html> (consulté en janvier 2011) (ci-après Caisse nationale de l'Assurance-maladie des travailleurs salariés, *Historique complet de la CMU*).

<sup>298</sup> Caisse nationale de l'Assurance-maladie des travailleurs salariés, *Historique complet de la CMU*.

<sup>299</sup> Association La Main Blanche, « Refus de la CMU sur Marseille », Rapport d'enquête sur le refus de la CMU par les médecins marseillais 2009, disponible sur <http://www.lamainblanche.free.fr/spip.php?article5> (consulté en janvier 2011).



sur les femmes d'origine étrangère qui doivent consulter un gynécologue et que l'on refuse de traiter parce qu'elles sont à la CMU.<sup>300</sup> (Voir Tableaux 48 et 49.)

**Tableau 48. Enquête sur les médecins refusant de traiter les patients CMU à Marseille (patients sans « Carte Vitale » ou attestation CMU), en %**

| Type de médecins | Accepte la CMU | Refuse la CMU | Accepte sous conditions |
|------------------|----------------|---------------|-------------------------|
| Généralistes     | 30             | 59            | 11                      |
| Spécialistes     | 23             | 52            | 25                      |

Source : Enquête de l'association La Main Blanche entre décembre 2008 et février 2009

**Tableau 49. Enquête sur les médecins refusant de traiter les patients CMU à Marseille (patients avec « Carte Vitale » et attestation CMU), en %**

| Type de médecins | Accepte la CMU | Refuse la CMU | Accepte sous conditions |
|------------------|----------------|---------------|-------------------------|
| Généralistes     | 39             | 42            | 19                      |
| Spécialistes     | 35             | 53            | 12                      |

Source : Enquête de l'association La Main Blanche entre décembre 2008 et février 2009

L'enquête menée par l'association La Main Blanche montre que ce type de discrimination médicale à l'égard des pauvres est assez répandue à Marseille. Ces pratiques sont plus courantes dans le secteur hospitalier privé et les cabinets médicaux privés que dans le secteur public, les hôpitaux gérés par l'AP-HM ayant le devoir d'accueillir les patients, quels que soient leur situation sociale ou leur revenu. Une personne interrogée, un cadre de santé à l'hôpital de La Conception, confirme que la discrimination des bénéficiaires de la CMU est fréquente à l'échelle locale :

Quant au secteur privé, il faut prendre des mesures contre les médecins qui ne soignent pas les gens, qui ne les reçoivent pas, parce qu'ils ont la CMU. Il faut arrêter avec cette situation. Tout individu qui est sur le territoire national français a le droit à la santé. [...] Oui, il y a des médecins qui refusent de soigner les gens qui ont la CMU ce qui crée une situation d'engorgement chez les autres médecins. Il faut être au clair. Il faut pratiquer du *testing* pour repérer les médecins qui refusent de soigner les plus pauvres. Il ne faut pas forcément faire

<sup>300</sup> Karine Portrait, « A Marseille un gynéco sur deux refuse les patients CMU », *La Provence*, 27 mai 2009, disponible sur <http://www.laprovence.com/article/region/a-marseille-un-gyneco-sur-deux-refuse-les-patients-cmu> (consulté en janvier 2011).

du répressif. Ça ne sert à rien. Mais il faut d'abord faire une bonne campagne d'information préventive.<sup>301</sup>

Malgré ces données d'enquête, il existe quantité de programmes et d'initiatives pour assurer l'accès aux soins de santé des plus démunis, comme les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS), les Points d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ), les Ateliers Santé Ville (ASV) et les Espaces Santé Jeune (ESJ), sans parler de l'action des ONG comme Médecins du Monde. Il y a une véritable mobilisation locale de la société civile en faveur du droit à la santé, souvent menée par des professionnels de santé, des militants ou de simples citoyens qui refusent d'accepter la situation actuelle d'inégalité sanitaire. L'initiative « Santé à St-Mauront/Belle-de-Mai : on s'y met tous ! » est une bonne illustration de cette mobilisation collective autour des défis de la démocratie médicale, qui se déroule dans le quartier populaire du 3<sup>ème</sup> arrondissement. Ce programme, qui est porté par divers partenaires,<sup>302</sup> vise à « contribuer à la réduction des inégalités de santé [...]. Il prévoit notamment de développer des programmes de promotion de la santé et des actions d'éducation pour la santé en direction des enfants, des jeunes et des familles dans les quartiers et territoires vulnérables. Il est nécessaire d'agir très précocement pour réduire les inégalités sociales de santé et notamment pour prévenir la souffrance psychique »<sup>303</sup> Cette initiative s'inspire de la démarche de la « médecine communautaire », qui a été expérimentée dans les années 1960-70 dans divers pays du tiers-monde et dont le principal objectif était de rapprocher les structures sanitaires et médicales de la population, de sortir l'hôpital de ses murs et de rencontrer les résidents là où ils se trouvent :

La mise en œuvre du projet s'appuie sur la mobilisation initiale des habitants/parents pour les amener à s'inscrire dans la démarche. Cette mobilisation est réalisée par une association experte en la matière (Université du Citoyen) à partir d'un temps d'immersion d'un professionnel dans le quartier (3 mois)....<sup>304</sup>

Ces initiatives de médecine communautaire restent isolées à Marseille. Les critiques arguent qu'elles légitiment le système de médecine à deux vitesses à Marseille en entérinant les inégalités structurelles sans fournir d'alternative durable. Certaines critiques des effets potentiellement pervers de la médecine communautaire méritent d'être examinées :

Ce type de solution ne dédouanera pas les soignants d'avoir un regard sur l'étranger. Je ne suis pas sûre que de rouvrir des dispensaires soit forcément la

<sup>301</sup> Entretien avec Kader Mostefaoui, cadre de santé à l'hôpital de La Conception, mai 2009.

<sup>302</sup> Haut commissariat aux solidarités actives, Groupe régional de santé publique, Ville de Marseille, Conseil général, AP-HM, (Assistance publique-Hôpitaux de Marseille).

<sup>303</sup> Voir la présentation officielle de l'initiative de médecine communautaire à St-Mauront/Belle de Mai at <http://www.smtbdm.org/presentation> (consulté en janvier 2011).

<sup>304</sup> Présentation officielle de l'initiative de médecine communautaire à St-Mauront/Belle de Mai (voir note précédente).

solution. Je ne sais pas. En tout cas, j'ai pu constater qu'il existait toujours des structures de proximité pour les 'petits soins', ce que l'on appelle la 'bobologie'. Mais je ne suis pas sûre que la réouverture des dispensaires pour traiter les populations précaires constitue la solution idéale. Nous, on gère les soins et pas la santé qui est un domaine plus vaste. Nous, on met des indicateurs sur le soin. C'est vrai que l'on passe aussi du temps avec les patients à parler une demi-heure : ça fait partie de notre métier. Or, la précarité, c'est quoi ? Ce sont des gens qui ont besoin de parler, de soutien moral. Ça, c'est la santé mais ce n'est pas du soin. Je dirais, qu'au lieu de parler des dispensaires, il faut aussi mettre l'accent sur les médecins généralistes au contact des familles qui voient les enfants grandir...<sup>305</sup>

Derrière la crainte de voir s'instaurer un système de santé à deux vitesses, avec du matériel hospitalier très performant pour les riches d'un côté, et de l'autre des structures communautaires locales pour les pauvres (dispensaires de quartier, centres de santé communautaires), se cache peut-être une autre inquiétude, celle d'une gestion ethnique de la santé sur le territoire de Marseille. On se demande si la fracture médicale, produit de la fracture sociale, n'est pas aussi le produit de la fracture ethnique qui traverse le tissu urbain.

## 8.5 Gestion ethnique de la santé ? Une analyse des représentations et des pratiques à Marseille

L'enjeu de l'ethnicité dans le domaine de la santé est une question sensible et complexe car elle renvoie autant à des représentations qu'à des pratiques. C'est pourquoi il faut être prudent s'agissant de rendre de compte des enjeux d'ethnicité dans le système local de santé. L'injustice ou la discrimination ne sont pas forcément le résultat d'un racisme affiché, mais plus souvent de modes d'interaction entre patients, familles, médecins, autorités hospitalières, décideurs et autres, qui contribuent tous, chacun à sa manière, à ethniciser les relations sociales à l'intérieur du système local de santé.

### 8.5.1 Sectorisation hospitalière : une ethnicisation inévitable du système local de santé ?

Depuis les années 1990 (avec la loi hospitalière de 1991 instituant les Schémas Régionaux d'Organisation Sanitaire), le territoire national est divisé en secteurs, les patients étant assignés à des unités de soins en fonction de leur lieu de résidence. Un résident des quartiers Nord de Marseille par exemple (14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements) sera très probablement envoyé à l'Hôpital Nord, à moins que son état exige du matériel hospitalier ou des spécialités médicales dont cet hôpital ne dispose pas. Cette politique de sectorisation est destinée en partie à réduire les inégalités sanitaires, en partie à éviter que ne se créent dans une zone des hôpitaux différents pour

<sup>305</sup> Entretien avec Jeannette Belaadi, mai 2009.

les riches et les pauvres. Mais comme c'est le cas du système scolaire, ce système apparemment égalitaire se traduit par la concentration dans les mêmes hôpitaux de résidents de mêmes niveaux sociaux (ou proches).

À Marseille, cela se traduit par une surreprésentation de patients de statut socioéconomique plus pauvre (ouvriers, employés, demandeurs d'emploi, chômeurs, etc.) à l'Hôpital Nord, alors que les patients des classes moyenne et supérieure sont plus présents dans les hôpitaux des quartiers Sud. Comme l'a souligné un cadre de santé interrogé, ce n'était pas l'objectif de la sectorisation :

Son objectif initial n'était pas du tout la 'ghettoïsation' ! La 'sectorisation' avait pour but de rendre le traitement du patient plus cohérent en le confiant à la même équipe médicale, que ce soit en soins de jour ou pendant les hospitalisations. Mais dans la pratique, compte tenu de la distribution inégale des résidents sur le territoire, on assiste à une ghettoïsation.<sup>306</sup>

À Marseille, la politique de sectorisation hospitalière favorise en fait un phénomène de double segmentation sociale et ethnique. Ce n'est pas le résultat d'une politique délibérée de ghettoïsation des pauvres et des émigrés en matière de santé ; c'est plutôt l'effet de la ségrégation urbaine qui caractérise Marseille à tous les niveaux d'activité sociale : santé, éducation, logement, emploi... Dans tous ces domaines, les questions territoriales se mêlent constamment aux questions sociales et ethniques, et inversement :

Je ne pense qu'il y ait lieu d'être aussi affirmatif à cet égard. Ce n'est pas une politique qui a été pensée comme telle. Parler de 'sectorisation ethnique' des personnels de santé est un peu exagéré à mon avis. Ces tendances générales d'ethnisation et de sectorisation sont le fruit d'une série de comportements individuels à petite échelle. Mais ce n'est pas une politique qui s'est définie comme telle. Honnêtement, cela mérite une étude précise, sans quoi on risque de légitimer à notre tour des clichés.<sup>307</sup>

Il apparaît à cet égard que les questions d'ethnicité sont étroitement liées aux questions de classement social et territorial : les patients perçus comme Arabes, musulmans ou immigrés sont surtout des patients pauvres habitant les quartiers populaires. Toutefois le stigmatisme social se construit aussi sur base de préjugés ethniques et raciaux qui influencent les relations entre soignants et patients, ou entre citoyens et administration.

<sup>306</sup> Entretien avec un professionnel de santé, avril 2009.

<sup>307</sup> Entretien avec un professionnel de santé, avril 2009.

### 8.5.2 Relations entre soignants et patients : un racisme latent ?

Globalement, l'enquête Fondations témoigne de hauts niveaux de satisfaction parmi les musulmans (66 %) et non musulmans (71 %) à l'égard des services locaux de santé.<sup>308</sup> Seule une infime minorité identifie l'hôpital avec un lieu de discrimination et de préjugé (3 % comparé à 1 %).<sup>309</sup> L'image du système de santé local est donc positive parmi les répondants musulmans.

Toutefois, les entretiens avec des soignants invitent à nuancer ce constat. Alors qu'il serait excessif de parler de racisme frontal dans les hôpitaux marseillais, certains discours, attitudes et comportements suggèrent un certain niveau de préjugé à l'égard des patients issus des –pays musulmans. Certains acteurs de l'hôpital entretiennent une forme de racisme latent à l'égard de ces patients, qui n'est jamais affiché ni admis comme tel :

Ce n'est pas aussi direct que ça...C'est plus 'fin'. C'est vrai que j'ai pu relever certaines réflexions qui me paraissaient saugrenues et particulières mais qui ne choquaient pas mes collègues. Par exemple, dans le dossier médical d'une jeune malade schizophrène, l'un des signes cliniques inscrits, était *'père algérien'*. Qu'est-ce que ça pouvait signifier dans l'esprit de ceux qui l'avaient inscrit dans son dossier ? C'était dans les signes cliniques. Peut-être que cela signifiait, que du fait que cette jeune femme était de père algérien, elle était martyrisée ou je ne sais quoi ? C'est vrai qu'il existe beaucoup de fantasmes et mes collègues se retrouvent parfois à penser des choses un peu noires sur les patients d'origine maghrébine. Certains de mes collègues projettent des préjugés sur les patients et c'est contre quoi je lutte. [...] C'est plus de l'incompréhension et de la méconnaissance que du racisme.<sup>310</sup>

Les entretiens suggèrent que la peur et l'hostilité croissantes à l'égard des musulmans dans la société française affectent aussi les professionnels de la santé, et cela se traduit par une méfiance croissante à l'égard de personnes perçues comme musulmanes. Une autre personne interrogée suggère que dans la santé comme dans d'autres domaines, une forme d'islamisation imposée a eu lieu, les immigrés maghrébins et les Français d'origine nord-africaine étant parfois représentés comme des activistes musulmans ou des islamistes potentiels :

Oui, je dirais que j'ai ressenti les effets du 11 septembre 2001. Avant, un patient maghrébin, on ne le reliait pas à une religion : c'était un Arabe, voilà ! En revanche, selon moi, deux événements ont contribué à changer ce regard : la

<sup>308</sup> Question G1 : « Dans quelle mesure êtes-vous satisfait ou mécontent de ces différents types de services ? »

<sup>309</sup> Question H8 : « D'après vos expériences personnelles au cours des 12 derniers mois, avez-vous fait l'objet de préjugés ou avez-vous été traité injustement à cause de votre religion par les personnes ou dans les lieux suivants ? »

<sup>310</sup> Entretien avec un professionnel de la santé, avril 2009.

prise d'otages à Marignane en décembre 1996 [guerre civile en Algérie] et les attentats de New York. Aujourd'hui, les soignants ont tendance à cibler les Arabes comme étant des musulmans. On les relie automatiquement à une religion. Et, ce n'est pas du tout fondé, car il y a beaucoup de Maghrébins qui ne sont pas musulmans. L'amalgame est fait et ça sert bien. Oui, je constate une espèce de peur du terrorisme qui est entretenue. On ressent les conséquences des plans Vigipirate, les notes de service à l'hôpital et aussi l'appel parfois de la police pour venir contrôler les bagages de certains patients, notamment de clochards qu'on soupçonnait d'être des terroristes. On a travaillé et bien instrumentalisé les mentalités au point d'accréditer l'idée d'un fantasme terroriste à l'hôpital.<sup>311</sup>

Et ce phénomène d'islamophobie à l'hôpital a naturellement eu le plus grand impact sur ceux qui sont plus visiblement musulmans. Mais les entretiens suggèrent que la perception que le personnel projette sur les patients varie en fonction de l'âge des patients et du fait qu'ils sont de la première ou la seconde génération d'immigrés. Un voile porté par une jeune femme peut être considéré comme menaçant, parce qu'il évoque le spectre de l'Islam radical, du fondamentalisme ou du terrorisme; le voile d'une vieille femme (le *haïk*) laisse indifférent, voire même rassure un personnel soignant habitué aux immigrés âgés (les *chibanis*), qu'il tend à traiter avec une compassion paternaliste :

Il faut faire la distinction entre le traitement des personnes âgées et des jeunes. Pour les personnes âgées, le personnel soignant se soucie peu de leurs [signes religieux]. Je ne dirais pas qu'ils sont transparents, mais presque. Pour les jeunes en revanche, c'est différent. On a le sentiment que l'inconscient collectif a été affecté ... Dès que vous avez affaire à un jeune homme barbu ou une jeune femme portant le voile, le personnel médical se met à se poser toutes sortes de questions ...<sup>312</sup>

Le jeune musulman est celui qui cristallise les angoisses et les craintes du personnel soignant, car il est réputé plus prosélyte, plus agressif que les musulmans traditionnels.<sup>313</sup> Il est aussi vrai que la couverture médiatique des demandes formulées par des musulmans dans les hôpitaux publics a dramatisé la situation, alors que ce type d'incident est extrêmement rare. La discussion avec les personnes interrogées travaillant dans le domaine de la santé à Marseille suggère que très peu d'incidents ou conflits entre soignants (infirmière, docteur, etc...) et patients musulmans ont été signalés dans le réseau de l'AP-HM au cours des dix dernières années. Les craintes relevées plus haut ne semblent pas avoir entraîné un refus de soins :

<sup>311</sup> Entretien avec Jeannette Belaadi, mai 2009.

<sup>312</sup> Entretien avec une cadre de santé, mai 2009.

<sup>313</sup> Isabelle Lévy, *La religion à l'hôpital. Laïcité et respect du culte, refus des soins, interdits alimentaires, rites funéraires*, Paris, Presses de la Renaissance, 2004.

Non, je n'ai jamais assisté à un refus de soin en raison du port du voile. Mais il est vrai aussi, qu'étant moi-même musulmane, je suis juge et partie. Donc, ce genre de réflexion ne peut se faire qu'entre initiés. Ils ne vont pas le faire devant moi. Mais, je n'ai jamais d'écho de refus de soin. Je pense que ce racisme larvé existe depuis fort longtemps. Il se manifeste différemment mais il n'est pas récent. Il est plus ou moins aigu.<sup>314</sup>

Le traitement de la question d'une aumônerie musulmane dans les hôpitaux publics de Marseille semble révélateur de la manière profondément ambiguë dont les autorités sanitaires et le personnel soignant traitent le particularisme islamique : si ce dernier est de plus en plus toléré au nom de la liberté de religion et du respect des droits fondamentaux des patients (voir la *Charte du patient hospitalisé*), c'est aussi une source de méfiance et d'incompréhension qui cause des crispations identitaires (voir plus bas).

### 8.6 La prise en compte des droits religieux et spirituels des patients musulmans dans les hôpitaux de Marseille

Contrairement aux idées reçues, la laïcité française n'interdit pas l'expression de convictions religieuses dans les établissements publics. Au contraire, la laïcité protège les convictions religieuses par un cadre juridique. L'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 est clair à ce propos :

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.<sup>315</sup>

En d'autres termes, le droit des patients au respect de leurs convictions et pratiques religieuses dans des établissements de santé publics ou privés est garanti, et toute administration hospitalière qui ne respecterait pas strictement ce principe violerait la loi. Depuis son adoption, la loi de 1905 a eu de nombreux décrets et circulaires d'application. Ces réglementations renforcent encore le droit de tout patient à pratiquer sa religion notamment grâce à la présence d'aumôniers.<sup>316</sup> La loi du 20 décembre 2006 précise dans quelles conditions les aumôniers doivent être recrutés et remplir leur fonction dans les établissements de santé :

<sup>314</sup> Entretien avec une cadre de santé, mai 2009.

<sup>315</sup> *Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat*, disponible sur <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006070169&dateTexte=20090818> (consulté en janvier 2011).

<sup>316</sup> Circulaire ministérielle du 6 mai 1955, texte disponible sur <http://www.macsfr.fr/vous-informer/la-laicite-dans-les-etablissements-de-sante.html> (consulté en janvier 2011).

Des services d'aumônerie, au sens de l'article 2 de la loi de 1905, peuvent être mis en place pour chaque culte qui le demande, en fonction des besoins exprimés ou recensés par l'établissement hospitalier, social ou médico-social concerné. Quel que soit le culte auquel ils appartiennent, les aumôniers sont recrutés ou autorisés par les chefs d'établissement sur proposition des autorités cultuelles dont ils relèvent en fonction de leur organisation interne : évêchés, consistoires israélites central, régionaux ou locaux, aumônier national hospitalier du conseil français du culte musulman ou des conseils régionaux du culte musulman et commissions nationale ou régionale des aumôneries des établissements sanitaires...<sup>317</sup>

Les références au droit des personnes à pratiquer le culte de leur choix à l'hôpital doivent aussi être comprises dans un contexte où le patient est de moins en moins considéré comme un malade irresponsable, et de plus en plus comme un citoyen « ayant des droits et des devoirs ». C'est dans cet esprit d'affirmation de la citoyenneté à l'hôpital qu'une « Charte du Patient hospitalisé » a été adoptée en mai 1995. Elle contient un article sur la liberté de culte du patient :

Chaque patient doit pouvoir, dans la mesure du possible, suivre les préceptes de sa religion (recueillement, présence d'un ministre du culte de sa religion, nourriture, liberté d'action et d'expression ...). Ces droits s'exercent dans le respect de la liberté des autres. Tout prosélytisme est interdit, qu'il soit le fait d'une personne accueillie dans l'établissement, d'une personne bénévole, d'un visiteur ou d'un membre du personnel.<sup>318</sup>

#### 8.6.1 Une prise de conscience tardive des droits et devoirs du patient musulman

Les institutions musulmanes françaises ont commencé à s'intéresser aux services d'aumônerie dans le cadre hospitalier. La question a été longtemps perçue comme marginale par rapport à des questions centrales comme la construction de mosquées, la gestion des cimetières, ou la réglementation de l'abattage rituel (halal). Aujourd'hui encore, l'engagement des organisations musulmanes est inégal. Dans la région PACA (dont Marseille est la Préfecture), l'aumônerie musulmane à l'hôpital est encore au stade du chantier et ses avancées sont modestes, pour ne pas dire insignifiantes. En revanche, dans d'autres régions de France, comme la région Rhône-Alpes, le Conseil Régional du Culte Musulman (CRCM) s'est pleinement engagé sur la question de

<sup>317</sup> Disponible sur [http://www.droitdesreligions.net/rddr/aumonerie\\_hopitaux.htm](http://www.droitdesreligions.net/rddr/aumonerie_hopitaux.htm) (consulté en avril 2011).

<sup>318</sup> Extrait de la circulaire ministérielle no.no. 95-22 du 6 mai 1995 relative aux droits des patients hospitalisés, disponible sur [http://www.aumonedeshopitaux54.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=7:charte-du-patient-hospitalise-abregee-&catid=10:textes-officiels&Itemid=12](http://www.aumonedeshopitaux54.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=7:charte-du-patient-hospitalise-abregee-&catid=10:textes-officiels&Itemid=12) (consulté en janvier 2011).



l'aumônerie musulmane dans les hôpitaux, allant jusqu'à définir ses principes, ses objectifs et même son *modus operandi*.<sup>319</sup>

En même temps, une Charte de l'Aumônerie Musulmane hospitalière a été édictée, puisant globalement son inspiration dans la Charte du Patient hospitalisé, mais tendant à être plus spécifique sur les droits et devoirs du patient musulman.<sup>320</sup>

Dans ce processus de rationalisation de la manière dont est organisée la vie religieuse et spirituelle des patients musulmans à l'hôpital, Marseille semble avoir pris du retard. Ce retard s'explique en grande partie par la réticence et le manque de volonté des autorités sanitaires locales, mais aussi par les nombreux conflits entre les acteurs musulmans dans la ville, pour qui l'aumônerie constitue un enjeu symbolique et matériel.

### 8.6.2 Les obstacles à l'établissement d'une aumônerie musulmane à Marseille : préjugés islamophobes, obstacles administratifs et querelles intestines

Le premier service d'aumônerie musulmane dans un hôpital de Marseille a été créé à la fin des années 90 (à La Timone) par la mosquée *En Nasr* du quartier de La Capelette

<sup>319</sup> « Les aumôniers ont la charge d'assurer, dans tous les établissements hospitaliers, le service du culte et d'assister les patients qui en font la demande par eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leur famille. Il s'agit également d'une présence à l'ensemble du personnel soignant, sous la forme d'une collaboration visant au 'mieux-être' de la personne malade. [...] Le rôle essentiel de l'aumônier passe par une présence discrète, régulière et fidèle auprès des malades ou personnes âgées, séjournant à l'Hôpital. Ceci afin d'apaiser la souffrance psychique, et de sauvegarder la dignité de la personne malade ainsi que soutenir son entourage. Le temps de présence de l'aumônier auprès des malades peut varier, il s'agit parfois uniquement de saluer les malades, mais le plus souvent l'aumônier reste à leurs côtés, pour les écouter, et partager ainsi un peu de leur quotidien et de leurs pensées. Parfois émergent de la part de ces malades des demandes de prières ». CRCM Rhône-Alpes, « Aumônerie des hôpitaux », disponible sur [www.crcm-ra.org/pdf/aumonerie.pdf](http://www.crcm-ra.org/pdf/aumonerie.pdf) (consulté en janvier 2011).

<sup>320</sup> « L'aumônier musulman travaille en collaboration avec les personnels des services visités. Sa démarche se veut en cohérence avec la démarche de soins. Les impératifs de se soigner passent avant les obligations religieuses. L'aumônier musulman doit apporter les réponses religieuses qui permettent au malade musulman une meilleure hospitalisation comme le recours à la dérogation et à l'allègement. Cela permettra au patient musulman d'être en conformité aussi bien avec ses convictions religieuses qu'avec les prescriptions du corps médical... Le tout premier rôle de l'aumônerie est l'attention au bien de la personne, comme unité indivisible, elle est attentive à tout ce qui peut favoriser la guérison et atténuer la souffrance. Elle offre attention, écoute, amitié à toutes les personnes malades. L'aumônier musulman doit répondre, dans la discrétion, aux besoins spirituels des patients qui le désirent en les soutenant et en les réconfortant, soit par une parole ou une liturgie religieuse, soit tout simplement en les écoutant. Il est aussi disponible pour les familles des malades ou le personnel de l'hôpital pour expliquer, accompagner et aider. » Charte de l'Aumônerie Musulmane dans les hôpitaux, disponible sur <http://aumonerie-musulmane.over-blog.com/article-18547203.html> (consulté en janvier 2011) (ci-après Charte de l'Aumônerie Musulmane).

(10<sup>ème</sup> arrondissement).<sup>321</sup> A l'époque, l'aumônier catholique servait de médiateur et finit par convaincre le conseil d'administration de l'AP-HM Marseille que les musulmans avaient le droit de jouir des mêmes droits que les autres communautés religieuses de la ville. Dans cette perspective, le premier poste d'aumônier musulman contractuel fut créé en 1999, et une petite salle fut aménagée comme salle de prière dans les sous-sols de l'hôpital de La Timone, à côté de la chapelle catholique et de la synagogue. L'initiative d'une aumônerie musulmane fut initialement bien accueillie par les autorités hospitalières, qui manifestèrent une attitude plutôt ouverte car elles étaient conscientes qu'elle comblait une lacune et répondait à une demande toujours plus pressante des patients marseillais de confession musulmane :

Les patients ont très bien réagi à ma présence jusqu'à ce qu'arrivent les problèmes avec l'administration. D'ailleurs, je ne parlais jamais de 'malades' mais toujours de 'patients'. Je faisais toujours attention à l'emploi des concepts. On ne parle jamais de 'malades', sauf dans le cas de maladies mentales et encore ! D'ailleurs, j'ai attaché une certaine attention à me rendre en psychiatrie. Pour les patients, la création de l'aumônerie musulmane a été quelque chose d'extraordinaire : voir quelqu'un leur rendre visite, leur rappeler les heures de prière, et ainsi de suite. Oui, l'aumônerie musulmane a été très bien accueillie. Il y avait beaucoup de demandes des patients et des familles. Même au sein du corps médical, il y avait beaucoup qui se rendaient à la salle de prière.<sup>322</sup>

Mais les relations entre l'aumônier musulman et les responsables de l'hôpital se sont rapidement détériorées. Au-delà des aspects personnels, la visibilité croissante des musulmans dans un hôpital public commençait à créer des remous, car certains cadres hospitaliers y voyaient une « intrusion étrangère » s'apparentant à de l'activisme et du prosélytisme :

[...] Oui, tout se passait bien. Le conflit a commencé du fait que j'ai appris presque par hasard, qu'auparavant, il y avait un aumônier musulman pendant vingt ans mais qu'on ne voyait jamais à l'hôpital. Il avait probablement d'autres activités mais n'était jamais présent auprès des patients musulmans. Justement ce qui a créé un peu le conflit avec l'administration hospitalière, c'est qu'avec moi, ils sont passés d'une *invisibilité totale* à une *présence permanente*. Ils n'avaient pas l'habitude.<sup>323</sup>

Il est vrai aussi que la mise en place de l'aumônerie musulmane à Marseille avait lieu dans un contexte sociopolitique très passionné, au milieu des débats sur l'intégrisme islamique et le terrorisme islamique largement relayés par la presse locale et nationale. L'aumônier musulman n'était donc pas considéré comme un simple ministre du culte, mais d'abord comme un activiste religieux et politique :

<sup>321</sup> La mosquée En Nasr de Marseille a des liens avec le réseau de la Grande Mosquée de Paris.

<sup>322</sup> Entretien avec Ben Omar Taïf, ancien aumônier musulman auprès des AP-HM, mai 2009.

<sup>323</sup> Entretien avec Ben Omar Taïf, mai 2009.

Je vais vous raconter cette anecdote. Un jour l'aumônier catholique m'avait proposé de faire le tour des services hospitaliers pour me présenter. A cette occasion, je suis tombé sur une soignante [chef de service] qui m'a dit : *'Ah, c'est vous l'intégriste ?*. C'est même l'aumônier catholique qui s'est senti obligé de répondre que je n'étais pas un 'intégriste' mais un 'religieux musulman'.<sup>324</sup>

Malgré tout, les réactions du personnel soignant à l'aumônerie musulmane ont été plus diversifiées et souvent plus nuancées. Les récits relevés pendant les entretiens suggèrent quatre types d'attitudes.

Il y a d'abord ceux qui y sont hostiles, pour qui la simple présence d'un aumônier musulman à l'hôpital constitue un risque évident de prosélytisme et de propagande intégriste. Ils expriment un refus catégorique de considérer l'imam comme un représentant religieux comme un autre et pensent que la priorité à la lutte contre l'intégrisme islamique justifie le fait que les droits spirituels et religieux des patients ne soient pas totalement respectés.

Il y a ensuite ceux qui sont indifférents, qui ne manifestent pas de réaction particulière à la présence de l'aumônier musulman, ni hostilité, ni empathie. Ce groupe constitue la majorité du personnel soignant, médical et administratif, dont l'attitude est le laisser-faire, et qui n'intervient pas dans le fonctionnement quotidien de l'aumônerie.

Il y a en troisième lieu les altruistes, pour qui l'établissement d'une aumônerie musulmane représente une sorte de curiosité exotique, et qui expriment parfois un réel désir de se cultiver sur les principes de la religion musulmane. Certains d'entre eux sont curieux de connaître les règles religieuses spécifiques quant au traitement des malades, ou les rituels funéraires. Ce sont des soignants imprégnés des valeurs du multiculturalisme et qui veulent connaître et comprendre l'Islam.

Il y a enfin les fidèles de l'aumônerie musulmane. Minoritaires parmi le personnel soignant, ils utilisent l'aumônerie parce qu'ils sont eux-mêmes des croyants pratiquants. Certains aides-soignants, infirmières et médecins viennent consulter l'aumônier musulman et assistent aux prières à la « chapelle musulmane » de l'hôpital. Les autorités hospitalières se sont parfois inquiétées de cette mobilisation de la part du personnel autour de l'aumônerie musulmane. Ils y ont vu les premiers signes d'une collusion islamique qui pourrait être préjudiciable au bon fonctionnement et à la neutralité religieuse des services de santé :

Je pourrais ajouter une quatrième catégorie : ceux parmi le personnel hospitalier qui sont tentés de participer aux activités de l'aumônerie musulmane parce qu'ils sont musulmans eux-mêmes. Et là, il y a un problème. Oui, c'est vrai, il y a des membres du personnel qui ont commencé à prendre une part active dans la vie de l'aumônerie : ils venaient prier, me demander des conseils, etc. La direction de

<sup>324</sup> Entretien avec Ben Omar Taïf, mai 2009.

l'hôpital n'aimait pas ça. Ou, certains parmi le personnel soignant, y compris des docteurs, ont commencé à s'impliquer dans la vie de l'aumônerie musulmane.<sup>325</sup>

A travers ces exemples et témoignages, il est visible que la question du culte musulman à l'hôpital suscite encore des craintes et des interrogations dans le personnel soignant, amplifiées dernièrement par la controverse sur les repas halal.

### 8.6.3 Le dossier controversé des repas halal dans les hôpitaux publics de Marseille

La question du respect des règles alimentaires des patients reste un sujet de frictions même si elle s'est banalisée dans le débat public au cours des dernières années. Globalement, les services hospitaliers publics respectent les demandes alimentaires des patients (végétariens, végétaliens, régimes sans sel, etc.), ne serait-ce que pour se conformer aux restrictions alimentaires liées à certains traitements médicaux. Mais en ce qui concerne les règles alimentaires religieuses (cachère, halal...), la loi française reste floue et les pratiques hospitalières en la matière relèvent le plus souvent d'arrangements, d'accommodements entre patients et autorités sanitaires. En matière de nourriture halal par exemple, les services hospitaliers se contentent de proposer un soi-disant « régime musulman », qui est en fait simplement un repas sans porc :

En matière de nourriture, il y a une sorte d'automatisme parmi les collègues à l'hôpital. Quand nous avons un patient avec un nom ou prénom musulman, ils lui associent automatiquement le 'régime musulman'. Cela part de bonnes intentions, mais cela met au régime musulman tous ceux qui ont un nom arabe ou perçu comme tel. Leur conception du 'régime musulman' est aussi un peu étrange. Pour eux, le 'régime musulman' implique que le patient peut manger tout sauf du porc. J'ai essayé de leur expliquer que le halal ne concerne pas seulement l'interdiction du porc, mais c'était trop compliqué pour eux. Mais très souvent, les patients eux-mêmes sont responsables de cette ignorance des règles halal. Souvent, ils insistent pour manger halal, mais expliquent au personnel que c'est seulement une question de ne pas manger du porc. Il ne faut pas s'étonner que le personnel soit un peu perdu sur cette notion de halal, puisque même certains patients musulmans ne savent pas vraiment ce que cela implique. C'est pourquoi j'ai renoncé à m'impliquer personnellement. Je me dis que la demande de nourriture halal est une affaire personnelle. Si les patients veulent exercer leur droit de manger halal à l'hôpital, c'est à eux de le demander, pas à moi.<sup>326</sup>

Cette pratique hospitalière d'un régime spécifique appelé à tort musulman est confirmée par une autre cadre de la santé. Selon elle, le gros du personnel hospitalier affiche une ignorance totale de la question halal, qui se résume à leurs yeux, de manière caricaturale, à l'interdiction du porc et de l'alcool, reflétant ainsi les clichés occidentaux

<sup>325</sup> Entretien avec Ben Omar Taif, mai 2009.

<sup>326</sup> Entretien avec un cadre de la santé, mai 2009.

sur l'islam comme religion de privation. Interrogée sur les demandes spécifiques des patients musulmans, elle observait :

Oui, bien sûr, nous avons cette sorte de demande de la part des patients. Mais à ce jour, il n'y a pas de régime halal dans un hôpital public comme l'Hôpital Nord. Nous avons un régime sans porc, mais pas halal. Nous remplaçons généralement la viande par du poisson. De cette manière, c'est devenu un réflexe pour tout le personnel, y compris occidental : lorsqu'ils voient un patient qui a l'air musulman, ils commandent un régime sans porc. Ce n'est pas un délit de faciès, c'est la vie !<sup>327</sup>

Mais au-delà de cette ignorance des préceptes alimentaires islamiques, il y a une bonne dose de résistance au changement. Les personnes interrogées suggèrent que certains cadres supérieurs de l'administration hospitalière ne veulent pas céder sur la question du halal, qu'ils perçoivent comme une remise en cause des principes de laïcité : pour eux, accepter l'introduction de repas halal à l'hôpital public équivaudrait à céder à la pression et aux demandes des intégristes musulmans. C'est clairement illustré par l'expérience vécue par l'ancien aumônier musulman de l'AP-HM, lorsqu'il proposa à la direction de l'établissement public d'instaurer un système de livraison de repas halal aux patients se déclarant musulmans :

Les responsables étaient très gênés lorsque j'ai abordé ce dossier du halal. Je voulais lancer l'idée d'un appel d'offres pour que des entreprises privées puissent livrer des repas halal aux patients musulmans. Mais ils ne voulaient absolument pas en entendre parler, alors que les patients juifs ont accès à des repas cachère. Le Consistoire Israélite de Marseille a même fait placarder des affiches sur lesquelles il annonce qu'il peut livrer 13.000 repas cachère par an.<sup>328</sup>

L'existence d'un système de repas cachère d'une part,<sup>329</sup> et un refus catégorique d'introduire les repas halal d'autre part : les acteurs musulmans vivent cette situation comme un déni de droit et une politique à deux vitesses encouragée par les décideurs du système local de santé. Mais ce traitement inégal est aussi révélateur de l'impuissance de la communauté musulmane locale, incapable de s'organiser et de faire aboutir ses demandes religieuses :

Nous avons besoin d'une réelle reconnaissance du droit à la différence à l'hôpital. Un patient musulman n'est pas un patient comme les autres. La condition préalable est que la demande vienne du patient lui-même. Ce n'est pas à une autorité, qu'elle soit institutionnelle ou religieuse, de décider qui est un

<sup>327</sup> Entretien avec Jeannette Belaadi, mai 2009.

<sup>328</sup> Entretien avec Ben Omar Taif, mai 2009.

<sup>329</sup> Le Consistoire Israélite de Marseille a passé un accord de partenariat avec les services sociaux des hôpitaux de Marseille (AP-HM) afin de distribuer des repas quotidiens aux patients juifs souhaitant des repas kasher. Cet accord s'applique également au secteur hospitalier privé et aux hôpitaux militaires.

patient musulman et qui ne l'est pas. Une fois que le patient s'identifie lui-même comme musulman, il doit bénéficier du droit de manger halal et pas seulement le régime sans porc, qui constitue une sorte de régime halal par défaut. Le deuxième droit du patient musulman est la possibilité de recevoir la visite d'un aumônier qualifié et spécialement formé pour travailler à l'hôpital. Enfin, il faut établir un réel statut d'aumônier musulman auprès des hôpitaux, et surtout, nous devons avoir davantage d'aumôniers que nous en avons actuellement. C'est un scandale que les autres cultes aient des aumôniers dans tous les hôpitaux de Marseille, alors que les musulmans n'en ont qu'un ou deux. Nous devons aussi encourager les aumôniers bénévoles, qui peuvent seconder les aumôniers professionnels. Mais les autorités hospitalières ne veulent pas entendre parler.<sup>330</sup>

### 8.7 Conclusion : la santé des Marseillais musulmans, une question sociale plus qu'ethnique ou religieuse

Les résultats de l'enquête suggèrent qu'on ne peut parler de traitement discriminatoire des musulmans par le système local de santé à l'exception du problème de l'aumônerie et de la question sensible des repas halal dans les hôpitaux publics, deux aspects directement liés à l'identité religieuse des patients. Dans tous les autres domaines, le traitement des musulmans est lié à des tendances sociales lourdes. De ce point de vue, être musulman dans le système local de santé est d'abord lié à une plus forte probabilité d'appartenir à une classe sociale défavorisée, et donc d'être confronté aux mêmes inégalités que les autres résidents de Marseille appartenant au même milieu social. En effet, les musulmans de la ville sont majoritairement concentrés dans les quartiers populaires (Nord, Est et centre) où beaucoup de familles vivent dans des conditions précaires. A cet égard, c'est plutôt leur position dans la hiérarchie sociale de la ville que leur identité religieuse qui est un facteur d'exclusion ou de marginalisation dans le système de santé local.

Il est toutefois impossible d'ignorer totalement les logiques d'ethnisation qui contribuent directement ou indirectement à renforcer cette situation de faiblesse. A cet égard, les entretiens et les questionnaires mettent en évidence des préjugés ethniques et raciaux tenaces parmi les professionnels de la santé qui rendent la situation d'autant plus complexe. Depuis les événements tragiques d'Algérie (1990–1998) et les attentats du 11 septembre, les patients issus des migrations d'origine maghrébine, africaine ou comorienne sont perçus à travers le prisme de leur identité islamique, quel que soit leur propre degré d'observance de l'Islam. Comme les autres secteurs de la société marseillaise (emploi, logement, sécurité, éducation, médias, etc...), le domaine de la santé n'est pas épargné par cette tendance à l'islamisation imposée, autrement dit l'imposition externe d'une identité islamique sur des individus. Le patient musulman remplace progressivement le malade immigré ou 'nord-africain' des années 1970 et 80. Toutefois, en dépit de la forte visibilité des résidents musulmans dans l'espace urbain, il

<sup>330</sup> Entretien avec Ben Omar Taïf, mai 2009.

y a très peu d'exemples de conflits touchant au communautarisme islamique à l'hôpital. La plupart des cadres de santé interrogés affirment n'en avoir jamais entendu parler dans les hôpitaux publics de Marseille :

Non, personnellement, je n'en ai jamais vu. Moi dans les services que je manage depuis un certain nombre d'années, je n'ai jamais vu de tels cas d'hommes qui refusaient qu'un médecin s'occupe de leur femme. [...] Mais c'est vrai qu'on m'a rapporté une histoire qui s'est passée au service de gynécologie. Une femme portant la *burqa* refusait de se déshabiller au moment d'accoucher. Mais c'est la seule histoire que j'ai entendue à l'Hôpital Nord à ce propos.<sup>331</sup>

Pour conclure, la position des Marseillais musulmans dans le système local de santé est liée à une gamme complexe de variables sociologiques, où les facteurs sociaux et territoriaux pèsent autant, sinon plus, que la communauté et l'identité. La pauvreté et la précarité sont ici les vecteurs du nivellement par le bas d'une situation sanitaire qui se dégrade progressivement pour les individus et les familles issus des milieux populaires marseillais.

---

<sup>331</sup> Entretien avec Jeannette Belaadi, mai 2009.

## 9. L'EXPERIENCE DES COMMUNAUTES MUSULMANES : POLICE ET SECURITE

### 9.1 Introduction : l'immigration et l'insécurité – la fin d'une époque

L'historien Emile Témime a montré comment l'imaginaire collectif français tend à associer le « cosmopolitisme » de Marseille avec l'insécurité, nourrissant ainsi sa réputation de ville violente, où la loi du *Milieu*, la pègre ou Mafia, règne en maître : « La ville est perçue simultanément comme lieu de migration et comme lieu d'insécurité. Ville-port, ouverte à toutes les races, zone de rencontre et de passage, la cité phocéenne est aussi, dans le légendaire du roman et du cinéma, la ville du 'Milieu', de la prostitution et de la drogue. Les deux phénomènes – le danger et la migration – apparaissent comme naturellement associés ».<sup>332</sup>

Ce lien imaginaire entre l'insécurité et l'immigration a évolué en fonction des vagues successives d'immigration et de la concentration démographique de communautés étrangères dans les quartiers populaires du centre-ville. La violence et la délinquance autrefois associées aux Italiens et aux Corses sont de nos jours fréquemment mises en relation avec la prédominance de l'immigration arabo-musulmane, qui nourrit l'actualité criminelle dans la presse locale :

L'Arabe, le Maghrébin remplace, dans cette photo quelque peu déformante de la réalité, l'Italien du début du siècle ; il occupe le devant de la scène et participe à son tour, à cette 'saga de la violence' entretenue, à près d'un siècle d'intervalle, par des attentats terroristes d'origines pourtant, fort différentes, et fort hétéroclites.<sup>333</sup>

Toutefois, comme le précise Témime, cette représentation des faits relève le plus souvent du mythe, de la légende, et est parfois exploitée par les politiciens jouant sur la peur de 'l'Autre' de leurs électeurs tout autant que par les cinéastes ou écrivains de romans policiers.

En réalité, face au crime et à la sécurité, la position de Marseille est similaire aux autres grandes villes françaises et européennes : « En matière de délinquance, Marseille ressemble aujourd'hui trait pour trait aux petites et moyennes villes françaises ».<sup>334</sup>

L'histoire de la ville, la centralité des migrations et l'agencement urbain (avec la forte division entre quartiers Nord et quartiers Sud) contribuent toutefois à entretenir certaines caractéristiques propres à Marseille, avec des conséquences à tous les niveaux de sécurité et d'application de la loi, sans nécessairement se solder par davantage de criminalité. Mais ils impliquent des représentations, des attitudes et des comportements spécifiques parmi les autorités chargées de l'ordre public (responsables de la sécurité,

<sup>332</sup> Témime, « Marseille, ville de migrations », p. 37.

<sup>333</sup> Témime, « Marseille, ville de migrations », p. 37.

<sup>334</sup> Michel Péraldi et Michel Samson, *Gouverner Marseille. Enquête sur les mondes politiques marseillais*, Paris, La Découverte, 2005, p. 62 (ci-après Péraldi et Samson, *Gouverner Marseille*).



forces de police, médiateurs, etc.) autant que parmi les délinquants. Cette question doit être traitée, mais sans verser à nouveau dans les stéréotypes dépeignant Marseille comme une ville très dangereuse.

Bien que la France ait connu un processus de décentralisation, l'organisation des forces de police reste fortement centralisée. Contrairement aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni, la plupart des missions de sécurité et de prévention de la criminalité relèvent de la police nationale, placée sous l'autorité du préfet, représentant de l'Etat dans le département. Cela n'exclut pas une adaptation aux conditions locales et un certain degré de coopération entre la police nationale, la police municipale et les élus locaux. En outre, l'ordre public a des caractéristiques spécifiques à Marseille, avec à la fois des innovations et des lacunes dans l'appareil sécuritaire.

Ceci affecte la manière dont la population locale réagit aux comportements policiers. Bien qu'il ne soit pas rare pour un Marseillais d'origine africaine ou maghrébine de dénoncer le racisme et l'abus de pouvoir de certains policiers, une accusation soutenue par les ONG œuvrant pour les droits de l'homme,<sup>335</sup> le tableau d'ensemble est de l'avis général loin d'être négatif. Beaucoup estiment que la police est plus flexible à Marseille que dans d'autres villes françaises, surtout en comparaison aux banlieues de Paris, où les incidents violents entre forces de l'ordre et jeunes sont fréquents. A Marseille, les relations entre la police et les résidents des quartiers populaires sont plus sereines.

## 9.2 Organisation générale des forces de sécurité et dispositifs locaux de lutte contre la délinquance

L'appareil sécuritaire est organisé à Marseille selon les mêmes lignes que dans les autres grandes villes françaises. La majorité des missions de sécurité publique sont assurées par la police nationale, tandis que la police municipale, sous l'autorité du maire, est responsable du stationnement, de l'hygiène et d'aspects mineurs de maintien de l'ordre dans la ville. Marseille est toutefois utilisée par la police nationale comme terrain d'expérimentation des nouveaux procédés de maintien de l'ordre. Marseille est devenu un laboratoire national de la sécurité, où sont testées les nouvelles méthodes pour établir des relations entre la police et les habitants des quartiers populaires.

### 9.2.1 Une police nationale formatée pour Marseille

Conformément à l'organisation jacobine de la police française (hautement centralisée), le préfet est le personnage-clé de la sécurité et la prévention de la criminalité. Il est secondé dans cette tâche par le préfet de police, qui est plus spécifiquement chargé de contrôler et suivre les dossiers de sécurité au niveau municipal et départemental. Le préfet est « le garant et le responsable de l'ordre républicain ». En cas de crise grave, il a le pouvoir de prendre « toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde des institutions

<sup>335</sup> Observatoire des violences policières illégitimes (OVPI) des Bouches-du-Rhône, Rapport 2006/2007, Marseille, avril 2008.

démocratiques et propres à assurer le fonctionnement vital du pays ». L'article 34 de la loi du 2 mars 1982 stipule que « le préfet est seul compétent pour prendre les mesures relatives au bon ordre, à la sûreté, et à la salubrité publiques, dont le champ d'application excède le territoire d'une commune. »<sup>336</sup>

Depuis quelques années, le rôle du préfet se concentre de plus en plus sur la prévention de la violence urbaine dans les zones défavorisées et les mesures à prendre pour faire face à une nouvelle série de menaces contre la sécurité – des émeutes urbaines au terrorisme en passant par les trafics d'êtres humains :

Le *Préfet* est confronté à une évolution des besoins en matière de préservation de l'ordre public. Les manifestations prévisibles et massives exigent la mobilisation d'unités constituées, de même que les événements susceptibles de survenir dans les quartiers sensibles des principales villes des Bouches-du-Rhône. Dans le même temps, les années récentes ont vu se développer, tant en matière d'expression sociale que de troubles dans les quartiers sensibles, des modes d'action plus spontanés, plus fréquents et de moindre envergure. Il est donc parfois difficile d'apprécier la gravité du risque couru. Dans les communes où la police d'Etat est instituée, 'le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique' et d'assurer le bon ordre 'quand il se fait occasionnellement de grands rassemblements d'hommes' est confié au Préfet. Dans les cas d'attroupements prévus à l'article 431-3 du code pénal, le Préfet ou un de ses représentants légaux doit se trouver sur place pour le cas échéant, décider de l'emploi de la force publique après sommations (deux). Les sommations sont adressées par le Préfet ou un de ses représentants légaux. Le Préfet peut aussi intervenir par arrêté motivé 'si le maintien de l'ordre est menacé dans deux ou plusieurs communes limitrophes'. Il peut par ces arrêtés se substituer aux maires.<sup>337</sup>

Le préfet commande un corps de quelque 4.000 fonctionnaires de police dans les Bouches-du-Rhône, dont la grande majorité à Marseille. Il y a à Marseille 16 commissariats de police nationale (un par arrondissement), trois Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS), des unités anti-émeutes, une Brigade Anti-Criminalité locale (BAC) spécialement chargée de faire face à la délinquance urbaine,<sup>338</sup> une Compagnie de Sécurisation (CS), forte d'une centaine de membres,<sup>339</sup>

<sup>336</sup> *Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions*, disponible sur <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068736&dateTexte=20090828> (consulté en janvier 2011).

<sup>337</sup> Site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/mission/index.php>.

<sup>338</sup> « Les BAC locales opèrent dans un contexte urbain. Le cycle et les horaires de travail sont adaptés aux évolutions de la délinquance, analysée quotidiennement à l'aide de la cartographie informatisée. Elle essaye de traiter en priorité les flagrants délits. », disponible sur [http://fr.wikipedia.org/wiki/Brigade\\_antirriminalité](http://fr.wikipedia.org/wiki/Brigade_antirriminalité) (consulté en janvier 2011).

qui interviennent dans les quartiers sensibles, ainsi que deux Unités Territoriales de Quartiers (UTEQ) de 20 agents chacune, qui, comme leur nom l'indique, sont des unités de police attachées à certains quartiers. Marseille est depuis 2008 le centre d'expérimentation de l'efficacité des UTEQ.

Deux des quartiers de Marseille ont été désignés par le Ministère de l'Intérieur pour l'évaluation des UTEQ, La Cayolle (9<sup>ième</sup> arrondissement) et Félix-Pyat/St-Mauront (3<sup>ième</sup> arrondissement), le quartier où a été faite l'enquête de terrain pour ce rapport. Les UTEQ ont l'objectif non avoué de restaurer une police de proximité, que Nicolas Sarkozy a voulu supprimer lorsqu'il était ministre de l'Intérieur, lui reprochant son inefficacité en termes de répression. Le travail des deux UTEQ reflète celui de l'ancienne police de proximité, comme le constate un commissaire de police du quartier : « Le but, c'est de travailler au quotidien et de faire en sorte que le lien entre la population et la police soit le meilleur possible. C'est une police de proximité. »<sup>340</sup> Le Ministre de l'Intérieur confirme cet objectif, mais souligne la fonction répressive des UTEQ, appelant à une meilleure collaboration entre les officiers de police et les riverains pour chasser les délinquants :

J'ai décidé d'aller à la rencontre des gens dans les quartiers où il y a des difficultés. Les UTEQ feront partie des choses que je veux mettre en place, mais pas seulement. Je veux aussi le soutien de la population, afin d'isoler les délinquants. Tout le monde doit comprendre que la police est là pour protéger.<sup>341</sup>

Cette logique de sécurisation des quartiers populaires à forte concentration d'immigrés s'est traduite également au cours des dix dernières années par la création de postes d'auxiliaires de police et de médiateurs de la sécurité pour aider la police nationale dans ses missions de prévention et de répression; par exemple les adjoints de sécurité (AS) et les agents locaux de médiation (ALMS). Ce ne sont pas des fonctionnaires de la police nationale, mais des contractuels du maintien de l'ordre public secondant les pouvoirs publics dans la gestion des populations 'à problèmes' :

<sup>339</sup> « Les compagnies de sécurisation (renommées « compagnies de sécurisation et d'intervention » à Paris et dans la petite couronne parisienne), communément appelées compagnies de sécu ou CS, sont des unités de police urbaine dépendant en province de la Direction centrale de la sécurité publique, et de la Préfecture de Police pour Paris et la banlieue parisienne dont la création remonte à 2003 pour la CSI 75, relancées en 2008 dans le but « de renforcer la cohésion sociale des quartiers », disponible sur le site [http://fr.wikipedia.org/wiki/Compagnie\\_de\\_sécurisation](http://fr.wikipedia.org/wiki/Compagnie_de_sécurisation) (consulté en janvier 2011).

<sup>340</sup> Isabelle Mandraud, « Marseille, police des cités », *Le Monde*, 25 juin 2009.

<sup>341</sup> Romain Luongo, « MAM expérimente sa police de quartier à Félix-Pyat. Le ministre de l'Intérieur a lancé son plan anti-délinquance dans la cité de St-Mauront », *La Provence*, 9 juin 2008; voir aussi Sophie Manelli, « Marseille : la police de proximité sera bientôt de retour », *La Provence*, 4 juin 2008.

Les adjoints de sécurité renforcent les personnels de police chargés de cette mission. Leur connaissance éventuelle de langues étrangères et plus généralement des divers milieux sociaux contribue à une meilleure efficacité du service public. Ils participent au développement d'une véritable politique d'aide et d'assistance aux victimes et plaignants ainsi qu'aux personnes vulnérables.<sup>342</sup>

Bien que cela ne le soit pas explicitement formulé, on a recruté dans ce cadre des agents d'origine maghrébine et africaine en vue d'améliorer la police de proximité et de rétablir l'ordre dans les zones à forte population immigrée. Cela ne va pas sans effets pervers. Certains voient dans l'envoi d'agents de sécurité arabes pour traiter avec des résidents arabo-musulmans un danger de légitimation de nouvelles formes de communautarisme. De plus, l'ethnisation des fonctions de sécurité risque de renforcer les hiérarchies ethniques implicites dans les forces de police, qui comptent peu d'officiers arabes et noirs dans les positions supérieures.<sup>343</sup>

Par ailleurs, depuis 2008, les services français du renseignement ont été réorganisés : les Renseignements Généraux (les RG) ont fusionné avec la Direction de la surveillance du territoire (la DST) pour former la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (la DCRI), qui a des antennes dans chaque région et département français.<sup>344</sup> En qualité de chef-lieu à la fois d'une région et d'un département, Marseille a un bureau de la DCRI. Les réformes avaient pour but d'améliorer l'efficacité du renseignement intérieur en instaurant un organisme comparable au FBI américain.<sup>345</sup> Parmi les nouvelles missions prioritaires de la DCRI figure la lutte contre le terrorisme et la surveillance des mouvements radicaux islamiques et des organisations musulmanes en général. Un journaliste et écrivain a exprimé sa préoccupation à cet égard :

Le Renseignement intérieur (c'est-à-dire l'ancienne DST renforcée) pourra, quand il l'estime nécessaire, surveiller, infiltrer, interroger des musulmans ou des organisations ou des mosquées dont la pratique pourrait lui déplaire. Si cette interprétation était avérée, elle marquerait un tournant dans les pratiques sécuritaires en France. Cela n'est peut-être pas si étonnant à l'heure où le Livre Blanc brouille les frontières entre défense nationale et sécurité intérieure.<sup>346</sup>

En réalité, la surveillance et l'infiltration des mosquées, des organisations musulmanes et plus généralement des milieux musulmans pratiquants ne sont pas nouvelles à

<sup>342</sup> Site de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.paca.pref.gouv.fr>.

<sup>343</sup> Eric Marlière, *La France nous a lâchés! Le sentiment d'injustice chez les jeunes de cités*, paragraphe « La police », Paris, Fayard, 2008, p. 34-44.

<sup>344</sup> Patricia Tourancheau, « La réunion RG-DST : un vieux rêve de Sarkozy », *Libération*, 8 octobre 2007.

<sup>345</sup> Communiqué de presse du Ministère de l'Intérieur, 2 juillet 2008.

<sup>346</sup> Alain Gresh, blog du *Monde Diplomatique*, 20 juin 2008, disponible sur <http://blog.mondediplo.net/2008-06-20-Les-musulmans-francais-sous-surveillance> (consulté en janvier 2011).

Marseille. Depuis la guerre civile en Algérie (1990–1998) et les attaques du 11 septembre 2001, les Marseillais musulmans actifs dans la vie associative ont été soumis à une surveillance spéciale, ou même manipulés et soumis à des chantages afin d’obtenir leur collaboration avec les services du renseignement. Des dirigeants réputés conservateurs ou fondamentalistes ont été régulièrement convoqués par les RG,<sup>347</sup> et invités à fournir des informations récentes sur le paysage islamique local et les activités en cours. Ceux qui refusaient de se plier à cette forme de coopération avec les services ont fait l’objet de représailles : pressions professionnelles, menaces d’expulsion ou de retrait de leur carte de séjour, etc. :<sup>348</sup>

Les Marseillais de culture musulmane ne sont pas dangereux et c’est l’absence de dangerosité qui permet tous les abus, parce qu’il y a l’ambiance de lutte anti-terroriste à son maximum dans les médias. J’ai observé des comportements de policiers qui se font de la publicité pour pas cher en arrêtant des musulmans qui n’ont rien à voir et qui sont relâchés quelques jours plus tard, et ça fait du bruit dans la presse. Je l’ai remarqué aussi lorsque j’avais des responsabilités au Conseil français du culte musulman (CFCM) par le travail des RG qui auprès des journalistes disaient untel est un islamiste, un intégriste et quand le papier sortait, qu’on faisait un droit de réponse et qu’on allait en justice on se rendait compte qu’en fait, les journalistes disent : ‘*Nous, on ne vous connaissait pas, c’est les services de police qui nous disent ça !*’. Je crois qu’il y a encore une très grande fragilité, une très grande précarité [de la communauté musulmane] qui permet un très grand nombre d’abus.<sup>349</sup>

Les officiers des RG sont souvent d’origine maghrébine, ceci étant considéré comme un avantage pour établir des contacts avec les milieux musulmans et infiltrer les mosquées de Marseille. En outre, Marseille a une longue tradition de coopération entre les services du renseignement français et leurs collègues des pays d’origine (Algérie, Maroc et Tunisie). C’est ainsi qu’un rapport sur un imam et dirigeant d’une organisation musulmane peut être rédigé par un agent travaillant à la fois pour la France et pour son pays d’origine.<sup>350</sup> Ces liens sécuritaires entre la police française et les forces de police des pays d’origine sont particulièrement développés avec l’Algérie,<sup>351</sup> à un point qu’Alger a longtemps considéré Marseille comme une *wilaya* algérienne (une zone administrative) à part entière.

<sup>347</sup> Franck Frégosi (ed.), *L’exercice du culte musulman en France. Lieux de prière et d’inhumation*, Etudes et Recherches du FASILD, Paris, La Documentation française, 2006.

<sup>348</sup> Gresh, *Monde Diplomatique* blog.

<sup>349</sup> Entretien avec Youcef Mammeri, militant politique, dirigeant d’une organisation musulmane, avril 2009.

<sup>350</sup> Vincent Geisser, « L’islam consulaire », oumma.com, juin et juillet 2004, disponible sur <http://oumma.com/L-islam-consulaire-1er-partie> et <http://oumma.com/L-islam-consulaire-2eme-partie-et> (consulté en juin 2011)

<sup>351</sup> « De Defferre à Gaudin : une laïcité très « marseillaise » (Geisser et Zemouri, *Marianne et Allah*).

Ces relations privilégiées entre la ville de Marseille et l'Etat-FLN ont eu pour principale conséquence d'accorder aux autorités algériennes un droit de regard quasi-total sur « leur » communauté résidant dans l'agglomération phocéenne, via le consulat et surtout l'Amicale des Algériens en Europe qui assuraient à la fois un rôle éducatif et un contrôle sécuritaire, pour ne pas dire policier : selon certaines sources, la SM<sup>352</sup> et la DRS<sup>353</sup> ont toujours eu pignon sur rue à Marseille, surveillant de près les activités commerciales, associatives et politiques des ressortissants algériens et des Français d'origine algérienne, la grande ville du Sud étant considérée comme une place stratégique pour les intérêts de l'Etat algérien. Ce n'est plus un secret pour personne : les agents sécuritaires dépêchés par Alger exercent en toute liberté, sous l'œil de la police française, une surveillance permanente dans les quartiers centraux de Noailles, Belsunce et de la Porte d'Aix, lieux de rassemblements des populations d'origine maghrébine.<sup>354</sup>

La même chose pourrait être dite des services secrets tunisiens, et à un moindre degré, des agents marocains, qui surveillent étroitement leur communauté respective. Depuis la fin des années 80 et avec la peur de la « contagion islamiste », la surveillance des mosquées et des musulmans pratiquants est devenue une de leurs priorités.

La création de la DCRI et de son antenne marseillaise laisse à penser que ces tactiques de surveillance et d'infiltration des organisations musulmanes et de leurs leaders ne feront que se poursuivre et pourraient même s'intensifier dans les années à venir.

### 9.2.2 La politique municipale de sécurité et de prévention

Si la police nationale peut paraître omnipotente sur le territoire de Marseille, il ne faut pas oublier qu'en France, le maire dispose de pouvoirs de police dans les limites de la municipalité :

Le maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique. Il est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, de la police municipale, de la police rurale et de l'exécution des actes de l'Etat qui y sont relatifs.<sup>355</sup>

Il convient donc d'examiner la contribution municipale au maintien de l'ordre et à la prévention de la criminalité.

La police municipale, placée sous l'autorité directe du maire, ne comptait en 2009 pas plus de 259 agents (pour une ville de plus de 840.000 habitants), avec un budget annuel d'environ 9 millions d'euros couvrant les salaires, l'équipement, l'entretien des

<sup>352</sup> *Sécurité militaire.*

<sup>353</sup> *Département recherche et sécurité.*

<sup>354</sup> Geisser et Zemouri, *Marianne et Allah.*

<sup>355</sup> *Loi n°2007-2007, les pouvoirs de police du maire, Journal officiel de la République française, 7 mars 2007, disponible sur <http://www.police.online.fr/maire.htm> (consulté en janvier 2011).*

véhicules et la formation. En bref, la Ville de Marseille s'appuie sur la police nationale et le dispositif sécuritaire supervisé par le préfet de police, les effectifs de la police municipale étant réduits au minimum. Leurs tâches se résument au stationnement, aux infractions routières mineures, à l'hygiène publique et surtout aux fonctions protocolaires (événements politiques et commémorations patriotiques).<sup>356</sup> La politique sécuritaire modeste adoptée par la municipalité est parfois critiquée par la gauche (voir la pétition lancée par Patrick Menucci, le maire socialiste du 1<sup>er</sup> secteur de la ville pour obtenir davantage de policiers municipaux<sup>357</sup>) ou par les milieux conservateurs et l'extrême droite :

C'est bien là que le bât blesse. Avec un effectif de 250 policiers municipaux pour une ville qui compte 840 000 habitants, Marseille fait pâle figure en comparaison de Lyon qui en dispose de 364 pour 450 000 habitants. Qu'en est-il, du reste, de la nécessaire coordination des effectifs municipaux avec les forces de la police nationale ? Exécration à ce que l'on dit, à mots couverts, de part et d'autre...<sup>358</sup>

La Ville de Marseille a tenté de pallier cette relative faiblesse de la police municipale en se dotant d'un dispositif de vidéosurveillance en 2003–2004. Le site pilote était le marché de Noailles, dans le centre-ville (1<sup>er</sup> arrondissement), à quelques mètres de la Canebière. La grande majorité des personnes dans les rues, clients et commerçants confondus, sont des Maghrébins, dont certains récemment arrivés de leur pays d'origine.<sup>359</sup> Placer les premières caméras vidéo dans un quartier considéré comme une enclave ethnique a été interprété par certains comme révélatrice d'une volonté de la municipalité de faire un lien de cause à effet entre l'insécurité à Marseille et la présence d'immigrés musulmans arabes. Les résultats ont d'ailleurs été peu concluants : l'opération s'est soldée par une surveillance des commerçants maghrébins du quartier plutôt que des délinquants. En outre, la trentaine de caméras n'étaient branchées que quelques heures par jour,<sup>360</sup> et n'étaient pas reliées au commissariat de la police nationale, ce qui réduisait sensiblement la capacité d'intervenir et d'interpeller les

<sup>356</sup> Séverine Pardini, « Les polices proximité au cœur des municipals », *La Provence*, 28 février 2008.

<sup>357</sup> « Une pétition pour un poste de police municipale sur La Canebière », *La Provence*, 15 janvier 2009, disponible sur <http://www.laprovence.com/actu/une-petition-pour-un-poste-de-police-municipale-sur-la-canebiere> (consulté en janvier 2011).

<sup>358</sup> « Sécurité à Marseille : le sous-effectif des agents de police rend les transports en commun peu sûrs », Blog *Marseille, un autre regard*, 26 janvier 2009, disponible sur <http://marseilleunautreregard.wordpress.com> (consulté en janvier 2011).

<sup>359</sup> Laetitia Sariroglou, « 220 caméras à Marseille : pour quoi faire ? », *La Provence*, 27 mars 2009, disponible sur <http://www.laprovence.com/article/region/220-cameras-a-marseille-pour-quoi-faire> (consulté en janvier 2011) (ci-après Sariroglou, « 220 caméras à Marseille : pour quoi faire ? »); Sophie Manelli, « Marseille : 300 caméras braquées sur la ville », *La Provence*, 17 juin 2008, disponible sur <http://www.laprovence.com/article/region/marseille-300-cameras-braquees-sur-la-ville> (consulté en janvier 2011).

<sup>360</sup> Sariroglou, « 220 caméras à Marseille : pourquoi faire ? ».

délinquants. En dépit de ces résultats mitigés, la municipalité souhaite poursuivre l'expérience et l'étendre à d'autres quartiers du centre.<sup>361</sup> L'objectif est d'avoir des caméras de surveillance fonctionnant 24 heures sur 24, reliées à un nouveau poste de commandement dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, et utilisables par les deux forces de police, municipale et nationale. La vidéosurveillance est devenue un axe prioritaire de la politique de sécurité municipale, sur le modèle de Londres.

La vidéosurveillance est un outil d'information crucial. Marseille a besoin de projets ambitieux. Jusqu'à présent, le projet était expérimental, mais en dépit de tous ses défauts, nous avons pu communiquer à la police 1.200 incidents en 2008. Ce chiffre peut augmenter de manière significative puisque le nouveau centre qui sera bientôt établi à l'avenue Roger Salengro fonctionnera 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici.<sup>362</sup>

Au-delà de leur coût, le projet de vidéosurveillance ne fait pas l'unanimité dans l'opinion publique. Certains s'inquiètent des violations des libertés individuelles et de la stigmatisation potentielle de certaines catégories de la population. Des intellectuels locaux et acteurs médiatiques dénoncent la logique Big Brother d'une politique ultra sécuritaire :

Rassembler sur la peur. L'important n'étant pas de faire baisser l'insécurité mais seulement le sentiment d'insécurité. Efficace ou non, les caméras rassurent beaucoup de monde... l'œil bienveillant des autorités publiques. Les intérêts politiques comme les intérêts économiques l'ont bien intégré. Les premiers flattent un électorat, les deuxièmes s'ouvrent d'immenses nouveaux marchés. Si l'on considère le coût des caméras de Noailles, on peut estimer à 1,04 millions d'euros l'investissement pour les 29 nouvelles caméras annoncées par la Municipalité avec un coût de fonctionnement annuel de 197 000 euros. Voilà des caméras qui ne sont pas inefficaces pour tout le monde...<sup>363</sup>

En dépit des critiques toutefois, il faut bien admettre que Marseille est loin d'avoir adopté les tendances ultra sécuritaires que l'on observe dans d'autres grandes villes européennes. Les politiques sécuritaires de la ville sont basées principalement sur le Contrat Local de Sécurité (CLS), signé en mars 1999, et sur le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance (CCPD), qui réunit en partenariat une multiplicité d'acteurs nationaux, régionaux et locaux, certains appartenant au secteur de la sécurité, d'autres étant davantage actifs dans l'éducation et la prévention :

<sup>361</sup> Rue Saint-Ferréol, Cours Estienne d'Orve, La Joliette, Cours Julien, rue de la République, gare St-Charles et Vieux Port : « *Extension de la vidéosurveillance à Marseille* », Marseilletv.fr, site TV officiel de la ville de Marseille, mars 2009, disponible sur [http://www.marseilletv.fr/sitevideo/jsp/site/Portal.jsp?document\\_id=190&page\\_id=11&autostart=1](http://www.marseilletv.fr/sitevideo/jsp/site/Portal.jsp?document_id=190&page_id=11&autostart=1) (consulté en janvier 2011).

<sup>362</sup> Caroline Pozmentier, adjointe au maire chargée de la sécurité, répondant à L. Sarioglou, « 220 caméras à Marseille : pourquoi faire ? », *La Provence*, 27 mars 2009.

<sup>363</sup> Philippe Pujol, « Des caméras en chocolat pour napper l'électorat », *La Marseillaise*, 2 mars 2007.



Constatant que l'écart entre les attentes légitimes des citoyens et l'action publique paraissait fort et partant du principe que les services de police ou de gendarmerie ne pouvaient seuls répondre de manière plus efficace et plus visible, l'autorité publique a organisé autour d'elle un partenariat actif et permanent avec tous ceux qui, au plan local, peuvent apporter une contribution à la sécurité, notamment les maires et les acteurs de la vie sociale. Le Contrat local de sécurité traduit cette volonté et constitue l'outil principal de cette politique partenariale. Il est élaboré conjointement par le préfet, le procureur de la République et le maire, les recteurs ou leurs représentants sont également associés. Il s'appuie sur un travail partenarial afin de construire un équilibre entre les mesures de sécurité et une politique de prévention.<sup>364</sup>

Plus originale, le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) Transports publics, signé en 2009. Marseille est une des rares villes à avoir établi un tel contrat. Il a été élaboré en réponse à l'incident de la jeune Marseillaise d'origine sénégalaise brûlée vive dans un bus le 28 octobre 2006.<sup>365</sup> Le contrat porte sur la délinquance dans les transports publics, y compris les incivilités et la fraude comme la resquille. Ces nouvelles opérations de sécurisation des transports visent plus spécialement les habitants des quartiers populaires, qui sont considérés comme les principaux auteurs d'incivilité et de délits dans les transports publics.

### 9.2.3 Contrôle de la délinquance : Marseille, une ville comme les autres ?

Marseille ne se distingue plus guère des autres villes françaises en termes de criminalité. Elle s'en est distinguée dans le passé. En fait, Marseille a traversé deux décennies particulièrement dramatiques pour les quartiers populaires, caractérisées par l'extension des trafics de drogue à grande échelle et de nombreux décès par overdose ou par contamination du virus du sida, lors des partages de seringues parmi les drogués. Dans les quartiers populaires Nord et Est de la ville, nombre de familles ont été touchées directement ou indirectement, par la drogue et le sida. Les entretiens avec nos enquêtés témoignent des terribles cicatrices laissées par ces fléaux :

Dans les années 1980, tout ce qui est drogues dures et la toxicomanie avait envahi Marseille. Oui, on peut dire qu'il y a eu une pandémie. Il y a toute une génération qui a été décimée. J'ai vécu avec eux. Et c'est vrai que si on fait un sondage dans les Quartiers Nord, on se rend très vite compte qu'il y a très peu de familles qui ont échappé à ce problème là. Toutes les familles ont été touchées : un frère, un cousin, un copain.... C'était un véritable ravage provoqué à la fois par les drogues dures et le virus du sida (VIH). Ce qui a changé aujourd'hui, c'est l'expérience des grands frères et des grandes sœurs qui

<sup>364</sup> Site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône  
<http://www.paca.pref.gouv.fr/mission/index.php>

<sup>365</sup> « Jeune femme brûlée dans un bus à Marseille : les deux premiers ados jugés s'excusent », AFP, 25 septembre 2007.

s'en sont sortis et qui ont apporté leur expérience pour que les plus jeunes ne tombent pas de ce fléau. Cette période des années 1980 a laissé des traces dans toutes les familles. Et, aujourd'hui, leur mot d'ordre, c'est '*Plus jamais ça !*'. Il est vrai que, la situation a changé. Maintenant, les jeunes se reportent plutôt sur le *haschich* qui ne produit pas des effets aussi catastrophiques. Honnêtement, ce n'est rien par rapport aux drogues dures !<sup>366</sup>

Le trafic de drogue n'a pas seulement affecté les quartiers périphériques de la ville, mais aussi dans une certaine mesure les quartiers populaires du centre-ville, où les milieux de la drogue hérités des années de la Mafia (essentiellement corse et italienne) se sont réorganisés en réseaux de trafiquants issus des sections les plus pauvres de la population, notamment des immigrés maghrébins. Nassurdine Haïdari, qui est devenu adjoint au maire socialiste dans le 1<sup>er</sup> secteur, se souvient des années terribles qu'il a passées, enfant et adolescent, quand sa famille, d'origine comorienne, s'est établie au cœur du quartier historique du Panier :

Dans les années 1980–1990, le Panier était un quartier très dur. La police n'y entraît pas. Et quand elle venait, je voyais souvent des flics se faire tabasser. Le milieu corse contrôlait le trafic de drogues dures : cocaïne, 'blanche', tout. Le contexte était très dur. A l'époque, il n'y avait pas de 'shit' (un dérivé du cannabis). C'était surtout les drogues dures. C'était l'époque des narcotrafiants. Je me souviens, nous vivions dans un immeuble, nous étions cinq familles à partager les mêmes toilettes. Les drogués venaient se piquer dans nos toilettes. Je me demande comment nous sommes parvenus à ne pas tomber malades.<sup>367</sup>

Dans les années 80 et 90, Marseille était considérée comme une ville sinistrée, où de nombreux jeunes des quartiers populaires succombaient au fléau de la drogue, mouraient d'overdose ou finissaient en prison ou à l'hôpital psychiatrique, parfois les deux, leur passage en prison débouchant souvent sur l'internement en psychiatrie, ou l'inverse. Au début des années 2000, la situation semble s'être améliorée sensiblement, non pas que le trafic de drogues ait entièrement disparu à Marseille, mais parce qu'il a pris des formes plus douces, moins destructrices en vies humaines :

Les grands frères et les grandes sœurs sont intervenues. Ceux qui étaient passés par ces situations dramatiques et s'en étaient sortis pouvaient témoigner, parler de leur déception, de leurs malheurs. La situation des années 80–90 avait laissé tant de traces dans les familles que le slogan '*plus jamais ça*' a commencé à s'imposer. Les jeunes abandonnaient maintenant les drogues dures pour le haschich, mais ce n'est rien à côté : le hasch n'a pas les mêmes conséquences catastrophiques. Aujourd'hui, il y a moins de violence qu'avant. Avant, dans les

<sup>366</sup> Entretien avec Sélim Grabsi, membre de l'association Quartiers Nord/Quartiers Forts, mai 2009.

<sup>367</sup> Entretien avec Nassurdine Haïdari, militant politique, adjoint au maire du premier secteur de Marseille, mai 2009.

années 80–90, on vous cambriolait votre voiture jusque pour un autoradio. C'est fini, tout ça !<sup>368</sup>

Ces récits, témoignant d'une certaine normalisation de la délinquance à Marseille, sont en partie confirmés par les chiffres officiels publiés par la police nationale et la préfecture des Bouches-du-Rhône.<sup>369</sup> Au niveau départemental, et cela est confirmé à Marseille même, la délinquance générale est en recul constant depuis quelques années (voir Tableau 50).

**Tableau 50. Délinquance générale : incidents relevés**

| Janvier<br>2002 | Janvier<br>2003 | Janvier<br>2004 | Janvier<br>2005 | Janvier<br>2006 | Janvier<br>2007 | Janvier<br>2008 | Janvier<br>2009 |
|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 15.697          | 14.937          | 14.628          | 13.511          | 14.816          | 15.522          | 15.429          | 14.176          |

D'où les commentaires relativement optimistes des services de police :

Le total des faits constatés pour le mois de janvier n'a jamais été si faible depuis 4 ans. Au plan départemental, en ce début d'année seul l'agrégat crimes et les délits contre les personnes progresse de + 7,35 %. Son rapport à la délinquance est en augmentation (+ 1,42 %) avec 9,89 % des faits constatés pour ce mois de janvier. Cette légère hausse globale des violences aux personnes résulte des violences physiques non crapuleuses (+14,40 %) et des violences sexuelles (+ 14,81 %).<sup>370</sup>

Une tendance similaire à la baisse est notée dans la délinquance dite de proximité, c'est-à-dire principalement des vols, des cambriolages de maisons et d'appartement et des actes de vandalisme.

**Tableau 51. Délinquance de proximité : incidents relevés**

| Janvier<br>2002 | Janvier<br>2003 | Janvier<br>2004 | Janvier<br>2005 | Janvier<br>2006 | Janvier<br>2007 | Janvier<br>2008 | Janvier<br>2009 |
|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 10,367          | 9.464           | 8.677           | 7.498           | 8.288           | 8.046           | 8.481           | 7.831           |

<sup>368</sup> Entretien avec Sélim Grabsi, mai 2009.

<sup>369</sup> Préfecture des Bouches-du-Rhône, « Evolution de la délinquance et activité des services », conférence de presse, Marseille, 26 février 2009.

<sup>370</sup> Préfecture des Bouches-du-Rhône, « Evolution de la délinquance et activité des services », conférence de presse, Marseille, 26 février 2009.

**Tableau 52. Indicateurs de police de proximité  
(évolution Janvier 2008–Janvier 2009), en %**

| Type de délits                          | Evolution |
|-----------------------------------------|-----------|
| Vols dans des voitures en stationnement | - 19,76   |
| Vandalisme                              | - 19,72   |
| Vols à la tire                          | - 11,15   |
| Vols de voiture                         | - 6,20    |
| Vols de deux-roues                      | - 3,64    |
| Vols à main armée                       | + 73,91   |
| Cambriolages                            | + 13,32   |
| Vols avec violence physique             | + 2,06    |

Source : Préfecture des Bouches-du-Rhône, « Evolution de la délinquance et activité des services », conférence de presse, Marseille, 26 février 2009.

Il semble que l'évolution de la délinquance à Marseille reflète plus ou moins la tendance observée au niveau du département, avec une nette amélioration dans les quartiers populaires du Nord de la ville : -7,18 % pour la délinquance générale et -8,55 % pour la délinquance de proximité. Même la police souligne que les quartiers Nord, en dépit de leur réputation de lieux peu sûrs, apportent maintenant une contribution positive à l'amélioration générale de la situation de la délinquance dans la ville.

En dépit de ces évolutions positives, beaucoup de défis restent encore à relever. Comme les attaques à main armée, le taux croissant de délinquance juvénile est préoccupant. Il y a eu une augmentation de 10 % de la délinquance juvénile en 2008–2009 et un délinquant sur trois arrêté par la police était un mineur. « D'où la volonté exprimée par le préfet de police Jean-Luc Marx d'établir un diagnostic pour enrayer la tendance. Les délinquants mineurs sont de plus en plus jeunes. Ils ont parfois neuf ou dix ans. Du jamais vu à Marseille. »<sup>371</sup>

Selon certains policiers, cette augmentation de la délinquance juvénile pourrait être en partie alimentée par de jeunes étrangers abandonnés à leur sort, la plupart arrivés seuls à Marseille en provenance du Maghreb ou d'Europe de l'Est :

Elle [cette jeunesse] est sans attaches, sans parents, sans domicile fixe, souvent en situation irrégulière et sait que, de toute façon, elle est inexpulsable. Autour de

<sup>371</sup> Denis Trossero, « Le visage inquiétant de la délinquance des mineurs », *La Provence*, 26 janvier 2008, disponible sur <http://www.laprovence.com/article/region/le-visage-inquietant-de-la-delinquance-des-mineurs> (consulté en janvier 2011) (ci-après Trossero, « Le visage inquiétant »).

Noailles, elle se vit dans une impunité absolue. Ces mineurs-là sont totalement indifférents à la présence policière. A la limite, on leur fait perdre du temps. Pickpockets roumains, jeunes errants voleurs avec violences ou à la portière, ils sont prêts à attaquer n'importe qui.<sup>372</sup>

Il faut évidemment faire preuve de prudence dans l'interprétation de ces témoignages policiers, car ils ont parfois tendance à surestimer l'aspect ethnique de la délinquance urbaine. La délinquance des mineurs à Marseille est souvent aussi le fait de jeunes de nationalité française aux origines diverses.

Quelle que soit l'importance réelle du phénomène, il est indéniable que la lutte contre la délinquance juvénile est devenue une priorité pour les forces de police et les autorités municipales. Ici aussi, Marseille est un laboratoire pour les approches nouvelles. Un exemple est une initiative de prévention de la violence à l'école. Des classes relais ont été mises en place pour les élèves en difficulté, ainsi que des médiateurs scolaires chargés de faciliter les relations entre les familles et les écoles, et toute une panoplie de mesures pour lutter contre l'absentéisme. Les actions de prévention de la délinquance en milieu scolaire sont placées sous la supervision directe du préfet, qui en a fait un de ses chevaux de bataille :

Les jeunes en cours de déscolarisation vont être suivis au cas par cas, jusque dans leurs familles, en liaison avec les travailleurs sociaux de quartier... Certains de ces élèves iront rejoindre les 150 jeunes déjà placés en classes relais, avec un taux d'encadrement très renforcé. D'autres seront orientés dans des filières proches de la vie active.<sup>373</sup>

Trois établissements de Marseille sont concernés par cette initiative.<sup>374</sup>

Marseille a aussi été une des premières villes sélectionnées par l'Etat pour abriter un Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs (EPM), d'une capacité de 60 détenus. Les délinquants y sont envoyés par un juge. Ils sont suivis de près en vue de faciliter leur réinsertion dans la société. L'équipe de l'EPM de Marseille comprend 36 éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), dix enseignants à plein temps et 57 surveillants pénitentiaires. Mais même si la réinsertion est prioritaire par rapport à la contrainte, « l'EPM reste une prison. L'unité disciplinaire, une cellule « nue », sans douche ni fenêtre, et avec seulement une toute petite cour de promenade, servira à mettre à l'écart les ados ayant commis une infraction lourde, comme l'agression d'un

<sup>372</sup> Extrait du témoignage anonyme d'un officier de police de la BAC cité par Trossero dans « Le visage inquiétant ».

<sup>373</sup> Le préfet des Bouches-du-Rhône, cité par Sophie Manelli, « Inquiétant regain de la violence dans la région », *La Provence*, 26 janvier 2009, disponible sur <http://www.laprovence.com/article/region/inquietant-regain-de-violence-dans-la-region> (consulté en janvier 2011).

<sup>374</sup> Les collèges Jean Moulin, Arenc-Bachas et Arthur Rimbaud.

membre du personnel. « Dans ce cas, c'est sept jours en unité disciplinaire, contre quinze il y a encore quelques mois. »<sup>375</sup>

Cette politique répressive à l'égard des mineurs soulève des critiques. Elle a été vigoureusement dénoncée au niveau local par Robert Bret (sénateur de Marseille). Il s'insurge contre la dérive carcérale qui, selon lui, n'aide pas les jeunes délinquants à échapper à la spirale de la délinquance, mais contribue au contraire à les y enfoncer et à en faire des délinquants à vie :

Comment croire, qu'avec l'enfermement des jeunes délinquants et la contrainte on va pouvoir « réparer » ou « redresser » en 3 mois des enfances brisées par bien souvent par de multiples problèmes d'ordre affectif, psychologique, social, auxquels il faut rajouter de fortes carences éducatives, au sein de familles déstructurées, elles-mêmes en grande difficulté. A l'opposé de cette politique, si l'on veut vraiment apporter des réponses à cette montée de la délinquance parmi les mineurs, même si je sais qu'il ne suffit pas d'une politique de progrès social et d'éducation pour que se règlent d'eux-mêmes les problèmes de sécurité, il est indispensable tout d'abord d'établir un lien avec la détérioration sociale de ces 15 dernières années. Comment peut-on passer sous silence l'augmentation du chômage, de la précarité et de la pauvreté, mais aussi la détérioration des conditions de vie et plus particulièrement de l'habitat ? Comment ne pas se rappeler ces quartiers et cités, où ceux qui y vivent ont le sentiment d'être abandonnés ? Cela n'est pas sans conséquences sur les comportements de ces enfants et les violences urbaines auxquelles nous assistons aujourd'hui.<sup>376</sup>

En dépit de la recrudescence des vols à main armée contre les petits commerces et de l'augmentation de la délinquance juvénile, la sécurité s'est nettement améliorée à Marseille au cours des quatre, cinq dernières années. A certains égards, la cité phocéenne peut même paraître paisible et bien moins violente que certaines banlieues de Paris et Lyon. On peut alors se demander si cette réduction de la délinquance se traduit par une normalisation des rapports entre la police et les citoyens en général et avec les résidents d'origine maghrébine et africaine en particulier. Sur ce point, les résultats sont contrastés et les rapports entre la police et les habitants de Marseille encore ambivalents.

### 9.3 Les Marseillais musulmans et la Police : une relation ambivalente

Il peut sembler hasardeux d'analyser les relations entre la police de Marseille et certains segments de la population locale en termes ethniques. On peut toutefois difficilement nier l'existence de ces interactions ethniques à Marseille, et leur rôle dans la formation de représentations, d'attitudes et de comportements individuels et collectifs. En ce sens, les questions de sécurité ne sont pas épargnées par la tendance à l'ethnicisation qui

<sup>375</sup> Fred Dumas, « Une prison nouvelle génération à Marseille », *Var Matin*, 19 avril 2007.

<sup>376</sup> Robert Bret, « Non à l'enfermement des jeunes délinquants », *La Marseillaise*, 3 juillet 2005.

gagne l'ensemble des domaines de la société française. En fait, l'ethnisation des rapports entre la police et les citoyens n'est pas un phénomène récent, elle prend ses racines dans l'histoire de la ville.

### 9.3.1 Les Marseillais musulmans et la sécurité : ils partagent les attentes et les peurs des autres Marseillais

Les résultats du questionnaire Fondations montrent que les musulmans et non musulmans ont des vues similaires sur la sécurité. Une majorité se dit heureuse de vivre dans son quartier et a de bons rapports avec ses voisins. En ce sens, rien de dramatique n'émerge de la manière dont ces personnes perçoivent la vie du quartier.

Certes les musulmans interrogés sont moins nombreux que les non musulmans à participer aux actions ou aux réunions visant à améliorer les conditions de vie dans leur environnement quotidien (7 % des musulmans participent aux réunions, contre 29 % des non musulmans).<sup>377</sup> A cet égard, ils se caractérisent par une certaine passivité, un retrait à l'égard des diverses instances consultatives qui interviennent dans la vie du quartier et l'amélioration de l'habitat.

Il existe à Marseille des Comités d'Intérêts de Quartier (CIQ). Ils représentent la société civile locale et sont des médiateurs dans ses relations avec l'administration et la municipalité. Les CIQ sont censés fonctionner comme des assemblées de voisinage, où les habitants peuvent soulever des problèmes liés à la vie quotidienne, tels que les nuisances sonores, l'hygiène publique, la circulation, la sécurité, la police municipale, les transports publics... Le pouvoir réel des CIQ face à ces problèmes reste limité, mais ils agissent comme un groupe de pression des habitants vis-à-vis des pouvoirs publics. Or, à Marseille, les CIQ restent étonnamment dominés par les personnes de race blanche : les résidents d'origine maghrébine, africaine et comorienne ne participent pas au conseil d'administration de la fédération marseillaise des CIQ et sont sous-représentés dans les comités mêmes. Cette faible représentation peut être attribuée aux ambiguïtés du statut et du fonctionnement des CIQ. S'ils portent les revendications des habitants, ils agissent aussi comme interface avec la municipalité, ce qui peut créer un système de clientélisme lié au pouvoir local. En fait, la sous-représentation des minorités dans les CIQ reflète l'inégale distribution du pouvoir à Marseille : les personnes issues des migrations postcoloniales sont encore maintenues dans une position de subordination politique, et tenues à l'écart des principales instances politiques de la ville.<sup>378</sup>

Pour autant, les musulmans interrogés partagent les mêmes inquiétudes que les non musulmans sur les questions de sécurité publique : 49 % se disent mal à l'aise dans

<sup>377</sup> Réponse à la question F6 : « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous participé à une consultation ou une réunion sur les services municipaux ou des problèmes de votre quartier ? ».

<sup>378</sup> Convention citoyenne, « Les Comités d'intérêt de quartier », Atelier « Quartier », 26 octobre 2001.

certains endroits de leur quartier.<sup>379</sup> Les réponses aux questionnaires montrent que les sentiments d'insécurité sont largement partagés par les résidents, au-delà des frontières ethniques et religieuses. En fait, ces sentiments se retrouvent dans toutes les classes sociales à Marseille, et les habitants issus des migrations postcoloniales, comme les autres, souhaiteraient le renforcement des forces de police. La demande de sécurité et de protection est aussi forte parmi les musulmans interrogés que parmi les autres. Être d'origine arabe ou africaine ne protège pas du sentiment d'insécurité. Une proportion analogue de musulmans (48 %) et de non musulmans (56 %) est insatisfaite des mesures de maintien de l'ordre à Marseille.<sup>380</sup>

Toutefois, alors qu'il y a une forte demande de protection, les musulmans expriment une certaine méfiance à l'égard de la police. A cet égard, il faut distinguer entre le fait d'avoir les mêmes demandes sécuritaires que les autres résidents et l'expérience personnelle des individus (expérience dramatique ou traumatique avec la police). L'analyse des données qualitatives fournies par les groupes de discussion et les entretiens apporte des éléments sur cette relation conflictuelle qui s'inscrit dans une histoire locale marquée par le 'choc de la décolonisation'.<sup>381</sup>

### 9.3.2 Un racisme policier à Marseille ?

L'analyse des résultats du questionnaire Fondations montre que les enquêtés musulmans font moins confiance à la police que les non musulmans interrogés : 36 % font « assez confiance » (contre 44 % parmi les non musulmans), 38 % « pas beaucoup confiance » (comparé à 27 %), 20 % « pas confiance du tout » (comparé à 14 %) et 10 % « peu confiance » (comparé à 13 %).<sup>382</sup> Un certain malaise des musulmans à l'égard de la police est donc manifeste et ses raisons sont à la fois anciennes et conjoncturelles, et pas nécessairement spécifiques au cas de Marseille. Comme le constatent A. Sayad, J.-J. Jordi et E. Témime, « il est clair [à Marseille] que les préjugés anti-arabes sont en grande part liés aux rapports de domination qui existent en Afrique dans la période coloniale ». <sup>383</sup> Sans surestimer l'impact actuel du processus de décolonisation sur les relations entre la police et les musulmans, les relations de domination sont encore présentes dans les esprits et les mémoires au point que les

<sup>379</sup> Question E5 : « Y a-t-il des endroits dans votre quartier et dans votre ville où vous ne vous sentez pas à l'aise ? ».

<sup>380</sup> Question G1.5 : « Dans quelle mesure êtes-vous satisfait/insatisfait du maintien de l'ordre public ? ».

<sup>381</sup> A. Sayad, J.-J. Jordi et E. Témime, *Migrance, Le choc de la décolonisation et les données nouvelles de la migration* disponible sur <http://www.wanted-rare-books.com/histoire-des-migrations-a-marseille-echinard-temine-lopez-attard-maraninchi-sayad-jordi-migrance-4-livres.htm> (consulté en avril 2011) (désormais Sayad et al., *Migrance*).

<sup>382</sup> Question F11.1 : « Diriez-vous que vous avez beaucoup, assez, peu ou pas du tout confiance en la police ? ».

<sup>383</sup> Sayad et al., *Migrance*, p. 108.



héritiers de l'immigration postcoloniale y voient une des principales explications du malaise persistant :

Par rapport à la question du rapport des forces de police aux Marseillais de culture musulmane, ce que je voulais dire, c'est que d'abord Marseille c'est une grande ville de migrations. On ne peut pas aborder la question de l'islam de France sans re-contextualiser pourquoi de nombreuses personnes de culture musulmane sont en France, sans parler de cet ancrage historique qu'est l'immigration. La majorité des musulmans de Marseille ça reste les Algériens, donc c'est un rapport particulier à l'altérité. Si l'on n'a pas conscience de ces liens historiques de la France et de l'Algérie, notamment dans l'expression de la violence policière, ce qu'on appelait en d'autres temps la pacification, on ne peut pas comprendre ce rapport singulier qu'ont les forces de police avec les Maghrébins et aussi qu'ont les Maghrébins avec les forces de police. [...] Donc, je pense que c'est un vrai legs de l'histoire coloniale, et de l'histoire des familles immigrées de France, c'est-à-dire que la plupart des enfants ont hérité de cette crainte des forces de police, à juste titre ou pas, c'est un autre problème.<sup>384</sup>

De fait, la décolonisation n'a pas été une question théorique à Marseille. Son impact sur la démographie de la ville a été très réel : à partir de la fin des années 50, de nombreux rapatriés d'Afrique du Nord<sup>385</sup> ont débarqué à Marseille, certains se réinsérant en entrant dans la police ou dans les métiers de la sécurité (privée et publique), et nourrissant parfois un sentiment de revanche à l'égard des résidents d'origine arabe, en particulier les Algériens. Les personnalités que nous avons interrogées, âgées entre 30 et 45 ans, avaient toutes fait l'expérience personnelle comme enfants ou adolescents de la mentalité pied-noir qui dominait dans la police nationale. Leur colère ressurgit à l'évocation d'incidents du passé :

La question des policiers pied-noirs ? Et bien, j'ai vécu longtemps dans le quartier du Panier, à côté de l'Evêché,<sup>386</sup> c'était le quartier général des pieds-noirs. Il y avait des bars où les flics traînaient et parlaient entre eux. Et oui, c'était sans fin [dans les commentaires racistes], c'est toujours la même chose, j'allais là-bas boire un café. C'est vrai que la ville de Marseille est bourrée de paradoxes, à mon avis : l'atmosphère peut être très amicale, ou très raciste, mais dans le sens d'un racisme primaire : « c'est un Arabe, il est presque inférieur à moi, presque... » Parce que j'étais convaincu que ceux qui pensent que l'Arabe est inférieur à eux, et bien, ils ne savent même pas que c'est justement la

<sup>384</sup> Entretien avec Samia Chabani, sociologue, directrice d'une association travaillant sur la mémoire et l'immigration, avril 2009.

<sup>385</sup> Les historiens évaluent entre 60 000 et 100 000 la population « pied-noir » qui s'est établie à de Marseille et ses environs (Marignane, Berre, Vitrolles, Aix-en-Provence, etc.) après avoir quitté l'Afrique du Nord : Sayad et al., *Migrance*, IIe partie – Chapitre 3 : « Le grand exode. L'arrivée des rapatriés », p. 84–99.

<sup>386</sup> L'ancien évêché, aujourd'hui quartier général de la police de Marseille.

définition du racisme : une race est supérieure à une autre. Souvent, ils me disent : « T'es de quelle race ? » À Marseille, c'est toujours comme ça, « T'es de quelle race ? » ou, « Tu es de race arabe ? ! » Comme si on était des animaux !<sup>387</sup>

Au fil du temps toutefois, les relations entre la police et les musulmans se sont quelque peu normalisées : les traumatismes historiques se sont estompés et la plupart des agents ayant une expérience directe de l'époque coloniale sont partis à la retraite. Les personnes interrogées admettent que la mentalité « pied-noir » dans la police nationale a graduellement disparu et ne peut pas expliquer à elle seule le racisme actuel dans la police :

Il n'y a pas longtemps, la police nationale a décidé de mettre à la retraite anticipée les policiers d'origine pied-noir, car elle se rendait compte que dans leur position de policier, ils s'étaient vengés sur les jeunes d'origine immigrée, particulièrement les jeunes Algériens. Lorsque ceux-ci étaient en garde à vue, ces policiers donnaient libre cours à leur rancœur, en particulier ceux qui se définissaient comme des anciens de l'OAS... Le problème s'est posé pendant des années et c'est maintenant qu'on s'y attaque.<sup>388</sup>

Les personnes interrogées sentent que la police a changé. En fait, de nombreuses personnes issues de l'immigration postcoloniale ont un ou plusieurs policiers dans leur famille. Entrer dans la police n'est plus perçu comme une honte ou un acte de trahison, mais comme une voie professionnelle comme une autre. Il est vrai que dans les années 80, certaines familles maghrébines considéraient l'engagement de leur fils dans la police nationale comme un reniement de leur histoire personnelle et de leur identité (d'arabe, de musulman, de résistant à la colonisation française); ce n'est plus le cas aujourd'hui, et quand un fils ou une fille entre dans les rangs de la police nationale ou municipale, c'est généralement perçu comme le signe d'une réussite professionnelle :

Oui, je dirai qu'autrefois, dans les années 1980–1990, nous avions des soucis avec les forces de l'ordre. C'était vraiment une police du Sud. C'est une police de l'ancienne génération, où il y avait énormément de Pieds Noirs. Par exemple, le Commissariat central de Marseille, près de la Préfecture, était renommé pour des passages à tabac. Il y avait des pièces où les policiers tabassaient tranquillement pour un rien souvent. Mais aujourd'hui, ça a bien changé. Depuis une dizaine d'années, la police nationale s'est ouverte. Je trouve qu'elle est de plus en plus représentative de la population française. Je le vois à travers ma propre famille : ma sœur est fonctionnaire de police, les fils d'un de mes oncles sont fonctionnaires de police....Oui, la police s'est ouverte, alors qu'autrefois c'était très dur. Je me souviens d'un copain qui passait le concours de la police nationale pour être lieutenant de police. Il avait réussi l'écrit et il était allé à

<sup>387</sup> Entretien avec Kader Boufercha, militant politique et associatif, directeur d'une mission locale d'insertion, avril 2009.

<sup>388</sup> Entretien avec Omar, militant politique et défenseur des droits de l'homme, avril 2009.

l'oral. C'était l'époque Pasqua et on lui avait carrément demandé ce qu'il pensait des charters : '*Que pensez-vous des charters ? Que pensez-vous de la politique de Monsieur Pasqua ? Est-ce que vous êtes marié ? Est-ce que votre femme est voilée ?*[...] Oui, les affaires n'ont jamais été médiatisées mais ça toujours été le cas. Mais depuis quelques années, je pense que la police s'est ouverte.<sup>389</sup>

Cet optimisme est tempéré par l'apparente perpétuation des relations de domination entre la police et les musulmans. Il ne s'agit plus d'une relation de domination coloniale comme dans les années 1960–70, mais d'une forme plus diffuse et parfois inconsciente, reproduisant les divisions ethniques et religieuses héritées de l'histoire conflictuelle de la France. Les personnes interrogées soulignent le décalage entre le cosmopolitisme affiché de Marseille et l'impact plutôt faible du multiculturalisme sur les institutions politiques et sécuritaires. À Marseille, le cosmopolitisme reste théorique, un produit de marketing touristique. Il s'ensuit que la diversité sociale et culturelle est presque absente de la composition et du fonctionnement des institutions :

Il y a quand même quelque chose de durable à Marseille. Quand on regarde sur plusieurs décennies, on s'aperçoit que le moindre indice d'islamité suscite dans les appareils politiques locaux des réactions de méfiance, de mise à distance... C'est assez difficile de faire l'inventaire des motivations premières de ce genre d'attitudes. Il y a, certes, un contexte international, notamment les événements récents liés à la crise algérienne qui ont contribué à augmenter la peur, à faire des amalgames entre islam et politique, mais il y a aussi des facteurs plus anciens et plus spécifiques à Marseille. Il ne faut pas oublier que le Sud, en général, et Marseille, en particulier, sont des lieux où vivent et se sont installés un très grand nombre de rapatriés d'Algérie. Il y a aussi à Marseille une forte communauté juive. Oui, c'est d'ailleurs paradoxal. On présente toujours Marseille comme la ville cosmopolite par excellence, la ville qui aurait réussi cette forme de multiculturalisme mais, en réalité, c'est une ville où s'expriment énormément de préjugés et d'exclusions en rapport avec l'ethnie et la religion.<sup>390</sup>

Si les relations avec la police tendent à se normaliser, le racisme également. Cela signifie que les relations conflictuelles avec la police ne se résument plus à une répétition de l'histoire coloniale, mais reflètent des relations de pouvoir plus complexes, faisant intervenir des facteurs d'origine ethnique, d'âge, de classe, de divisions territoriales, etc.; c'est-à-dire un racisme plus conventionnel en quelque sorte, comparable à la situation d'autres grandes villes françaises qui ne partagent pas l'histoire coloniale de Marseille. Les témoignages recueillis à Marseille font écho à ceux de la recherche

<sup>389</sup> Entretien avec Sélim Grabsi, mai 2009

<sup>390</sup> Entretien avec Youcef Mammeri, leader associatif musulman, mai 2009.

Fondations sur les contrôles au faciès à Paris.<sup>391</sup> Les policiers de Marseille, tout comme leurs collègues parisiens, ont plus tendance à contrôler en priorité les jeunes d'origine arabe, noire ou mixte :

Quand j'étais adolescent, je vivais à Bassens [cité des quartiers Nord de Marseille], je sortais du quartier, je me faisais contrôler par la police. Une fois, je me disais, c'est normal, on me contrôle, ils [les policiers] voient qu'il n'y a rien, puis je vais m'asseoir avec les copains. On s'assoit à l'ombre, c'était l'été. Puis, les policiers repassent, les mêmes, et ils nous re-contrôlent. Je me dis : 'Bon, ils nous ont pas reconnu, ça va !'. Et encore une fois, ils nous re-contrôlent. C'était ce même sentiment. Qu'ils fassent leur travail, tout le monde comprend bien, mais pourquoi ils nous contrôlent une fois, deux fois, trois fois, sachant qu'on est les mêmes, qu'ils nous connaissent ? Ce constat terrifiant, je l'ai fait, et il me semblait que la situation avait beaucoup changé. La période, dont je parle, c'étaient les années 1970. Et, je vois qu'en 2005, le problème central des émeutes, en dehors bien sûr du problème du chômage, c'est les rapports entre la police et les jeunes arabes et noirs.<sup>392</sup>

Les entretiens suggèrent que la police a du mal à les Marseillais d'origine maghrébine, africaine ou comorienne comme des personnes qui ont besoin de protection, de conseils ou de soutien. Les témoignages suggèrent des sentiments d'amertume; la majorité des Marseillais musulmans interrogés aspirent à être reconnus comme des victimes de l'insécurité comme les autres, et ils expriment souvent de la déception pour le manque d'efficacité des services de la police nationale et municipale :

Aujourd'hui, les victimes sont forcément WASP [White, Anglo-saxon, Protestant = blanches], a priori non musulmanes. D'un autre côté, il y a beaucoup des difficultés à comprendre que les personnes d'origine étrangère peuvent être victimes. Moi, j'en ai fait une expérience très concrète, vol de voiture, cambriolage, je vais déposer plainte à la police et j'ai un officier de police qui prend la plainte et qui me dit : '*Mais, Madame, ceux sont vos cousins [des Arabes comme vous]*'. Très très calme, il me le dit, sans plaisanter, de manière très à l'aise. Il a mis quand même deux heures à prendre la plainte [...] Parce qu'au-delà du regard caricatural qu'avait cet agent de police, c'est le clivage qu'il y a entre les personnes délinquantes, qui sont forcément d'origine étrangère et les autres Français. Et, je vous rappelle que nous sommes dans un pays où on se sent obligé au journal télévisé de 20h de préciser l'origine ethnique du délinquant,

<sup>391</sup> Open Society Institute, *Profiling Minorities : A Study of Stop-and-Search Practices in Paris*, Open Society : Justice Initiative, juin 2009, disponible sur : [http://www.soros.org/initiatives/justice/focus/equality\\_citizenship/articles\\_publications/publications/search\\_20090630/search\\_20090630.Web.pdf](http://www.soros.org/initiatives/justice/focus/equality_citizenship/articles_publications/publications/search_20090630/search_20090630.Web.pdf) (consulté en janvier 2011).

<sup>392</sup> Entretien avec Saïd Boukennouche, enseignant de collègue, militant associatif, avril 2009.

comme si ça apportait un élément d'information...Enfin, je suis toujours surprise par ça.<sup>393</sup>

Il y a en contraste un domaine où les relations entre la police et les résidents immigrés s'améliorent à peine, celui de l'Islam. Depuis les récents événements en Algérie (1990–1998) et les attentats du 11 septembre 2001, les Marseillais musulmans semblent être plus que jamais sous surveillance.

### 9.3.3 L'islamophobie dans la police

Les musulmans interrogés sentent que les associations musulmanes, les mosquées et les leaders communautaires sont surveillés en permanence :

Aujourd'hui, la grande question est celle de l'islamisme, demain il y en aura sûrement une autre, mais aujourd'hui, c'est celle-là. C'est pourquoi j'ai été conduit à travailler avec les services spécialisés dans ces questions de l'Islam radical. Ceux qui sont très forts dans la manipulation, ce sont ceux de la DST.<sup>394</sup>

Mais outre la politique de surveillance et d'infiltration des milieux activistes musulmans par les services du renseignement intérieur, les personnes interrogées sentent que la police nationale ignore souvent tout de l'Islam et des musulmans :

Je pense qu'il y a du racisme mais aussi de l'ignorance par rapport à l'islam, qui est une culture qu'on côtoie tous les jours, qu'on croit connaître mais qu'on ne connaît pas. Je prends un exemple : j'ai une amie qui porte le voile [hijab] qui me dit que pendant le mois de Ramadan, elle s'est fait arrêter par la police. Les policiers lui ont dit : *'Allez, soufflez dans le ballon (test d'alcoolémie) !* Elle leur a répondu : *'Mais, je suis musulmane, je ne bois pas d'alcool, à plus forte raison, je jeûne, je n'ai pas bu une goutte d'eau !*. Les policiers ont insisté : *'Non, vous allez souffler dans le ballon, c'est pareil pour tout le monde !* Des exemples comme ça, il y en a à la pelle. Force est de constater que si on fait le tour des témoignages, effectivement il y a de l'ignorance par rapport à l'islam.<sup>395</sup>

Depuis quelques années, la police nationale a créé des formations destinées aux futurs policiers afin de leur donner des connaissances de base sur l'Islam, l'histoire de l'immigration et la sociologie des banlieues. Des sociologues, des travailleurs sociaux et des éducateurs participent à ces formations, ainsi que des policiers qui font part de leur expérience de terrain. Ce type de formation a été expérimenté à l'Ecole Nationale de la Police de Marseille (Ecole du Chemin de Sainte-Marthe) au début des années 2000. Il n'est pas clair si cela a contribué à changer les idées reçues et les préjugés des personnes recrutées dans la police. En fait, le contexte sécuritaire après les attentats du 11

<sup>393</sup> Entretien avec Samia Chabani, sociologue, directrice d'une association travaillant sur la mémoire et l'immigration, avril 2009.

<sup>394</sup> Entretien avec Omar, militant politique et défenseur des droits de l'homme, avril 2009.

<sup>395</sup> Entretien avec Houria, militante associative musulmane, avril 2009.

septembre et les émeutes dans les banlieues en 2005 ont peut-être renforcé les représentations négatives sur les quartiers populaires et des banlieues. Ces perceptions négatives ont pu être renforcées par certains syndicats de policiers, dont les idées et revendications sont proches de l'extrême droite. Il y a une longue tradition de xénophobie dans certains syndicats de policiers en France (l'anti-sémitisme et le racisme anti-immigrés ont généralement précédé l'islamophobie), même si elle reste minoritaire.<sup>396</sup> Une personne interrogée, en contact direct avec la police dans le cadre de ses activités professionnelles et associatives, témoigne de l'ambiance de xénophobie dans certains syndicats de policiers :

Je me rends un jour dans un commissariat. Je me trouvais devant le tableau du syndicat. Il y avait un poster de l'Union Nationale des Officiers de Police qui disait : « Non à l'islamisation de la police nationale ». J'ai trouvé ça honteux. En gros, il était écrit : « Il est hors de question que des policiers musulmans nous imposent des mosquées dans les commissariats. » Ils attaquaient leurs propres collègues d'origine musulmane! Ce fut le choc psychologique de ma vie, je me suis dit, ce n'est pas possible. Ils ciblaient les policiers musulmans, en disant que c'étaient des infiltrés, des agents secrets de l'Islam radical qui voulaient établir des mosquées dans les postes de police.<sup>397</sup>

Comme dans d'autres domaines de la société française, il semble y avoir une tendance à faire valoir l'identité religieuse d'individus d'origine immigrée postcoloniale dès lors qu'ils sont perçus comme une menace pour l'ordre public. Les personnes interrogées remarquaient que la tendance à 'islamiser' à tort et à travers les individus débouche sur des situations cocasses comme dans le cas de cette militante associative laïque accusée d'islamisme parce qu'elle s'était rendue visible à Marseille en s'exprimant sur des questions sensible :

Il y a des procès d'intention en islamisme qui sont menés. Moi, j'en ai été victime directement quand je me suis intéressée à la question des vieux migrants dans les foyers, parce que j'étais impliquée dans cette histoire de projet de mosquée de Marseille...<sup>398</sup>

Il faudra encore de nombreuses années pour que les relations entre la police et les résidents d'origine immigrée postcoloniale se normalisent totalement. Le recrutement de policiers de culture musulmane y contribuera sans doute.

<sup>396</sup> Sihem Souid, *Omerta dans la police. Abus de pouvoir, homophobie, racisme et sexisme*, Paris, Le Cherche Midi, 2010; Nolwenn Weiler, « Le racisme ordinaire de la police française décrit de l'intérieur », *Bastamag*, 18 octobre 2010, disponible sur <http://www.bastamag.net/article1232.html> (consulté en janvier 2011).

<sup>397</sup> Entretien avec Omar, militant des droits de l'homme, avril 2009.

<sup>398</sup> Entretien avec Samia Chabani, avril 2009.

#### 9.4 Conclusion : Une police cosmopolite pour Marseille ?

Bien qu'à Marseille, le poids de l'histoire coloniale soit probablement plus fortement ressenti que dans les autres grandes villes françaises, il n'explique pas tout. La plupart des policiers directement impliqués à l'époque coloniale sont aujourd'hui à la retraite. Le personnel et la hiérarchie de la police de Marseille (nationale et municipale) se sont largement renouvelés. Et pourtant les relations entre la police et les résidents des quartiers populaires sont encore imprégnées de pratiques coloniales, bien qu'il ne soit pas clair si ce phénomène doit être attribué à la filiation (pratiques héritées) ou à l'analogie (pratiques similaires) des situations de domination. La grande majorité des personnes interrogées pour la recherche Fondations ont exprimé une vue nuancée des actions policières : elles tentaient de comprendre les résistances qui font que la police de Marseille est loin de refléter pleinement le multiculturalisme de la ville. En même temps, elles suggèrent que le racisme policier est à l'image des manifestations de rejet xénophobe qui se retrouvent dans tous les segments de la société locale. En ce sens, la police n'est pas pire que les autres institutions locales. Pour certaines des personnes interrogées, la police est même moins raciste que les états-majors politiques et médiatiques régionaux, qui restent étonnamment dominés par les Blancs :

Je crois qu'il existe à ce niveau une particularité marseillaise. Que ce soit la BAC [Brigade anti-criminalité] ou la police de proximité, elles connaissent parfaitement leur milieu, leur environnement. Ici, à Marseille, la police sait cibler. Il n'y a pas de dégâts collatéraux, c'est assez rare. Le relief, la topographie de Marseille sont différents de celle de Lyon ou de Paris. A Marseille, ce sont des noyaux villageois et c'est finalement assez familial. [...]. Marseille a une spécificité avec le grand banditisme. Lorsque Marseille défraye la chronique, c'est surtout par rapport au grand banditisme corse ou autre. Certes, il y a des problèmes sociaux, une concentration de misère sociale avec tous les petits commerces illicites qui vont autour. Mais ça ne prend pas l'envergure qu'il y a à Lyon et à Paris.<sup>399</sup>

Beaucoup d'interviewés de culture musulmane expriment le souhait que la police de Marseille connaisse mieux son territoire d'intervention, et soit plus diversifiée ethniquement : la plupart souhaiteraient que la police marseillaise (nationale et municipale) s'attaque plus efficacement aux vrais problèmes de cohésion sociale, sans tomber dans l'idéologie sécuritaire :

Il faut aller de l'avant, insister pour qu'il y ait davantage de Maghrébins dans la police, davantage de personnes d'origine étrangère, pour en finir avec cette question du racisme. Les choses commencent à changer. Dans les quartiers de Paris, par exemple, la police est plus mixte et inclut plusieurs origines différentes. Les mentalités [dans la police] commentent à évoluer. Il y avait autrefois beaucoup de pieds-noirs dans la police, mais ça change, il y a quelques origines

<sup>399</sup> Entretien avec Sélim Grabsi, mai 2009.

représentées dans la police, Africains, Noirs, Arabes, Chinois, tout ce que vous voulez, cela peut faire évoluer les esprits. Il y a encore du racisme, mais un peu moins qu'autrefois.<sup>400</sup>

En même temps, les personnes interrogées restent sceptiques sur les résultats que peut avoir à lui seul le recrutement de davantage d'agents issus de l'immigration postcoloniale. Pire, certains s'inquiètent des conséquences potentielles de l'ethnisation de certains secteurs de la police nationale et municipale, et de ses desseins cachés : mieux contrôler et réprimer les quartiers populaires.

Moi, en tant que jeune, la police j'en ai toujours eu une mauvaise image ! Et, elle n'est pas prête de changer parce que même quand ce sont des Blacks ou des Maghrébins qui nous contrôlent et bien ils vont davantage nous sanctionner. [...] Quand c'est un policier d'origine étrangère, il va voir qu'il y a quelqu'un qui est dans le mauvais chemin, il va être encore plus dur avec nous que l'autre, il te sanctionne... Entre nous, il n'y a pas d'unité, que ce soit entre Blacks, Arabes, tout ça parce que le peu de personnes qui ont le pouvoir, ils nous le montrent : *'Je suis au dessus de toi !* ». Je ne sais pas si c'est le fait d'avoir été colonisé..., mais il y a toujours ce sentiment de supériorité.<sup>401</sup>

C'est rendre hommage, même de manière paradoxale, à la restauration d'une police réellement républicaine que d'espérer que le nouveau souci de diversité dans la police ne se traduise pas uniquement par une communautarisation pour mieux contrôler et réprimer les mouvements sociaux, mais serve aussi à promouvoir un traitement égalitaire des quartiers populaires de Marseille en matière de sécurité.

---

<sup>400</sup> Entretien avec Samir, ancien adjoint de la sécurité dans la police nationale, avril 2009.

<sup>401</sup> Entretien avec Saïd, militant politique et défenseur des droits humains, écrivain hip-hop, avril 2009.



## 10. EXPERIENCE DES COMMUNAUTES MUSULMANES : PARTICIPATION ET CITOYENNETE

En mars 2008, un évènement politique a provoqué une onde de choc dans la ville de Marseille. Pour la première fois dans l'histoire de la cité phocéenne, une militante socialiste d'origine algérienne, Samia Ghali, qui avait grandi dans un des quartiers les plus pauvres de la ville (Bassens), était élue maire de secteur. Bien qu'il ne s'agisse que du 8<sup>e</sup> secteur (les 15<sup>ième</sup> et 16<sup>ième</sup> arrondissements) et non pas de la mairie centrale de la ville, il n'empêche que c'est un secteur important. Longtemps bastion du Parti Communiste, il compte 92.100 habitants, soit 10 % de la population de Marseille. L'élection de Samia Ghali au premier tour, avec plus de 51 % des voix, prenait une valeur symbolique d'une importance considérable. La réussite politique d'une femme issue de l'immigration algérienne s'est confirmée peu après lorsqu'elle fut aussi élue au Sénat, devenant ainsi la première parlementaire marseillaise d'origine nord-africaine.

Certes, Samia Ghali rejette officiellement toute étiquette ethnique et refuse d'être considérée comme la représentante d'une communauté (les musulmans) ou d'une minorité (les Marseillais d'origine maghrébine) : « Je ne veux pas être définie par mon origine... Parlons d'éducation, de soutien scolaire, de réhabilitation de logements ! »<sup>402</sup> Sa position, qu'elle réaffirme souvent dans les médias, est inébranlablement universaliste et républicaine : « Je n'ai jamais voulu jouer la carte communautaire, ni entrer dans le jeu d'autres politiques beurs [arabes en langage des banlieues], qui voulaient monter des réseaux, travailler ensemble pour la construction d'une mosquée, agir en lobby... ».<sup>403</sup> A cet égard, Samia Ghali est l'emblème d'une méritocratie politique souvent considérée comme typiquement marseillaise, et qui a permis à de nombreux enfants des classes populaires (hier italiens, corses, arméniens ; aujourd'hui maghrébins et comoriens) de mener une carrière politique locale et nationale. Militante socialiste depuis ses 17 ans, elle a été élue conseillère d'arrondissement en 1995, puis conseillère municipale en 2001, et est devenue vice-présidente du Conseil Régional en 2004 : un parcours politique exemplaire pour une jeune femme qui n'a pas fait les grandes écoles et dont la vie professionnelle a été entièrement dédiée à son parti (le Parti Socialiste). Pourtant, derrière cette façade, la question ethnique n'est pas absente des succès politiques de Ghali, ni de sa carrière au sein du parti. Car à Marseille, les institutions et les partis politiques, sans l'avouer publiquement, ont entretenu l'idée de capter les votes des communautés, et ont créé un système qui peut être décrit comme du clientélisme communautaire à la marseillaise. Les communautés sont ainsi devenues des outils politiques, et cette manipulation électorale, une longue tradition marseillaise, est intégrée dans les habitudes politiques locales :

<sup>402</sup> « La trop longue marche des beurs », *Le Nouvel Observateur*, 1<sup>er</sup> novembre 2001, disponible sur <http://www.nouvelobs.com/dossiers/p1930/a5829.html> (consulté en avril 2011).

<sup>403</sup> Claude Askolovitch, « L'UMP ferme la porte aux beurs », *Le Nouvel Observateur*, 19 février 2004, disponible sur <http://www.nouvelobs.com/articles/p2050/a233348.html> (consulté en avril 2011)

L'immigration italienne n'a pas le monopole de l'organisation de réseaux et de clans. La communauté française d'origine corse, la communauté arménienne créèrent aussi des réseaux d'entraide et de solidarité. Il y a à Marseille un tabou sur l'étude de ces questions comme si l'organisation clanique était par nature entachée, ou comme si le secret des clans, sorte d'omerta, devait encore être maintenu. Sans doute son caractère souterrain, occulte, a-t-il pu cacher des actions plus ou moins douteuses. Mais ce type de structure dépasse largement le cadre des faits divers. Il s'agit en fait d'un mode de régulation sociale qui infiltre l'ensemble des organisations officielles. La vie politique, la vie syndicale, la vie associative ont été dominées par de telles pratiques, dont il reste encore dans la réalité contemporaine des marques profondes.<sup>404</sup>

Il ne faut toutefois pas verser trop facilement dans une vue culturaliste et exotique du fonctionnement de la représentation politique à Marseille. La segmentation de la société locale en communautés est en partie une construction politique, activée par les décideurs et les leaders d'opinion en vue d'exercer un contrôle social et de conquérir le pouvoir. Certains estiment que ce sont là des communautés imaginaires autant que réelles, bien que les communautés finissent par faire partie de la réalité politique locale :

Il y a bien à Marseille des populations venues d'ailleurs dont les enfants ont fait souche ; il y a bien des réseaux d'affinités, de goûts et parfois de solidarité qui se perpétuent ; mais cela n'implique pas que des communautés, stables et organisées subsistent ou même se soient jamais formées. [...] Ces traces relèvent le plus souvent du mythe et de la nostalgie que d'une réalité sociologique : les populations marseillaises arrivées d'ailleurs se mêlent, se fondent et se cognent presque partout, dans les grandes cités des quartiers nord, dans les zones pavillonnaires de l'est ou dans les zones appauvries du centre-ville. [...] Et la principale ambivalence du mythe communautaire tient justement au fait qu'il présuppose quelque chose d'une nature 'ethnique' collective qui se perpétuerait naturellement. Autrement dit, une fois déshabillée de sa rhétorique lénifiante, la légende marseillaise nous dit qu'ici, on arrive 'étranger » et on le reste toujours un peu...<sup>405</sup>

Cette notion de communautés imaginaires fournit une manière d'analyser comment l'ethnicité façonne la politique locale. Pour les populations d'origine postcoloniale (Maghrébins, Africains noirs, Comoriens, etc.), la question de l'ethnicité se décline de plus en plus en termes religieux l'électeur musulman a maintenant remplacé l'électeur maghrébin.

Ce chapitre commence par montrer comment la communauté musulmane a trouvé sa place dans la politique locale. Ce processus n'a rien de linéaire : les attitudes de

<sup>404</sup> Philippe Sanmarco et Bernard Morel, *Marseille, l'endroit du décor*, Aix-en-Provence, Edisud, 1985, p. 34–35.

<sup>405</sup> Péraldi et Samson, *Gouverner Marseille*, p. 265.

tolérance se mêlent souvent à des formes de rejet et de méfiance à l'égard de ces musulmans perçus comme trop visibles. Certains vont jusqu'à parler d'une gestion néocoloniale de l'intégration politique des Marseillais musulmans.

La deuxième partie examine le profil de ceux qui critiquent et remettent en question le système marseillais de clientélisme électoral. Parmi les nouvelles générations de descendants d'immigrés postcoloniaux en particulier, un débat s'est engagé entre ceux qui veulent en finir avec la tradition du clientélisme et ceux qui sont prêts à la détourner à leur profit pour faire des musulmans une communauté dominante.

Marseille a été longtemps considérée comme une exception française pour les liens qu'entretiennent les politiciens locaux avec les diverses communautés. Le chapitre conclut en examinant si cette exception n'est pas en train de devenir une norme nationale. En ce sens, Marseille était peut-être en avance sur son temps en anticipant l'ethnisation de la vie politique française.

### 10.1 La représentation des musulmans : du déni à l'assignation ethno-religieuse

Bien qu'ils soient établis dans la ville de longue date – on recensait des travailleurs coloniaux employés dans les industries de Marseille au début du vingtième siècle – ce n'est qu'assez récemment que l'immigration arabo-musulmane a acquis une certaine visibilité politique. En fait, ces populations ont été longtemps considérées comme des repoussoirs électoraux, objet d'un discours politique local teinté de racisme et de xénophobie. Ce n'est qu'à la fin des années 1980 que les dirigeants politiques marseillais ont commencé à tourner leur attention vers elles, prenant progressivement conscience de leur utilité politique, avec toutes les ambiguïtés que sous-entend une telle notion.

#### 10.1.1 Un long chemin : la conquête d'une visibilité politique

Gaston Defferre, dont le règne sur la ville fut total pendant plus de 30 ans (il fut maire de Marseille de 1953 à 1986), ne s'est jamais réellement intéressé à l'intégration politique des musulmans, les considérant – comme la plupart des politiciens de l'époque – comme des immigrés temporaires, dont le destin était de retourner un jour ou l'autre dans leur pays d'origine. Defferre était un homme politique de son temps, son rapport à la religion musulmane était ambivalent : à ses yeux, l'Islam était d'abord une religion d'indigènes colonisés, qu'il considérait avec un mélange de suspicion et de paternalisme républicain, dans la tradition de la Quatrième République (1944–1958). Les musulmans étaient largement perçus comme une population exogène,<sup>406</sup> dont l'appartenance à la ville était constamment remise en question.<sup>407</sup>

<sup>406</sup> Thomas Deltombe, *L'islam imaginaire. La construction médiatique de l'islamophobie*, Paris, La Découverte, 2005 (ci-après Deltombe, *L'islam imaginaire*).

<sup>407</sup> Césari, *Être musulman en France*. Voir aussi Geisser et Zemouri, *Marianne et Allah*.

La perception des musulmans commença à changer à la fin des années 80, lorsque Robert-Paul Vigouroux devint maire de Marseille (1986–1989 et 1989–1995). Il encouragea les politiques multiculturelles au niveau local; la communauté musulmane était publiquement et formellement reconnue. Ce nouveau multiculturalisme municipal ambivalent, encore en place en 2010, est fondé sur trois piliers, qui sont aussi symboliques que liés à la pratique politique.

D'abord l'institutionnalisation du dialogue intercommunautaire. L'impact social en était limité dans la mesure où ce dialogue concernait principalement l'élite et les leaders religieux et non les musulmans ordinaires. Il contribua toutefois à ancrer dans le paysage politique la nouvelle symbolique municipale : le dialogue entre communautés comme instrument de la paix sociale. Le groupe informel *Marseille Espérance*, créé en 1990, visait à organiser le dialogue entre les diverses communautés de la ville et les constituants spirituels (chrétiens, juifs, musulmans, bouddhistes, etc.), en leur donnant un semblant de. Si les citoyens ont conscience que le pouvoir de décision est ailleurs, cette création fut symboliquement importante car c'était la première fois que des musulmans laïques et religieux participaient à un dispositif municipal.<sup>408</sup>

Le deuxième pilier de la politique communautaire du maire fut la relance du projet d'une grande mosquée. Cette initiative présentait certaines ambiguïtés : derrière l'image d'un maire attentif à ses concitoyens musulmans et soucieux de garantir l'égalité des religions dans la ville (chrétienne, juive, musulmane, etc.), on pouvait détecter une forme de contrôle social. La Grande Mosquée en est venue à symboliser la relation quasi-paternelle entre le maire et les musulmans, encore perçus comme une communauté à problèmes. Le projet de la Grande Mosquée exprime à la fois une volonté de reconnaître publiquement la légitimité de la présence musulmane à Marseille et un désir de sécurité, avec l'idée qu'une mosquée peut contribuer au contrôle social.

Troisième pilier du multiculturalisme municipal, la cooptation et la promotion de figures politiques issues de la communauté musulmane. En effet, en mars 1989, pour la première fois dans l'histoire de Marseille, quatre conseillers municipaux issus de l'immigration postcoloniale sont élus : deux siégeant au Conseil Municipal central et deux dans des conseils de secteur.<sup>409</sup> Dans la pratique, leur influence était plutôt limitée et ces premiers élus de la communauté musulmane ont aujourd'hui tous disparu de la scène politique locale.

L'époque Vigouroux, aussi brève fut-elle (1986–1995), marqua ainsi une étape décisive dans le processus de reconnaissance politique des citoyens marseillais issus de

<sup>408</sup> Voir plus haut, partie 3.6.1.

<sup>409</sup> Dans l'équipe municipale du nouveau maire, deux conseillers municipaux (Nadir Zerdab et Brahim Akroun) et deux conseillers de secteur (Linda Chérif Ben Yacoub et Abderazak Zéroual) élus dans le 7<sup>e</sup> secteur, situé dans les quartiers Nord, sont issus de l'immigration. Voir Vincent Geisser, *Ethnicité républicaine. Les élites d'origine maghrébine dans le système politique français*, Paris, Presses de Sciences Po, 1995.

l'immigration postcoloniale. Depuis lors, les immigrés maghrébins sont devenus des citoyens musulmans de Marseille aux yeux des dirigeants locaux et les principales forces politiques de la ville vont chercher à capter leurs votes et leur soutien.

Lorsqu'en 1995, Jean-Claude Gaudin fut élu maire de la ville, la plupart des observateurs s'attendaient à voir la politique multiculturelle de son prédécesseur radicalement remise en cause. La majorité de centre-droit cherchait à l'origine davantage à séduire les électeurs du Front National, en recentrant le discours politique local sur l'identité française et les vraies valeurs provençales qu'à défendre des valeurs multiculturelles. Les contraintes de la gestion communale les ont toutefois obligés à s'intéresser aux résidents issus de l'immigration. La droite locale tenta dès lors de normaliser ses relations avec les citoyens marseillais de culture musulmane en se réappropriant l'héritage multiculturel de l'équipe municipale précédente. *Marseille Espérance*, dont on prédisait la suppression, fut maintenue ; le maire s'entoure de conseillers informels issus de la communauté musulmane; et la municipalité collabore avec des associations dont les dirigeants sont parfois des personnes d'origine maghrébine ou comorienne, pour tenter de développer ses propres réseaux dans les quartiers Nord.

Cette normalisation de la position musulmane a pris de l'ampleur pendant le deuxième mandat de la droite (2001–2008) (voir Tableau 53).

**Tableau 53. Elus issus de l'immigration postcoloniale à Marseille, pour le mandat municipal de 2001–2008**

| Nom et prénom de l'élu | Majorité municipale et opposition | Délégation municipale (y compris dans les secteurs)                                                                                                                |
|------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SALAH-EDDINE Myriam    | Majorité (groupe RPR)             | 17 <sup>e</sup> adjoint au maire de Marseille, déléguée à l'action familiale et aux droits de la femme                                                             |
| GHALI Samia            | Opposition (groupe PS)            | Conseillère du 8 <sup>e</sup> secteur, délégué aux Affaires sociales et aux crèches                                                                                |
| BENARIOUA Rébia        | Opposition                        | Conseiller du 8 <sup>e</sup> secteur                                                                                                                               |
| RAHMANI Tahar          | Opposition (groupe PS)            | Conseiller du 7 <sup>e</sup> secteur, délégué au Grand Projet de ville et aux Grands Projets Structurant+s                                                         |
| BOUALEM Miloud         | Majorité (groupe DL)              | 6 <sup>e</sup> adjoint au maire du 1 <sup>er</sup> secteur, délégué aux Affaires sociales                                                                          |
| BEN MRAD Nabil         | Opposition (Verts)                | Conseiller du 2 <sup>e</sup> secteur, délégué à l'Animation, à la Communication et au Cadre de Vie                                                                 |
| KAHOUL Mourad          | Majorité                          | Conseiller du 2 <sup>e</sup> secteur                                                                                                                               |
| LAQUHILA Mohamed       | Opposition (Verts)                | 6 <sup>e</sup> adjoint au maire du 7 <sup>e</sup> secteur, délégué à la Protection de la Nature, du Patrimoine paysager et du Patrimoine et à l'Economie solidaire |
| BARIKI Salah-Eddine    | Majorité                          | Conseiller du 7 <sup>e</sup> secteur                                                                                                                               |
| HAGOUG Nourreddine     | Majorité                          | Conseiller du 7 <sup>e</sup> secteur                                                                                                                               |
| LAAYSSEL Nadia         | Opposition                        | Conseillère du 7 <sup>e</sup> secteur                                                                                                                              |
| BOULAINSEUR Nadia      | Opposition                        | 7 <sup>e</sup> adjoint au maire du 8 <sup>e</sup> secteur, délégué aux Droits de l'Enfant et à la Solidarité                                                       |
| AYOUBA Fatima          | Opposition                        | Conseillère du 8 <sup>e</sup> secteur                                                                                                                              |

Source : Geisser-Kelfaoui, « Marseille 2001 : la communauté réinventée par les politiques. Enjeux municipaux autour de la communauté musulmane », *Migrations Société* 13(77) (Septembre–Octobre 2001)

Des candidats issus de l'immigration figurent désormais sur les listes électorales de la droite ; parmi eux, une jeune femme, Myriam Salah-Eddine, sera même nommée adjointe au maire en charge de la famille.

Au début des années 2000, les partis de gauche et de droite se livrent à une compétition pour afficher des « candidats musulmans » sur leurs listes. Lors de la campagne municipale de 2001, 13 candidats sur 86 d'origine maghrébine, africaine ou comorienne mis en avant par les divers partis politiques à Marseille furent élus au second tour. Quatre iront siéger au conseil municipal,<sup>410</sup> les neuf autres aux conseils de secteur. Aussi importants ces succès soient-ils symboliquement, ils demeurent modestes. Les élus de culture musulmane représentent alors moins de 5 % de la totalité des élus siégeant dans les divers conseils locaux, alors que les musulmans constitueraient un tiers de la population de Marseille.<sup>411</sup>

Jean-Claude Gaudin remporta un troisième mandat de maire aux élections de 2008, qui virent aussi une augmentation du nombre d'élus issus de l'immigration (voir tableaux 54 et 55). Outre la victoire électorale de Samia Ghali, sept conseillers municipaux (quatre femmes et trois hommes) et 26 conseillers de secteur (16 femmes et 10 hommes) d'origine immigrée ont été élus. Malgré cette progression, le taux de représentativité reste très faible, ces élus ne constituent que 6 % de tous les élus dans les diverses instances du pouvoir municipal. Cette sous-représentation va en outre de pair avec un confinement territorial : les élus de culture musulmane siègent dans les secteurs les plus populaires de la ville (quartiers Nord et centre), là où les minorités ethniques ont une forte visibilité. Cela donne l'impression que les dirigeants politiques ne placent des candidats arabes et noirs que dans les quartiers ethniques, suggérant qu'il ne serait pas possible de les présenter dans les quartiers résidentiels (3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secteurs). Cela suggère aussi que les candidats issus de l'immigration ne sont politiquement utiles que pour capter les électeurs qui leur ressemblent, ce qui évoque une attitude néo-colonialiste : « Quartiers blancs, élus blancs ; quartiers arabes, élus arabes ! » Les principes de territoire et d'ethnicité semblent se combiner ici pour créer une stratification socio-ethnique de l'espace politique marseillais, où les secteurs nobles sont réservés aux Marseillais d'origine européenne et les secteurs populaires aux Marseillais d'origine nord-africaine ou africaine. En outre, les postes de responsabilité, y compris dans les quartiers ethniques, restent réservés aux politiciens blancs. En effet, quel que soit le territoire de Marseille qu'on examine, à l'exception du 8<sup>e</sup> secteur (dont le maire est Samia Ghali), le pouvoir municipal revient à des élites d'origine provençale, corse, italienne ou arménienne, mais jamais à celles issues de l'immigration postcoloniale.

<sup>410</sup> Deux femmes, Myriam Salah-Eddine et Samia Ghali, et deux hommes, Tahar Rahmani et Rébia Benarioua.

<sup>411</sup> Vincent Geisser et Schérazade Kelfaoui, « Marseille 2001 : la communauté réinventée par les politiques. Enjeux municipaux autour de la communauté musulmane », *Migrations Société* 13(77) (septembre–octobre 2001), p. 55–77 (ci-après Geisser et Kelfaoui, « Marseille 2001 »).

**Tableau 54. Répartition des élus locaux d'origine immigrée post-coloniale, par secteur électoral pour le mandat 2008–2014**

| Secteur électoral de Marseille | Nb. de conseillers issus de l'immigration postcoloniale | Femmes    | Hommes    |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| 1 <sup>er</sup> (populaire)    | 4                                                       | 2         | 2         |
| 2 <sup>e</sup> (populaire)     | 4                                                       | 3         | 1         |
| 3 <sup>e</sup> (mixte)         | 0                                                       | 0         | 0         |
| 4 <sup>e</sup> (huppé)         | 0                                                       | 0         | 0         |
| 5 <sup>e</sup> (mixte)         | 2                                                       | 0         | 2         |
| 6 <sup>e</sup> (populaire)     | 1                                                       | 1         | 0         |
| 7 <sup>e</sup> (populaire)     | 8                                                       | 6         | 2         |
| 8 <sup>e</sup> (populaire)     | 7                                                       | 4         | 3         |
| <b>Total</b>                   | <b>26</b>                                               | <b>16</b> | <b>10</b> |

**Tableau 55. Liste des élus issus de l'immigration postcoloniale au conseil municipal pour le mandat 2008–2014**

| Nom et prénom de l'élu | Origine (selon le lieu de naissance ds parents) | Groupe politique |
|------------------------|-------------------------------------------------|------------------|
| 1. BEN ARIOUA Rébia    | algérienne                                      | Parti Socialiste |
| 2. BOUALEM Miloud      | algérienne                                      | Modem            |
| 3. BRIA Nadia          | algérienne                                      | Parti Socialiste |
| 4. GHALI Samia         | algérienne                                      | Parti Socialiste |
| 5. REMADNIA Nora       | algérienne                                      | UMP              |
| 6. SAID Elisabeth      | comorienne                                      | Parti Socialiste |
| 7. ZERIBI Karim        | algérienne                                      | Parti Socialiste |

Note : Sept élus sur un total de 101 conseillers municipaux.

Les ambiguïtés du multiculturalisme à la marseillaise sont encore évidentes dans la position des dirigeants politiques locaux à propos du projet de Grande Mosquée. Officiellement, depuis le début des années 2000, toutes les forces politiques locales, à l'exception du Front National et du Mouvement pour la France, soutiennent la



création d'une mosquée de grande envergure dans la ville. Dans son discours d'investiture de juin 2001, le maire a clairement exprimé son intention de soutenir ce projet :

Il convient d'abord que la ville de Marseille dans sa représentation la plus large (majorité et opposition républicaines), puisse dégager par une série de consultations des interlocuteurs représentatifs de la communauté musulmane. Ces interlocuteurs pourraient alors se constituer en association, qui en concertation avec la Ville et en fonction des règles publiques régissant la situation foncière, déterminerait un terrain destiné à recevoir un centre culturel musulman, qui engloberait une grande mosquée, mais aussi une bibliothèque et une école. Il reviendrait alors à cette association représentative de présenter un projet d'architecture appuyé sur un plan de financement.<sup>412</sup>

Mais la quasi-unanimité autour du projet de la Grande Mosquée peut aussi dissimuler une volonté implicite de contrôle social. Certaines indications tendent à montrer que ce projet est vu comme une manière de contrôler les musulmans et d'éviter qu'ils ne tombent sous la coupe des intégristes et des fondamentalistes. La générosité des leaders politiques marseillais à l'égard de la communauté musulmane va de pair avec un objectif sécuritaire partagé par la gauche et la droite :

Dans vos différentes réunions, il m'a été rapporté que certaines exigences portant atteinte à la laïcité et à nos valeurs républicaines avaient été émises. Je veux être clair, il n'est pas question que ce centre culturel soit régi par la Charria ou des lois religieuses.<sup>413</sup>

La reconnaissance politique des musulmans par les partis et dirigeants politiques marseillais n'est pas exempte de réflexes électoralistes traditionnels et conduit en fait à renforcer leur assignation communautaire, comme si une partie de leur citoyenneté individuelle était niée en faveur d'une appartenance collective. Les propos du directeur de cabinet du maire trahissent un désir de contenir les musulmans dans leur communauté : « Il va falloir donner une réalité à cette Communauté musulmane et les inciter à organiser leur représentation au sein d'une association ou d'un collectif. Cette entité deviendra notre interlocuteur [...] ». <sup>414</sup> La politique musulmane de la Mairie <sup>415</sup> et des partis politiques locaux n'est en outre pas exempte de stratégies et de calculs électoraux visant à capter les votes des musulmans en leur donnant symboliquement satisfaction : 'Un vote, une mosquée'. En d'autres termes, même si le « vote musulman » n'existe pas, les politiciens y croient.

<sup>412</sup> Jean-Claude Gaudin, maire de Marseille, discours d'orientation municipale (2001–2007).

<sup>413</sup> Le maire de Marseille cité par Philippe Schmit, « Les musulmans confient leur mosquée à Jean-Claude Gaudin », *La Provence*, 15 novembre 2002.

<sup>414</sup> Claude Bertrand, directeur de cabinet du Maire, Comité de pilotage du projet de centre culturel et culturel musulman, 26 juillet 2001.

<sup>415</sup> Vincent Geisser, « La mairie de Marseille a-t-elle une politique musulmane ? », *Aujourd'hui Afrique*, mai 2002.

### 10.1.2 Le « vote musulman » : une fiction toujours plus présente

Des études sociologiques approfondies ont montré qu'il n'y a pas de vote musulman à Marseille, pas plus que dans d'autres grandes villes françaises.<sup>416</sup> Le vote musulman est une construction statistique, dont la réalité est entretenue par les leaders politiques locaux, et par certaines associations maghrébines et comoriennes dans l'espoir de négocier des avantages matériels, financiers ou symboliques. En réalité, ce sont plus les acteurs laïques musulmans qui avancent ce thème que les acteurs religieux :

Dans le champ politique marseillais, l'instrumentalisation de la croyance au 'vote musulman' est surtout le fait d'élites laïques en mal de notoriété et à la recherche de ressources en matière électorale et partisane. Si, d'une certaine manière, l'on peut se satisfaire de ce processus de banalisation du fait musulman dans l'espace public marseillais qui contribue à faire reculer l'intolérance à l'égard d'une religion minoritaire, l'on peut regretter que les acteurs communautaires, comme les imams et les présidents d'associations religieuses, ne soient pas davantage associés aux différentes négociations. Nous sommes là en présence de stratégies d'acteurs aux intérêts divergents : si d'un côté, les hommes politiques marseillais continuent à courir derrière le 'vote musulman' qui n'est présent que dans leur imaginaire électoral, de l'autre, les imams et les responsables associatifs cherchent à structurer sur le plan cultuel et spirituel une communauté de foi et de pratique qui existe déjà depuis longtemps.<sup>417</sup>

En bref, le vote musulman, aussi fictif soit-il, produit des résultats politiques : mobilisation, propagande électorale, négociations, arrangements, etc.

Sans accepter l'idée d'un vote musulman, il est toutefois possible de mettre en évidence un certain nombre de modèles électoraux spécifiques aux populations marseillaises issues de l'immigration postcoloniale : c'est un électorat plutôt jeunes électeurs, d'origines nationales et de pratiques religieuses diverses, peu engagé dans la vie associative, les organisations syndicales ou les partis politiques ; ils sont en outre allergiques aux partis nationalistes et d'extrême droite comme le Front National. Mais derrière ce portrait assez sommaire, il serait hasardeux de tirer des conclusions sur un hypothétique vote musulman à Marseille.

Un point important est que la population musulmane de Marseille se caractérise par l'exclusion partielle du droit de vote, due au fait que la loi française n'accorde pas le droit de vote aux résidents étrangers non européens. Dans la recherche Fondations, un tiers des enquêtés musulmans (34 %) n'ont pas le droit de vote (contre 15 % des non

<sup>416</sup> Césari, *Être musulman en France*, Vincent Geisser et Schérazade Kelfaoui, « Existe-t-il un 'vote maghrébin' à Marseille ? », *Revue Méditerranéenne d'Études Politiques* 2 (1996), p. 149–169; Schérazade Kelfaoui, « Un vote maghrébin en France », *Hérodote*, n°80 (premier trimestre 1996), p. 130–155.

<sup>417</sup> Entretien avec Vincent Geisser par Angélique Schaller, « Municipales Marseille : le communautarisme instrumentalisé », *La Marseillaise*, 18 mars 2001.

musulmans interrogés).<sup>418</sup> Le vivier potentiel d'électeurs musulmans à Marseille est ainsi amputé d'un pourcentage non négligeable, essentiellement des immigrés âgés ou fraîchement arrivés qui n'ont pas la nationalité française et ne peuvent donc pas voter, ni aux élections nationales, ni aux élections locales.

Beaucoup de dirigeants politiques marseillais issus de l'immigration condamnent cette exclusion des urnes :

Nous, nous tenons comme la prunelle de nos yeux à l'élargissement du suffrage universel, c'est-à-dire au vote des résidents étrangers, au moins dans les élections locales. On s'aperçoit que quand il y a des négociations avec les autres partenaires politiques, ça ne devient pas une préoccupation fondamentale.<sup>419</sup>

Moi, ce que je pense, c'est que déjà cette question on ne peut pas l'aborder en dehors du fait qu'on est quand même dans une démocratie représentative qui est en crise. Si on veut évoquer la participation des étrangers ou des immigrés, puisque dans ce pays, tous les gouvernements confondus ont promis le droit de vote aux étrangers et ne l'ont jamais appliqué. Les étrangers n'ont pas droit au chapitre, ça correspond quand même à toute la génération de nos parents, on parle de nos parents, ce n'est pas rien ! Donc, sentiment d'illégitimité de participation, déjà, legs de l'immigration en France.<sup>420</sup>

L'électorat musulman marseillais semble aussi se caractériser par une faible mobilisation électorale. Dans l'enquête Fondations, 40 % des musulmans interrogés ont voté aux dernières élections nationales (2007) (contre 76 % des non musulmans);<sup>421</sup> 66 % ont voté aux dernières élections municipales (contre 84 % des non musulmans);<sup>422</sup> seulement 34 % de musulmans interrogés ont voté aux dernières élections municipales (comparé aux 67 % des non musulmans).<sup>423</sup> Cette faible participation aux élections peut s'expliquer par une combinaison complexe de facteurs sociologiques : les Marseillais musulmans en général, ceux vivant dans le quartier étudié en particulier (St-Mauront/Belle de Mai), accumulent un certain nombre de handicaps sociaux qui contribuent à une désaffiliation politique : pauvreté, précarité, chômage, famille monoparentale (femmes élevant seules leurs enfants), faibles revenus, etc. Rien ne permet de penser que c'est la religion musulmane des personnes qui les dissuade de voter. En réalité, la désaffiliation politique des électeurs musulmans reflète

<sup>418</sup> Question F1 du questionnaire « Les musulmans dans les villes de l'UE : Cohésion sociale, participation et identité ».

<sup>419</sup> Entretien avec Mohammed Bensaada, fondateur de l'association Quartiers Nord/Quartiers Forts, mai 2009.

<sup>420</sup> Entretien avec Samia Chabani, avril 2009.

<sup>421</sup> Question F2.

<sup>422</sup> Question F3.

<sup>423</sup> Question F4.

probablement une désaffiliation sociale plus large. Les Marseillais musulmans sont exclus électoralement parce qu'ils sont d'abord exclus économiquement :

Pour qu'il y ait une conscientisation politique et une implication politique de ces militants des quartiers populaires, la seule vraie politique c'est de redonner la souveraineté économique aux habitants, c'est-à-dire essayer de faire en sorte que ce *no man's land* soit investi par les acteurs économiques. Il faut obliger les investisseurs à s'engager dans ces quartiers. Il faut que les gens soient traités dignement, qu'on arrête de les traiter comme des assistés. Faire croire comme le fait Sarkozy que ces gens vivent de l'assistanat, c'est une honte. Si les gens sont Rmistes, c'est qu'ils n'ont pas réussi à trouver leur place dans la société. Ils n'ont pas choisi d'être Rmistes à vie. Ce qui pourra faire changer les choses politiquement, c'est l'émergence d'une classe moyenne dans ces quartiers.<sup>424</sup>

La tendance à l'auto-exclusion électorale est corroborée par un faible niveau de participation dans les actions civiques. Les musulmans enquêtés ont tendance à rester en retrait des diverses formes d'engagement citoyen : 31 % participent à des réunions de quartier (contre 44 % des non musulmans);<sup>425</sup> 32 % signent des pétitions (59 % des non musulmans).<sup>426</sup> Les Marseillais musulmans semblent se borner plus encore que les autres membres des couches populaires à une citoyenneté passive et leur participation à la vie publique de la cité reste marginale. Il y a toutefois un domaine dans lequel ils semblent plus actifs que les autres citoyens : 34 % disent avoir participé à une manifestation au cours des 12 derniers mois, contre 22 % des non musulmans.<sup>427</sup> Ce chiffre est à mettre en regard avec la crise internationale et le conflit israélo-palestinien. A Marseille en effet, pendant l'hiver 2008–2009, les musulmans des quartiers populaires et des quartiers résidentiels se sont élevés pour dénoncer les bombardements israéliens sur Gaza (décembre 2008–janvier 2009). La très forte mobilisation autour de la cause palestinienne<sup>428</sup> tendrait à contredire la thèse de la dépolitisation des Marseillais musulmans :

Lors des derniers événements à Gaza, il y a des élus marseillais qui ont affiché clairement un parti pris pro-israélien. Alors que simultanément, il y avait des gens qui appelaient à ce que les massacres cessent. Ces gens étaient de toutes origines, de toutes conditions sociales, de toutes obédiences politiques. C'était très divers. Et de l'autre côté, une manifestation ultra-communautariste en soutien à l'Etat agresseur [Israël]. C'est le signe d'un mépris à l'égard des populations qui ont élu ces personnalités. Ces élus agissent comme ça car ils ont

<sup>424</sup> Entretien avec Mohammed Bensaada, militant politique et associatif, mai 2009.

<sup>425</sup> Question F5.1.

<sup>426</sup> Question F5.3.

<sup>427</sup> Question F5.2.

<sup>428</sup> Marseille est une des villes françaises où les manifestations et les défilés contre les bombardements israéliens de Gaza ont attiré le plus de personnes, plusieurs dizaines de milliers de toutes origines nationales. La proportion de résidents musulmans parmi les manifestants était très importante.

l'impression que les gens des quartiers populaires ne votent pas. Or, en démocratie représentative, si tu ne votes pas, tu n'existes pas ! Dans le raisonnement boutique de certaines personnalités politiques à Marseille, les revendications de ces populations-là [à propos de La Palestine] passent par-dessus la jambe. Dans leur tête, ce n'est pas très important, parce qu'électoralement, elles n'ont aucun poids. Leur corps électoral est énorme dans les quartiers Nord mais le problème est de pouvoir mobiliser les électeurs.<sup>429</sup>

Il s'agit donc moins de dépolitisation que d'une méfiance à l'égard des formes traditionnelles de la politique. En effet, une majorité des musulmans interrogés lors de l'enquête Fondations ont dit avoir peu ou pas du tout confiance dans les institutions politiques françaises, qu'elles soient locales ou nationales.<sup>430</sup> Toutefois, un niveau similaire de méfiance à l'égard des institutions politiques existe parmi les non musulmans interrogés. Une profonde méfiance à l'égard des institutions politiques est un trait apparemment commun des couches populaires marseillaises. Le manque de confiance dans les instances officielles et les lieux de décision ne s'explique donc pas par un quelconque déterminisme religieux ou ethnique (*Homo islamicus politicus*), mais bien plutôt par la position sociale des classes populaires de Marseille, qui manifestent une bonne dose de suspicion à l'égard des autorités.

On peut en fait plutôt voir dans la méfiance à l'égard des institutions politiques une forme de contre-politisation, non pas synonyme de retrait de la vie publique, mais d'une contestation radicale du système en place.

## 10.2 Entre critique radicale du système marseillais et tentation clientéliste

Une autre tendance apparente à Marseille est l'éveil politique d'une nouvelle génération d'immigrés postcoloniaux qui remet en question sa situation de subordination. Animée principalement par des individus issus de la classe moyenne musulmane (fonctionnaires, enseignants, professions libérales, etc.), cette nouvelle génération entend faire sa place dans le système politique de Marseille, en contestant certains de ses fonctionnements.

### 10.2.1 Dénonciation de la gestion néocoloniale et du clientélisme

Tout en dénonçant unanimement la situation dominée des Marseillais issus de l'immigration postcoloniaire, les leaders de la nouvelle génération soulignent que cette situation est largement maintenue par la classe politique locale en vue d'exercer un contrôle social.

Non, il y a un vrai déficit de représentation qui est à verser dans un déficit plus global de représentation du 'peuple'. On est au cœur de la crise de la démocratie

<sup>429</sup> Entretien avec Mohammed Bensaada, mai 2009.

<sup>430</sup> Questions F11.3, F11.4 et F11.5.

représentative, de tout un ensemble de dérives concernant le politique. Au final, le fonctionnement des appareils politiques fait que le peuple ne se sent pas représenté. Dans ce cadre-là les musulmans sont doublement victime de ce contexte global de crise de la représentation et puis d'autres facteurs qui leur sont particuliers : l'islam, le contentieux historique récent avec l'Algérie qui font qu'une minorité agissante s'oppose à ce que ces populations aient droit au chapitre.<sup>431</sup>

Beaucoup sentent que les attitudes des dirigeants politiques locaux ont à voir avec l'histoire coloniale française. Certains ont le sentiment d'être traités comme des indigènes, constamment renvoyés à leur 'différence' supposée radicale, avec l'illégitimité politique qu'elle sous-entend. Ainsi, toute tentative de mobilisation politique de ces Marseillais est systématiquement identifiée à une forme de communautarisme, comme si ces indigènes du 21<sup>e</sup> siècle étaient incapables de développer une conscience politique et de surmonter les réflexes tribaux :

Les partis emploient d'ailleurs un mot qui coupe toute discussion, c'est celui de 'communautarisme'. On a beau ramer, expliquer qu'il ne s'agit pas de communautarisme. Mais dans tous les partis, y compris à droite, ils considèrent que quand il y a deux Noirs ou deux Arabes qui discutent entre eux, c'est du communautarisme, c'est la 'cinquième colonne'. Ce constat peut paraître exagéré mais il n'est pas très loin de la réalité que nous vivons. On t'accuse de 'communautarisme', dès qu'il y a deux personnes qui socialement ont les mêmes préoccupations et ethniquement la même origine. Sauf que ce n'est pas l'ethnique qui fait la motivation ou la détermination de ces gens-là à s'impliquer en politique. Malgré tout, ce type de démarche est considéré comme 'communautariste'.<sup>432</sup>

L'accusation de double allégeance est aussi fréquente dans les discours des politiciens marseillais. Bien que les leaders d'opinion locaux aient adopté le discours officiel du multiculturalisme et le mythe du cosmopolitisme marseillais, nombreux sont ceux qui perçoivent encore les Marseillais musulmans comme des « Français de papiers », c'est-à-dire des citoyens ayant la nationalité française par commodité administrative et non par conviction. Il est dès lors difficile pour les nouvelles générations musulmanes de Marseille de défendre des positions politiques qui ne soient pas perçues comme particularistes ou communautaristes. Les militants politiques issus de l'immigration interrogés évoquaient les problèmes qu'ils rencontrent en raison de la suspicion à laquelle ils se heurtent jusque dans leur propre parti politique :

Le slogan du parti, c'était '*On s'ouvre sur la société, on s'ouvre aux quartiers [populaires]*'. Et, pourtant dès qu'on arrive à faire adhérer des gens – c'était un travail harassant -, ils [les militants blancs] disaient que c'étaient des fausses

<sup>431</sup> Entretien avec Youcef Mammeri, May 2009.

<sup>432</sup> Entretien avec Mohammed Bensaada, mai 2009.

cartes. En gros, ils nous soupçonnaient de cartes 'ethniques', alors que les gens que nous recrutions avaient un vrai passé associatif et militant. Il y en a même un qui a fini par mettre les pieds dans le plat et le dire, en nous accusant ouvertement de faire des cartes communautaires. C'est même parti au *clash*. Nous avons fini par éprouver une lassitude. Le fait qu'il faille systématiquement justifier son pedigree en leur disant '*On est Français, on est des Français à part entière ! Et que le nom à consonance maghrébine ou africaine n'avait rien à avoir mais que nous étions des citoyens à part entière !*' Tout ça, nous l'avons vécu. [...] On nous regardait comme si nous étions la cinquième colonne. Et certains ont même osé nous dire publiquement que nous étions la cinquième colonne.<sup>433</sup>

Dans les premiers temps, j'ai ressenti de la méfiance. Je le percevais dans les regards, dans les réserves que l'on émettait à l'égard de certaines de mes propositions, comme la restauration collective dans les cantines [la question des repas halal] et d'autres choses comme ça. J'étais vice-directeur de campagne et je participais donc au groupe qui élaborait le programme électoral. J'étais le seul Maghrébin et je voyais bien quand je prenais la parole que je suscitais une ambiance un peu hésitante.

J'ai ressenti une véritable asymétrie, notamment lorsqu'on a commencé à parler de la diversité des listes politiques. Il y avait clairement deux groupes : ceux qui veillaient aux limites de cette diversité et ceux qui servaient un peu de gage. Il y avait une telle asymétrie dans les discussions qu'il nous est arrivé de remettre les pendules à l'heure pour dire que nous n'étions pas des acteurs secondaires et qui sont seulement là pour faire de la figuration. On était intégré par des biais un peu différents et il persistait à notre égard un traitement particulariste.<sup>434</sup>

Cela suggère que les dirigeants politiques de Marseille portent un regard soupçonneux non seulement sur la population d'origine immigrée, mais aussi sur leurs propres collègues de culture musulmane. Même si ces derniers sont des militants confirmés et des élus comme les autres, ils sont encore perçus sur un registre particulariste, alors que les élus d'origine corse, italienne ou arménienne sont désormais considérés comme des Marseillais à part entière. Nassurdine Haïdari, d'origine comorienne, membre du parti socialiste et adjoint au maire du 1er secteur (centre ville), fait part de la stigmatisation qui a été selon lui largement intériorisée par les membres de sa communauté :

Oui, il me voit comme un Noir, comme un colleur d'affiches. Par exemple, un militant a dit devant ma femme sans savoir qu'elle était mon épouse : '*Tiens, tu vois maintenant, on a notre Noir !*'. C'est explicite. Ils sont obligés de parler de ces minorités-là en politique mais on n'est toujours pas considéré comme des acteurs comme les autres. [...] Ils se disent souvent : '*Un Noir qui sait parler, c'est pas normal !*'. Ils se posent la question.

<sup>433</sup> Entretien avec Sélim Grabsi, mai 2009.

<sup>434</sup> Entretien avec Youcef Mammeri, mai 2009.

Mais je pense aussi que c'est normal, parce qu'on a eu une communauté comorienne qui a été clientélisée. Donc, qui s'est prêtée au jeu et qui est tombée dans ce vice-là. Ça fait qu'ils [les élus et les militant blancs] n'ont pas l'habitude d'avoir en face d'eux un jeune noir qui formalise une pensée et qui développe certaines revendications. Ils sont surpris. Il y a une surprise, il n'y a pas de rejet mais il n'y a pas d'acceptation. Ils se méfient du Noir qui sait parler. Je connais la machine et je sais ce qu'il faut faire pour être accepté même malgré eux.<sup>435</sup>

Mais au-delà du discours, les leaders des nouvelles générations musulmanes dénoncent les pratiques politiques marseillaises, notamment la longue tradition de clientélisme, qui colore tous les rapports politiques, comme le souligne le sociologue et politologue Cesare Mattina :

Les pratiques clientélares, attribut traditionnel des notables, ne disparaissent donc pas avec la professionnalisation de la politique : elles deviennent partie intégrante du métier d'élu. A Marseille, elles ont été intégrées à l'intérieur de l'administration municipale qui les a souvent codifiées et légitimées. Les techniciens du cabinet du maire et des services de la mairie participaient eux-mêmes à la codification de règles officieuses favorisant par exemple les enfants du personnel de la mairie dans l'accès aux emplois publics. Le système d'affectation des logements sociaux par groupe politique a participé de la même logique clientélaire érigée en système à l'intérieur de l'administration.<sup>436</sup>

Le clientélisme marseillais est aujourd'hui en crise – il n'y a plus de ressources à distribuer – et le système actuel repose largement sur des intermédiaires et des réseaux ethniques. Le clientélisme est fortement critiqué par nos enquêtés, car il est associé à des pratiques politiques jugées choquantes et immorales, comme l'achat des votes, les promesses d'emplois ou de logements, les subventions excessives aux associations de quartier ou, pire, les sacs de riz et de mil distribués aux familles africaines et comoriennes nécessiteuses :

Il est difficile d'éviter de parler du clientélisme qui fait que dans les quartiers populaires les appareils politiques conservent toujours une maîtrise de l'expression et de l'opinion des habitants par une série de mécanismes comme les associations qui ne sont pas forcément 'achetées' – le mot est un peu fort – mais au moins 'contrôlés'. Leurs responsables sont 'contrôlés' par un emploi, par un logement, par une subvention, etc. Dans chaque quartier de Marseille, quand il y a un lieu de socialisation, une association, généralement, ils sont repérés par les appareils politiques et sont rapidement mis sous contrôle. Lors de la campagne électorale, je me suis rendu compte, que l'important n'était pas la diffusion d'un message de dialogue sur des idées, des valeurs ou un projet mais l'important

<sup>435</sup> Entretien avec Nassurdine Haïdari, adjoint au maire du 1er secteur, mai 2009.

<sup>436</sup> Cesare Mattina, « Mutations des ressources clientélares et construction des notabilités politiques à Marseille, 1970–1990 » (1970–1990), *Politix* 17(67) (2004), p. 155.



c'était les réseaux par lesquels on captait les votes. Or ces réseaux les plus efficaces et les plus puissants sont activés par les grands partis. Je me suis rendu compte que même les gens que je connaissais, il n'était pas facile de discuter avec eux parce que soit ils étaient 'contrôlés' de manière douce et presque volontaire de leur part, soit ils étaient victimes de menaces de suppression de subventions ou encore de menaces encore plus importantes. J'ai rencontré des gens qui me faisaient un sourire mais derrière ce sourire, ils voulaient me dire qu'ils étaient 'coincés' et qu'ils ne pourraient rien faire pour moi. Oui, Marseille reste profondément marqué par ce type de pratiques clientélistes que l'on ne trouve plus ailleurs en France. Je me suis rendu compte qu'à Marseille, c'était vraiment un niveau très bas, un niveau de clientélisme vraiment effrayant.<sup>437</sup>

Ce clientélisme du pauvre (qui promet davantage de biens et de services qu'il ne peut fournir) va souvent main dans la main avec une gestion sécuritaire qui consiste essentiellement à acheter la paix sociale dans les quartiers populaires, faisant obstacle à une réelle mobilisation collective et civile et renforçant l'apathie politique généralisée tant répandue à Marseille :

Ce sont plus que des barrages, c'est un fonds de commerce qui a été institué dans les quartiers populaires marseillais et, en particulier dans les quartiers Nord. Ce fonds de commerce, il est très simple : on achète la paix sociale avec trois ou quatre représentants dans les quartiers. On essaye d'avoir un certain semblant de calme et de stabilité. On achète les gens plus ou moins comme ça. Ce qui est marrant, c'est que ces gens-là qui se font acheter ne représentent en rien la population de ces quartiers populaires. Mais aussi dans notre association Quartiers Nord/Quartiers Forts, on s'est rendu compte que les gens se sont réveillés depuis fort longtemps et voient leur manège. La seule chose qui manque aux gens des quartiers populaires, c'est une alternative saine et positive qui puissent les projeter dans le long temps.<sup>438</sup>

Si les leaders politiques des nouvelles générations musulmanes s'accordent à rejeter ces pratiques néocoloniales et le clientélisme ethnique, ils proposent des stratégies divergentes pour en finir avec cet état de soumission politique.

### 10.2.2 En finir avec la soumission politique : stratégies et visions d'avenir

Les entretiens avec des personnalités marseillaises issues de l'immigration postcoloniale ainsi que les échanges au sein des groupes de discussion permettent de dégager trois stratégies pour transformer les relations politiques actuelles.

<sup>437</sup> Entretien avec Youcef Mammeri, mai 2009.

<sup>438</sup> Entretien avec Sélim Grabsi, mai 2009.

La première, que l'on pourrait qualifier d'utopique, vise à créer un nouveau rapport de forces entre les quartiers populaires et l'establishment politique local par l'éveil d'une conscience politique. Les partisans de cette stratégie ne croient pas que le processus de dépolitisation des zones socialement défavorisées soit une fatalité et d'autant moins dans le cas des résidents d'origine immigrée. Selon eux, il y a dans ces quartiers un potentiel d'action politique et de protestation qui n'attend que d'être activé. C'est la vision défendue par l'association Quartiers Nord/Quartiers Forts, créée en 2006 par des militants des classes moyennes d'origine maghrébine. Après une première expérience politique dans les partis classiques (Les Verts, le Parti Socialiste, le Modem, etc.), ils ont choisi de créer leur propre association autonome. Pour protéger leur autonomie et leur liberté d'action, ils refusent d'accepter des subventions des autorités municipales :

Nous sommes une association clairement politique. En fait, les gens dans les quartiers populaires, ils sont politisés, ils ont un avis sur tout. Et nous, dans l'association, nous leur disons : *'Faites entendre votre voix ! Lorsqu'il y a quelque chose qui ne vous convient pas, interpellez les élus ! Regardez les promesses électorales ! Regardez les promesses politiques ! Regardez ce qui a été effectivement fait par les politiques ! Allez voir vos élus, que ce soit votre élu d'arrondissement, le maire, votre député ! Allez y, interpellez-les ! Ils sont là pour vous représenter ! Vous comptez autant que les autres habitants de Marseille !'* C'est le message de Quartiers Nord/Quartiers Forts. Le point positif, c'est que comme, nous sommes indépendants, il y a énormément de gens qui ont rejoint, notamment des militants associatifs. Il y a une cassure depuis un an. Des gens qui roulaient pour des écuries politiques ont décidé de prendre leur indépendance. Aujourd'hui, nous fédérons une quinzaine d'associations marseillaises. Nous avons même élaboré une plate-forme pour les élections européennes. C'est quelque chose de nouveau. Les gens sont étonnés. Ils ont du mal à croire que nous sommes véritablement indépendants.<sup>439</sup>

La revendication d'autonomie politique ne doit pas être considérée comme un communautarisme ethnique. Bien au contraire : ce que les partisans de la stratégie utopique veulent, c'est briser le système de clientélisme ethnique, qui ne fait que perpétuer l'humiliation des résidents issus de l'immigration :

Le destin politique des ces populations est entre leurs mains. Nous sommes dans une démocratie représentative. Il y a une énorme faille qui s'est créée avec la démocratie directe. Pour combler le fossé, il va bien falloir qu'un jour ou l'autre, on passe de l'indignation à l'action. Ce que nous faisons ni plus ni moins avec les copains, c'est de harceler les gens en leur disant : *'Prenez votre destin en mains !'*. Le B-A-B-A, c'est déjà d'aller voter. Primo : il faut peser électoralement, sans faire acte de prosélytisme pour un parti ou pour un autre. Secundo : il ne faut pas simplement passer du statut de consommateur à celui de citoyen, il faut

<sup>439</sup> Entretien avec Sélim Grabsi, mai 2009.

carrément devenir militant. Aujourd'hui, nous avons du mal à renouer avec cette culture militante, comme à l'époque du Parti communiste. Objectivement, il y avait une éducation populaire. A partir du moment où le Parti communiste a lâché prise dans les quartiers, il y a eu cette faillite de la conscience collective et de classe. Il faut monter des associations et militer ...<sup>440</sup>

La deuxième stratégie est hybride, car elle adopte un positionnement multiple : elle consiste à jouer sur divers registres politiques en même temps, et à se faire une place à la fois dans des structures universalistes et particularistes de manière à tirer avantage des failles du système local. Un des partisans de cette stratégie est Nassurdine Haïdiri, qui n'est entré en politique que très récemment, devenant très vite, en 2008, adjoint au maire du 1<sup>er</sup> secteur (dont le maire est Patrick Menucci). Membre du Parti Socialiste (section centre ville), il a participé activement à la campagne présidentielle (animant un comité de soutien à la candidate socialiste Ségolène Royal). Pour négocier sa place à la Mairie de Marseille, il s'est appuyé à la fois sur les réseaux internes du parti et sur des organisations communautaires telles que le Conseil Représentatif des Associations Noires (le CRAN) ou le Conseil Représentatif des Français d'Origine comorienne (le CRFOM) qu'il avait fondé. Ces militants s'inspirent de l'action du Conseil Représentatif des Institutions Israélites de France (le CRIF), dont ils ont tendance à surestimer la capacité d'influence politique :

J'ai décidé en adhérant au Conseil représentatif des associations noires de France (CRAN), fin 2006, de faire bouger les lignes. J'ai été l'un des membres fondateurs du CRAN de Marseille [...]. C'était un peu par mimétisme du modèle américain. Je sais qu'il y avait des luttes qui avaient été menées et ici, il n'y avait rien. Et si, on ne créait rien, on n'aurait rien. Je suis parti d'un constat : le déficit de représentation des Noirs, en général, et à Marseille, des Comoriens, en particulier. C'est que pour les Comoriens, il y avait un véritable déficit. On nous a utilisé comme des bons votants, maintenant il faut qu'on nous utilise comme de bons dirigeants [...]. Il faut créer un rapport de force comme les Corses l'ont fait, comme les Arméniens l'ont fait, comme les Juifs l'ont fait. C'est un modèle communautariste ! Il y a des communautés qui jouent le modèle communautariste mais qui ne sont pas vues comme telles. Il y en a d'autres qui malheureusement, même sans le jouer, sont vues comme telles. C'est un déséquilibre. Le problème, c'est que l'on doit composer avec ça. [...]. Oui, je prône un rapport de force communautaire. Quand la République s'adresse aux individus, il y a tellement d'individus, qu'elle ne s'adresse à personne ! A Marseille, ce communautarisme consisterait à avoir des pôles et des lobbies : un lobby noir, un lobby maghrébin, comme il y a aujourd'hui à Marseille un lobby arménien et un lobby juif. Et, on les voit à chaque élection ces lobbies négocier comme des marchands de tapis. Ce n'est pas la meilleure des solutions, mais on y arrive ! [...] D'ailleurs, on me l'a carrément dit : 'Si tu ne fais pas comme les

<sup>440</sup> Entretien avec Mohammed Bensaada, mai 2009.

autres, tu n'auras rien ! Moi, je suis utopique, mais je suis obligé de faire avec cette réalité-là, or la réalité est communautariste.<sup>441</sup>

La troisième stratégie, enfin, tient dans la formule « le changement dans la continuité », en cela qu'elle vise à tirer profit du système clientéliste marseillais pour modifier le rapport de forces de l'intérieur, en faveur des musulmans. Un de ses partisans, Abel Jerari, d'origine algérienne, a été adjoint au maire dans son secteur pendant 12 ans (1995–2001 et 2001–2008). Il considère que cette stratégie est pour les musulmans la seule manière de sortir de leur état actuel de domination politique et que la communauté musulmane, tout comme les autres communautés de la ville, devrait s'appuyer sur des réseaux ethniques pour faire valoir ses aspirations et ses revendications auprès des autorités locales :

Oui, les candidats de la communauté musulmane sont pris au sérieux, mais on les met à la place qu'ils occupent par rapport à ce qu'ils représentent. Si je réunis 1500 électeurs musulmans dans mon secteur et qu'on s'aperçoit en plus qu'ils ont voté aux dernières élections, alors je peux postuler dans les 5 premiers de la liste. Celui qui postule doit montrer sa force. Les hommes politiques ont leurs agents de renseignement. Ils voient vite combien tu pèses en termes de voix.

A partir du moment où tu as un rapport de force en termes d'électeurs, tu peux l'imposer. C'est vrai pour les musulmans comme pour les pêcheurs. C'est une question de réseau. Les Juifs, les Corses et les Arméniens, les Catholiques et les Francs Maçons, ils ont déjà fait leur preuve. A la limite, ils n'ont pas besoin de mobiliser spécialement pour les élections. Ces communautés sont organisées toute l'année et les hommes politiques le voient bien et cherchent même à les pénétrer. Pour les musulmans, ça ne fonctionne pas encore comme ça. Nous n'avons pas encore cette puissance. Le passage obligé c'est la représentativité électorale, on ne peut rien espérer. Il faut montrer notre puissance et entretenir le réseau.<sup>442</sup>

La morale paradoxale de cette histoire politique marseillaise pourrait s'énoncer comme suit. C'est précisément parce que les musulmans ont été trop universalistes et républicains et parce qu'ils refusaient largement de jouer la carte communautaire et de s'appuyer sur des réseaux d'influence ethniques qu'ils sont encore dans un état de domination politique en ce début du 21<sup>e</sup> siècle, d'où découle leur faible influence dans les institutions du pouvoir local.

### 10.3 Conclusion : Marseille, une exception politique française ?

En raison du poids et de l'influence des communautés et de la tendance des politiciens locaux à s'appuyer sur des réseaux de clientélisme à caractère ethnique (corse, italien,

<sup>441</sup> Entretien avec Nassurdine Haïdari, mai 2009.

<sup>442</sup> Entretien avec Abel Jerari, ancien adjoint au maire du 6<sup>e</sup> secteur, mai 2009.

maghrébin ou comorien), la ville de Marseille a été longtemps considérée comme une exception politique en France. Mais il faut d'abord voir Marseille comme un laboratoire, où les modes de fonctionnement mis en lumière peuvent aussi être observés dans d'autres villes françaises. En ce sens, Marseille serait moins une exception qu'un miroir grossissant de la réalité politique française, qui a manifesté ces dernières années une tendance à coller abusivement des étiquettes ethniques sur les citoyens des classes populaires en général et des citoyens issus de l'immigration en particulier (Arabes, Africains et originaires des DOM-TOM). Alors que les leaders politiques français ne laissent pas passer une occasion de dénoncer les dangers du communautarisme musulman, il semble qu'ils soient souvent les premiers à activer les réseaux communautaires pour être élus ou gérer les populations. A cet égard, Marseille peut être considérée comme un modèle politique pour le reste de la France, un exemple négatif s'entend, symbole de la crise qui mine la démocratie représentative.

## 11. EXPERIENCES DES COMMUNAUTES MUSULMANES : LE ROLE DES MEDIAS

### 11.1 L'instrumentalisation des Marseillais musulmans dans le discours des médias

Dans les médias nationaux et internationaux, Marseille est souvent dépeinte comme une ville multiculturelle, comprenant une pluralité de communautés ethniques et religieuses avec une certaine prépondérance des résidents musulmans (ou identifiés comme tels). Cette image médiatique déformée s'explique en grande partie par le fait qu'à Marseille, les résidents d'origine africaine ou maghrébine vivent en plein cœur de la ville, occupant une position centrale dans l'espace urbain, ou comme le suggère une personne interrogée, récemment établie à Marseille pour y travailler comme photographe de presse :

Je suis arrivée à Marseille en 2004. Avant, je travaillais à Paris comme photographe de presse. J'ai une expérience de huit ans dans ce domaine. Mais avant cette date, je n'avais jamais travaillé sur la question musulmane. C'est à partir de mon arrivée à Marseille que j'ai commencé à m'y intéresser, même s, mes reportages ne concernaient pas seulement les musulmans marseillais mais les musulmans de toute la France. [...] Oui, on sent que dans Marseille, il y a une forte 'communauté musulmane' : elle est au centre, elle est visible, contrairement à Paris où ils sont moins visibles, à l'exception de quelques quartiers. Ici, à Marseille, dès le premier regard, on voit qu'il y a des musulmans qui vivent dans la ville. Ça, je l'ai ressenti tout de suite, alors qu'à Paris, cette représentation-là – les musulmans dans la ville –, on l'a davantage en banlieue et pas au centre même. A Marseille, on sent tout de suite cette centralité et cette visibilité des 'musulmans'.<sup>443</sup>

Cette visibilité médiatique des Marseillais musulmans contraste avec leur quasi-inexistence comme acteurs sur la scène publique. Dans la presse régionale, les musulmans sont plutôt traités à la troisième personne qu'interrogés directement.<sup>444</sup> Mais depuis quelques années, certains musulmans font entendre leur voix dans l'espace public et médiatique. Ils sont jugés assez importants pour être interviewés et écoutés. Leur présence est néanmoins filtrée par le prisme du particularisme, relevant d'une forme d'assignation ethnique, manifeste dans les sujets de discussion choisis, comme la Grande Mosquée, la politique de la ville, la délinquance et l'insécurité, etc. Cette exclusion des grands médias des minorités est un phénomène ancien et fréquent dans le

<sup>443</sup> France Keyser, photographe de presse résidant à Marseille, entretien, mai 2009.

<sup>444</sup> Deltombe, *L'islam imaginaire*.

paysage médiatique français, et qui est encore plus prononcé dans la presse locale et régionale.<sup>445</sup>

A Marseille toutefois, l'exclusion des résidents d'origine maghrébine ou africaine semble encore renforcée par la presse locale, qui est monolithique et fermement ancrée dans une tradition conservatrice. L'illustration la plus frappante en est la ligne éditoriale adoptée par le quotidien *La Provence* sur des sujets dits sensibles. Le journal est le premier quotidien de la région (avec un tirage de 170.000 exemplaires), né en 1997 par la fusion des rédactions du *Provençal* (quotidien de centre-gauche) et du *Méridional* (conservateur), et qui est devenu le principal journal d'informations sur les quartiers populaires et les problèmes liés au *vivre-ensemble*. *La Provence* a un quasi-monopole des actualités locales, à peine contrebalancé par un autre quotidien, *La Marseillaise*, qui puise lui ses racines dans la résistance au fascisme (1944), de tendance politique de gauche ; mais *La Marseillaise* traverse une grande crise financière, et perd son lectorat à un rythme soutenu. En dépit de l'apparente abondance de journaux locaux, le paysage médiatique de Marseille est pauvre et en restructuration constante. Il y a un hebdomadaire, *Marseille L'Hebdo*, qui appartient au même groupe de presse que *La Provence*, un mensuel satirique et critique, *Le Ravi*, lui aussi en grande difficulté financière, trois périodiques liés aux autorités, *Accents* (Conseil Général), *Région* (Conseil Régional), *Marseille info* (municipalité), et naturellement, depuis le début des années 2000, les quotidiens gratuits (*Métro Marseille*, *20 Minutes Marseille* et *Marseille Plus*), qui attirent un jeune public peu habitué à lire la presse traditionnelle, ce qui constitue le principal atout de la presse gratuite.

Par contraste, le paysage télévisé de Marseille semble plus dynamique et, ce qui est plus important encore, plus proche des faits locaux et de la vie quotidienne des gens. Outre la chaîne locale de France Télévision (*France 3 Méditerranée*), il existe diverses stations de radios associatives et communautaires, qui reflètent davantage la diversité de la société : *Radio Diva* (communauté italienne), *Dialogue* (radio œcuménique chrétienne), *Galère* (intercommunautaire), *Grenouille* (interassociative), *JM* (radio juive de Marseille) et *Gazelle* (communautés africaine, maghrébine et comorienne). Il faut aussi mentionner l'apparition en 2005 d'une chaîne de télévision locale, *LCM* (La Chaîne de Marseille), qui a donné un élan nouveau à l'actualité culturelle, associative et politique, accordant une large place aux Marseillais d'origine maghrébine, africaine et comorienne et à la vie des quartiers populaires. LCM montre à l'écran des Noirs, des Arabes et des musulmans hors des stéréotypes habituels de la petite délinquance et de la violence urbaine. La chaîne est animée par une équipe de jeunes journalistes et présentateurs conscients des mouvements sociaux locaux et qui donnent à leur public une image de Marseille plus en phase avec la diversité sociale et culturelle de la ville.

Ce chapitre examine d'abord l'histoire afin de comprendre l'image des musulmans telle qu'elle est véhiculée par la presse écrite marseillaise, en

<sup>445</sup> Jean-Marie Charon, « La presse quotidienne régionale et l'immigration », *Les Cahiers du Journalisme*, ESJ de Lille (4 juin 1998), p. 40.

explorant les ressorts de l'imaginaire collectif des acteurs médiatiques locaux, qui contribuent sur le long terme à cristalliser les représentations, les stéréotypes et les discours.

On montre ensuite que cet héritage continue aujourd'hui à influencer la manière dont est traitée à l'échelle locale la vie des résidents musulmans. Les modes de présentation de l'actualité sont encore imprégnés de la culture des faits divers, avec des habitudes d'assignation ethnique et religieuse. Ces populations sont encore perçues par le prisme du particularisme, comme des Marseillais pas comme les autres.

En dernier point, on évoque les mobilisations de ces dernières années pour renverser le stigmate médiatique. Face à l'indifférence de la presse locale et au racisme latent du discours politique, les Marseillais issus des immigrations d'origine maghrébine, africaine et comorienne cherchent à développer de nouveaux outils de communication, échappant au contrôle social exercé à la fois par les médias locaux et par les pays d'origine.

### **11.2 L'évolution de l'image des résidents musulmans dans l'espace public : trois moments déterminants dans l'histoire des médias**

La représentation médiatique des résidents musulmans et des quartiers dits immigrés est en partie définie par les événements politiques qui ont marqué la ville au cours des trente dernières années. Comme l'a souligné à juste titre une personne interrogée, les phénomènes qui gouvernent la politisation du thème de l'immigration d'un côté et sa médiatisation de l'autre sont étroitement liés :

Oui, le discours de la 'presse officielle locale' ressemble à un discours de propagande politique qui est d'ailleurs confirmé à Marseille par ce lien étroit entre les milieux politiques et les milieux médiatiques. Prenons comme exemple le dossier de la 'Grande Mosquée de Marseille'. Les articles de presse relaient souvent, pour ne pas dire tout le temps, les messages de la communication municipale. Les autres acteurs n'ont jamais pu s'exprimer sur ce dossier.<sup>446</sup>

Il est possible de mettre en évidence trois moments forts dans le traitement politique local de la question de l'immigration ; tous trois ont été commentés dans les médias locaux. Ce sont les ratonnades de 1973, la radicalisation du discours politique local sous la pression de la montée du Front National (1984–1994) et l'islamisation de la question de l'immigration suite au débat public sur la Grande Mosquée (1995–2005). On peut y voir des moments révélateurs, mais ce sont aussi des éléments structurants du débat public sur la légitimité de la présence des immigrés arabo-musulmans dans l'espace local.

---

<sup>446</sup> Entretien avec Youcef Mammeri, leader associatif musulman à Marseille, mai 2009.



### 11.2.1 La crise de 1973 : controverse politique et médiatique sur l'afflux d'immigrés

Le 25 août 1973, un immigré algérien souffrant de troubles mentaux poignarde à mort un chauffeur de bus marseillais et blesse plusieurs passagers. En dépit de sa nature dramatique, ce crime est un incident isolé, un fait-divers, et c'est ainsi qu'il aurait dû être traité par la presse locale. Mais le contexte social et politique de Marseille à l'époque en décide autrement. Une campagne de presse est lancée, qui sera à l'origine d'une dizaine de crimes racistes. La presse locale joue un rôle fondamental dans l'attisement de la xénophobie, véhiculant une large gamme de stéréotypes sur les Algériens et les Arabes, et remettant en question la légitimité de la présence des immigrés maghrébins à Marseille et en France, comme le rappelle l'historien Yvan Gastaut :

Un sombre climat de chasse à l'Arabe s'est progressivement répandu dans un contexte particulièrement tendu au sein de l'opinion publique. La presse locale a joué un rôle de premier plan dans cette affaire, et notamment *Le Méridional*, quotidien de droite, qui tirait à 80 000 exemplaires. L'orientation anti-arabe du quotidien correspond à la nomination à partir de 1971 d'un nouveau rédacteur en chef, Gabriel Domenech proche des anciens de l'OAS et farouchement hostile à toute présence algérienne en France.<sup>447</sup>

Au lendemain du meurtre du chauffeur de bus, Domenech publie un éditorial qui est en fait un appel à la violence à peine voilé :

La folie n'est pas une excuse. Cet assassin-là, même s'il est fou (je dirai plus, s'il est fou), les pouvoirs publics sont encore plus gravement coupables de l'avoir laissé pénétrer sur notre territoire. Nous en avons assez. Assez des voleurs algériens, assez des casseurs algériens, assez des fanfarons algériens, assez des trublions algériens, assez des syphilitiques algériens, assez des violeurs algériens, assez des proxénètes algériens, assez des fous algériens, assez des tueurs algériens. Nous en avons assez de cette immigration sauvage qui amène dans notre pays toute une racaille venue d'outre-Méditerranée [...]<sup>448</sup>

Au-delà des simples faits, les événements de 1973<sup>449</sup> sont révélateurs à bien des égards, car ils permettent de comprendre le rôle des médias locaux dans la formation de l'image des immigrés maghrébins et africains à Marseille.

Ils révèlent d'abord les liens étroits qui existent entre la presse régionale et les cercles politiques locaux : le quotidien *Le Méridional* n'est pas seulement un organe de presse,

<sup>447</sup> Gastaut, « Marseille, épiceutre », p. 20–21.

<sup>448</sup> Gabriel Domenech, « Editorial », *Le Méridional*, 26 August 1973.

<sup>449</sup> A propos des crimes racistes de 1973 à Marseille, voir aussi le documentaire de Morad Aït-Habouche et Hervé Corbière, « Marseille '73 : la ratonnade oubliée », production LPBV, avec la participation du CNC et du FASILD, 2006.

c'est aussi le pilier d'une certaine vision politique de l'espace public de Marseille où l'immigration arabo-musulmane est considérée comme une intrusion illégitime, pour ne pas dire une invasion continue.

La crise de 1973 souligne en second lieu le rôle de la presse locale dans la structuration des représentations populaires sur l'immigration maghrébine et africaine. Si l'influence de la presse sur les attitudes et comportements des citoyens ordinaires à l'égard de l'immigration ne doit pas être surestimée, les journaux constituent toutefois un acteur important de la formation de clichés et de préjugés à propos des quartiers populaires et des immigrés en raison de la régularité de leur parution, du nombre élevé de leurs lecteurs, et surtout de leur capacité à créer un climat d'intimité avec leurs lecteurs.

Les événements de 1973, enfin, testent la capacité des élites politiques locales, des personnalités morales (religieux, intellectuels, artistes) et de certains secteurs de l'opinion publique locale de résister et de refuser de céder aux tentations du racisme et de la xénophobie :

Face à cette explosion de racisme, des protestations se firent entendre au sein de la gauche surtout radicale et parmi les chrétiens. L'archevêque de Marseille, Mgr Echegarray tint à calmer les esprits et condamna le racisme. Plusieurs groupes de militants gauchistes s'activèrent pour envisager une riposte antiraciste. Avec le soutien d'intellectuels de premier plan comme Maxime Rodinson, Maurice Clavel, Jean-Paul Sartre ou Philippe Sollers, une édition piratée du *Méridional* fut distribuée en ville, avec pour sous-titre 'grand quotidien d'information raciste' et en prenant soin de préciser 'Fantastique : aujourd'hui votre quotidien ne ment pas !'<sup>450</sup>

A cet égard, il est intéressant de noter que les quotidiens régionaux comme *Le Provençal* (centre-gauche) et *La Marseillaise* (Communiste) ont largement relayé cette campagne anti-raciste, condamnant l'atmosphère de xénophobie alimentée dans les médias conservateurs par les nostalgiques de l'Algérie française.<sup>451</sup>

L'année 1973 peut être considérée comme un tournant dans l'histoire de la relation conflictuelle entre la presse locale et les résidents arabo-musulmans, préfigurant une polarisation des médias et des politiques sur la question de l'immigration qui ressurgira une décennie plus tard, lorsque le Front National s'imposera comme la première force électorale à Marseille.

<sup>450</sup> Gastaut, « Marseille, épice centre », p. 23.

<sup>451</sup> Gastaut, « La flambée raciste », p. 61-75.

### 11.2.2 La percée électorale de l'extrême-droite et la radicalisation des représentations xénophobes dans l'opinion publique marseillaise (1984–1994)

A partir du début des années 80, des tensions autour du thème de la sécurité des Marseillais commencent à se manifester sur fond de concentration d'une forte population maghrébine au centre-ville. Sur le plan politique, cette crainte se traduit en 1981 par le succès électorale d'une liste indépendante, *Marseille Sécurité*, conduite par un avocat marseillais, Bernard Manovelli; son programme politique fait le lien entre la montée de l'insécurité et la présence d'étrangers (essentiellement maghrébins) dans les quartiers centraux de la ville :

Le thème de campagne est simple : les Marseillais et spécialement les petites gens, sont victimes d'une insécurité croissante, dont témoigne la multiplication des vols, des cambriolages et des agressions ; le laxisme du gouvernement et spécialement la loi d'amnistie et la suppression de la peine de mort sont responsables de cette montée du désordre ; l'oisiveté des jeunes au chômage en est la cause et ces jeunes oisifs sont essentiellement des immigrés. Conclusion : la lutte pour la sécurité passe par la lutte contre l'immigration. CQFD.<sup>452</sup>

Outre ce succès électorale quelque peu inattendu, les arguments avancés par *Marseille Sécurité* se répandent et parviennent à contaminer le débat : des leaders d'opinion ne vont pas tarder à s'en emparer, surfant sur des thèmes xénophobes et anti-arabes qu'on croyait révolus. La droite libérale modérée semble reprendre à son compte des slogans mettant en cause la légitimité de la présence maghrébine au centre-ville :

Parler d'économie, d'urbanisme, de vie quotidienne revenait à parler des immigrés. Il fallait 'rendre la Canebière aux Marseillais', rénover le centre-ville, et 'détruire la Casbah de Belsunce' ; construire des logements sociaux, c'était nécessairement favoriser les 'Maghrébins'. [...] C'est la droite qui, pour des raisons purement électorales, a fait de l'immigration le thème central de la campagne de 1983. Certes, ce ne fut pas toujours franc, car elle était divisée entre une composante modérée et une composante dure. Mais médiatiquement parlant, c'est cette dernière qui l'emporta, en grande partie à cause du rôle joué par le quotidien *Le Méridional* qui, sous la plume de son éditorialiste-rédacteur en chef Gabriel Domenech, alors soutien de Gaudin et futur député et conseiller régional du Front national, déversa jour après jour des tombereaux d'appels à la xénophobie.<sup>453</sup>

L'impact d'une telle campagne politique sur l'image des résidents d'origine maghrébine est désastreux car elle va marquer pour longtemps la représentation d'une grande partie des citoyens et électeurs marseillais, maintenant convaincue que la ville est malade de son immigration en général, et de ses Arabes en particulier. Selon la politologue

<sup>452</sup> Samarco et Morel, *Marseille. L'Etat du futur*, p. 62.

<sup>453</sup> Samarco et Morel, *Marseille. L'Etat du futur*, p. 63.

Jocelyne Césari, la presse locale et les médias nationaux jouent à l'époque un rôle crucial dans la montée d'un climat de peur, et font le lit du Front National, qui va devenir la première force politique de la ville dans les années 80 (remportant 25 à 30 % des votes exprimés) :

Le traitement de ces événements par la presse, tant locale que nationale, a façonné l'image d'une ville 'malade' de sa population d'origine maghrébine et d'une ville 'symbole de l'invasion'. Les stratégies des formations politiques de gauche dans ce contexte n'ont été que défensives ce qui, paradoxalement, a renforcé la politisation du thème de l'immigration et, par contrecoup, a limité toute offre politique prenant en compte les demandes issues des populations considérées.<sup>454</sup>

Comme souligne Jocelyne Césari, la stigmatisation politique et médiatique de l'immigration n'a pas seulement encouragé le racisme ordinaire, elle est aussi parvenue à retarder le processus d'inclusion citoyenne des résidents d'origine maghrébine et africaine, encore largement perçus comme des citoyens de seconde zone.<sup>455</sup> C'est paradoxalement la question de l'Islam, et plus précisément le débat public et médiatique autour du projet de Grande Mosquée qui vont finalement contribuer à accélérer le processus d'intégration dans l'espace public local, mais sur un mode particulariste : en l'espace de quelques années, les Maghrébins deviennent des Musulmans.

### 11.2.3 Comment les « Maghrébins à Marseille » sont devenus les « Musulmans marseillais » : la formation d'une communauté encouragée par la presse locale (fin des années 1990–2009)

En l'espace de quelques années, les résidents d'origine immigrée post-coloniale sont devenus des musulmans. C'est un statut ambigu, soulignant d'un côté leur admission et leur intégration dans la ville et de l'autre le traitement particulier qui leur est encore réservé et qui peut être décrit comme une sorte d'injonction paradoxale à former une communauté, un « communautarisme par le haut ».<sup>456</sup> A Marseille, ce processus de communautarisation a concerné presque toutes les vagues d'immigrés :

Aux risques de sérieuses entorses au pacte républicain officiel, et surtout au bénéfice d'un classement des populations, aussi implicite qu'implacable : sont désignés comme communautaires tous les groupes religieux, à l'exception du groupe catholique qui n'est jamais mentionné comme 'communauté'. De sorte que le terme de communauté prend le sens implicite de 'minorités' dans un paysage

<sup>454</sup> Césari, *Être musulman en France*, p. 124.

<sup>455</sup> Césari, *Être musulman en France*.

<sup>456</sup> Geisser et Kelfaoui, « Marseille 2001 », p. 55–77.

politique où les catholiques jouent un rôle implicite d'une majorité de fait – que probablement, en termes de pratique religieuse, ils ne sont même plus.<sup>457</sup>

L'année 1989 peut être considérée comme le commencement de ce processus de communautarisation. Le nouveau maire, Paul-Robert Vigouroux, introduit alors un mode de gouvernance locale largement basé sur les réseaux associatifs et communautaires. Pour ces nouveaux dirigeants de la ville, il existe une société civile locale et les « communautés ethniques, religieuses et philosophiques » sont ses principales composantes et son expression vivante : il est donc nécessaire de les aider à se structurer. *Marseille Espérance*, sorte de conseil des communautés de Marseille, est créé en 1990 dans le but de contribuer au dialogue et à la paix sociale.<sup>458</sup>

Dans les médias, cette communautarisation par le haut vers s'est traduite par un nombre croissant d'articles sur les associations musulmanes et sur le projet de Grande Mosquée qui émerge au début des années 90 et est toujours d'actualité. En même temps se développe un processus de réduction des populations issues des migrations à leur identité musulmane. Ce processus est paradoxal, d'une part les soi-disant musulmans semblent plus acceptés, sinon tolérés comme une « communauté comme les autres », mais d'autre part, ils suscitent toujours la peur et la méfiance. La représentation des musulmans véhiculée par les médias locaux est donc binaire, opposant la grande majorité des « modérés » aux intégristes soupçonnés d'embrigader les jeunes des quartiers Nord :

A cette politisation du thème de l'immigration est liée une phobie de l'islam qui transparait dans la presse locale. Surgit alors un paradoxe qui n'est qu'apparent entre, d'une part, une relative paix civile au cœur des unités de résidence où cohabitent les différentes composantes de la population marseillaise et, d'autre part, la mise en scène médiatique de cette 'phobie'.<sup>459</sup>

Au début des années 2000, cette vision ambivalente des Marseillais musulmans dans les médias persiste, tout en devenant plus subtile : la presse locale, *La Provence* en particulier, essaye de rendre compte de la vie quotidienne des citoyens marseillais de culture musulmane, oscillant encore entre un discours alarmiste et un désir sincère de normaliser l'image de ces résidents. Le discours des médias locaux reflète celui de la municipalité ; cette dernière, tout en tentant de tempérer les stéréotypes stigmatisants et sécuritaires sur les Marseillais musulmans, surfe aussi sur la vague de la peur de

<sup>457</sup> Michel Péraldi, Michel Samson *Gouverner Marseille. Enquête sur les mondes politiques marseillais*, Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 2005 p. 279.

<sup>458</sup> Marseille-Espérance, « *Charte fondatrice* », Marseille, 29 June 1990. La Charte fut signée par les personnalités communautaires suivantes : Mgr Vartanian (Arméniens), le Vénérable Thich Thien Dinh (Bouddhistes), Mgr Coffy (Catholiques), le grand rabbin Jacques Ouaknin (Juifs), l'imam Boughouma Seck (Musulmans), le révérend Père Cyrille (Orthodoxes), le pasteur R. Dodré (Protestants) et Salah-Eddine Bariki (Musulmans laïques).

<sup>459</sup> Césari, *Être musulman en France*, p. 125.

l'intégrisme islamique, insistant sur le fait que la Grande Mosquée ne doit en aucun cas tomber aux mains des fondamentalistes.<sup>460</sup>

De ce point de vue, il y a une convergence entre le discours des médias et celui des politiciens locaux, dans le sens d'une islamisation des identités des immigrés, pour le meilleur ou pour le pire. Selon Rafi Hamal, journaliste à Marseille depuis dix ans, il est indéniable que la population d'origine maghrébine et africaine est de plus en plus enfermée dans son identité musulmane par la presse locale :

Oui, c'est exact. Tout à fait : on observe une dérive sémantique. On a commencé par 'immigré', 'Beur' et aujourd'hui c'est le terme 'musulman' qui prévaut dans les médias. A Marseille, ces identités communautaires sont très présentes dans les représentations des acteurs publics. Encore aujourd'hui, en 2009, on entend parler à Marseille d'Italiens, d'Arméniens, de Corses..., comme s'il s'agissait de 'communautés'. On aime bien mettre la traçabilité d'origine à Marseille plus qu'ailleurs. Et les musulmans n'échappent pas à cette traçabilité. On les communautarise comme les autres communautés de Marseille.<sup>461</sup>

L'islamisation ne couvre toutefois pas toute la gamme des discours et représentations sur les résidents issus de l'immigration. D'autres modes plus conventionnels d'assignation ethnique se perpétuent dans un paysage médiatique dominé par la culture du fait divers et par l'identification des quartiers populaires du Nord de la ville à des zones de non-droit.

### 11.3 Entre déni de représentation et stigmatisation médiatique

Le traitement des résidents issus de l'immigration post-coloniale par les médias marseillais n'échappe pas aux tendances qui s'observent dans d'autres régions de France : une oscillation permanente entre indifférence et exagération des questions sécuritaires.

<sup>460</sup> Voir par exemple Philippe Schmit, « La Grande Mosquée, dossier épineux mais incontournable », *La Provence*, 21 juin 2006; P. Schmit, « Mosquée : le maire a déclenché le processus », *La Provence*, 8 juillet 2001; Jean-Michel Gardanne, « Grande Mosquée : le processus suit son cours », *Marseille L'Hebdo*, 20 septembre 2001; Angélique Schaller, « Islam à Marseille ou Islam de Marseille ? », *La Marseillaise*, 4 septembre 2001; Romain Luongo, « Grande Mosquée : la communauté musulmane doit réussir l'union », *La Provence*, 18 décembre 2001; P. Schmit, « Coup de frein à la Grande Mosquée », *La Provence*, 24 janvier 2002; Gilles Rof, « Une grande Mosquée sans union sacrée », *Marseille L'Hebdo*, 13 novembre 2002; P. Schmit, « Le mufti demande au maire de Marseille de choisir son islam », *La Provence*, 13 novembre 2002; Christine François, « Un coin de voile sur la Grande Mosquée », *La Provence*, 19 février 2003.

<sup>461</sup> Entretien avec Rafi Hamal, journaliste, mai 2009.

### 11.3.1 Le voyou et la racaille : une existence médiatique à travers les faits-divers

La plupart des spécialistes des médias et des sociologues de la communication qui ont étudié le traitement de l'immigration dans la presse locale soulignent la prédominance d'un prisme sécuritaire ; les résidents d'origine étrangère sont souvent relégués aux colonnes des faits-divers :

Lorsqu'on parle d'eux, les Maghrébins ont les mauvais rôles et ils remplissent les colonnes des faits divers ; des chiffres éloquentes le montrent. Ils sont les 'héros malheureux' d'événements sociaux ou politiques violents, d'affrontements avec la police en banlieue, des attentats, des actes de vandalisme ou, parfois, des braquages et autres vols. Dans la presse quotidienne régionale, qui fidélise une partie de son lectorat par les rubriques 'Justice et Faits Divers', ils apparaissent avant tout comme les 'présumés coupables' de délits ou de crimes, les responsables des désordres publics ou d'infractions à la règle commune (révoltes violentes, port du foulard islamique). Dans une proportion infiniment moindre, ils revêtent le profil de victimes de faits divers ou de comportements racistes.<sup>462</sup>

Les médias marseillais n'échappent pas à ce type de surexposition par les faits-divers, renforcé par une approche sécuritaire de l'immigration en phase avec l'histoire politique de la ville. A Marseille en effet, comme nous avons vu plus haut, la presse locale a souvent servi de caisse de résonance du discours politique, et en particulier d'une rhétorique aux accents néocoloniaux stigmatisant l'immigration nord-africaine. Certains observateurs de la scène publique locale vont jusqu'à parler de visibilité médiatique organisée, suggérant une collusion entre la presse locale et les milieux politiques pour stigmatiser l'immigration et la cantonner dans des registres discriminants :

« Je vais être trivial. Les médias locaux généralistes ne voient pas ces populations. Ils les ignorent totalement. Quand ils les voient, c'est par le filtre des faits-divers. Ils ne parlent des « communautés maghrébines » que quand ils se déroulent des faits divers dans les Quartiers Nord, à savoir : un accident, un meurtre, une affaire de drogue. C'est la seule chose qui les intéresse. Sur toutes les autres questions, il y a une méconnaissance qui est abyssale. Là aussi, l'histoire de Marseille est particulière. Nous sommes dans une ville où la communauté pied-noire rapatriée d'Algérie est importante. Nous sommes aussi dans une ville où le Front national et Jean-Marie Le Pen faisaient encore très récemment leurs meilleurs scores nationaux. Ici, c'est une ville où il y a un fond de méfiance qui perdure à l'égard des populations issues de l'immigration maghrébine. C'est une invisibilité médiatique organisée. Le seul moment où en parle finalement, ce sont les élections. L'immigration est une variable d'ajustement pour les partis politiques qui instrumentalisent le thème de l'insécurité dans les périodes

<sup>462</sup> Anouar Moghira, « Immigration et médias régionaux : la vision maghrébine », *Les Cahiers du Journalisme*, ESJ de Lille 4 (juin 1998), p. 55–56.

électorales. Mais en dehors de ces moments, on n'en parle jamais. Il faut savoir que les communautés maghrébines ne sont vues qu'à travers le filtre 'faits-divers'. A part ça, on n'en parle pas.<sup>463</sup>

Ainsi donc, alors que les médias marseillais font une place excessive à l'immigration post-coloniale dans des questions sécuritaires, à l'opposé, les initiatives positives resteraient invisibles, la presse locale refusant de s'intéresser à la vie ordinaire de ces personnes, comme si elles vivaient hors des relations normales de voisinage qui définissent le « bien-vivre marseillais ». Seules les radios locales liées aux réseaux sociaux semblent faire des efforts réguliers pour rendre compte de la vie des quartiers populaires (*Radio Galère* et *Radio Grenouille*). En bref, les Maghrébins, les Arabes et les Noirs n'existent aux yeux des médias qu'en termes d'exceptionnalité, à travers des incidents hors du commun et presque toujours dramatiques :

La seule vision qu'ils offrent de ces quartiers, ce sont soit les fameux noyaux villageois soit les clubs de pétanque. Ils ont tendance à ignorer complètement les populations issues de l'immigration qui résident dans ces quartiers, si ce n'est qu'à travers les faits-divers (crimes, drogue, violence...). Ils ne rapportent jamais la vie des quartiers populaires, se contentant des noyaux villageois où les populations issues de l'immigration maghrébine sont moins nombreuses.<sup>464</sup>

Par contraste, la délinquance dans les quartiers plus riches ne figurerait jamais dans la presse écrite locale, ni dans les médias audiovisuels. Ce traitement est dénoncé par de nombreux leaders issus de l'immigration comme une politique du « deux poids, deux mesures », qui a la conséquence désastreuse de renforcer les préjugés négatifs sur les résidents des quartiers populaires du Nord et de l'Est de la ville et d'occulter les discriminations ethniques et la ségrégation territorial :

Malheureusement, les médias locaux marseillais ne voient les Français d'origine étrangère qu'à travers les faits divers : la cartographie des trafics de drogue, de la délinquance.... En revanche, ces médias ne font jamais la cartographie des délits d'initiés dans les quartiers Sud de la ville. Or, ces délits d'initiés font bien plus de mal à la société française que les petits trafics dans les quartiers populaires. Dans le même état d'esprit, ces journaux locaux ne font jamais la cartographie de la discrimination, en mentionnant les entreprises marseillaises qui discriminent. Or, celles-ci existent ; j'ai pu personnellement les repérer et je pourrais les cartographier. En gros, les journalistes dénoncent les petits trafics mais jamais les grands crimes contre la République : là, où il y a du pouvoir, ils n'en veulent pas !<sup>465</sup>

Au regard de ces témoignages, le cas de Marseille ne semble pas se distinguer d'autres villes française, où les médias régionaux sont souvent coupés sociologiquement des

<sup>463</sup> Entretien avec Rafi Hamal, mai 2009.

<sup>464</sup> Entretien avec Rafi Hamal, mai 2009.

<sup>465</sup> Entretien avec Ahmed Nadjar, rédacteur en chef du site *Med'in Marseille*, mai 2009.



quartiers populaires. Au-delà d'un racisme supposé des journalistes, la distance sociale pourrait expliquer la persistance des stéréotypes : les quartiers immigrés sont aujourd'hui stigmatisés, tout comme les quartiers ouvriers l'étaient au siècle précédent, des lieux par excellence de débauche et de promiscuité. Les logiques qui sous-tendent la représentation médiatique des quartiers populaires sont de nature ethnique autant que sociale. Mais à la différence des autres villes françaises, marquées par une fracture entre le centre et la périphérie, Marseille se prévaut d'une identité multiculturelle fusionnelle, entretenue par le discours politique et médiatique (« Marseille, une ville symbole d'intégration »). Ce qui est devenu insupportable pour un certain nombre d'acteurs issus de l'immigration maghrébine actifs dans la vie publique, c'est précisément cet écart entre l'image médiatique de la ville telle qu'elle est véhiculée par les magazines et les séries télévisées et les réalités discriminatoires sur le terrain. Selon eux, le multiculturalisme de Marseille n'est qu'un mythe, pire une façade :

Il y a une constante que l'on peut mettre en évidence sur une décennie : c'est la tendance à l'exclusion. On ne compte plus les tribunes de presse qui entretiennent cette vision négative des « musulmans » et qui viennent justifier l'état politique à Marseille, à savoir un déficit de représentation politique des citoyens de culture musulmane. On a réellement l'impression que la presse locale justifie cette exclusion et cette sous-représentation, en développant une image négative de la communauté musulmane. C'est le registre de la peur, de l'incongruité, de l'indifférence insurmontable... Oui, c'est ça qui est surprenant. Nous sommes à Marseille, ville supposée 'multiculturelle' et pourtant si on lit *La Provence*, l'on s'aperçoit que c'est un journal qui entretient 'limite' le racisme.<sup>466</sup>

Une des principales explications de ce décalage permanent serait précisément la structure sociologique des médias régionaux et du personnel rédactionnel local. Les journalistes issus des quartiers populaires et des migrations d'Outre-Méditerranée sont nettement sous-représentés, pour ne pas dire absents.

### 11.3.2 Journalistes issus de l'immigration post-coloniale

La hiérarchie des professionnels des médias contribue également à former les représentations sur les populations issues de l'immigration. Le cosmopolitisme de Marseille apparaît peu dans la composition socioculturelle des rédactions. Il y a quelques exceptions : Hédi Dahmani, nouveau rédacteur en chef de *La Provence*, Thierry Trésor (d'origine antillaise, chroniqueur sur la chaîne marseillaise LCM) et quelques correspondants locaux de *La Marseillaise*. En général toutefois, les citoyens français d'origine maghrébine, africaine ou des DOM-TOM sont sous-représentés dans la presse locale, au point qu'on peut parler d'un véritable fossé culturel entre le personnel médiatique et la structure sociologique de la ville. Le personnel éditorial et les équipes de journalistes restent étonnamment blancs dans une ville réputée métissée :

<sup>466</sup> Entretien avec Youcef Mammeri, leader associatif musulman et militant politique, mai 2009.

A ce propos, je vous citerai une petite anecdote. Aujourd'hui, nous avons une situation de monopole d'un quotidien régional : *La Provence*. Quand le nouveau président a fait sa conférence presse, il a vendu l'image d'un journal à l'image de Marseille. Un de ses confrères du journal *Libération* a levé la main pour lui signaler qu'il n'y avait pas un seul Arabe, un seul Comorien dans la rédaction de *La Provence*. Marseille a pourtant une école de journalisme qui forme de nombreux jeunes journalistes issus de la diversité. Mais il faut bien avouer qu'ils dépassent rarement le statut de stagiaires. C'est vrai dans tous les quotidiens locaux : les journalistes de la diversité sont mal acceptés car ils ne sont pas considérés comme représentatifs de Marseille. Aujourd'hui, le lecteur de la presse quotidienne régionale (PQR) est très bien identifié : c'est un lectorat âgé, et parfois proche des idées conservatrices, voire d'extrême droite, qui n'accepterait pas de voir un journaliste d'origine maghrébine. Les médias locaux, qui pourtant ne cessent de donner des leçons d'ouverture, ne sont pas prêts à intégrer la diversité dans leurs équipes rédactionnelles.<sup>467</sup>

Des formes d'assignation ethnique et communautaire du travail journalistique s'ajoutent à la sous-représentation des Marseillais d'origine maghrébine ou africaine dans les médias locaux. En effet, les reportages confiés aux rares journalistes issus de l'immigration qui sont parvenus à entrer dans les rédactions locales et régionales se réduisent souvent à des actualités liées à leur origine ethnique, raciale ou religieuse. Il y aurait donc à Marseille comme dans beaucoup de villes françaises une forme de division ethnique du travail dans les médias locaux, qui limite considérablement les opportunités de carrière et d'avancement professionnel dans le métier de journaliste. Dans la plupart des cas, c'est une discrimination inconsciente : les rédactions envoient spontanément des journalistes d'origine immigrée couvrir des sujets ethniques, sans en mesurer la portée discriminatoire :

Il est clair que, de ce point de vue, l'on renvoie l'image de la communauté à laquelle on appartient. Oui, il existe une vraie incompréhension et un certain 'regard' sur nous en tant que journalistes issus de l'immigration. Bien sûr, les choses évoluent. Par exemple, aujourd'hui, en 2009, dans les nouvelles promotions à l'Ecole de journalisme de Marseille, il y a de plus en plus de jeunes issus de l'immigration. Mais Marseille reste une île qui échappe à beaucoup de tendances nationales. Les deux quotidiens de Marseille ont des journalistes qui ne s'occupent que des Quartiers Nord. Oui, par exemple, je me suis vu confier récemment le problème des salles de sports réservées pour les femmes juives et musulmanes orthodoxes. C'est à moi que la rédaction a confié ce sujet. Spontanément, la rédaction a toujours tendance à me cantonner dans ce type de sujets, notamment les sujets liés à l'islam, à l'intégrisme juif ou islamique. Je ne pense pas que cela soit dû au hasard. C'est vrai que je suis sensible à ces sujets

<sup>467</sup> Entretien avec Rafi Hamal, mai 2009.

mais je regrette quand même que l'on ne pense pas à moi pour couvrir d'autres sujets moins typés, moins communautaires.<sup>468</sup>

Une solution est possible pour résoudre ces modes d'assignation ethnique et ces discriminations larvées : créer des médias indépendants plus en phase avec la structure sociologique de la population marseillaise. Certains, comme nous verrons plus loin, ont tenté l'éventure en lançant de nouveaux médias de la « diversité marseillaise ». Mais sur ce plan aussi, les réactions des rédactions locales oscillent parfois entre l'indifférence et le mépris, comme si les journalistes issus de l'immigration post-coloniale n'étaient pas vraiment des journalistes, toujours suspects de manquer de compétence : des journalistes de seconde zone ou amateurs, certes exotiques, mais peu crédibles d'un point de vue professionnel. Ahmed Nadjar, fondateur et rédacteur en chef du site *Med'in Marseille*, témoigne de la résistance à laquelle il s'est heurté dans les médias marseillais lorsqu'il a décidé de lancer son « média de la diversité », pleinement ancré dans la vie publique de Marseille :

L'accueil des médias marseillais a été lamentable. Les médias locaux nous prenaient de haut. En gros, ils se demandaient ce qui nous venions faire dans l'espace médiatique marseillais. L'attitude des médias locaux à notre égard était hautaine, pour ne pas dire scandaleuse. Quand, par exemple, nous avons organisé une soirée pour l'élection de Barack Obama, les médias locaux ont rendu compte de l'événement, en nous citant comme 'association culturelle de médiation', refusant de nous considérer comme un média comme les autres. Très souvent d'ailleurs, les médias locaux pillent nos sources d'informations sans même nous citer. On nous réduit à un rôle purement associatif. Oui, il est vrai que les médias locaux ne veulent pas nous traiter comme des vrais médias. Ils entretiennent toujours une certaine vision coloniale à notre égard. Par exemple, *La Provence* organise des opérations en partenariat avec 'l'École de la seconde chance' mais c'est toujours dans le registre victimisant, de l'échec. Ils refusent de nous voir comme des journalistes. Ils s'imaginent que les gens de la diversité n'ont pas les diplômes requis pour devenir journalistes. Or, croyez moi, dans mon équipe j'ai eu des collaborateurs qui ont fait Science Po [Institut d'études politiques], des masters de Relations internationales et qui sont polyglottes. Certains de ces collaborateurs sont deux à trois fois plus diplômés que la plupart des journalistes qui sont dans les médias classiques. Malgré cela, ils sont toujours renvoyés à une sous-catégorie de journalistes, comme s'ils n'étaient pas pleinement légitimes.<sup>469</sup>

Mais là aussi les projets se heurtent à un véritable défi, qui est de promouvoir une diversité originale, nouvelle, loin à la fois de l'idéologie nostalgique entretenue par les pays d'origine et des méthodes de clientélisme politique développées par les autorités locales. Ce défi médiatique est actuellement relevé par une nouvelle génération de

<sup>468</sup> Entretien avec Rafi Hamal, mai 2009.

<sup>469</sup> Entretien avec Ahmed Nadjar, mai 2009.

journalistes et de rédacteurs d'origine maghrébine et africaine qui se vivent pleinement comme citoyens marseillais.

#### 11.4 Médias communautaires à Marseille

Avant d'examiner la dimension communautaire des médias locaux, il faut noter que les Marseillais musulmans sont des lecteurs, auditeurs et spectateurs comme les autres. L'analyse des réponses à l'enquête montre que les musulmans utilisent les médias classiques pour obtenir des informations sur la vie communautaire du quartier (le 3<sup>ème</sup> arrondissement), ou pour découvrir l'actualité de la ville et du pays. Leurs principales sources sont les chaînes de télévision nationales, les radios commerciales, la presse écrite locale et aussi fréquemment les sites internet. Contrairement à une idée reçue, les habitudes médiatiques des musulmans ne diffèrent pas de manière significative de celles des autres Marseillais. L'enquête contredit l'assertion selon laquelle les musulmans utiliseraient des médias communautaires ou ethniques parallèles (radios arabes, chaînes satellitaires du Golfe ou des pays d'origine, journaux de langue arabe, etc.). Il n'y a pas de tendance à la ghettoïsation médiatique qui couperait les musulmans des médias locaux, régionaux et nationaux. Au contraire, les musulmans interrogés ont des pratiques semblables à celles des non musulmans. Beaucoup lisent le quotidien local *La Provence* ou regardent la chaîne marseillaise *LCM*, en particulier les émissions consacrées à l'OM, et suivent les journaux télévisés sur les chaînes nationales (publiques et privées : TF1, France 2, France 3, M6...). Il y a certes une demande pour des médias spécifiques, particulièrement pendant les fêtes religieuses comme le mois du ramadan.<sup>470</sup> Certains médias locaux, en particulier les radios associatives, répondent dans une certaine mesure à ces demandes en consacrant des programmes à des émissions musicales, culturelles ou religieuses.

##### 11.4.1 Peu de médias communautaires et une situation de domination culturelle

Malgré un dynamisme apparent, le secteur des médias communautaires est peu développé. Certes, depuis le début des années 80, de nombreuses radios associatives ont été lancées, rythmant la vie des citoyens ordinaires de Marseille, en particulier ceux d'origine maghrébine, africaine et comorienne. *Radio Gazelle*, *Radio Galère* et *Radio Grenouille* ont de larges audiences, même si leur contenu et leur diffusion ont connu des hauts et des bas. Il existe une autre radio communautaire, *Radio Soleil*, mais ses programmes sont produits à Paris et elle n'a plus de rédaction locale. En raison de leur statut associatif, ces médias locaux sont économiquement vulnérables. Afin de survivre parmi les médias marseillais, ces radios associatives et communautaires doivent engager du personnel contractuel ou des bénévoles : il n'y a pratiquement pas de journalistes

<sup>470</sup> Katrine Romhild Benkaaba, « Communautés communicantes : étude de quatre radios à Marseille », *Revue européenne des migrations internationales* 2 (2003), p. 127–140 (ci-après Benkaaba, « Communautés communicantes »).

professionnels dans leur rédaction. A la différence de Paris, qui possède deux grandes radios professionnelles ciblant les populations arabo-musulmanes, *Beur-FM* et *Radio Orient*, Marseille n'a pas connu le même succès médiatique et les initiatives destinées aux résidents d'origine maghrébine et africaine sont souvent des entreprises de fortune.

En résultat, les médias associatifs et communautaires sont en position de faiblesse et manquent de réelle capacité à contrebalancer les discours et représentations véhiculés par les autres médias locaux. En raison de l'hégémonie du quotidien régional *La Provence*, Marseille connaît une situation de quasi-monopole de l'information tellement ancrée qu'il semble difficile de la remettre en question. Les médias communautaires comme *Radio Gazelle*, la plus ancienne des radios communautaires, doivent se contenter d'une position marginale.

C'est assez complexe. C'est vrai que ces petits médias ont joué un certain rôle mais avec un impact médiatique moins puissant que le principal quotidien régional. Il faut reconnaître que grâce à ces radios, nous avons pu avoir une expression de l'opinion un peu plus large. Ça a été positif. Mais ces radios communautaires n'ont pas eu les moyens d'aller très loin, car elles sont aussi très dépendantes d'un système, des appareils politiques, pour pouvoir survivre.<sup>471</sup>

*Radio Gazelle* est souvent citée en exemple de réussite médiatique communautaire, mais ce succès doit être relativisé. Lancée au début des années 80 par de jeunes Marseillais d'origine maghrébine fortement politisés et conscients des enjeux sociaux liés au racisme et aux discriminations, la radio s'est ensuite progressivement normalisée, devenant une sorte de média exotique, sans contenu politique. La grille des programmes a évolué de telle manière que la part des émissions politiques et culturelles a diminué progressivement au profit des programmes musicaux (*Rai* et autres musiques populaires du Maghreb, comme le *Chaabi*, le *Chaoui* ou le *Mezoued*) et, surtout des programmes religieux (appel aux prières, lecture et commentaire du Coran, exposés), qui captent une large audience :

Oui, l'islam est 'terriblement' présent sur les radios communautaires. Ces médias consacrent tout le vendredi de l'année à la prière de la *joumoua*. Le vendredi est largement consacré à la vie culturelle de la ville. A Marseille, nous avons la seule radio de France qui ouvre l'antenne du matin avec un imam et qui la ferme avec les sourates du Coran. D'ailleurs, je dirais que ces médias communautaires rendent davantage compte de la vie *culturelle* que de la vie *culturelle* de l'immigration. L'islam est très présent.<sup>472</sup>

L'idée que *Radio Gazelle* serait l'expression médiatique des nouvelles générations de Maghrébins, Africains et Comoriens nés à Marseille est en fait un mythe. Cette période de gloire médiatique est révolue. Si la part croissante de la religion en général et de l'Islam en particulier répond certainement à une demande des auditeurs, c'est aussi une

<sup>471</sup> Entretien avec Youcef Mammeri, mai 2009.

<sup>472</sup> Entretien avec Rafi Hamal, mai 2009.

solution de facilité. L'islamisation de la programmation des radios communautaires à Marseille est autant la réponse à un besoin social réel qu'un signe d'appauvrissement de la création culturelle. Car cela se traduit rarement par des débats contradictoires ou des émissions historiques sur la religion islamique, mais presque exclusivement par les appels à la prière et des lectures du Coran. Pour cette raison, il y a un décalage entre ce que les médias communautaires ont à offrir et les demandes et aspirations exigeantes des nouvelles générations d'auditeurs, qui, bien qu'imprégnés de religion, veulent aussi écouter autre chose.

#### 11.4.2 Une offre médiatique décalée par rapport aux nouvelles générations

Un des traits marquants des médias communautaires locaux est le lien fort qu'ils entretiennent avec les pays d'origine. En fait, les radios communautaires de Marseille semblent centrées sur le 'bled', le pays d'origine, et Marseille ressemble paraître être le prolongement de l'espace médiatique des pays du Maghreb et du Moyen-Orient.<sup>473</sup>

Incontestablement, les radios communautaires contribuent à relayer et entretenir un imaginaire diasporique parmi les résidents issus de l'immigration postcoloniale, en relation avec des enjeux politiques. Sous cet angle, la gestion du domaine religieux et celle des médias sont en fait convergentes : les pays d'origine utilisent les deux pour asseoir et maintenir leur contrôle social et sécuritaire sur leurs diasporas. Certains observateurs vont jusqu'à parler à ce titre de radios consulaires. Rafi Hamal, journaliste professionnel qui a travaillé plus de dix ans à *Radio Soleil* et *Radio Gazelle*, a observé cette stratégie des Etats d'origine utilisant les médias pour s'adresser directement à leurs communautés et leur envoyer des messages politiques :

De plus, comme je le signalais précédemment, les médias marseillais sont plus ou moins contrôlés par les consulats (Algérie, Maroc). On peut parler de 'radios consulaires' comme certains parlent 'd'islam consulaire'. On voit même des députés algériens venir à Marseille faire leur campagne électorale sur des radios marseillaises qui sont pourtant des associations de loi française (1901). Je vous citerai l'exemple de l'année 2004. A l'époque, j'étais journaliste à *Radio Gazelle*. Nous devons couvrir à la fois les élections algériennes et les élections régionales en France. On ne me donnait aucun moyen pour couvrir concrètement les élections françaises, alors qu'en revanche, on donnait des moyens techniques et journalistiques colossaux pour couvrir les élections algériennes. Cette année 2004 a été symptomatique de cette tendance des médias communautaires marseillais à se tourner vers les pays d'origine, en délaissant la vie publique locale.<sup>474</sup>

<sup>473</sup> Benkaaba, « Communautés communicantes ».

<sup>474</sup> Entretien avec Rafi Hamal, mai 2009.

Youcef Mammeri, leader associatif marseillais, confirme cette tendance à l'instrumentalisation. Figure publique locale, il a animé des émissions citoyennes sur *Radio Gazelle* pendant plusieurs années, et il a souvent dû se battre pour conserver son indépendance à l'égard des autorités politiques des pays d'origine :

C'est vrai que ces radios ont beaucoup de liens avec les pays d'origine et les consulats. Du coup, elles essayaient de satisfaire un peu tout le monde, rendre compte des réalités marseillaises pour être écoutées mais aussi elles cherchent à ménager les autorités locales. Elles se créent une défense en essayant d'apparaître inoffensive, en jouant effectivement sur une culture nostalgique, musique et des choses comme ça.<sup>475</sup>

Au-delà des aspects politiques, l'imaginaire diasporique trouve son expression dans le contenu des programmes. Les radios communautaires ont tendance à cultiver la nostalgie, comme si elles maintenaient leur auditoire dans un espace médiatique imaginaire, qui n'est ni la France, ni le pays d'origine, mais un peu des deux : musique orientale, messages publicitaires pour des commerces halal et des agences de voyage vendant des pèlerinages à la Mecque, conseils culinaires, nouvelles du bled, etc., constituent le gros de leur ligne éditoriale. C'est comme si les responsables de ces médias communautaires n'avaient pas vu grandir les nouvelles générations, nées et socialisées à Marseille, comme s'ils fonctionnaient encore dans la culture immigrée des années 70 du siècle dernier, imprégnée du mythe du retour :

Oui, je crois qu'il y a un changement de génération dans l'immigration qui n'est pas pris en compte par les médias communautaires. Car, les patrons de ces radios appartiennent encore à l'ancienne génération de l'immigration. Ils font ce qu'ils savent faire, c'est-à-dire du 'nostalgique' et du 'cultuel musulman'. Il n'y a pas de volonté de recherche d'adapter les médias aux nouveaux auditeurs issus de l'immigration. Ces médias communautaires marseillais ne sont jamais véritablement parvenus à capter un auditoire jeune et étudiant. Ils ont bien essayé mais ils n'y sont jamais parvenus, parce qu'ils sont trop enfermés dans le registre de la 'nostalgie du pays d'origine'. On a essayé de mettre en place des émissions sur le cinéma pour capter les jeunes. Mais ça a échoué, dans la mesure où l'on n'avait aucune expérience en ce domaine. En définitive, ces médias communautaires restent focalisés sur des auditeurs âgés, féminins et nostalgiques et parviennent difficilement à conquérir des auditeurs issus des nouvelles générations de l'immigration maghrébine. C'est paysage médiatique communautaire totalement en décalage par rapport aux nouvelles générations.<sup>476</sup>

<sup>475</sup> Entretien avec Youcef Mammeri, mai 2009.

<sup>476</sup> Entretien avec Rafi Hamal, mai 2009.

En dépit de ces défauts, il faut admettre qu'un média communautaire comme *Radio Gazelle*,<sup>477</sup> que ce soit dans sa version civique des années 80 ou dans sa version nostalgie du bled des années ultérieures (90 et 2000), a contribué à combler un vide dans le paysage médiatique marseillais, où les citoyens d'origine immigrée sont marginalisés tant comme objets que comme sujets du discours public. Les programmes, centrés sur la promotion des cultures méditerranéennes, ont permis d'instiller une certaine dose de pluralité socioculturelle dans un contexte médiatique local encore très monocole.

#### 11.4.3 Les nouveaux médias communautaires : être sujets du discours plutôt qu'objets

Face à ces médias nostalgiques, en décalage par rapport à la vie de tous les jours, des journalistes et rédacteurs issus des nouvelles générations d'immigrés postcoloniaux tentent de développer des médias indépendants libérés à la fois de la tutelle des pays d'origine et du paternalisme des autorités locales.

*Med'in Marseille*, site internet créé en 2007 par Ahmed Nadjar, un Français d'origine tunisienne, est emblématique de cette tendance. Avec des moyens financiers limités (une subvention publique annuelle d'environ 50.000 €), le site a su développer une approche multimédia, combinant texte, son et image.<sup>478</sup> Il a permis de changer l'image des résidents d'origine immigrés installés à Marseille en s'attaquant aux préjugés et en plaçant ces populations au cœur de la question de la citoyenneté locale. Une des priorités de *Med'in Marseille* est de se faire l'écho des réussites de Marseillais d'origine maghrébine, africaine et comorienne ; en donnant la parole aux personnalités noires, arabes et musulmanes du monde politique, de la culture et des arts. Nadjar raconte l'épopée de son média :

Ce site *Med in Marseille* est la renaissance d'un ancien site qui s'appelait *Phocée culturelle*, en référence au nom grec de la ville de Marseille. C'était en quelque sorte un jeu de mots. Ce projet est parti du constat du décalage entre l'image médiatique de Marseille, vendue comme une ville multiculturelle et du 'vivre ensemble' et les réalités qui, elles, étaient moins glorieuses, caractérisées notamment par des nombreux 'fossés' culturels et sociaux entre les habitants. J'ai donc lancé ce projet de site Internet avec mon cousin. En m'installant à Marseille, en 1998, j'ai trouvé une ville très cloisonnée, contrairement à la région parisienne. Au premier regard, c'est une ville agréable : le soleil et la plage. Mais très rapidement j'ai été confronté à un racisme assez violent. [...] A partir de 2000–2001, nous en avons maré de subir les images à la télévision et, d'une manière générale, dans les médias. Nous constatons que nous étions filmés

<sup>477</sup> Odile Albert, « Une radio multiculturelle à Marseille : Radio Gazelle », Pascal Berque, Evelyne Foy et Bruce Girard, *La passion radio. Vingt-trois expériences de radio participative et communautaire à travers le monde*, Paris, Syros/Alternatives, 1993, p. 215–219.

<sup>478</sup> En 2007, le site *Med'in Marseille* ([www.med-in-marseille.info](http://www.med-in-marseille.info)) succédait à une tentative antérieure sous le nom *Phocée culturelle* ([www.phocée-culturel.org](http://www.phocée-culturel.org)).



comme dans un zoo, nous subissions des reportages à charge. On s'est dit que nous allions commencer à produire dans différents domaines que ça soit la militance associative ou politique que le domaine médiatique, milieu avec lequel j'ai toujours pris des distances. C'est dans la foulée qu'a germé l'idée de construire un site Internet, de faire des films de fiction et des documentaires. Pour finir, nous avons créé un support multimédia qui regroupait le son, l'image et le texte, que nous avons qualifié ironiquement de 'multimédia des multitudes'.<sup>479</sup>

Avec plusieurs milliers de visites chaque jour, *Med'in Marseille* est progressivement devenu une institution dans le paysage médiatique marseillais, au point qu'il est maintenant reconnu comme un média de référence par les leaders politiques locaux, les associations, les organismes sociaux et les autres médias. Ses animateurs sont confrontés à un dilemme majeur : rendre compte de la diversité sociale et culturelle de Marseille sans tomber dans le communautarisme des médias ethniques classiques. Cette ligne éditoriale, louvoyant sans cesse entre la spécificité culturelle et l'universalisme, est parfois difficile à maintenir, comme en témoigne le rédacteur en chef :

Nous avons un budget relativement modeste. C'est pour cela que j'ai voulu restreindre le champ aux populations les plus défavorisées, les plus éloignées de l'égalité des chances. J'ai pris conscience qu'il ne fallait pas faire du multicommunautaire à tout va, mais qu'il s'agissait de donner la parole aux diversités les plus éloignées du centre, à savoir les Noirs et les Arabes. C'est notre ligne éditoriale ! Par ailleurs, nous avons aussi voulu faire le point avec l'autre côté la Méditerranée, et notamment l'Afrique. Enfin, et c'est aussi un axe important de notre projet : lutter contre le choc des civilisations. Nous ne voulons pas rentrer dans ce trio bushiste [en référence à la guerre contre l'Axe du Mal prônée par Georges Bush], de la croisade contre les Arabes et vice-versa ! Il faut faire ce travail en conciliant à la fois la culture commune et la diversité.<sup>480</sup>

Les fondateurs de *Med'in Marseille* ont une raison particulière d'être satisfaits : ils ont su éveiller l'intérêt des nouvelles générations maghrébines et africaines pour les médias locaux. Alors que les radios communautaires classiques perdent constamment des jeunes auditeurs, un site comme *Med'in Marseille* a su s'imposer en proposant un journalisme de proximité mettant en scène les quartiers populaires, souvent délaissés par les autres médias locaux :

Nous sommes bien perçus surtout par les acteurs de la diversité qui ne sont pas très connus, car ils nous perçoivent comme un tremplin. D'ailleurs, nous assumons tout à fait ce rôle de tremplin. Et cet écho est encore plus positif pour ceux qui ne sont pas politiques : les associations de quartiers sont vraiment contentes de notre travail. Nous leur donnons la parole. Nous sommes pour eux

<sup>479</sup> Entretien avec Ahmed Nadjar, mai 2009.

<sup>480</sup> Entretien avec Ahmed Nadjar, mai 2009.

un relais médiatique. Oui, il existe une forte demande de reconnaissance médiatique dans ces populations que nous comblons en partie.<sup>481</sup>

Sous cet angle, *Med'in Marseille* fait figure de pionnier, capable de susciter de nouvelles vocations médiatiques parmi les résidents marseillais d'origine immigrée. Le site est malgré tout confronté à des difficultés majeures car il a du mal à s'assurer un financement stable et les dirigeants politiques locaux sont toujours tentés d'instrumentaliser les médias indépendants pour en faire des agents électoraux. Les nombreuses interactions entre les milieux politiques locaux et les médias restent un trait caractéristique de Marseille et un facteur d'immobilisme.<sup>482</sup> A cet égard, le traitement médiatique des Marseillais musulmans ne fait pas exception à la règle : toute innovation est perçue comme une menace par un système de pouvoir local qui ne cherche qu'à se reproduire.

### 11.5 Conclusion : dépasser le paradoxe médiatique de Marseille

Depuis la fin des années 90, les leaders d'opinion locaux ont tenté d'effacer le stigmate du Front National et de transformer l'image de la ville en jouant sur les thèmes du cosmopolitisme, du multiculturalisme et du métissage. On ne compte plus les initiatives politiques, associatives et médiatiques pour promouvoir les clichés positifs d'un vivre-ensemble, du bien-être marseillais, et d'un modèle de cohabitation intercommunautaire unique en France. Ainsi, quand des émeutes ont secoué les banlieues françaises pendant l'hiver 2005, les autorités et les médias locaux ont expliqué l'absence de violences urbaines dans la ville par une politique d'intégration réussie qui avait permis d'assurer une paix sociale permanente. Ce mythe marseillais est largement reproduit dans la presse écrite locale, en particulier dans le quotidien *La Provence*, même si ces médias véhiculent eux-mêmes une vision dramatique des quartiers Nord de la ville, présentés souvent comme des zones de trafic et de non-droit. Nous touchons là au paradoxe marseillais, où la célébration du cosmopolitisme urbain (dont les clubs de supporters de l'OM sont censés être l'emblème) coexiste avec des comportements discriminatoires indéniables et un néo-racisme à peine voilé. La presse locale est sans conteste l'acteur public le plus représentatif de ce paradoxe marseillais. Les journaux locaux font montre d'un certain conservatisme tant dans la manière dont ils rendent compte des quartiers populaires et des résidents d'origine immigrée que dans leur politique de recrutement, totalement en décalage par rapport aux récentes évolutions de la société locale. A bien des égards, la presse marseillaise apparaît en retrait, même en comparaison avec le monde politique local qui a su intégrer une certaine pluralité culturelle :

Aujourd'hui, nous avons à Marseille une sénatrice de la diversité, un conseiller général, un député européen, des adjoints au Maire, mais pratiquement aucun journaliste issu de la diversité dans la presse régionale. Les médias locaux qui

<sup>481</sup> Entretien avec Ahmed Nadjar, mai 2009.

<sup>482</sup> Péraldi et Samson, *Gouverner Marseille*.

pourtant ne cessent de donner des leçons d'ouverture ne sont pas prêts à intégrer la diversité dans leurs équipes rédactionnelles. Les médias sont encore plus fermés que les autres secteurs sociaux. A Marseille, les médias sont extrêmement réactionnaires. Ils sont prêts à parler du sujet mais surtout pas que le sujet devienne acteur dans leur colonne, d'où l'absence de journalistes locaux issus de l'immigration maghrébine ou comorienne.<sup>483</sup>

Pour dépasser ce paradoxe marseillais, certains acteurs locaux tentent de développer des projets médiatiques autonomes davantage en phase avec la société. Mais en dépit de leur bonne volonté, ces initiatives restent fragiles et marginales au regard des discours médiatiques dominants. Tout indique que le cosmopolitisme de façade entretenu et légitimé par la presse locale se maintiendra encore longtemps, avant que ne bougent les lignes du paysage médiatique marseillais.

---

<sup>483</sup> Entretien avec Rafi Hamal, journaliste, Mai 2009.

## 12. CONCLUSION

Compte tenu de la taille de la population musulmane de Marseille, de sa diversité et de la longue histoire de sa présence, elle est nécessairement très diversifiée. Il était difficile de rendre pleinement compte de cette pluralité dans cette recherche, et les Fondations ont donc délibérément choisi de passer les 200 questionnaires de l'enquête dans un quartier typé, à savoir le 3<sup>ième</sup> arrondissement, tandis que les groupes de discussion et les entretiens se faisaient avec des personnes venant de l'ensemble du territoire de la ville.

L'espace social et résidentiel de Marseille peut être divisé en quatre grands types. Il y a des musulmans dans chaque type dans des proportions variables, essentiellement dans les classes populaires et moyennes. Le 3<sup>ième</sup> arrondissement est un exemple du type socio-résidentiel marqué par la précarité et la mobilité. En raison du grand nombre d'origines qu'on y trouve et de l'homogénéité relative des classes sociales du quartier, il a paru intéressant d'y situer une enquête dont l'objectif était d'obtenir un tableau des contrastes culturels entre musulmans et non musulmans. En effet, ce choix permettait de neutraliser quelque peu la variation sociale et de tester les autres facteurs de variation, en particulier le genre, l'origine et la religion. Il est toutefois important de rappeler ces limites de la recherche.

Une de ses constatations est l'impact de l'origine dans le milieu social examiné. Les deux tiers des personnes musulmanes interrogées se définissaient elles-mêmes comme des Maghrébins alors que presque tous les autres étaient des Comoriens. En y regardant de plus près, le vécu social des originaires du Maghreb et des Comores se révèle différent, indépendamment de la nationalité détenue. La recherche met en évidence un plus haut degré de racisme vécu et perçu par les originaires des Comores, alors que les originaires du Maghreb, tout en étant eux aussi victimes du racisme, ont davantage tendance à critiquer le traitement qui leur est réservé. L'enquête n'indique pas que le genre soit un facteur significatif dans la discrimination et ne met pas non plus en évidence une expérience sociale distincte parmi les Maghrébins, les Comoriens et les non musulmans dans le même environnement social. En revanche, la génération migratoire a du poids et à cet égard, les conclusions des groupes de discussion et des entretiens confirment celles des questionnaires.

On peut distinguer les générations migratoires en fonction de leur moment d'arrivée en France : génération 1, 1,5 et 2 ou plus. La génération 1 concerne les individus qui ont immigré en France à l'âge adulte. La génération 1,5 est constituée de ceux qui sont arrivés en France avant l'âge de 10 ans, qui ont donc été scolarisés sur le territoire français alors que l'expérience de l'immigration était encore fraîche dans leur famille proche. La génération 2 est celle des individus nés et grandis en France de parents nés hors de France. Elle peut être considérée comme celle qui se fait le plus entendre et qui est la plus à même d'user des outils de la participation et de la protestation. En même temps, cette génération semble avoir une affinité avec l'Islam plus grande que la génération 1,5, cette dernière étant bien représentée parmi les personnes interrogées. Il y a aussi un net contraste dans la relation avec le système éducatif entre la génération

1,5 et la génération 2. Les personnes d'origine maghrébine de la génération 1,5 ont en général adhéré au système scolaire et l'ont adopté avec une certaine ferveur ; elles en conservent globalement de bons souvenirs. La génération 2 est critique, voire vindicative à l'égard des enseignants, encline à soupçonner des injustices et du manque de respect, même lorsque sa carrière scolaire a pu être plutôt bonne.

La recherche des Fondations a permis d'examiner de plus près la situation actuelle dans divers domaines de l'action publique. Dans chaque secteur, des règles, des lois et des institutions spécifiques sont en place. Devant le nombre croissant de musulmans parmi leurs usagers, chacun de ces secteurs s'est adapté et a créé son propre langage pour faire face aux problèmes rencontrés. Le résultat de ce processus de traduction est que les musulmans ont officiellement disparu de tous les secteurs techniques de l'action publique. Le système scolaire ne connaît que des élèves et étudiants, les services de l'emploi ne connaissent que des demandeurs d'emploi et des employeurs, les services du logement prétendent ne connaître que des demandeurs de logement et des mal-logés, les services de santé que des malades ou des personnes susceptibles de le devenir, et ainsi de suite. D'autant plus que l'idée de laïcité garantit en principe que l'Etat observe une stricte neutralité à l'égard de toutes les religions. En fait pourtant, dans tous les secteurs, les musulmans refont surface comme source des problèmes et de radicalisation de problèmes pendants. Les conclusions de ce rapport montrent les limites inhérentes à l'invisibilité officielle des musulmans dans les institutions qui gouvernent le quotidien des citoyens.

Il y a pourtant aujourd'hui un problème que les musulmans peuvent espérer voir traiter spécifiquement par l'action publique, c'est leur reconnaissance comme victimes possibles de discriminations ethniques, raciales et religieuses. La France a mis longtemps à accepter la réalité de ces discriminations et le pays reste réticent à dresser un tableau précis de la situation. La loi l'a toutefois emporté : la discrimination est désormais un délit et les institutions ont l'obligation légale de la combattre. A cet égard, cette étude souligne deux choses. D'une part, de fortes inégalités apparaissent dans tous les domaines couverts. Les expériences de discrimination, c'est-à-dire de traitement différentiel en fonction de l'origine, la couleur de peau et/ou la religion des personnes peuvent être identifiées dans les secteurs du logement et de l'emploi. Dans d'autres domaines, où les prises de décision ne sont pas binaires (oui/non) comme dans ceux du logement et de l'emploi, on met en évidence le jeu de la catégorisation ethnique, raciale ou religieuse. Mais d'autre part, à Marseille, le thème de la lutte contre les discriminations ethniques, raciales ou religieuses n'apparaît pas, sous quelque forme que ce soit. Tout se passe comme si la discrimination ethnique et raciale se situait en dehors du champ de l'action publique.

La diversité est pourtant sur toutes les lèvres. Elle est présente dans le discours politique ou médiatique mais aussi dans les expériences individuelles. Il y a beaucoup d'unions mixtes à Marseille, il y a aussi des conversions religieuses, et les sociabilités sont généralement mixtes, du moins dans trois des types socio-résidentiels identifiés à Marseille, y compris les quartiers précaires et vétustes où le questionnaire a été

distribué. Le fait que des écoles privées catholiques ouvrent largement leurs portes aux élèves musulmans, et que les familles musulmanes aient confiance en ces écoles est emblématique des croisements et des interférences à l'échelle microsociale. Cela n'empêche pas certaines tensions. Mais ces marques de tolérance mutuelle et d'acceptation de la diversité sont absentes à l'échelle macro-sociale, où s'impose l'image d'une ville profondément divisée le long de lignes de fracture sociales et résidentielles fortement racialisées.

Les Marseillais musulmans, longtemps considérés comme des étrangers, sont maintenant traités comme des acteurs à part entière de l'espace public local. Leur visibilité est chaque année plus forte et s'étend maintenant à tous les domaines d'activité : la politique, le sport, la culture et les médias, le monde de la finance et des entreprises. Cette visibilité même limite toutefois leur intégration dans l'environnement local. A cet égard, la recherche des Fondations met en évidence la tendance systématique des leaders d'opinion de Marseille à renvoyer les musulmans à leur identité ethnique et religieuse, comme s'ils constituaient par définition un groupe à part, malgré la référence symbolique constante à la tolérance marseillaise.

Considérés comme des Musulmans marseillais plutôt que des Marseillais musulmans (ou des Marseillais qui peuvent être musulmans), ils ne sont pas toujours acceptés comme des citoyens de plein droit. Les préjugés et les présupposés à leur égard sont tenaces : on leur prête une tendance à la violence, au repli communautaire et à l'intégrisme islamique. Bien que la ville reste très marquée par son histoire coloniale, ce traitement des musulmans est moins l'héritage de ce passé que le résultat des mécanismes de pouvoir. A Marseille, la question ethnique est imbriquée dans la question sociale et il est difficile de démêler les attitudes qui sont le produit d'un mépris des pauvres, d'un rejet des immigrés ou de sentiments hostiles suscités à l'égard des musulmans par les attentats du 11 septembre.

Le défi auquel les Marseillais musulmans doivent faire face est de faire valoir leur droit à être traités comme tous les autres citoyens de Marseille, leur droit à préserver dans la paix des pratiques culturelles, linguistiques et religieuses qui sont importantes pour leur identité. Lorsqu'ils affirment leurs droits à l'égalité de citoyenneté, les musulmans semblent toujours vus comme un groupe, et perçus par les autorités locales à travers le prisme de l'Islam. Marseille, plus que toute autre ville française, a été marquée par les événements outre-mer, qu'il s'agisse des conflits coloniaux, de la montée du fondamentalisme islamique ou des conséquences des troubles politiques dans les pays arabes. Pour de nombreux Marseillais, les musulmans locaux ne sont qu'une excroissance des musulmans de 'là-bas', ils peuvent représenter une réelle menace pour la cohésion sociale. D'où un paradoxe : alors que Marseille est souvent considérée, à tort ou à raison, comme la ville la plus musulmane d'Europe par les autres Français et les touristes étrangers, ce n'est certainement pas actuellement une ville où il est facile d'être un musulman, encore moins un musulman pratiquant.

## 13. RECOMMANDATIONS

La Ville est un acteur-clé dans trois secteurs du programme d'étude : identité, participation politique et logement. Elle joue un rôle mineur dans les autres domaines, dominés soit par l'État (éducation, santé, police), soit par des acteurs privés (médias). Dans le domaine de l'emploi, les acteurs privés jouent un rôle décisif, mais les services publics interviennent comme régulateurs sur le marché du travail et sont chargés du dossier du chômage.

Cette section résume les besoins et préoccupations des Marseillais musulmans dans les divers domaines étudiés, et avance des suggestions et recommandations basées sur les constatations du rapport.

### 13.1 Identité : une société laïque où l'Islam ait sa place

Comme d'autres, les jeunes Marseillais musulmans manifestent un grand attachement à leur ville et y seraient tout aussi fidèles hors de Marseille. Leur attachement au pays de résidence est en revanche moins fort (même si les liens avec le pays de résidence sont ressentis lors de voyages à l'étranger), et les liens avec l'Europe sont encore plus faibles. Le rapport met toutefois en lumière un sentiment particulier d'ambivalence. Les personnes interrogées revendiquent unanimement leur citoyenneté, c'est-à-dire leur appartenance à un cadre de droits et de devoirs dans lequel ils devraient être reconnus comme des acteurs. A cet égard, ils réclament au même titre que les autres personnes interrogées une laïcité basée sur le droit, qui ne traque pas une religion ou les liens minoritaires. S'ils aiment Marseille pour son cadre magnifique, tous ne souhaitent pas qu'on les considère comme des Marseillais. Certains le revendiquent, mais d'autres expriment des réserves, disant ne pas se sentir vraiment chez eux. D'autres ne se sentent chez eux nulle part. Pour certains, l'appartenance à la ville n'est pas évidente sur le plan émotionnel.

Actuellement, la réponse de la Mairie se limite au projet de Grande Mosquée. Le symbole fort de la ville de Marseille est aujourd'hui la basilique Notre Dame de la Garde qui domine le Vieux Port du haut de la colline. Demain, la ville possèdera un élément d'identification visuelle avec l'Islam, ses résidents musulmans devraient ressentir davantage leur appartenance à la ville et s'y identifier. Ce projet est en phase avec la philosophie de *Marseille Espérance*, ce dispositif lancé par la Ville en 1990 et destiné à incarner sa pluralité religieuse. Cependant, la valeur réelle du projet, en termes d'identité et d'appartenance, reste incertaine et les motivations politiques et religieuses derrière le projet sont quelque peu ambiguës (voir plus bas). Quoi qu'il en soit, le projet de Grande Mosquée ne répond pas à tous les besoins des résidents issus des migrations postcoloniales en termes de consolidation collective et de promotion des valeurs formulées dans notre étude. La recherche a mis en évidence parmi les personnes interrogées un sentiment d'être collectivement tenus en suspicion et stigmatisés en tant que communauté.

Ce n'est pas la tâche de la ville de superviser l'organisation collective des musulmans de Marseille, encore moins d'en faire un outil politique. La Mairie aurait donc tout intérêt à soutenir et promouvoir les initiatives collectives qui tendent à rétablir la dignité blessée de la population issue de l'immigration postcoloniale.

### Recommandations

1. La Ville de Marseille devrait promouvoir à la fois la notion d'une société diversifiée en termes d'origine et de religion, et celle d'une identité commune, incluant les musulmans. La société dans laquelle ces personnes vivent et à laquelle ils participent pleinement ne leur est pas étrangère. Les musulmans interrogés ont un bon niveau de connaissance des institutions publiques et leur font confiance, et ils utilisent du reste régulièrement les services publics. Leurs demandes et préoccupations quotidiennes sont de nature pragmatique et ne sont pas différentes de celles d'autres groupes de la société, à savoir des logements adéquats, des quartiers propres et sûrs, la lutte contre les comportements asociaux et des espaces publics pour les jeunes.
2. Le principe de laïcité, traite en principe toutes les confessions religieuses sur un pied d'égalité et protège même les pratiques religieuses jugées importantes par les membres de la société. De telles pratiques incluent des jours fériés officiels pour des grandes fêtes islamiques comme l'Aïd. Or l'interprétation du principe et sa mise en œuvre donnent lieu à des expériences et des sentiments d'inégalité de traitement. Ce rapport montre que les Marseillais musulmans connaissent le principe de laïcité et y adhèrent mais ils dénoncent certains aspects de sa mise en œuvre, par exemple le manque de volonté de négocier individuellement le respect de fêtes musulmanes dans les écoles et sur le lieu de travail.
3. La Mairie a mis en œuvre des initiatives pour lutter contre la marginalisation des personnes sur la base de la couleur de peau, l'origine ou la religion. Certaines personnes de nationalité française ne se sentent pas françaises et n'ont pas de sentiment d'être reconnues comme des citoyens français. Les organismes publics et privés devraient promouvoir et encourager toutes les initiatives qui créent des chances pour ces personnes marginalisées, en les finançant et les soutenant.

### 13.2 Education

La Mairie a des pouvoirs limités dans le domaine de l'éducation. Elle est responsable des bâtiments scolaires du primaire et des cantines et a aussi une compétence en matière d'activités extrascolaires.

La question des repas scolaires revient fréquemment dans l'étude et fait l'objet de points de vue divergents. Alors que personne ne réclame des repas vraiment halal pour



les enfants, il est certain que les enfants de familles musulmanes ne pourraient pas manger s'ils n'avaient pas l'assurance que leur repas ne contient pas de porc. La municipalité pourrait établir des directives claires à ce sujet, éventuellement en concertation avec le CRCM, comme l'a fait la ville de Lyon. Cela aurait aussi un impact sur le sentiment d'appartenance des musulmans.

L'étude a mis en évidence deux besoins essentiels en termes d'éducation. L'un concerne les élèves ayant de mauvais résultats scolaires, qui sont orientés en lycée professionnel. Les carrières scolaires qui leur sont ouvertes ne répondent pas toujours à leurs intérêts et aspirations, et n'offrent pas toujours de réelles chances d'intégration professionnelle. Résoudre ce problème demande de la part de l'Etat et de la Région une restructuration complète de ces formations, en partenariat avec les acteurs-clés des divers secteurs d'activité économique.

L'autre besoin identifié concerne la relation des enseignants et autres professionnels de l'enseignement avec l'Islam et les musulmans. Cette relation est actuellement distante et tendue, et imprégnée de l'idée que l'Islam, la laïcité et les valeurs démocratiques sont naturellement incompatibles. Il y a beaucoup à faire et la Ville pourrait jouer ici un rôle important, en lançant le mouvement et en le soutenant.

## Recommandations

4. Le Rectorat devrait promouvoir la longue présence de l'Islam méditerranéen en France dans ses programmes scolaires et les livres de classe. Il existe à cet égard des ressources non exploitées au niveau local et national, y compris des universitaires, des responsables religieux et autres professionnels qui peuvent contribuer à créer le matériel éducatif nécessaire pour mettre en valeur la contribution historique et la présence de citoyens français de culture islamique. Le rectorat, en lien avec les services éducatifs de la Ville de Marseille, pourrait encourager dans les écoles et établissements des projets expérimentaux pour tous les niveaux de la scolarité.
5. Le ministère de l'Education, la Mairie de Marseille et divers acteurs privés pourraient travailler ensemble à nourrir un sentiment de solidarité et d'unité, pour développer un système éducatif dans lequel tous cohabitent mieux avec leurs différences.
6. Le Ministère de l'Education Nationale devrait évaluer la nature et le type d'éducation proposée aux élèves qui suivent une filière professionnelle, en vue d'offrir une gamme de formations, y compris académiques, qui répondent aux aspirations et intérêts autres que strictement professionnels. Les formations purement professionnelles pour les jeunes dans de telles filières peuvent se révéler nuisibles dans le sens où elles risquent de limiter leurs chances d'intégration et de participation à la société à l'âge adulte. Même en tenant compte du fait qu'une telle recommandation implique une révision des structures éducatives françaises, les autorités locales, régionales et nationales de

l'enseignement auraient tout intérêt à envisager des programmes alternatifs offrant la possibilité d'améliorer l'intégration et la participation de tous à la société.

### 13.3 Emploi

Dans ce domaine, les deux besoins majeurs relatifs aux personnes d'origine maghrébine, africaine ou comorienne à Marseille sont d'une part l'aide à leur apporter pour inclure ceux, nombreux, qui ont des bas niveaux de qualification, et d'autre part la lutte contre la discrimination ethnique, raciale et religieuse au travail et devant l'emploi.

#### Recommandations

7. Afin de mieux comprendre et combattre la discrimination sur le marché du travail, le gouvernement français, le Ministère du travail et la Mairie de Marseille devraient commander des travaux de recherche évaluant l'expérience sur le marché du travail des personnes issues de l'immigration, y compris celles du Maghreb et des Comores. Une telle recherche, étayée par des études existantes, donnerait aux décideurs politiques des outils pour améliorer les chances d'emploi des inactifs et chômeurs, et mieux comprendre les handicaps dont souffrent certains individus et certains groupes. La Mairie de Marseille a participé antérieurement à un 'plan territorial de lutte contre la discrimination ethnique et raciale au travail', un projet qui semble avoir été abandonné faute de volonté politique au niveau municipal. Ce plan devrait être réactivé. On gagnerait à utiliser un programme informatique pour enregistrer les demandes d'emploi par quartier et par origine, tel que celui mis au point par un expert et dont on dispose encore.<sup>484</sup>
8. Un nombre disproportionné de personnes d'origine maghrébine ou comorienne à Marseille quittent le système éducatif français avec un très faible niveau de formation et sont donc mal armées pour entrer sur le marché du travail. La Mairie de Marseille et le gouvernement devraient encourager le secteur public et le secteur privé à créer des apprentissages et des programmes de formation à l'intention de ces personnes, avec des perspectives intéressantes.
9. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence – CCIMP) et la *Jeune Chambre Économique* devraient inciter les entreprises à former du personnel issu de la diversité et promouvoir auprès des entreprises le 'Label Diversité', décerné par l'AFNOR qui distingue les employeurs engagés concrètement dans le respect de la diversité au travail.

<sup>484</sup> Larbi Saoudi, qui est décédé en avril 2009 pendant la recherche Fondations.

10. Des actions de parrainage devraient être développées en faveur des candidats de la diversité, en les soutenant sur le marché du travail et en leur fournissant une formation qui les rende employables et attractifs sur le marché de l'emploi. Ces actions devraient être poursuivies de manière professionnelle, sur le modèle de ce que font certaines ONG œuvrant pour la diversité dans d'autres régions de France. Ce créneau est encore vacant à Marseille, alors que le problème est massif.

#### 13.4 Logement

Dans le domaine du logement, Marseille se caractérise par une fracture raciale entre les quartiers Nord et les quartiers Sud. La ségrégation existe, en particulier pour les personnes originaires du Maghreb, d'autres parties d'Afrique et des Comores. Beaucoup sont captifs des zones où sont concentrées les personnes des mêmes origines ou des quartiers les plus défavorisés de la ville. Ce confinement ne cessera pas du jour au lendemain.

La Mairie de Marseille semble toutefois déterminée à avancer. Un engagement municipal prévoit de s'attaquer au problème des logements vétustes, en particulier dans le centre-ville avec de nouvelles stratégies et grâce à des partenariats solides en vue d'améliorer l'habitat. Afin de traiter la question des disponibilités, une carte des logements vacants est en cours d'établissement. De nouvelles relations s'établissent avec les associations citoyennes de défense des riverains. Tous semblent s'entendre aujourd'hui pour reconnaître que les résidents dont les appartements sont destinés à être réhabilités ont le droit de rester dans leur quartier.

Toutefois, la politique municipale du logement reste limitée en ce qui concerne la fracture raciale qui divise le tissu urbain. Les politiques de construction de logements sont surtout axées sur les besoins des classes moyennes, qui sont bien réels. Mais la Mairie n'a toujours pas de politique du logement social digne de ce nom et elle ne fait rien pour distribuer les populations pauvres dans les quartiers Sud. Ces dimensions devraient faire partie intégrante des actions en faveur du droit au logement et de la mixité sociale.

#### Recommandations

11. Les responsables du logement à la Ville et à MPM devraient veiller à une distribution équitable des logements sociaux dans la ville et dans l'agglomération afin de combattre la ségrégation ethnique et sociale. Actuellement, à Marseille, les logements sociaux sont largement situés dans les quartiers Nord, qui abritent essentiellement les habitants des couches pauvres et de l'immigration. Les logements sociaux devraient être accessibles à toutes les catégories et origines, y compris dans les quartiers Sud de Marseille, ce qui améliorerait l'accès à des logements décents. Des quartiers de véritable mixité sociale et ethnique serviraient à combattre les fractures de classe et d'origine.

12. Afin de ménager une meilleure représentation et une diffusion efficace de l'information, la Mairie de Marseille et les offices HLM devraient avoir davantage de résidents dans les commissions chargées d'attribuer les logements sociaux. Le modèle de la commission départementale de médiation de la loi DALO serait un exemple à suivre. En outre, les représentants de la Ville de Marseille devraient créer des modes de communication plus efficaces pour les résidents des grandes cités afin qu'ils puissent exprimer leurs préoccupations sur la qualité des logements et leurs conditions de vie.
13. L'ANRU et la Mairie de Marseille devraient activer le programme de rénovation urbaine du 3<sup>ème</sup> arrondissement. De tels programmes visant à améliorer et réhabiliter les grands ensembles sont efficaces pour mettre à niveau le cadre de vie et le projet du 3<sup>ème</sup> arrondissement sera particulièrement bienvenu.
14. L'État devrait de son côté revoir l'impact d'une législation qui stipule que pour bénéficier de tous les droits après la retraite, il faut vivre un certain nombre de mois par an en France. Cette exigence impose des restrictions particulières aux immigrés âgés de la première génération dont les familles ne vivent pas en France. Les conditions qu'ils doivent satisfaire pour faire valoir leurs droits les empêchent de choisir librement leur lieu de résidence au moment de la retraite. Ils continuent donc à vivre dans leur vieillesse une existence solitaire loin de leur famille.

### 13.5 Santé et bien-être

Au cours des dernières années, il y a eu au niveau national une sérieuse réflexion sur l'inégalité des citoyens face aux soins de santé et la sécurité sociale. Des initiatives de médecine préventive et de proximité ont été récemment testées dans les quartiers populaires de Marseille, où sont concentrés un grand nombre d'habitants d'origine arabe et africaine. Mais comme nous l'avons souligné, les musulmans subissent le double handicap de la pauvreté et de l'ethnicité, une situation de double stigmatisation qui est souvent difficile à accepter.

Marseille est l'une des villes de France où les inégalités en matière de santé et de sécurité sociale sont les plus criantes. Alors que les autorités locales semblent avoir du mal à prendre des sanctions adéquates contre les médecins ou les hôpitaux privés qui ne respectent pas le principe de l'égalité des soins de santé, en particulier par l'application inégale de la CMU, elles peuvent toutefois jouer un rôle de premier plan en établissant des programmes de santé préventifs à l'intention des habitants des quartiers populaires.

#### Recommandations

15. Cette recherche a montré que parmi les problèmes de santé, il y a le refus de certains professionnels de santé de traiter les patients bénéficiant de la

couverture maladie universelle (la CMU). Pour veiller à ce que tous jouissent de soins de santé adéquats, les services sanitaires de la Mairie de Marseille ont lancé les programmes de médecine préventive de proximité, qui offrent des conseils préventifs et des soins médicaux en divers endroits de Marseille, plus particulièrement dans les quartiers plus défavorisés. Ce type d'initiatives peut être renforcé et maintenu avec le soutien de la profession médicale et des services sanitaires locaux. A cet égard, l'AP-HM peut servir de médiateur et de principal référent institutionnel.

16. Il est important que ces solutions ne deviennent pas des alternatives aux structures médicales existantes et ne créent pas un système de santé à deux vitesses. Il est crucial que toutes les initiatives nouvelles visant un soutien médical de proximité soient intégrées dans les politiques sanitaires existantes et que de tels efforts incluent dans le système les services destinés aux patients nécessiteux.
17. Dans les années à venir, Marseille pourrait devenir une ville-pilote dans la lutte contre ce qu'on appelle la 'fracture médicale', et pour la défense d'une démocratie de la santé. Plus spécifiquement, les décideurs politiques locaux, la Mairie notamment, devraient prendre une position plus ferme pour veiller à ce que la charte du patient soit respectée dans tous les hôpitaux de la ville, plus spécifiquement en termes de respect des droits spirituels et religieux des patients. A condition que les demandes des patients de religion musulmane n'aillent pas à l'encontre des principes de laïcité dans les hôpitaux, elles doivent être satisfaites dans le cadre de la loi. A cet égard, le Maire peut assumer une fonction de médiateur, de sorte que les hôpitaux de Marseille reflètent mieux la cohabitation fraternelle qui existe dans d'autres secteurs de la ville. *Marseille Espérance* pourrait inspirer une sorte d'*Hôpital Espérance* pour que toutes les communautés religieuses et philosophiques bénéficient du même traitement dans les hôpitaux marseillais.

### 13.6 Police et sécurité

Les comportements discriminatoires et les contrôles de police systématiques de personnes sur la base de leur origine ethnique ou raciale ont fait l'objet d'une étude récente de l'Initiative Justice des Fondations pour une société ouverte ainsi que d'autres organisations. Ces études, comme la présente sur Marseille, mettent en évidence la nécessité pour les institutions françaises de lutter contre les préjugés et les discriminations dans la police. En même temps, les résultats de l'étude sur les Marseillais musulmans montrent que les forces de police marseillaises possèdent une bonne connaissance de la ville et des quartiers et sont conscientes la nécessité de trouver une réponse équilibrée et satisfaisante à leurs relations avec les communautés ethniques, raciales et religieuses de Marseille.

Les stratégies mises en œuvre devraient reconnaître la nécessité de veiller à ce que toutes les parties d'un territoire soient incluses dans les efforts de police de proximité, et à ne pas créer des zones de non-droit. L'action de la police de proximité ne devrait pas être perçue comme symptôme d'une zone de forte criminalité et devrait au contraire renforcer le sentiment de protection et d'appartenance de tous les résidents.

En dépit de quelques améliorations notables au cours des cinq dernières années, les relations entre les autorités locales et les Marseillais musulmans sont encore dominées par les questions sécuritaires et une atmosphère de suspicion. C'est une situation regrettable quand on sait que les musulmans représentent près d'un tiers de la population de Marseille. Il y a toutefois un réel potentiel de changement dans trois domaines particuliers.

### Recommandations

18. La Mairie de Marseille doit entamer le dialogue avec toutes les composantes de l'Islam dans la ville, sans préjuger de leurs orientations religieuses ou philosophiques. L'épouvantail du fondamentalisme et de l'Islam radical ne doit plus faire obstacle aux avancées dans le dossier des lieux de culte musulmans dans la ville. La future grande Mosquée ne doit pas être conçue comme une opportunité pour davantage de contrôle policier mais plutôt comme un lieu d'échange et de dialogue. Dans le même sens, la Mairie pourrait envisager d'ouvrir *Marseille Espérance* à d'autres voix musulmanes plus jeunes, tant laïques que religieuses.
19. Il est crucial que la politique de sécurité urbaine soit basée sur des principes universels afin d'éviter toute stigmatisation des quartiers dits 'ethniques', 'arabes' ou 'musulmans'. La politique de vidéosurveillance, que la Mairie a récemment décidé d'étendre, ne doit pas se limiter exclusivement aux zones dites ethniques, mais doit couvrir le territoire de Marseille dans son ensemble, les quartiers riches comme les quartiers pauvres, les zones 'blanches' comme les zones 'de couleur'. Aussi légitime soit-il pour les autorités locales de se doter d'une politique sécuritaire, elle doit protéger tous les citoyens et s'appliquer à tous de la même manière.
20. Le recrutement dans la police municipale, placé directement sous l'autorité du maire, devrait refléter davantage la diversité culturelle de la ville. Il ne s'agit en aucun cas de créer une 'force de police ethnique' qui reflèterait la composition ethnique d'un quartier, mais au contraire, de déployer un corps de police municipale diversifié de sorte que les résidents de Marseille prennent conscience que la sécurité de la ville est l'affaire de tous, quelle que soit leur origine.
21. La police de Marseille devrait rendre systématiquement compte des interpellations et des contrôles d'identité dans la rue. Cela peut se faire en utilisant de simples formulaires où figurent la date, l'heure et le lieu du

contrôle de police, le nom de l'officier de police, le fondement légal du contrôle, l'origine ethnique et la nationalité des personnes contrôlées. Ces formulaires peuvent servir à analyser les pratiques de police et le profilage ethnique, à encourager les officiers de police à faire des contrôles d'identité bien fondés et à rendre la police responsable de ses actes devant les pouvoirs locaux ; ils peuvent servir de preuve dans des cas de profilage ethnique.

### 13.7 Participation et citoyenneté

Les Marseillais musulmans sont politiquement sous-représentés et leur position s'est à peine améliorée au cours des dernières années. Il y a moins de dix représentants au niveau municipal (sept pour être précis), et une trentaine de conseillers d'arrondissement d'origine immigrée (maghrébine, africaine et comorienne). Cette situation est aggravée par des tactiques de subordination qui réduisent souvent les musulmans au rang de pions électoraux que les politiciens s'échangent, voire de simples stocks de votes, privés de réelles opportunités de participer aux plateformes électorales ou aux décisions politiques.

Certains musulmans interrogés ont exprimé une amertume à l'égard du système politique de Marseille et considèrent que les dirigeants politiques locaux ont délibérément conservé les vestiges d'un système et de tactiques hérités du passé colonial de la France. Ces frustrations civiques et politiques présentent un danger de déboucher sur des émeutes et des troubles sociaux, similaires à ceux qui ont secoué les banlieues parisiennes pendant l'hiver 2005. Il est donc urgent que les partis politiques, les syndicats et les associations de Marseille engagent ensemble une réflexion sur la représentation politique des quartiers populaires en général et des résidents issus de l'immigration en particulier.

#### Recommandations

22. Les conseillers municipaux de Marseille devraient se mobiliser au-delà des clivages politiques pour lancer une vaste consultation civique et encourager des campagnes de sensibilisation en direction des quartiers populaires de même que des quartiers plus aisés, dont les résidents croient souvent qu'ils sont les seuls vrais Marseillais, face aux Marseillais 'importés' (arabes, noirs, musulmans...). Il faut à cet égard remarquer non sans regret que la Mairie de Marseille s'intéresse davantage au dialogue interreligieux (via le dispositif *Marseille Espérance*) qu'au dialogue politique entre les diverses composantes de la population. Les Marseillais musulmans aspirent aussi à être considérés comme des acteurs de la vie politique de la ville et pas seulement comme des individus religieux dont le destin pourrait être placé entre les mains de leaders ethniques cooptés par les pouvoirs locaux.
23. La tradition marseillaise de démocratie locale a une longue histoire grâce à la création des Comités d'Intérêt de Quartiers (CIQ) qui date de la fin du dix-

neuvième siècle. Ces comités constitués d'une petite part de la population et qui sont formés de résidents âgés généralement issus des classes moyennes et supérieures sont aujourd'hui jugés dépassés, aussi bien en termes de fonctionnement interne que de représentation. La Mairie de Marseille et les dirigeants de ces comités sont invités à repenser la composition et le fonctionnement de ces comités, qui pourraient être revitalisés par l'apport de représentants de la diversité marseillaise. Une modernisation des CIQ pourrait constituer le premier pas d'une campagne pour restaurer la démocratie locale et créer un ensemble plus représentatif de commissions locales reflétant les origines et les problèmes de la population marseillaise.

### 13.8 Le rôle des médias

Au début du 21<sup>e</sup> siècle, les médias jouent un rôle majeur pour façonner les représentations, attitudes et comportements à l'égard des diverses composantes de la société française en nourrissant des valeurs de tolérance autant qu'en encourageant les rejets. A Marseille, il est indéniable que les journaux régionaux sont des acteurs de premier plan dans la légitimation des vagues migratoires comme dans la propagande nationaliste et xénophobe. Ici, la presse locale, davantage même que les journaux nationaux, a un rôle exemplaire à tenir dans la propagation des notions de démocratie locale.

Marseille est souvent dépeinte comme une des rares villes qui a réussi la diversité culturelle dans les médias. Une analyse de la situation des médias marseillais montre au contraire que Marseille a pris du retard sur les autres villes dans ce domaine et que la population d'origine immigrée est généralement invisible ou fantomatique dans les médias. En fait, les leaders d'opinion et les autorités locales semblent se satisfaire de l'existence de médias ethniques réduits à des positions subordonnées, au service de leur seule communauté, et qui entretiennent une certaine nostalgie parmi les Musulmans. Ces types de médias communautaires sont déconnectés des aspirations et des exigences des jeunes générations de musulmans marseillais.

Les rares médias donnant la parole aux quartiers populaires et aux Marseillais issus de l'immigration connaissent d'importantes difficultés matérielles et financières. Leurs maigres ressources proviennent pour la plupart d'organes nationaux et non des institutions locales.

#### Recommandations

24. Les organes audiovisuels locaux et nationaux, les journaux et les maisons d'édition devraient prendre des mesures pour s'assurer que leurs équipes rédactionnelles soient représentatives de la diversité de la société française.
25. L'École de journalisme de Marseille devrait encourager le recrutement de jeunes journalistes qualifiés issus de diverses catégories ethniques et sociales et



soutenir une nouvelle génération de journalistes reflétant la diversité de la société. L'École devrait devenir une institution pilote pour accoître la diversité dans la profession journalistique. Ce serait une mesure importante pour que les leaders d'opinion et les médias locaux combler l'intervalle qui les sépare des résidents musulmans.

26. Plus généralement, les écoles de journalisme devraient envisager de proposer des formations montrant l'éthique du reportage et des formations anti-discrimination.

## APPENDICE 1. BIBLIOGRAPHIE

### En anglais

- Bowen, John. *Why the French don't like Headscarves. Islam, the State, and Public space.* (Pourquoi les Français n'aiment-ils pas le foulard. L'Islam, l'Etat et l'espace public) Princeton : Princeton University Press, 2008
- Brubaker, Rogers and Frederick Cooper. « Beyond Identity », *Theory and Society* 29 (2000), p. 1–47
- Laborde, Cecile. *Critical Republicanism. The Hijab Controversy and Political Philosophy.* (Republicanisme critique. Controverse sur le hidjab et philosophie politique) Oxford : Oxford University Press, 2008
- Lawrence, Jonathan et Justin Vaisse. *Integrating Islam. Political and Religious Challenges in Contemporary France.* (Intégrer l'Islam. Défis politiques et religieux dans la France contemporaine), Washington, DC : Brookings Institute Press, 2006
- Modood, Tariq. « Muslims and European Multiculturalism » (Les musulmans et le multiculturalisme européen). In Richard Lewis, ed., *Multiculturalism Observed.* Bruxelles : VUB Press, 2006, p. 107–132
- Open Society Institute. *Profiling Minorities : A Study of Stop-and-Search Practices in Paris.* (Profilage des minorités : une étude des pratiques de contrôles d'identité et de fouilles à Paris) New York : Open Society Justice Initiative, juin 2009
- Schwalbe, Michael, Sandra Godwin, Daphne Holden, Douglas Schrock, Shealy Thompson et Michele Wolkomir. « Generic Processes in the Reproduction of Inequality : An Interactionist Analysis » (Processus génériques de reproduction des inégalités : une analyse interactionniste), *Social Forces* 79(2) (décembre 2000), p. 419–452

### En français

- Fondation Abbé Pierre, *L'état du mal-logement en France.* Rapport annuel. 2009
- Albert, Odile. « Une radio multiculturelle à Marseille : Radio Gazelle ». In Pascal Berque, Evelyne Foy and Bruce Girard, eds, *La passion radio. Vingt-trois expériences de radio participative et communautaire à travers le monde.* Paris : Syros/Alternatives, 1993, p. 215–219
- AMNYOS. *Diagnostic sur les discriminations ethniques ou raciales dans l'accès à l'emploi et le monde du travail dans les Bouches-du-Rhône.* Rapport destiné au FASILD. Marseille, avril 2005
- Anselme, Michel. *Du bruit à la parole. La scène politique des cités.* La Tour d'Aigues : Ed. De l'Aube, 2000
- Armand, A. et B. Gille. *La contribution de l'éducation prioritaire à l'égalité des chances des élèves.* Rapport au Ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Paris : IGEN-IGAEN, 2006

- Ascaride, Gilles et Salvatore Condro. *La ville précaire. Les « isolés » du centre-ville de Marseille*. Paris, L'Harmattan, 2001
- Baille, Barbara. « Chinois de Marseille » (notes de recherche), *Revue européenne des migrations internationales* 11(1) (1995), p. 115–124
- Bancel, Nicolas, Pascal Blanchard et Françoise Vergès. *La République coloniale. Essai sur une utopie*. Paris : Albin Michel, 2003
- Barbey, Amélie. « Institutions et acteurs religieux chez les Comoriens de Marseille », *Migrations Société* 19(111–112) (mai–août 2007), p. 17–39
- Barbey, Amélie. *La Socialisation des Comoriens à Marseille. Conservation et métamorphose des rôles et des usages sociaux en migration*. Thèse de doctorat d'Ethnologie, Université d'Aix-Marseille I, 2008
- Bassiouni, M. « La naissance du collège-lycée al-Kindi à Decines : une réussite conflictuelle ». In *L'Année du Maghreb 2008*. Paris : Editions du CNRS 2008, p. 401–422
- Belhadj, Marnia. « Quelle professionnalisation dans le travail social pour les diplômés issus de l'immigration ? », *Formation Emploi* 94 (avril–juin 2006), p. 73–92
- Berque, Jacques. *L'immigration à l'école de la République*. Paris : La documentation française, 1985
- Birnbaum, Pierre, ed. *Histoire politique des Juifs de France*. Paris : Presses de Sciences Po, 1990
- Blanchy, Sophie. « Les Comoriens, une immigration méconnue », *Hommes & Migrations* 1215 (septembre–octobre 1998), p. 5–21
- Boëldieu, Julien et Suzanne Thave. « Le logement des immigrés en 1996 », *INSEE Première* 730 (août 2000)
- Bouzar, Dounia. *Allah, mon boss et moi*. Paris. Editions Dynamiques Diversité, 2008
- Bresson, Thomas. « Les mutations des structures socio-résidentielles marseillaises entre 1990 et 1999 », *Faire savoirs* 5 (2005), p. 21–32
- Brinbaum, Y. et A. Kieffer. « D'une génération à l'autre, les aspirations éducatives des familles immigrées : ambition et persévérance ». *Education & formations* 72 (septembre 2005), p. 53–75
- Brouard, Sylvain et Vincent Tiberj. *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*. Paris : Presses de Sciences Po, 2005
- Caille, Jean-Paul. « Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés », *Education & formations* 74 (avril 2007), p. 117–142
- Caisse nationale de l'Assurance-maladie des travailleurs salariés. « Historique complet de la CMU, 2009 ». Disponible sur le site [www.ecosante.fr/FRANFRA/582.html](http://www.ecosante.fr/FRANFRA/582.html) (consulté en janvier 2011)

- Cayrol, Roland. « Présentation d'un sondage d'opinion sur l'identité nationale ». In Islam & laïcité.org, *Islam et identité nationale. Identités, appartenances, diversités*. Paris : L'Harmattan, 2009, p. 43–58
- Cediey, Eric et François Foroni. *Les discriminations à raison de l'origine dans les embauches en France. Une enquête nationale par tests de discrimination selon la méthode du BIT*, Rapport BIT. Genève : BIT, mars 2007
- Césari, Jocelyne. *Être musulman en France. Associations, militants et mosquées*. Paris : Karthala, 1994
- CEREQ. Enquête *Génération 98*. Paris : La Documentation française, Collection Etudes et Recherches, 2005
- Charles, F. et F. Legendre. *Les enseignants issus des immigrations. Modalités d'accès au groupe professionnel, représentations du métier et de l'école*. Paris : Sudel, 2006
- Charon, Jean-Marie. « La presse quotidienne régionale et l'immigration », *Les Cahiers du Journalisme* (École supérieure de journalisme de Lille) 4 (juin 1998), p. 40
- Charte de l'aumônerie musulmane à l'hôpital. Disponible sur le site <http://aumonerie-musulmane.over-blog.com/article-18547203.html> (consulté en janvier 2011)
- Cognet, Marguerite. « Quand l'ethnicité colore les relations dans l'hôpital », *Hommes & Migrations* 1233 (2001), p. 101–107
- Conseil d'Etat. Rapport *public 2004. Jurisprudence et avis de 2003. Un siècle de laïcité*. Paris : La Documentation française, 2004
- Cukrowicz, Hubert et J.-M. Duprez. « Les représentations des rapports sociaux entre communautés nationales. Le cas des jeunes de Roubaix », *Revue française de sociologie* 30(2) (avril–juin 1992), p. 257–279
- DARES (Ministère du travail). *Premières synthèses Informations*. « Le CIVIS », janvier 2008. Disponible sur le site <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2008.01-02.2.pdf> (consulté en janvier 2011)
- Dassetto, Felice et Albert Bastenier. *L'Islam transplanté. Vie et organisation des minorités musulmanes de Belgique*. Anvers : EPO, 1984
- Debray, R. *L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque*. Paris : La Documentation française, 2002
- Defferre, G. « Entretien avec Claude Lanzmann », *Les Temps Modernes* 452–454 (1984), p. 1573–1574
- Deltombe, Thomas. *L'Islam imaginaire. La construction médiatique de l'islamophobie*. Paris : La Découverte, 2005
- Desrumaux, Gilles. « Que sont les foyers devenus ? », *Plein droit* 68 (avril 2006), p. 11–15
- Dhume-Sonzogni, Fabrice. *Racisme, antisémitisme et « communautarisme ». L'école à l'épreuve des faits*. Paris : L'Harmattan, 2007

- Donzel, André et Nicolas Maisetti. « Réseaux politiques locaux et internationalisation des villes : Marseille et le projet euroméditerranéen ». Papier présenté au Congrès de l'AFSP, Grenoble, 2009
- Doytcheva, Milena. *De la lutte contre les discriminations ethno-raciales à la « promotion de la diversité »*. Une enquête sur le monde de l'entreprise. Rapport de la MIRE (Mission de la recherche, Ministère du travail), Paris, décembre 2008
- Dubar, C. *La Crise des identités : l'interprétation d'une mutation*. Paris : PUF, 2000
- Duthu, Françoise. *Le maire et la mosquée. Islam et laïcité en Ile-de-France*. Paris : L'Harmattan, 2008
- Etienne, Bruno. « Marseille comme exemple d'interaction ville/religions : l'association Marseille Espérance ». In Franck Frégosi et Jean-Paul Willaime, eds, *Le religieux dans la commune. Les régulations locales du pluralisme religieux en France*. Genève : Labor et Fides, 2001
- Fauroux, Roger. *Lutte contre les discriminations ethniques dans le domaine de l'emploi*. Rapport. Paris : Haut Comité pour l'Intégration (HCI), 2005
- Frégosi, Franck, ed. *L'exercice du culte musulman en France. Lieux de prière et d'inhumation*. Etudes et Recherches du FASILD. Paris : La Documentation française, 2006
- Alain Frickey, Alain et Jean-Luc Primon. *Jeunes diplômés issus de l'immigration : insertion professionnelle ou discrimination ?* Paris, La Documentation française, Collection Etudes et Recherches, 2005
- Galembert, Claire de, ed. « Le voile en procès », numéro spécial de *Droit et société* 68, 2008
- Gastaut, Yvan. « La flambée raciste de 1973 en France » (2) (1993), p. 61–75
- Gastaut, Yvan. « Marseille cosmopolite après les décolonisations : un enjeu identitaire », *Cahiers de la Méditerranée* 67 (2003). Disponible sur le site <http://cdlm.revues.org/index134.html> (consulté en janvier 2011)
- Gastaut, Yvan. « Marseille, épicerie de la problématique du racisme en 1973 », *Migrance* 25 (3<sup>e</sup> trimestre 2005), p. 20–21
- Geisser, Vincent. *Ethnicité républicaine. Les élites d'origine maghrébine dans le système politique français*. Paris : Presses de Sciences Po, 1995
- Geisser, Vincent. « La mairie de Marseille a-t-elle une politique musulmane ? », *Aujourd'hui Afrique*, mai 2002
- Geisser, Vincent. « L'intégration : réflexion sur une problématique post-coloniale ». In Pascal Blanchard et Nicolas Bancel, eds, *Culture post-coloniale 1961–2006*. Paris : Autrement, 2006, p. 145–164
- Geisser, Vincent et Schérazade Kelfaoui. « Existe-t-il un 'vote maghrébin' à Marseille ? », *Revue Méditerranéenne d'Études Politiques* 2 (1996), p. 149–169
- Geisser, Vincent et Schérazade Kelfaoui. « Marseille 2001 : la communauté réinventée par les politiques. Enjeux municipaux autour de la communauté musulmane », *Migrations Société* 13 (77) (septembre–octobre 2001), p. 55–77

- Geisser, Vincent et Aziz Zemouri. *Marianne et Allah. Les politiques français face à la « question musulmane »*. Paris : La Découverte, 2007
- Gilles, Suzanne. « L'économie urbaine des mondes de la musique. Le district rap marseillais », *Les Annales de la recherche urbaine* 101 (novembre 2006), p. 75–81
- Grisay, Aletta. « Evolution des acquis cognitifs et socio-affectifs des élèves au cours des années de collège » Paris, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche », *Note d'information* 97-26. Paris : Ministère de l'Education Nationale, 1997, p. 4
- Houard, Noémie. « Logement social, droit au logement, et mixité. De la mise sur agenda aux pratiques locales ». Thèse de doctorat, IEP Paris, mars 2008
- Isaac, Mario. « Marseille et la fin du XXème siècle. Crise d'un système urbain, économique et politique ». In *Marseille ou le présent incertain*. Cahiers Pierre-Baptiste. La Tour d'Aigues : Ed. Actes Sud, 1985
- Jaillet, Jean-Claude. *Logement des immigrés en Provence-Alpes-Côte d'Azur : une réalité contrastée*. INSEE/ACSE, Rapport d'étude. Marseille, septembre 2008
- Jordi, Jean-Jacques. *1962 : l'arrivée des Pieds-Noirs*. Paris : Autrement, 2002
- Kelfaoui, Schérazade. « Un vote maghrébin en France », *Hérodote* 80 (1<sup>er</sup> trimestre 1996), p. 130–155
- Lacoste, Yves. *Vive la Nation. Destin d'une idée géopolitique*. Paris : Fayard, 1998
- Léger, A. et G. Langouët. *Le choix des familles : école publique ou école privée ?* Paris : Faber, 1997
- Lévy, Isabelle. *La religion à l'hôpital. Laïcité et respect du culte, refus des soins, interdits alimentaires, rites funéraires*. Paris : Presses de la Renaissance, 2004
- Lévy, Laurent. *Le Spectre du communautarisme*. Paris : Amsterdam, 2005
- Lorcerie, F. « Laïcité 1996. La République à l'école de l'immigration ? », *Revue française de Pédagogie* 117 (octobre–novembre–décembre 1996), p. 53–85
- Lorcerie, F. *La politisation du voile. En France, en Europe et dans le monde arabe*. Paris : L'Harmattan, 2005
- Lorcerie, F. *Cités cosmopolites. Sur les identités sociales des lycéens marseillais*. Rapport pour le FASILD. Aix-en-Provence : IREMAM-CNRS, janvier 2005
- Marlière, Eric. *La France nous a lâchés! Le sentiment d'injustice chez les jeunes de cités*. Paris : Fayard, 2008
- Mattina, Cesare. « Mutations des ressources clientélares et construction des notabilités politiques à Marseille, 1970–1990 », (1970–1990), *Politix* 17(67), Paris, 2004, p. 155
- Merle, P. *L'Elève humilié. L'école un espace de non-droit ?* Paris : PUF, 2005
- Meuret, Denis. « L'efficacité de la politique des zones d'éducation prioritaire dans les collèges », *Revue française de pédagogie* 109 (octobre–novembre–décembre 1994), p. 41–64

- Meurs, Dominique, Ariane Pailhé et Patrick Simon. « Persistance des inégalités entre générations liées à l'immigration », *Population* 61(5–6) (2006), p. 763–802
- Milza, Pierre, ed. *Les Italiens de France de 1914 à 1940*. Rome : Ecole française de Rome, 1986
- Moghira, Anouar. « Immigration et médias régionaux : la vision maghrébine », *Les Cahiers du Journalisme* (École supérieure de journalisme de Lille) 4 (juin 1998), p. 55–56
- Moisan, C. et J. Simon. *Les déterminants de la réussite scolaire en zone d'éducation prioritaire*. Paris : IGEN-IGAEN, septembre 1997
- A. Moreau, « L'importance de l'identité locale chez les adolescents marseillais », *Faire savoirs* 5 (2005), p. 33–38
- Morineau, M. « Laïcité et Islam. Conception, naissance et disparition d'une commission engage », *Diasporiques/Cultures en mouvement* 4 (décembre 2008), p. 79–85
- Observatoire des violences policières illégitimes (OVPI) des Bouches-du-Rhône. Rapport 2006/2007. Marseille, avril 2008
- Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS). « Rapport 2008 ». Marseille, November 2008. Disponible sur le site <http://www.ville.gouv.fr/?Rapport-2008-de-l-ONZUS-novembre>
- Observatoire régional de la santé PACA. « Les équipements hospitaliers », *Tableau de bord Marseille* ] 2003. Disponible sur le site [www.se4s-orspaca.org](http://www.se4s-orspaca.org)
- Péraldi, Michel et Michel Samson. *Gouverner Marseille. Enquête sur les mondes politiques marseillais*. Paris : La Découverte, 2005
- Poiret, Christian. *Familles africaines en France*. Paris : CIEMI L'Harmattan, 1996
- Conseil Régional du Culte Musulman (CRCM) Rhône-Alpes, « Aumônerie des hôpitaux ». Disponible sur le site [www.crcm-ra.org/pdf/aumonerie.pdf](http://www.crcm-ra.org/pdf/aumonerie.pdf)
- Romhild Benkaaba, Katrine. « Communautés communicantes : étude de quatre radios à Marseille », *Revue européenne des migrations internationales*. 2 (2003), p. 127–140
- Sanmarco, Philippe et Bernard Morel. *Marseille l'endroit du décor*. Aix-en-Provence : Edisud, 1985, p. 34–35
- Sala Pala, Valérie. « La politique du logement social est-elle raciste ? L'exemple marseillais », revue en ligne, *Faire Savoirs* 6 (mai 2007). Disponible sur le site [http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/47/66/57/PDF/article\\_faire\\_savoirs\\_FINAL\\_pdf.pdf](http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/47/66/57/PDF/article_faire_savoirs_FINAL_pdf.pdf)
- Sayad, Abdelmalek, Jean-Jacques Jordi et Emile Témime. *Migrance. Histoire des migrations à Marseille*. Aix-en-Provence : Edisud, vol. 4, 1991
- Sayad, Abdelmalek, Jean-Jacques Jordi et Emile Temime. « Des mots et des hommes ». In Sayad et al., *Migrance. Histoire des migrations à Marseille*, vol. 4. Aix-en-Provence : Edisud, 1991, p. 99–100
- Schnapper, Dominique. *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*. Paris : Gallimard, 1991

- Schwartz, Bertrand. *Rapport sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes*. Paris : La Documentation française, 1982; nouvelle édition Apogée, 2007
- Simon, Patrick. « Le logement des immigrés », Note, *Populations & Sociétés* 303 (juillet 1995)
- Simon, Patrick. « Les immigrés et le logement : une singularité qui s'atténue », *Données sociales*, INSEE : 1996, p. 421–428
- Simon, Patrick. « Le logement social en France et la gestion des populations à risques », *Hommes et Migrations* 1246 (novembre–décembre 2003), p. 76–91
- Simon, Patrick. « Comment la lutte contre les discriminations est-elle passée à droite ? », *Revue Mouvements* 52 (décembre 2007). Disponible sur [http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=MOUV\\_052\\_0153](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=MOUV_052_0153)
- Simon, Patrick et Thomas Kirszbaum. « Les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social ». *Note 3 of the GELD* (Groupe d'études et de lutte contre les discriminations) Paris, 2001 (non publié)
- Souid, Sihem. *Omerta dans la police. Abus de pouvoir, homophobie, racisme et sexisme*. Paris : Le Cherche-Midi, 2010
- Tap, Pierre. « Identité », *Encyclopaedia Universalis*. Chicago IL : Encyclopaedia Britannica, 1989, p. 899
- Tavan, Chloé. « Ecole publique, école privée. Comparaison des trajectoires et de la réussite scolaires », *Revue française de sociologie* 45(1) (2004), p. 133–165
- Témime, Emile. « Marseille, ville de migrations », *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 7(1) (1985), p. 37–50
- Témime, Emile. « Marseille XXe : de la dominante italienne à la diversité maghrébine », *Revue européenne des migrations internationales* 11(1) (1995), p. 9–19
- Tiberj, Vincent. *La Crispation hexagonale*. Paris : Plon, 2008
- Tribalat, Michèle. « La réussite au bac des jeunes d'origine étrangère », *Hommes et Migrations* 1201 (septembre 1996), p. 35–43
- Vallet, L.-A. et J.-P. Caille. « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. Une étude d'ensemble », *Les dossiers d'Education & formations* 67 (avril 1996)
- Viard, Jean. « Marseille : quand Le Pen occupe la ville », *Le Journal des élections* 1 (avril-mai 1988).
- Weinstock, Daniel. « Identités et sociétés multiculturelles ». In Islam & laïcité.org, *Islam et identité nationale*. Paris : L'Harmattan, 2008
- Wiewiorka, Michel, ed. *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*. Paris : La Découverte, 1996
- Zakaria, Houssen *Familles comoriennes face au collège*. Paris : CIEMI/L'Harmattan, 2000



Zalio, Pierre-Paul. *Grandes familles de Marseille au XXe siècle. Enquête sur l'identité économique d'un territoire portuaire*. Paris : Belin, 1999

### Communications officielles

Circulaire no. DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée. Disponible sur le site [www.sersante.com/chartepatient/texte\\_charte/articles.html](http://www.sersante.com/chartepatient/texte_charte/articles.html) (consulté en janvier 2011)

Extrait de la circulaire ministérielle no. 95-22 du 6 mai 1995 relative aux droits des patients hospitalisés. Disponible sur le site [www.aumoneriedeshopitaux54.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=7:charte-du-patient-hospitalise-abregee-&catid=10:textes-officiels&Itemid=12](http://www.aumoneriedeshopitaux54.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=7:charte-du-patient-hospitalise-abregee-&catid=10:textes-officiels&Itemid=12) (consulté en janvier 2011)

### Lois

*Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat*. Disponible sur le site [www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006070169&dateTexte=20090818](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006070169&dateTexte=20090818) (consulté en janvier 2011)

*Loi no. 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions*. Disponible sur le site [www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068736&dateTexte=20090828](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068736&dateTexte=20090828) (consulté en janvier 2011)

*Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains* [www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005630252&dateTexte=20110412](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005630252&dateTexte=20110412)

*Loi no. 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, Titre II*. Disponible sur le site [www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000227015](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000227015) (consulté en janvier 2011)

*Loi no. 2007-297, les pouvoirs de police du maire*. *Journal officiel de la République française* 5, 7 mars 2007. Disponible sur le site [www.police.online.fr/maire.htm](http://www.police.online.fr/maire.htm) (consulté en janvier 2011)

*Loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires*. *Journal officiel de la République française*. 0167, 22 juillet 2009. Disponible sur le site [www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00020879475&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00020879475&dateTexte=&categorieLien=id) (consulté en janvier 2011)

## APPENDICE 2. LISTE DES PERSONNALITES INTERVIEWEES

**Abderrahmane Abou Diarra**, expert-comptable, membre de Marseille-Espérance, président du Club Diversité de Marseille

**Samira Agem**, ancienne directrice de projet à la mission locale pour l'insertion des jeunes, Club Régional d'Entreprises Pour l'Insertion (CREPI, groupe Eiffage)

**Azedine Aïnouche**, directeur de l'Institut Méditerranéen des Etudes Islamiques (IMEM)

**Achim Allik**, militant associatif, Espace des Franco-algériens et Algériens de la région PACA

**Frédéric Archelas**, DDE13, Service du Logement et de la Ville, Ministère de l'Équipement

**Kader Attia**, directeur d'une association d'aide au logement

**Slah Bariki**, chargé de mission au cabinet du maire de Marseille, membre de Marseille Espérance

**Jeannette Belaadi**, cadre de santé, Hôpital Nord de Marseille

**Mohammed Bensaada**, militant associatif, fondateur de *Quartiers Nord/Quartiers Forts* NGO

**Karima Berriche**, directrice d'un centre social dans les quartiers Nord de Marseille, militante associative

**Mme Boilleau**, proviseure du lycée professionnel *La Viste*, Marseille, 15<sup>ème</sup> arrondissement

**Fathi Bouaroua**, ancien directeur d'un centre social, ancien directeur d'une association d'aide au logement, responsable du siège régional de la Fondation Abbé Pierre

**Saïd Boukennouche**, militant associatif, ancien président de la Ligue des Droits de l'Homme de Marseille, enseignant du second degré

**Samia Chabani**, directrice d'une association, militante politique

**Jean Chamoux**, directeur du collège privé de St-Mauront, Marseille, 3<sup>ème</sup> arrondissement

**Mohamed Ben Omar El Taïef**, ancien aumônier musulman dans les hôpitaux de Marseille

**Patrick Demougeot**, inspecteur d'académie chargé des élèves immigrés et de l'éducation prioritaire, Ministère de l'Éducation Nationale

**Rachida Dumas**, inspectrice pédagogique régionale de langue arabe, Ministère de l'Éducation Nationale

**Salim Grabsi**, directeur d'une association, militant politique, membre de *Quartiers Nord/Quartiers Forts* NGO

**Nassurdine Haïdari**, militant politique, adjoint au maire du 1<sup>er</sup> secteur de Marseille

**Rafi Hamal**, journaliste dans un hebdomadaire local

**Abel Jerari**, militant associatif et politique, ancien adjoint au maire de Marseille

- France Keyser**, photographe, auteure du livre *Nous sommes Français et Musulmans*, Autrement, Paris, 2010
- Youcef Mammeri**, animateur d'une association musulmane, militant politique, ancien candidat aux élections locales
- Kader Mostafaoui**, cadre de santé à l'hôpital psychiatrique, militant associatif
- Saïd Moussa**, musicien rap, quartiers Nord de Marseille
- Ahmed Nadjar**, journaliste, directeur en chef du site *Med'in Marseille*
- Fatima Nasser**, inspectrice de l'Education nationale, Ministère de l'Education Nationale
- Jean Natourian**, chargé des activités pédagogiques extrascolaires, Mairie de Marseille
- Fatima Orsatelli**, militante associative, membre du Conseil Régional du Culte Musulman et de l'association de la Mosquée de Marseille, conseillère régionale (socialiste)
- Bernard Ravet**, principal du collège Jean-Claude Izzo, 2<sup>ième</sup> arrondissement de Marseille
- Jean-Marc Robert**, Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE-Pôle emploi)
- Elizabeth Saïd**, conseillère municipale de Marseille (socialiste)
- Myriam Salaheddine**, ancienne membre du Haut Comité pour l'Intégration, conseillère communautaire de la Marseille Provence Métropole
- Larbi Saoudi** (†), conseiller en insertion par le travail, expert en matière de lutte contre la discrimination au travail
- Pierre Usclat**, directeur de l'école privée Notre-Dame Saint Théodore, Marseille, 1<sup>er</sup> arrondissement

## APPENDICE 3. QUESTIONNAIRE

## Cohésion sociale, participation et identité

A. Renseignements préliminaires  
[À REMPLIR PAR L'ENQUÊTEUR]

A1 Numéro du questionnaire : \_\_\_\_\_

A2 Nom de l'enquêteur : \_\_\_\_\_

A3 Date de l'entretien : \_\_\_\_\_

A4 Lieu de l'entretien : \_\_\_\_\_

- |    |                |    |           |
|----|----------------|----|-----------|
| 1  | Amsterdam      | 6  | Leicester |
| 2  | Anvers         | 7  | Marseille |
| 3  | Berlin         | 8  | Paris     |
| 4  | Copenhague     | 9  | Rotterdam |
| 5  | Hambourg       | 10 | Stockholm |
| 11 | Waltham Forest |    |           |

A5 Nom du district ou du quartier : \_\_\_\_\_

A6 Durée de l'entretien : \_\_\_\_\_

A7 Langue dans laquelle l'entretien a été effectué : \_\_\_\_\_

- 1 Arabe
- 2 Bengali
- 3 Berbère
- 4 Danois
- 5 Hollandais
- 6 Anglais
- 7 Français
- 8 Allemand
- 9 Kurde
- 10 Suédois
- 11 Somali
- 12 Turc
- 13 Ourdou
- 14 Autre (préciser)

## B. Profil de la personne interrogée

[Cette page doit être remplie par l'enquêteur pour chaque sondé(e) immédiatement après l'entretien.]

B1 Catégorie

- 1 Musulman
- 2 Non-Musulman

B2 Sexe

- 1 Masculin
- 2 Féminin

B3 Signes visible d'identité religieuse ?

- 1 Oui [*préciser*]
- 2 Non

B4 Provenance du recrutement pour l'enquête :

## C. Caractéristiques du quartier

*Ce premier groupe de questions concerne votre lieu de résidence – votre logement, quartier, voisinage – et ce que vous en pensez.*

[Veuillez expliquer que dans ces questions, « zone locale » ou « voisinage étendu » signifie la zone qui se trouve à 15-20 minutes à pied de chez eux et que « quartier » signifie les 3 ou 4 rues aux environs immédiats de chez eux.]

C1 Êtes-vous propriétaire ou locataire de votre logement ou logez-vous selon d'autres dispositions ?

- 1 propriétaire à part entière
- 2 propriétaire – avec emprunt-logement
- 3 moitié location, moitié emprunt-logement (capitaux partagés)
- 4 locataire – HLM
- 5 locataire de particulier
- 6 résidence chez les parents/frères ou sœurs
- 7 logement gratuit [PRÉCISER POURQUOI]
- 8 logement squatté
- 9 autre [PRÉCISER]

C2 Depuis combien d'années habitez-vous dans ce quartier ?

- C3 Quelle est la raison principale pour laquelle vous habitez ou êtes venu habiter dans ce voisinage/quartier ?
- 1 N'a pas choisi
  - 2 Coût
  - 3 Proximité du lieu de travail
  - 4 Proximité de l'école
  - 5 Proximité de la famille
  - 6 Proximité des magasins/autres services
  - 7 Réputation de l'endroit
  - 8 Population du même groupe ethnique
  - 9 Population de la même religion
  - 10 Lieu agréable
  - 11 Offre de logement social
  - 12 A aimé le logement
  - 13 Logements abordables
  - 14 Proximité des transports
  - 15 Est né ici/a toujours vécu ici
  - 16 A habité ici avant
  - 17 Maison/décision parentale
  - 18 Mariage, vit avec conjoint
  - 19 Proximité d'un lieu de culte
  - 20 Une zone multiculturelle
  - 21 Autre
  - 22 Ne sait pas
- C4 La population qui vit dans ce quartier est-elle composée...
- 1 principalement des membres de votre famille
  - 2 principalement une population qui a la même origine ethnique et religieuse que vous
  - 3 principalement une population qui partage votre religion mais a d'autres origines ethniques
  - 4 principalement une population qui a la même origine ethnique que vous mais une religion différente
  - 5 principalement une population qui a une origine ethnique et religieuse différente
  - 6 de milieux, d'origines ethniques et de religions différents

- C5 Aimez-vous vivre dans ce quartier ?
- 1 Oui, absolument
  - 2 Oui, dans une certaine mesure
  - 3 Non [passez à C7]
- C6 Qu'est-ce que vous aimez dans le quartier où vous vivez ?
- C7 Qu'est-ce que vous n'aimez pas dans le quartier où vous vivez ?
- C8 Nommez TROIS actions que le conseil municipal devrait mettre en œuvre, selon vous, pour améliorer votre quartier ?
- 1:
  - 2:
  - 3:
- C9 Pensez-vous pouvoir faire confiance...
- 1 à beaucoup d'habitants de votre quartier,
  - 2 à certains habitants,
  - 3 à un petit nombre d'habitants,
  - 4 à personne dans votre quartier ?
- C10 Pour chacune de ces affirmations, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, d'accord, pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

|                                                                              | Tout à fait d'accord | D'accord | Pas d'accord | Pas du tout d'accord | Ne sait pas |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------|--------------|----------------------|-------------|
| Les habitants de ce quartier sont disposés à aider leurs voisins             |                      |          |              |                      |             |
| Ce quartier est très uni et soudé                                            |                      |          |              |                      |             |
| Les habitants de ce quartier partagent les mêmes valeurs                     |                      |          |              |                      |             |
| Les habitants de ce quartier travaillent ensemble pour améliorer le quartier |                      |          |              |                      |             |

**D. Identité et appartenance**

*Nous allons maintenant vous poser quelques questions sur votre identité, et sur votre sentiment d'appartenance à votre quartier et à votre ville.*

D1 Si vous vous décriviez, lesquels des points suivants indiqueraient quelque chose d'important à votre sujet? Veuillez classer les options par ordre d'importance (1 étant la plus important)

- |    |                                             |    |                      |
|----|---------------------------------------------|----|----------------------|
| 1  | Votre famille                               |    |                      |
| 2  | Le type d'emploi que vous occupez           | 1: | <input type="text"/> |
|    |                                             | 2: | <input type="text"/> |
| 3  | Votre âge et les étapes de votre vie        | 3: | <input type="text"/> |
|    |                                             | 4: | <input type="text"/> |
| 4  | Vos intérêts, vos passe-temps               | 5: | <input type="text"/> |
| 5. | Votre niveau d'études                       |    |                      |
| 6  | Votre nationalité                           |    |                      |
| 7  | Votre sexe                                  |    |                      |
| 8  | Votre niveau de revenu                      |    |                      |
| 9  | Votre religion                              |    |                      |
| 10 | Votre classe sociale                        |    |                      |
| 11 | Votre groupe ethnique ou origine culturelle |    |                      |
| 12 | Votre couleur de peau                       |    |                      |
| 13 | Un handicap quelconque                      |    |                      |

D2 Êtes-vous tout à fait d'accord, d'accord, pas d'accord ou pas du tout d'accord avec l'idée que votre voisinage étendu est un lieu où les personnes d'origines diverses s'entendent bien ?

- 1 Tout à fait d'accord
- 2 D'accord
- 3 Pas d'accord
- 4 Pas du tout d'accord
- 5 Ne sait pas
- 6 Il y a trop peu d'habitants dans le voisinage
- 7 Les habitants de ce voisinage ont tous la même origine

D3 Qu'est-ce qui empêche les personnes d'origines différentes de bien s'entendre dans ce secteur ?



D4 Diriez-vous que vous vous sentez appartenir à votre voisinage étendu ?

- 1 Vraiment beaucoup
- 2 Beaucoup
- 3 Pas beaucoup
- 4 Pas beaucoup du tout
- 5 Sans opinion

D5 Diriez-vous que vous vous sentez appartenir à votre ville ?

- 1 Vraiment beaucoup
- 2 Beaucoup
- 3 Pas beaucoup
- 4 Pas beaucoup du tout
- 5 Sans opinion

D6 Diriez-vous que vous vous sentez appartenir à ce pays ?

- 1 Vraiment beaucoup
- 2 Beaucoup
- 3 Pas beaucoup
- 4 Pas beaucoup du tout
- 5 Sans opinion

D7 Quels sont les obstacles, le cas échéant, qui vous empêchent de vous sentir appartenir à cette ville ?

D8 Parmi les points suivants, quelles sont les quatre valeurs qui, selon vous, sont les plus importantes dans ce pays ?  
[Utilisez la carte]

1:  
2:  
3:  
4:

|  |
|--|
|  |
|  |
|  |
|  |

- 1 Respect de la loi
- 2 Tolérance envers les autres
- 3 Liberté de parole et d'expression
- 4 Respect de toutes les confessions
- 5 Justice et fair play
- 6 Connaissance de la langue du pays
- 7 Respect des personnes de diverses origines ethniques
- 8 Égalité des chances
- 9 Fierté envers ce pays/patriotisme

- 10 Droit de vote
- 11 Absence de discrimination

D9 Vous considérez-vous français [ou britannique, ou allemand...]?  
 [Cette question porte sur l'identification culturelle à la société plutôt que sur le statut légal.]

- 1 Oui
- 2 Non

D10. La plupart des autres personnes dans ce pays vous considèrent-ils Français?  
 [« autres personnes » fait référence à toute personne qui a une origine ethnique ou une religion différente de celle de l'enquêté]

- 1 Oui
- 2 Non

D11. Souhaitez-vous que l'on vous considère français [ou britannique, allemand...]?

- 1 Oui [passez à D13]
- 2 Non [passez à D12]

D12. En cas de réponse négative à D10, veuillez détailler...

D13 D'après vous, lesquels de ces points sont des obstacles pour devenir français [ou britannique, allemand...]?

- 1 Manque de connaissance de la langue du pays
- 2 Naissance à l'étranger
- 3 Appartenance à une minorité ethnique/le fait de ne pas être blanc
- 4 Accent/façon de parler
- 5 Le fait de ne pas être chrétien
- 6 Il n'y a pas d'obstacles
- 7 Aucun de ces points
- 8 Sans opinion
- 9 Autre

**E. Interactions sociales**

*Nous aimerions maintenant en savoir davantage sur les personnes que vous rencontrez dans ce voisinage et avec lesquelles vous avez des rapports. Ce sont les « vrais rapports », qui nous intéressent, ceux qui vont au-delà d'un simple bonjour dans la rue et dans lesquels vous échangez des informations.*

E1 Au cours de l'année écoulée, combien de fois avez-vous rencontré des personnes d'un groupe ethnique différent du vôtre et parlé avec elles dans les lieux suivants ?

|                                                              | Tous les jours | Au moins toutes | Au moins tous les | Au moins une fois | Pas du tout | Ne sait pas |
|--------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|-------------------|-------------------|-------------|-------------|
| Chez vous/chez eux                                           |                |                 |                   |                   |             |             |
| A l'école, au travail ou au lycée (général ou professionnel) |                |                 |                   |                   |             |             |
| Bar/club                                                     |                |                 |                   |                   |             |             |
| Café/restaurant                                              |                |                 |                   |                   |             |             |
| Activités sportives ou de loisirs                            |                |                 |                   |                   |             |             |
| En dehors du travail/de l'école                              |                |                 |                   |                   |             |             |
| À la crèche, la garderie, l'école de votre enfant            |                |                 |                   |                   |             |             |
| Dans les magasins                                            |                |                 |                   |                   |             |             |
| Au marché                                                    |                |                 |                   |                   |             |             |
| Lieu de culte ou autre centre religieux                      |                |                 |                   |                   |             |             |
| Centre communautaire/municipal                               |                |                 |                   |                   |             |             |
| Centre médico-social/hôpital                                 |                |                 |                   |                   |             |             |
| Transports en commun                                         |                |                 |                   |                   |             |             |
| Parc ou espace public                                        |                |                 |                   |                   |             |             |
| Groupe de quartier                                           |                |                 |                   |                   |             |             |
| Groupe de jeunes                                             |                |                 |                   |                   |             |             |
| Cours du soir                                                |                |                 |                   |                   |             |             |
| Autre (préciser)                                             |                |                 |                   |                   |             |             |
| Nulle part                                                   |                |                 |                   |                   |             |             |

E2 Au cours de l'année passée, combien de fois avez-vous rencontré des personnes d'une religion différente de la vôtre ?

|                                                              | Tous les jours | Au moins toutes les | Au moins tous les mois | Au moins une fois | Pas du tout | Ne sait pas |
|--------------------------------------------------------------|----------------|---------------------|------------------------|-------------------|-------------|-------------|
| Chez vous/chez eux                                           |                |                     |                        |                   |             |             |
| A l'école, au travail ou au lycée (général ou professionnel) |                |                     |                        |                   |             |             |
| Bar/club                                                     |                |                     |                        |                   |             |             |
| Café/restaurant                                              |                |                     |                        |                   |             |             |
| Activités sportives ou de loisirs                            |                |                     |                        |                   |             |             |
| En dehors du travail/de l'école                              |                |                     |                        |                   |             |             |
| À la crèche, la garderie, l'école de votre enfant            |                |                     |                        |                   |             |             |
| Dans les magasins                                            |                |                     |                        |                   |             |             |

E3 Pensez-vous qu'on devrait faire plus d'efforts pour encourager les personnes d'origines différentes à se fréquenter ?

- 1 Oui
- 2 Non [passez à E5]

E4 Si oui à E3 , que suggérez-vous ?

E5 Y a-t-il des endroits dans votre quartier ou votre ville dans lesquels vous ne vous sentez pas à l'aise ?

- 1 Oui
- 2 Non [passez à F1]

E6 Si oui, quels sont ces endroits ?

E7 Si oui à E5, Pour quelles raisons n'y êtes-vous pas à l'aise ?

**F. Participation et citoyenneté**

*Nous allons maintenant vous poser des questions sur votre participation à des associations du quartier et sur la mesure dans laquelle vous pensez pouvoir influencer et changer les événements qui se produisent dans la société.*

F1 Avez-vous le droit de vote aux élections nationales ?

- 1 Oui
- 2 Non [passez à F3]

F2 Avez-vous voté aux dernières élections nationales ?

- 1 Oui
- 2 Non

F3 Avez-vous le droit de voter aux élections locales ?

- 1 Oui
- 2 Non [passez à F5]

F4 Avez-vous le droit de voter aux élections locales ?

- 1 Oui
- 2 Non

F5 Au cours des 12 derniers mois, avez-vous pris part à une ou plusieurs des activités suivantes?

|                                        | Oui | Non | Combien de fois ? |
|----------------------------------------|-----|-----|-------------------|
| Une réunion ou un rassemblement public |     |     |                   |
| Une manifestation                      |     |     |                   |
| La signature d'une pétition            |     |     |                   |

F6 Au cours des 12 derniers mois, avez-vous pris part à une consultation ou une réunion à propos des services municipaux ou des problèmes dans votre quartier ?

- 1 Oui
- 2 Non [passez à F8]

F7 Si oui à F6, veuillez préciser la nature et le type de consultation.

- F8 Si oui à F6, veuillez préciser la nature et le type de consultation.
- 1 Tout à fait d'accord
  - 2 D'accord
  - 3 Pas d'accord
  - 4 Pas du tout d'accord
  - 5 Sans opinion
- F9 Êtes-vous tout à fait d'accord, d'accord, pas d'accord ou pas du tout d'accord avec l'idée que vous pouvez influencer les décisions prises pour ce pays ?
- 1 Tout à fait d'accord
  - 2 D'accord
  - 3 Pas d'accord
  - 4 Pas du tout d'accord
  - 5 Sans opinion
- F10 Au cours des 12 derniers mois, avez-vous pris une part active dans l'organisation d'une ou plusieurs des activités suivantes ?

| Organisation                                                                                                    |   |   |                                              |       |                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|----------------------------------------------|-------|-----------------------|
| Organisation                                                                                                    | O | N | Composée de membres de votre groupe ethnique | Mixte | Qu'y avez-vous fait ? |
| Organisation éducative (par ex. membre d'une organisation de parents d'élèves, d'un club d'activités)           |   |   |                                              |       |                       |
| Organisation pour la jeunesse (par ex. animation d'une maison des jeunes)                                       |   |   |                                              |       |                       |
| Organisation pour adultes (par ex. associations, représentant d'un syndicat étudiant)                           |   |   |                                              |       |                       |
| Organisations religieuses ou paroissiales (par ex. membre d'un lieu de culte, ou professeur de)                 |   |   |                                              |       |                       |
| Mouvement ou parti politique, conseil municipal...                                                              |   |   |                                              |       |                       |
| Organisations charitables s'occupant d'aide sociale, pour les personnes âgées, les handicapés, les gens dans la |   |   |                                              |       |                       |
| Association de quartier (par ex. centre culturel, maison de quartier)                                           |   |   |                                              |       |                       |
| Justice criminelle (par ex. magistrat, auxiliaire de police)                                                    |   |   |                                              |       |                       |
| Organisation des droits de l'homme, de lutte contre le racisme, d'aide aux demandeurs d'asile                   |   |   |                                              |       |                       |
| Syndicats                                                                                                       |   |   |                                              |       |                       |
| Associations de locataires/de quartier (par ex. membre actif d'une association de riverains/locataires,         |   |   |                                              |       |                       |
| Activités diverses : loisirs, sports ou passe-temps                                                             |   |   |                                              |       |                       |
| Activités culturelles dans les domaines de l'éducation, les arts, la musique, etc                               |   |   |                                              |       |                       |
| Autre [préciser]                                                                                                |   |   |                                              |       |                       |

F11 Diriez-vous que vous faites beaucoup, assez, pas beaucoup, pas du tout confiance aux organisations suivantes :

|                             | Beaucoup | Assez | Pas trop | Pas du tout | Sans opinion |
|-----------------------------|----------|-------|----------|-------------|--------------|
| La police                   |          |       |          |             |              |
| La justice et les tribunaux |          |       |          |             |              |
| Le parlement national       |          |       |          |             |              |
| Le gouvernement             |          |       |          |             |              |
| Votre conseil municipal     |          |       |          |             |              |



## G. Expérience des services locaux

G1 Dans quelle mesure êtes-vous satisfait ou mécontent de ces différents types de service ?

|                                                                                                         | Très satisfait | Assez satisfait | Ni satisfait, ni insatisfait | Plutôt insatisfait | Très insatisfait | Sans opinion |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|------------------------------|--------------------|------------------|--------------|
| Écoles primaires locales                                                                                |                |                 |                              |                    |                  |              |
| École secondaire du quartier (collège, lycée général ou professionnel, âge des élèves : 11 à 16/18 ans) |                |                 |                              |                    |                  |              |
| Logements sociaux                                                                                       |                |                 |                              |                    |                  |              |
| Nettoyage des rues                                                                                      |                |                 |                              |                    |                  |              |
| Maintien de l'ordre                                                                                     |                |                 |                              |                    |                  |              |
| Services de santé                                                                                       |                |                 |                              |                    |                  |              |
| Services pour les jeunes                                                                                |                |                 |                              |                    |                  |              |
| Transports en commun                                                                                    |                |                 |                              |                    |                  |              |

- G2 Lorsque les enquêtés indiquent qu'ils sont mécontents d'un service, demandez-leur de préciser pourquoi.
- G3 Quelles sont les TROIS choses que vous souhaiteriez voir mettre en place pour améliorer ces services dans votre quartier ?
- 1.
  - 2.
  - 3.
- G4 Dans quelle mesure pensez-vous que les écoles respectent les coutumes religieuses de personnes qui appartiennent à des religions différentes ?
- 1 Trop
  - 2 Suffisamment
  - 3 Trop peu
  - 4 Ne sait pas
- G5 Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?
- G6 Dans quelle mesure pensez-vous que les employeurs respectent les coutumes religieuses de personnes qui appartiennent à des religions différentes ?
- 1 Trop
  - 2 Suffisamment
  - 3 Trop peu
  - 4 Ne sait pas
- G7 Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?
- G8 Dans quelle mesure pensez-vous que les hôpitaux et les centres de santé respectent les coutumes religieuses de personnes qui appartiennent à des religions différentes ?
- 1 Trop
  - 2 Suffisamment
  - 3 Trop peu
  - 4 Ne sait pas
- G9 Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?

- G10 Avez-vous été victime d'une agression ou d'un délit au cours des douze derniers mois ?
- 1 Oui
  - 2 Non [passez à G16]
- G11 Si oui à G10, où cela s'est-il produit?
- 1 Quartier
  - 2 Voisinage étendu
  - 3 Ville
  - 4 Ailleurs
- G12 Pensez-vous que cet incident était motivé par la discrimination ?
- 1 Oui
  - 2 Non [passez à G16]
- G13 Si oui à G12, Qu'est-ce qui vous a donné cette impression ?
- G14 En avez-vous informé la police?
- 1 Oui
  - 2 Non [passez à G16]
- G15 Si oui à G14, Avez-vous été satisfait de la réaction de la police?
- 1 Oui
  - 2 Non
- G16 Avez-vous été en contact avec la police (à un sujet quelconque) au cours des douze derniers mois ?
- 1 Oui
  - 2 Non [passez à G20]
- G17 Si oui, avez-vous contacté la police vous-même ou est-ce la police qui vous a contacté?
- 1 Le sondé a pris contact
  - 2 La police a pris contact
- G18 Avez-vous été satisfait de la conduite et des résultats de l'entretien en question ?

- 1 Oui
- 2 Non

G19 Si non, pourquoi n'étiez-vous pas satisfait ?

G20 Au cours des douze derniers mois, avez-vous eu besoin de conseils ou de renseignements dans un ou plusieurs des domaines suivants ?

|           | Oui | Non |
|-----------|-----|-----|
| Éducation |     |     |
| Emploi    |     |     |
| Logement  |     |     |
| Santé     |     |     |

G21 Si oui à G20, pouvez-vous préciser? Sur quel point plus précis aviez-vous besoin de conseils et de renseignements? Comment les avez-vous obtenus? Qui vous a aidé et qui ne vous a pas aidé ?

G22 Où obtenez-vous la plupart de vos informations sur ce qui se passe dans votre quartier ?

G23 Où obtenez-vous la plupart de vos informations sur ce qui se passe dans cette ville ?

G24 Où obtenez-vous la plupart de vos informations sur ce qui se passe dans ce pays ?

#### H. Discrimination et Préjugés

*Nous allons maintenant vous poser des questions sur vos expériences et votre perception concernant la discrimination et les préjugés.*

H1 À votre avis, y a-t-il beaucoup de préjugés raciaux dans ce pays actuellement ?

- 1 oui, beaucoup
- 2 oui, assez,
- 3 oui, un peu
- 4 non, aucun [passez à H4]
- 5 sans opinion [passez à H4]

- H2 Si votre réponse est 1, 2, ou 3 à H1, à votre avis, quels sont les groupes contre lesquels il y a maintenant le plus de préjugés raciaux ?
- H3 En ce qui concerne les préjugés raciaux dans ce pays à l'heure actuelle, pensez-vous qu'il y ait maintenant...
- 1 moins de préjugés raciaux qu'il y a cinq ans
  - 2 plus qu'il y a cinq ans
  - 3 à peu près autant
  - 4 sans opinion
- H4 À votre avis, y a-t-il beaucoup de préjugés raciaux dans ce pays actuellement ?
- 1 oui, beaucoup
  - 2 oui, assez,
  - 3 oui, un peu
  - 4 non, aucun [passez à H4]
  - 5 sans opinion [passez à H4]
- H5 Si votre réponse est 1, 2, ou 3 à H1, à votre avis, quels sont les groupes contre lesquels il y a maintenant le plus de préjugés religieux ?
- H6 En ce qui concerne les préjugés religieux dans ce pays à l'heure actuelle, pensez-vous qu'il y ait maintenant...
- 1 moins de préjugés raciaux qu'il y a cinq ans
  - 2 plus qu'il y a cinq ans
  - 3 à peu près autant
  - 4 sans opinion
- H7 D'après vos expériences personnelles au cours des 12 derniers mois, combien de fois avez-vous fait l'objet de préjugés ou avez-vous subi un traitement inéquitable en raison de chacun des points suivants :

|                       | Presque<br>tout le<br>temps | Très<br>souvent | Parfois | Rarement | Jamais |
|-----------------------|-----------------------------|-----------------|---------|----------|--------|
| Sexe                  |                             |                 |         |          |        |
| Age                   |                             |                 |         |          |        |
| Appartenance ethnique |                             |                 |         |          |        |
| Religion              |                             |                 |         |          |        |
| Couleur de peau       |                             |                 |         |          |        |
| Lieu de résidence     |                             |                 |         |          |        |

H8 D'après vos expériences personnelles au cours des 12 derniers mois, avez-vous fait l'objet de préjugés ou avez-vous été traité injustement à cause de votre religion par les personnes ou dans les lieux suivants ?

- 1 Un cabinet médical du quartier
- 2 Un hôpital du quartier
- 3 Une école du quartier
- 4 Un service municipal
- 5 Un propriétaire ou une agence de location
- 6 Un magasin du quartier
- 7 Les transports en commun
- 8 Les employés d'une ligne aérienne/d'un aéroport
- 9 Les tribunaux (tribunal d'instance et cour d'assises)
- 10 La police
- 11 Les services d'immigration
- 12 Personne quelconque dans un lieu public
- 13 Aucun de ce qui précède [passez à H10]

H9 Quelle forme a pris cette discrimination ou ce traitement injuste ?

H10 Au cours des cinq dernières années, vous a-t-on refusé un emploi dans ce pays ?

- 1 Oui [passez à H11]
- 2 Non [passez à H12]
- 3 Sans opinion [passez à H12]
- 4 Sans objet

- H11 Si vous avez répondu oui à H10, pensez-vous que l'on vous a refusé un emploi pour l'une des raisons suivantes ?
- 1 votre sexe
  - 2 votre âge
  - 3 votre origine ethnique
  - 4 votre religion
  - 5 votre couleur de peau
  - 6 votre lieu de résidence
  - 7 autre (préciser)
- H12 Au cours des cinq dernières années, avez-vous fait l'objet de discrimination au travail en ce qui concerne une promotion ou la possibilité d'un meilleur poste ?
- 1 Oui [passez à H13]
  - 2 Non
  - 3 Ne se prononce pas
  - 4 Sans objet
- H13 Si oui, pensez-vous qu'on vous a refusé le poste à cause d'une ou plusieurs des raisons suivantes ?
- 1 votre sexe
  - 2 votre âge
  - 3 votre origine ethnique
  - 4 votre religion
  - 5 votre couleur de peau
  - 6 votre lieu de résidence
  - 7 autre (préciser)

## I. Démographie

*Pour finir, nous aimerions vous poser quelques questions sur vous-même et sur votre situation personnelle ?*

- I1 Âge: quel âge avez-vous eu à votre dernier anniversaire?
- I2 Dans quel pays êtes-vous né ?
- I3 Dans quelle région de ce pays êtes-vous né ?

- I4 Est-ce une zone rurale ou urbaine ?
- 1 Rural
  - 2 Urbaine
- I5 Quelle est votre nationalité actuelle ?
- I6 Quelle est la religion que vous diriez professer ?
- 1 Bouddhisme
  - 2 Catholicisme
  - 3 Hindouisme
  - 4 Judaïsme
  - 5 Islam
  - 6 Christianisme protestant
  - 7 Sikhisme
  - 8 Autre (préciser)
  - 9 Sans religion [passez à I9]
- I7 Diriez-vous que vous pratiquez activement votre religion ?
- 1 Oui
  - 2 Non
- I8 Comment, le cas échéant, remplissez-vous vos devoirs religieux/prenez-vous part au culte ?
- I9 Quelle est votre situation de famille ?
- 1 Célibataire jamais marié
  - 2 Marié – 1er et unique mariage
  - 3 Marié – 2ème mariage (ou plus)
  - 4 En concubinage
  - 5 Divorcé/séparé
  - 6 Veuf
- I10 Pouvez-vous me dire à quel groupe ethnique/culturel vous pensez appartenir ?
- I11 Quel est le niveau d'études le plus élevé que vous ayez atteint ?
- 1 pas d'instruction formelle [passez à I14]
  - 2 primaire [passez à I12 et I13]



- 3 secondaire [passez à I12 et I13]  
 4 universitaire [passez à I12 et I13]
- I12 Si vous avez répondu 2-4 à I11, où avez-vous reçu cette éducation ?
- 1 dans ce pays  
 2 dans un autre pays de l'UE (préciser)  
 3 dans un pays en dehors de l'UE (préciser)
- I13 Si vous avez répondu 2-4 à I11, combien d'années avez-vous passé dans le système scolaire ?
- I14 Avez-vous un emploi rémunéré en ce moment ?
- 1 oui, un emploi à plein temps [passez à I16]  
 2 oui, un emploi à mi-temps [passez à I16]  
 3 oui, je travaille à mon compte [passez à I16]  
 4 non, je travaille sans rémunération pour ma famille [passez à I15]  
 5 non, je suis à la retraite [passez à I15]  
 6 non, je suis inscrit dans un programme pour l'emploi/de formation gouvernemental [passez à I15]  
 7 non, je suis au chômage et je cherche un emploi [passez à I15]  
 8 non, je suis étudiant [passez à I15]  
 9 non, je m'occupe de mon foyer ou de ma famille [passez à I15]  
 10 non, je suis en invalidité permanente [passez à I15]  
 11 autre [passez à I15] [PRÉCISER]
- I15 Si options 6 à 11 pour I14, avez-vous déjà eu un emploi rémunéré?
- 1 Oui, au cours des cinq dernières années  
 2 Oui, il y a plus de cinq ans  
 3 Non [terminez l'enquête]
- I16 Quel est votre emploi principal, ou le dernier emploi que vous avez eu si vous ne travaillez pas en ce moment ?

- I17 Pouvez-vous choisir une catégorie qui décrit au mieux le genre de travail que vous faites dans votre emploi principal? Si vous ne travaillez pas en ce moment, veuillez cocher une case pour indiquer ce que vous faisiez dans votre emploi précédent.

|                                                                                                                                                                                                                                              |                          |   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---|
| Occupations professionnelles modernes<br>comme: professeur – infirmier – kinésithérapeute – travailleur social – assistant social – artiste – musicien – policier (sergent ou au-dessus) – créateur de logiciels                             | <input type="checkbox"/> | 1 |
| Occupations administratives et intermédiaires<br>comme: secrétaire – secrétaire particulier – employé de bureau – employé dans un centre d’appel – aide-soignant – puéricultrice                                                             | <input type="checkbox"/> | 2 |
| Cadres ou administrateurs supérieurs<br>(normalement responsables de la planification, de l’organisation et de la coordination des travaux et des finances)<br>comme: directeur financier – président-directeur général                      | <input type="checkbox"/> | 3 |
| Occupations techniques et artisanales<br>comme: mécanicien – monteur – inspecteur – plombier – imprimeur – ouvrier – électricien – jardinier – conducteur de train                                                                           | <input type="checkbox"/> | 4 |
| Occupations manuelles semi-routinières et de service<br>comme: postier – opérateur – garde chargé de la sécurité – concierge – ouvrier agricole – commis de cuisine – réceptionniste – vendeur                                               | <input type="checkbox"/> | 5 |
| Occupations manuelles routinières et de service<br>comme: Chauffeur de camion – conducteur de camionnette – agent de service – portier – emballer – opérateur de machine à coudre – messenger – ouvrier – serveur/serveuse – employé de café | <input type="checkbox"/> | 6 |
| Cadres moyens ou subalternes<br>comme: chef de bureau – directeur commercial – directeur d’agence – patron de restaurant – chef magasinier – patron de bistro                                                                                | <input type="checkbox"/> | 7 |
| Occupations professionnelles traditionnelles<br>comme: comptable – notaire – médecin – scientifique – ingénieur civil/mécanicien                                                                                                             | <input type="checkbox"/> | 8 |

- I18 La personne, le groupe ou l’organisation pour qui vous travaillez (c’est-à-dire votre patron) [ou si vous ne travaillez pas en ce moment, votre dernier patron] est-il/elle :
- 1 de la même origine religieuse et ethnique que vous
  - 2 de la même origine religieuse mais d’une origine ethnique différente
  - 3 de la même origine ethnique mais d’une origine religieuse différente
  - 4 d’origines ethnique et religieuse différentes

- 5 autre (préciser)
  - 6 sans objet
- I19 Parmi les personnes qui travaillent avec vous, quelle est la proportion, à votre avis, de ceux qui étaient/sont de la même origine religieuse et ethnique que vous?
- 1 plus de la moitié
  - 2 la moitié environ
  - 3 moins que la moitié
  - 4 autre [préciser le nombre]
  - 5 sans objet – je travaille seul
- I20 Comment avez-vous trouvé (obtenu) votre emploi actuel principal (ou votre emploi le plus récent si vous ne travaillez pas à présent)?

Qu'ils soient citoyens ou migrants, de génération ou arrivés depuis peu, les musulmans forment un groupe varié et toujours croissant qui constitue un défi mais qui offre en même temps des opportunités à l'Europe. La façon dont seront traitées les minorités telles que les musulmans et dont on assurera que tout le monde dispose de droits égaux dans un monde où la diversité est en expansion rapide, est un test crucial pour l'Europe qui s'est engagée à être société ouverte.

Le projet At Home in Europe des Fondations pour une société ouverte tente d'avancer des solutions en chapeautant et en défendant des activités qui examinent la position des musulmans et des autres minorités en Europe. Un des projets centraux est une série de rapports sur les communautés musulmanes dans 11 villes de l'UE, notamment Amsterdam, Anvers, Berlin, Copenhague, Hambourg, Leicester, Londres, Marseille, Paris, Rotterdam et Stockholm. Le but du rapport est de mieux comprendre les besoins et les aspirations des diverses communautés musulmanes en examinant comment la politique aide ou entrave la participation des musulmans à la politique, à la vie sociale et à l'économie dans les villes en question.

Le projet At Home in Europe veut encourager le dialogue et les initiatives politiques entre les communautés musulmanes, les instances officielles locales et les politiciens internationaux pour ainsi améliorer la participation et l'inclusion des musulmans dans la société tout en veillant à préserver leurs pratiques culturelles, linguistiques et religieuses qui sont le fondement de leur identité.

